

PROGRAMME ET BUDGET 2018-2019 DU CONSEIL DE L'EUROPE

Délégués des Ministres
Document CM

1300 (Budget) Réunion,
21-23 novembre 2017

CM(2018)1-rev 2

2 octobre 2018

COMMITTEE
OF MINISTERS
COMITÉ
DES MINISTRES



Tableau 1 - Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2018-2019 (en K €)

Pilier / Secteur / Programme	2018					2019					Activités normatives	Monitoring	Coopération
	Ressources budgétaires		Ressources extrabud. (1)		Total	Ressources budgétaires		Ressources extrabud. (1)		Total			
	Budget Ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget Ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré				
DROITS DE L'HOMME	106 985,8	88 692,2	10 921,2	3 754,9	210 354,1	107 080,8	93 412,2	5 756,4	1 021,7	207 271,1	56%	28%	16%
PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME	84 285,2		7 443,2	3 374,4	95 102,8	84 915,0		4 050,0	970,2	89 935,2	6%	52%	42%
Cour européenne des droits de l'homme	69 729,0			230,1	69 959,1	70 072,3			149,3	70 221,6			
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	5 766,1				5 766,1	5 861,9				5 861,9		98%	2%
Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	3 540,9		7 443,2	3 144,3	14 128,4	3 712,1		4 050,0	820,9	8 583,0	13%		87%
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	5 249,2				5 249,2	5 268,7				5 268,7		100%	
PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ	18 371,3	1 415,1	3 478,0	213,8	23 478,2	18 097,0	1 415,1	1 706,4	51,5	21 270,0	11%	32%	57%
Commissaire aux droits de l'homme	3 445,6				3 445,6	3 448,2				3 448,2			
Égalité et dignité humaine - GREVIO	2 708,0		171,0	10,5	2 889,5	2 633,5				2 633,5	18%	45%	37%
Anti-discrimination - Minorités nationales, Langues régionales ou minoritaires	5 506,2		863,6		6 369,8	5 403,7		198,9		5 602,6	1%	72%	27%
Intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Migrants, Roms (2) - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	3 940,1	1 415,1	2 443,4	87,5	7 886,1	3 844,8	1 415,1	1 507,5	51,5	6 818,9	4%	4%	92%
Droit des enfants	1 990,4			50,0	2 040,4	1 992,3				1 992,3	38%	15%	47%
Bioéthique	781,0			65,8	846,8	774,5				774,5	55%		45%
GARANTIR LES DROITS SOCIAUX	4 329,3	87 277,1		166,7	91 773,1	4 068,8	91 997,1			96 065,9	75%	22%	3%
Charte sociale européenne	4 329,3				4 329,3	4 068,8				4 068,8		81%	19%
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée)		87 277,1		166,7	87 443,8		91 997,1			91 997,1	78%	20%	2%
ÉTAT DE DROIT	17 555,9	8 620,2	17 495,3	1 419,3	45 090,7	17 475,8	8 620,2	11 479,3	1 221,7	38 797,0	16%	18%	66%
ASSURER LA JUSTICE	4 943,9		7 164,7	952,2	13 060,8	5 238,9		6 132,8	1 075,0	12 446,7	11%	7%	82%
Indépendance et efficacité de la justice	3 193,7		2 474,3	914,8	6 582,8	3 352,0		2 983,8	1 075,0	7 410,8	12%	14%	74%
Prisons et Police	1 750,2		4 690,4	37,4	6 478,0	1 886,9		3 149,0		5 035,9	10%		90%
RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT	4 842,4	4 086,7	1 668,5	24,5	10 622,1	4 711,8	4 086,7	243,0		9 041,5	42%	3%	55%
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		4 086,7	412,0	24,5	4 523,2		4 086,7			4 086,7	16%	6%	78%
Normes et politiques communes	2 208,6				2 208,6	2 151,2				2 151,2	100%		
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	2 633,8		1 256,5		3 890,3	2 560,6		243,0		2 803,6	40%		60%
LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ÉTAT DE DROIT	7 769,6	4 533,5	8 662,1	442,6	21 407,8	7 525,1	4 533,5	5 103,5	146,7	17 308,8	6%	33%	61%
Terrorisme, corruption et crimes organisés - MONEYVAL - GRETA GRECO - Abus et trafic de drogues (Groupe Pompidou)	6 761,6	3 697,6	8 562,1	442,6	19 463,9	6 515,4	3 697,6	5 103,5	146,7	15 463,2	4%	33%	64%
Intégrité et valeurs du sport - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	1 008,0	835,9	100,0		1 943,9	1 009,7	835,9			1 845,6	25%	39%	36%
DÉMOCRATIE	41 288,0	33 294,2	4 832,1	1 320,4	80 734,7	41 009,1	33 162,7	2 520,5	239,5	76 931,8	6%	1%	93%
RENFORCER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION	27 432,8		488,5	905,4	28 826,7	27 399,7		313,5	209,5	27 922,7	7%		93%
Assemblée parlementaire	15 942,4			53,4	15 995,8	16 008,2				16 008,2			
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 201,5			219,3	6 420,8	6 201,5				6 201,5			
Gouvernance démocratique	5 288,9		488,5	632,7	6 410,1	5 190,0		313,5	209,5	5 713,0	7%		93%
PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ	13 855,2	33 294,2	4 343,6	415,0	51 908,0	13 609,4	33 162,7	2 207,0	30,0	49 009,1	6%	1%	93%
Éducation pour la démocratie - Centre européen pour les langues vivantes - Centre Nord-Sud	5 047,4	2 208,4	2 874,9	350,0	10 480,7	4 849,1	2 076,9	1 807,0	30,0	8 763,0	24%		76%
Jeunesse pour la démocratie - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	4 422,7	3 537,1	600,0	65,0	8 624,8	4 424,8	3 537,1			7 961,9	4%		96%
Culture, nature et patrimoine - Eurimages - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA) - Itinéraires culturels - Observatoire européen de l'audiovisuel (3)	2 068,0	27 548,7	868,7		30 485,4	2 017,6	27 548,7	400,0		29 966,3	1%	2%	97%
Centres européens de la Jeunesse (Bâtiments)	2 317,1				2 317,1	2 317,9				2 317,9			100%
ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES	78 647,6	31 620,0		27,1	110 294,7	79 118,0	36 859,0			115 977,0			
ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX	67 404,8			27,1	67 431,9	67 271,5				67 271,5			
Comité des Ministres	2 727,5				2 727,5	2 733,6				2 733,6			Activités intergouvernementales
Secrétaire Général, Secrétaire Générale Adjointe et Cabinet	2 467,6				2 467,6	2 468,2				2 468,2			Institution
Protocole	927,2				927,2	947,3				947,3			
Présence extérieure	6 654,6				6 654,6	6 755,1				6 755,1			
Communication	5 783,5				5 783,5	5 787,0				5 787,0			Mécanisme indépendant
Affaires politiques, Relations extérieures, Planification politique et Programme et Budget	4 988,1			27,1	5 015,2	4 821,9				4 821,9			Accord Partiel
Conseil juridique	1 436,5				1 436,5	1 430,4				1 430,4			
Audit interne et évaluation	1 515,5				1 515,5	1 516,0				1 516,0			
Logistique	18 318,3				18 318,3	18 318,8				18 318,8			
Technologies de l'information	8 969,1				8 969,1	8 874,6				8 874,6			
Ressources humaines et autres services communs	13 616,9				13 616,9	13 618,6				13 618,6			
AUTRES DÉPENSES	11 242,8	31 620,0			42 862,8	11 846,5	36 859,0			48 705,5			
Investissements	8 062,4				8 062,4	8 157,4				8 157,4			
Provisions communes et autres	4 412,6				4 412,6	7 579,6				7 579,6			
Économies à identifier						(2 658,3)				(2 658,3)			
Budget extraordinaire		5 103,7			5 103,7		5 103,7			5 103,7			
Pensions	(1 232,2)	26 516,3			25 284,1	(1 232,2)	31 755,3			30 523,1			
Opérationnel	165 829,7	130 606,6	33 248,6	6 494,6	336 179,5	165 565,7	135 195,1	19 756,2	2 482,9	322 999,9			
Soutien	78 647,6	31 620,0		27,1	110 294,7	79 118,0	36 859,0			115 977,0			
TOTAL DÉPENSES	244 477,3	162 226,6	33 248,6	6 521,7	446 474,2	244 683,7	172 054,1	19 756,2	2 482,9	438 976,9			
Contributions des États membres	237 182,8	74 765,1			311 947,9	237 296,8	80 006,5			317 303,3			
Autres recettes	7 294,5	87 461,5	33 248,6	6 521,7	134 526,3	7 386,9	92 047,6	19 756,2	2 482,9	121 673,6			
TOTAL RECETTES	244 477,3	162 226,6	33 248,6	6 521,7	446 474,2	244 683,7	172 054,1	19 756,2	2 482,9	438 976,9			

(1) Les ressources extrabudgétaires, incluant les contributions de l'Union européenne au PJ et les contributions volontaires (VC), sont un élément significatif des ressources de l'Organisation. Les contributions de l'UE et les VC pour lesquelles il existait un accord au 30 juin 2017 sont inclus comme « ressources extrabudgétaires - montants assurés » au prorata temporis de la durée de chaque projet. Ces chiffres sont susceptibles de changer avec le temps.

(2) Le budget de l'observatoire audiovisuel européen n'est pas inclus dans ce tableau.

Programme et Budget 2018-2019 du Conseil de l'Europe



L'Europe est aujourd'hui confrontée à un ensemble de défis vertigineux, avec la vague sans précédent de migrants et réfugiés qui continuent d'arriver, la menace persistante du terrorisme dans nos États membres – et l'essor du populisme qui trop souvent se nourrit de ces phénomènes. De ce fait, notre confiance dans nos institutions politiques risque de se dégrader. Relever ces défis sera notre priorité au cours du prochain biennium.

J'ai exploré ces questions dans mon quatrième rapport annuel sur La situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit : Populisme – Le système de contre-pouvoirs est-il suffisamment puissant en Europe ? Ce rapport a non seulement évalué la portée et la nature des problèmes auxquels nous sommes confrontés mais aussi esquissé les mesures que le Conseil de l'Europe peut prendre pour les contrer. Des solutions supplémentaires ont été élaborées depuis, notamment notre Plan d'action pour protéger les enfants réfugiés et migrants. Les travaux ont déjà débuté.

Certaines de ces solutions sont nouvelles, mais le point de départ demeure le même. Les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme et le respect des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sont cruciaux pour résoudre les difficultés qui se posent à nous.

Nous continuerons de travailler avec nos États membres, en adaptant notre assistance à leurs besoins et en renforçant leurs capacités pour qu'ils soient à même de respecter les normes européennes, pas uniquement à l'égard des nouvelles menaces auxquelles nous faisons face, mais sur toute la gamme des problématiques que nous traitons.

Depuis sa création en 1949, le Conseil de l'Europe œuvre pour asseoir solidement les éléments constitutifs de la sécurité démocratique – le pluralisme politique, des appareils judiciaires efficaces et indépendants, des médias libres et éthiques, une société civile dynamique, des institutions démocratiques légitimes et des sociétés inclusive – en se fondant sur les droits de l'homme et l'État de droit.

Dans le contexte actuel, ces travaux plus que jamais nécessaires se poursuivent, grâce au soutien et à la coopération de nos États membres et de nos partenaires. Ensemble, nous pouvons faire en sorte, pour ce biennium, de repousser les limites de nos progrès toujours plus loin.

Thorbjørn Jagland
Secrétaire Général du
Conseil de l'Europe

SOMMAIRE

Avant-propos du Secrétaire Général.....	3
PRIORITÉS DU BIENNIUM	7
CONSEILS POUR L'UTILISATION DE CE DOCUMENT	12
DROITS DE L'HOMME	17
Protéger les droits de l'homme.....	21
Cour européenne des droits de l'homme	22
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	24
Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen.....	26
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT).....	29
Promouvoir les droits de l'homme et la dignité	31
Commissaire aux droits de l'homme	32
Égalité et dignité humaine - GREVIO.....	34
Anti-discrimination - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires	38
Intégration sociale et respect des droits de l'homme : Migrants, Roms – Secrétariat de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe.....	42
Droits des enfants.....	47
Bioéthique.....	49
Garantir les droits sociaux.....	51
Charte sociale européenne	52
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée).....	54
ÉTAT DE DROIT	57
Assurer la justice	61
Indépendance et efficacité de la justice	62
Prisons et Police	65
Renforcer l'État de droit.....	67
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise).....	68
Normes et politiques communes	70
Société de l'information et gouvernance de l'internet	72
Lutter contre les menaces envers l'État de droit.....	75
Terrorisme, corruption et crime organisé – MONEYSVAL – GRETA – GRECO – Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou).....	76
Intégrité et valeurs du sport – Accord partiel élargi sur le Sport (APES).....	86
DÉMOCRATIE.....	91
Renforcer la gouvernance démocratique et promouvoir l'innovation.....	95
Assemblée parlementaire	96
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	98
Gouvernance démocratique	100
Promouvoir la participation et la diversité	103
Éducation pour la démocratie – Centre européen pour les langues vivantes – Centre Nord-Sud.....	104
Jeunesse pour la démocratie – Fonds européen pour la Jeunesse – Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	112
Culture, nature et patrimoine – Eurimages – Risques naturels et technologiques (EUR-OPA) – Itinéraires culturels – Observatoire européen de l'audiovisuel	117
Centres européens de la jeunesse (bâtiments)	126
Organes directeurs et services généraux	129
Comité des Ministres	130
Secrétaire Général, Secrétaire Générale Adjointe et Cabinet	131
Protocole.....	132
Présence extérieure.....	133
Communication.....	134
Affaires politiques, Planification politique, Relations extérieures et Programme et Budget	135
Conseil juridique	137
Audit interne et évaluation	138
Logistique.....	139
Technologies de l'information.....	140
Ressources humaines - Autres services communs	141
Autres dépenses.....	143
Investissements	144
Provisions communes et autres	144
Économies à identifier	146
Budget extraordinaire	146
Pensions	147

ANNEXES

Annexe I – Organigramme du Secrétariat.....	153
Annexe II – Thématiques transversales et contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies	154
Annexe III – Mesures pour renforcer l'efficacité et l'efficacité des capacités organisationnelles	156
Annexe IV – Budgets Annexes.....	165
Annexe V – Plans des projets d'investissement 2018-2019	168
Annexe VI – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2018 (en €).....	170
Annexe VII – Analyse des crédits par nature pour 2018.....	171
Annexe VIII – Personnel.....	173
Annexe IX – Ressources extrabudgétaires : besoins globaux pour 2018-2019.....	180
Annexe X – Programmes conjoints avec l'Union européenne.....	182

TABLEAUX (rabats de couverture)

Tableau 1 – Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2018-2019

Tableau 2 – Contributions aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2018

Ce document tient compte des mesures pérennes et des ajustements présentés dans le document CM(2018)42, adoptés par le Comité des Ministres le 4 avril 2018, suite à la cessation du statut de grand contributeur de la Turquie.¹

PRIORITÉS DU BIENNIUM

Mesures de réforme

Reconnaissant le large éventail des résultats obtenus en matière de réforme depuis 2009 et soulignant l'importance de leur poursuite, le Comité des Ministres a appelé le Secrétaire général à continuer à développer et à faire progresser les mesures de réforme pour l'Organisation au cours de la période 2018-2019. Les initiatives du Secrétaire Général incluront une efficacité organisationnelle, une mobilité et une flexibilité accrues et l'optimisation des ressources en accord avec les domaines prioritaires convenus par les Délégués.

Elles viseront également à faire face à l'évolution des besoins et à contenir les coûts, tels que l'absorption de certaines dépenses pour lesquelles aucun crédit n'est demandé, en se concentrant sur la modernisation et la rationalisation chaque fois que possible et sur la réduction des coûts par des gains d'efficacité. Le Secrétaire Général prendra également des mesures appropriées pour développer plus largement une culture d'évaluation effective au sein de l'Organisation, en vue de rationaliser davantage les activités, le cas échéant (cf. Annexe III).

La poursuite d'une croissance nominale zéro signifie que des économies de plus de 4,5 millions d'euros devront être identifiées pour compenser l'augmentation des coûts au cours du biennium. Cet objectif souligne l'importance de la poursuite de la réforme et de l'adaptation organisationnelle, tout en conservant une flexibilité qui permettra au management de décider de l'ordre de priorité des mesures.

Le Comité des Ministres examinera avec attention l'évolution des réformes en cours, dont la mise en œuvre conditionnera les évolutions budgétaires ultérieures. À mesure que leur mise en œuvre progresse, les mesures de réforme seront affinées et chiffrées et un premier rapport de suivi sera préparé avant l'été 2018.

Le texte ci-dessous reprend les priorités du Secrétaire Général pour le Programme et le Budget 2018-2019².

Programme et Budget 2018-2019 : défendre les démocraties européennes

La priorité du Secrétaire Général pour le prochain biennium sera de s'employer, avec les États membres, à veiller au bon fonctionnement du système de la Convention européenne des droits de l'homme, et de faire de la menace du populisme, de la crise des migrants et des réfugiés, et de la menace terroriste l'axe thématique de son action. Le quatrième rapport du Secrétaire Général intitulé « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit : Populisme – Le système de contre-pouvoirs est-il suffisamment puissant en Europe ? » pose les bases de cette entreprise.

Depuis ses débuts, le Conseil de l'Europe s'est attaché à mettre en place, en se fondant sur l'État de droit et les droits de l'homme, les nécessaires éléments constitutifs de la sécurité démocratique - pluralisme politique, systèmes judiciaires efficaces et indépendants, liberté et déontologie des médias, société civile dynamique, institutions démocratiques légitimes et sociétés inclusives.

Les défis que pointe du doigt le Secrétaire Général dans son rapport ne peuvent trouver de réelle solution que dans des sociétés démocratiques où les droits de l'homme et l'État de droit sont solidement ancrés. Aussi l'amélioration des systèmes juridiques et le renforcement de leur capacité à protéger les droits de l'homme et à lutter contre la corruption et autres facteurs qui menacent l'État de droit sont-ils au cœur des travaux et des valeurs de l'Organisation. Afin de fonctionner efficacement, il faut aussi une société démocratique et participative et - plus largement - des sociétés inclusives afin d'inverser la tendance actuelle au désengagement, à la désaffection et à la désillusion. Ces facettes se renforcent mutuellement et peuvent ensemble faire vivre la démocratie effective que recherchent les États membres.

Compte tenu des enjeux, le Conseil de l'Europe doit aider les États membres à répondre aux frustrations croissantes, à restaurer la confiance dans les institutions et à résister aux coups portés à nos valeurs fondamentales.

Ce sont là autant de domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe possède les compétences et l'autorité voulues, et pour lesquels les normes et les outils qui sont les siens sont particulièrement pertinents et nécessaires aujourd'hui.

Le Conseil de l'Europe peut ici tirer parti de ce qui fait sa valeur ajoutée, à savoir une plateforme de dialogue paneuropéenne, des relations d'égal à égal favorisant l'échange de connaissances et le partage de bonnes pratiques, et un modèle intégré d'activités normatives, de monitoring et de coopération. Ses travaux demeurent essentiellement axés sur la mise en œuvre des normes existantes, le renforcement des capacités et l'assistance sur mesure décentralisée dans les États membres; des activités normatives ciblées les complètent lorsque cela s'avère nécessaire pour combler d'éventuelles lacunes ou faire face à de nouveaux défis.

Le présent document expose, au vu de ce qui précède, les grandes priorités du Secrétaire Général pour le prochain biennium³. Ces priorités se traduisent par des mesures concrètes dans le projet de Programme et Budget 2018-2019.

¹ Cf. CM/Del/Dec(2018)1312/11.1

² Cf. CM(2017)56-prov

³ Il s'agit là des priorités du Secrétaire Général pour le biennium, et non d'une liste complète des activités du Conseil de l'Europe.

Le Programme et Budget bisannuel présente l'action de l'Organisation dans trois piliers opérationnels - Droits de l'Homme, l'État de droit et la Démocratie - et un pilier de soutien regroupant les organes directeurs et les services généraux.

Le travail est sous-tendu par la priorité absolue et la volonté affichée du Secrétaire Général de veiller au bon fonctionnement du système de la Convention européenne des droits de l'homme, fondé sur le principe de responsabilité partagée, ainsi que des autres mécanismes phares (Commissaire aux droits de l'homme, Commission de Venise, CPT, ECRI, Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, Charte sociale européenne, GREVIO, GRETA...). Les travaux de ces différents organes servent de base pour aider les États membres à recenser les bonnes pratiques et à corriger les carences. Ils constituent également une base essentielle de dialogue pour fixer les priorités en matière de coopération avec les États membres.

Les lignes de programme tiennent compte, le cas échéant, des rapports du Secrétaire Général et des stratégies et plans d'action thématiques que le Comité des Ministres a adoptés - ou qui vont l'être - et qui couvrent le prochain biennium⁴.

Un effort accru sera également fourni pour intégrer le principe d'égalité de genre dans les différents axes de travail du Programme et Budget, de manière à s'assurer que les activités de l'Organisation n'entraînent pas d'inégalité entre les femmes et les hommes.

Leur efficacité dépendra de l'engagement actif et constructif des États membres.

Droits de l'homme

Ce pilier regroupe les activités du Conseil de l'Europe destinées à protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), y compris les droits sociaux. L'accent vise à :

- mettre en œuvre la **politique de hiérarchisation des priorités de la Cour européenne des droits de l'homme** afin de traiter plus rapidement les affaires classées prioritaires et celles de nature à faire la différence pour un requérant ou pour les systèmes juridiques européens plus largement, tout en conservant l'approche équilibrant entrées et sorties pour les dossiers irrecevables et la procédure accélérée pour les affaires répétitives ;

- renforcer l'application de la Convention au niveau national et apporter un soutien aux États membres pour la **mise en œuvre effective des arrêts de la Cour** et au Comité des Ministres pour le processus de surveillance, notamment afin de régler des problèmes structurels ou complexes, de clore plus rapidement des affaires lorsque les mesures appropriées ont été prises et de ralentir l'accumulation du retard dans le traitement de dossiers vieux de plus de cinq ans ;

- promouvoir les **droits sociaux au plan national** en vue de réduire les tensions économiques et sociales et de contribuer à amener les sociétés à mieux fonctionner pour tous les citoyens qui les composent ;

- encourager les **politiques d'intégration et de lutte contre la discrimination**, en accordant une attention particulière aux personnes appartenant à des minorités, aux Roms⁵, aux migrants et aux autres groupes vulnérables, que la montée des discours de haine et de la violence touche plus particulièrement ;

- mieux répondre à la **crise des migrants et des réfugiés** avec une attention particulière pour les **enfants**, ceux-ci étant particulièrement exposés à la traite et à l'exploitation.

État de droit

Ce pilier regroupe les actions du Conseil de l'Europe pour renforcer l'État de droit, garantir la justice et contrer les menaces qui pèsent sur l'État de droit. L'accent vise à :

- aider les États membres à préserver des **systèmes judiciaires indépendants, impartiaux et efficaces** qui garantissent à tous les individus l'égalité de traitement devant la loi et la jouissance de leurs droits dans les faits ;

- renforcer les **institutions démocratiques par le droit**, en veillant à ce qu'il y ait dans les constitutions et législations des États membres suffisamment de contre-pouvoirs qui soient le gage d'une société démocratique dynamique et d'institutions démocratiques crédibles issues d'élections libres et équitables ;

- aider les autorités à mener des actions concertées à tous les niveaux pour **combattre la corruption** et restaurer la confiance des citoyens dans leurs institutions, notamment dans le **domaine sportif** ;

⁴ Plan d'action du Conseil de l'Europe pour « Renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire » (2016-2020) CM(2016)36-final, Plan d'action sur la construction de sociétés inclusives (2016-2019) CM(2016)25, Plan d'action (2016-2020) sur le crime organisé transnational, CM(2016)2-add1final, Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) SG/Inf(2015)38-final, Gouvernance de l'Internet – Stratégie du Conseil de l'Europe 2016-2019 CM(2016)10-final, Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) CM(2015)175-final, Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap 2017-2023 CM(2016)155, Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 (à adopter), Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants réfugiés ou migrants CM(2017)54-final.

⁵ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

- aider les États membres à **lutter contre le terrorisme et son financement**, dans le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, afin de préserver la stabilité démocratique, d'assurer la sécurité des citoyens et de garder nos valeurs intactes ;

- défendre et promouvoir la **liberté d'expression et la liberté des médias** en ligne et hors ligne en mettant en place des garanties contre les abus de pouvoir, tout en s'attaquant aux défis de la **gouvernance de l'internet** liés à la prolifération d'informations délibérément trompeuses et fausses ou de matériel prônant ou encourageant les discours de haine, la discrimination ou la violence.

Démocratie

Ce pilier regroupe le travail du Conseil de l'Europe pour renforcer la gouvernance démocratique, favoriser le pluralisme politique et responsabiliser les citoyens et la société civile. L'accent vise à :

- veiller à une **bonne gouvernance** à tous les niveaux du pouvoir, en encourageant la transparence, l'intégrité et l'engagement de la responsabilité, aider à restaurer la confiance dans les institutions et les valeurs démocratiques, créer une culture de démocratie participative à laquelle la société civile puisse contribuer, en reflétant tout l'éventail des sensibilités et en apportant ainsi une réponse au désengagement croissant des citoyens ;

- **permettre aux citoyens et aux décideurs de demain d'acquérir**, dans le cadre de l'éducation scolaire et extrascolaire, **les compétences, les connaissances, les valeurs, les comportements et le sens critique** nécessaires afin de stimuler une participation active et responsable dans des sociétés démocratiques véritablement inclusives.

Coopération avec les organisations internationales

Une coopération efficace avec d'autres organisations internationales (Union européenne, OSCE, ONU...) est nécessaire pour éviter autant que possible les redondances et développer des synergies.

Le partenariat stratégique avec l'UE est particulièrement important pour mieux surmonter les difficultés auxquelles l'Europe doit faire face, tirer mutuellement profit de l'acquis et des avantages respectifs, et, au final, construire un espace juridique commun pour la protection des droits de l'homme.

Les travaux du Conseil de l'Europe contribuent également aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 mis en place par l'ONU (UNODD). Le projet de Programme et Budget 2018-2019 contient, le cas échéant, des liens par rapport aux UNODD.

Adaptation et renforcement des capacités de l'Organisation

Le Conseil de l'Europe a engagé, depuis 2010, un processus majeur de réformes politiques et organisationnelles visant à lui permettre de produire les résultats exigés par les États membres en utilisant au mieux les ressources disponibles⁶. La recherche de nouveaux moyens susceptibles de conjuguer rentabilité, qualité et impact dans la limite des ressources disponibles se poursuit. Au cours du prochain biennium, l'accent sera mis sur :

- développer davantage la **culture basée sur les résultats et une évaluation efficace** ;
- **l'examen critique des processus de travail**, de façon à encourager les **structures légères et efficaces** et inciter à utiliser les **outils informatiques** tant dans les méthodes de travail internes que dans les échanges avec nos interlocuteurs ;
- l'amélioration de la **collaboration, la coordination et la mobilité** partout dans l'Organisation notamment par le biais du lancement d'un projet pilote de rotation pour les managers ;
- le renforcement de l'**approche transversale** dans toutes les activités ;
- un nouvel effort en termes de **souplesse** opérationnelle pour répondre à la nécessité de réagir rapidement aux situations nouvelles qui peuvent se présenter ;
- la consolidation de la **décentralisation** des activités de coopération sur le terrain ;
- consolider et rationaliser les activités du secteur intergouvernemental ;
- la poursuite de l'**amélioration des pratiques opérationnelles et la coordination** des activités confiées aux **mécanismes de monitoring** de l'Organisation.

Ressources extrabudgétaires

Les ressources extrabudgétaires, en particulier les programmes conjoints avec l'UE, représentent une source majeure de financement des activités d'assistance que mène l'Organisation par le biais de plans d'action par pays ou de documents de coopération, d'actions thématiques avalisés par le Comité des Ministres ou sur demande, y compris une assistance ciblée destinée aux pays voisins. Le total annuel des recettes extrabudgétaires a atteint plus de 61 M€ en 2016, soit plus du double de ce qu'elles étaient en 2010.

L'accroissement des ressources extrabudgétaires au fil des ans n'est pas sans influencer sur l'utilisation au jour le jour des ressources du Budget ordinaire, dans la mesure où le prélèvement de charges administratives sur les contributions extrabudgétaires auquel procède l'Organisation ne peut couvrir entièrement les coûts imputés au Budget ordinaire pour appuyer ces activités. Il s'agit là d'une situation à laquelle sont confrontées toutes les organisations qui mènent des activités extrabudgétaires, et qu'il est très difficile de modifier étant donné que les principaux donateurs appliquent des conditions standards qui ne permettent pas de relever la part des coûts indirects.

⁶ Cf. SG/Inf(2017)14 – Les buts de la réforme et ses résultats à ce jour.

Il conviendra donc de poursuivre les efforts avec les partenaires et donateurs clés pour améliorer sur le long terme la disponibilité et la prévisibilité des ressources extrabudgétaires, en s'appuyant pour ce faire sur un nouveau document d'« Appel de fonds » pour le biennium et sur les avancées qu'apportera la méthodologie de gestion de projet perfectionnée qu'il est prévu de déployer dans l'ensemble de l'Organisation.

Informations budgétaires

Budget ordinaire

Le biennium 2016-2017 a été marqué par une augmentation sensible du budget consacré aux programmes opérationnels par rapport aux bienniums antérieurs, suite à l'inclusion de la Turquie dans le groupe des grands contributeurs, sans que les tableaux des postes et des fonctions aient été revus à la hausse, et avec un allègement des dépenses afférentes à l'encadrement et aux services généraux.

Les secteurs qui ont été renforcés durant le biennium actuel⁷ correspondent aux priorités du Secrétaire Général exposées plus haut. Le biennium 2018-2019 sera par conséquent une période de consolidation, au cours de laquelle ces ressources seront mises à profit de manière aussi rationnelle et efficace que possible pour obtenir les résultats escomptés. Certaines lignes de programme opérationnelles seront toutefois remaniées afin de mieux refléter les priorités du Secrétaire Général, et leur nombre sera ramené de 29 à 26. Il s'agit en l'occurrence :

- de regrouper les lignes de programme « Racisme et intolérance – ECRI » et « Minorités - Minorités nationales, Langues régionales ou minoritaires » en une seule ligne de programme intitulée « Anti-discrimination - Minorités nationales, Langues régionales ou minoritaires », de façon à donner plus de cohérence et d'impact à l'action menée dans ces domaines ;
- de regrouper les activités visant à favoriser l'intégration des migrants et des réfugiés et de les faire passer de la ligne de programme « Construire des sociétés inclusives » à la ligne « Intégration sociale et respect des droits de l'homme : Migrants, Roms » ;
- de regrouper les activités figurant dans la ligne de programme « Renforcer le dialogue démocratique » sous la ligne « Gouvernance démocratique », eu égard au fait que ces activités sont fortement liées aux actions menées en réponse au désengagement croissant des citoyens vis-à-vis des processus démocratiques.

Ajustement pour l'inflation

Le Programme et de Budget est basé sur la croissance nominale zéro. Le total des contributions des États membres figure au Tableau 2.

La poursuite d'une croissance nominale zéro signifie que des économies de plus de 4,5 millions d'euros – représentées par une ligne négative dans le budget - devront être identifiées pour compenser l'augmentation des coûts au cours du biennium.

Dépenses de personnel

Du fait des différentes mesures visant à limiter les dépenses de personnel⁸, aucun ajustement budgétaire obligatoire n'est prévu au titre des échelons au cours du biennium 2018-2019. Sur l'ensemble des lignes de programme en 2018, les économies en dépenses de personnel s'élèvent à 0,7 million €.

La clause de faisabilité a été appliquée pour 2018, ce qui signifie que l'ajustement salarial annuel recommandé par le CRR n'est pas accordé.

Le Budget provisoire pour 2019 comporte une provision d'ajustement salarial pour 2019 (hypothèse de travail : 1,7 %). Cette dernière ainsi que la ligne négative, représentant les économies à identifier, sera mise à jour dès que le taux définitif aura été communiqué dans la recommandation du CCR fin septembre.

Moneyval a été renforcé en 2018 d'un poste A2/3, ce qui a été rendu possible par la suppression de deux postes B3 dans le Pilier 4.

⁷ Les principaux secteurs qui ont été renforcés sont les suivants : Cour européenne des droits de l'homme, Exécution des arrêts, Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen, CPT, Commissaire aux droits de l'homme, Égalité, GREVIO, ECRI, Intégration sociale et respect des droits de l'homme : Migrants, Roms, Droits des enfants, Charte sociale européenne, Indépendance et efficacité de la justice, Société de l'information et gouvernance de l'Internet, Terrorisme, MONEYVAL, Sport, Jeunesse pour la démocratie, présence extérieure, mise en place d'une provision pour les plans d'action, Stratégie TI et Schéma directeur immobilier.

⁸ Depuis 2010, plusieurs mesures de limitation des coûts ont été prises, faute de quoi le montant total des dépenses de personnel aurait été nettement plus important qu'il ne l'est actuellement. Les principales mesures ont été les suivantes : suppression de plus de 160 postes / fonctions dans le Budget ordinaire (- 11,5 M €), doublement de l'intervalle entre les échelons (- 4,5 M € en 2017 ; - 17 M € en total cumulé depuis 2010) ; recrutement de début de carrière à un grade inférieur, suppression des indemnités non liées au système des organisations coordonnées, réforme des indemnités liées audit système (- 2,7 M € depuis 2010). La progression cumulée (dix premières années de carrière) du salaire brut d'un administrateur A1/2/3 fait apparaître un tassement de 15 % depuis 2009. Le montant total de la rémunération brute moyenne de tous les agents de grade A1/2/3 a régressé de 6 % entre 2012 et 2016.

Autres dépenses

Les dépenses opérationnelles ont été augmentées pour la Cour (informatique) + 345 K €, ainsi que la provision pour les plans d'action et les activités d'assistance dans des domaines prioritaires (+ 664 K €) afin que celle-ci soit maintenue au même niveau que pour le biennium 2016-2017, pour la DIO (continuer de développer une véritable culture de l'évaluation : + 100 K €), et pour le Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour : + 26 K €.

Les augmentations sont financées grâce aux augmentations des participations forfaitaires des accords partiels (essentiellement du fait de créations de postes à l'EDQM) et d'économies dans les budgets de service. Les dépenses opérationnelles concernant les lignes de programmes à titre individuel n'ont pas été ajustées pour l'inflation, afin de se concentrer sur la réduction des coûts par la recherche de gains d'efficacité.

Fonds de réserve pour les pensions

Le montant total des contributions annuelles des États membres au Fonds de réserve pour les pensions (PRF) est fixé sur la base d'études actuarielles réalisées en général tous les quatre ans. Les contributions directes des États membres au PRF représentent la différence entre le montant total des contributions annuelles et les contributions de l'employeur prévues dans les divers budgets (Budget ordinaire, budgets annexes et de service, Accords partiels) ou imputées aux ressources extrabudgétaires.

La dernière étude actuarielle en date – utilisée pour calculer le niveau des contributions pour la période 2018-2021 – a été communiquée dans le document CM(2017)48-add.

Sur la base de cette étude actuarielle et d'un objectif de rendement de 3,4 %, les contributions des États membres au Fonds de réserve pour les pensions devraient s'élever à 58,3 M € en 2018 et à 59,6 M € en 2019 (avec une hypothèse de travail de 1,7 % d'ajustement salarial en 2019) (2017 : 50,8 M €). Lors de leur 1300^e réunion (Budget) (21-23 novembre 2017), les délégués ont convenu de lisser les augmentations du montant total des contributions des États membres sur une période de quatre ans, soit une augmentation de 2,2 M € chaque année. Le montant pour 2019 sera ajusté, à la lumière de l'ajustement salarial réel pour 2019, lorsque le budget ajusté pour 2019 sera présenté.

Accords partiels

Les budgets des Accords partiels sont ajustés pour refléter les augmentations ou diminutions résultant des adhésions ou retraits. Les contributions des États membres aux différents budgets sont présentées au Tableau 2.

En ce qui concerne l'ajustement salarial, il a été adopté la même approche que pour le Budget ordinaire.

CONSEILS POUR L'UTILISATION DE CE DOCUMENT

Le Programme et Budget présente dans un même document les ressources et les activités de l'Organisation en répondant à trois questions fondamentales : quoi (que fait l'Organisation), pourquoi (objectifs et résultats attendus) et comment (structures et ressources).

Une révision complète de l'approche de la gestion basée sur les résultats a été menée en 2015 afin de mieux formuler la performance attendue et de mieux intégrer les informations relatives aux ressources extrabudgétaires.

LA STRUCTURE EN PILIER/SECTEUR/PROGRAMME

Le Programme et Budget 2018-2019 est structuré en trois piliers thématiques : Droits de l'homme, État de droit et Démocratie, avec un pilier supplémentaire d'appui couvrant les organes directeurs, services généraux et autres (cf. Fig. 1). Ces quatre piliers sont composés de secteurs eux-mêmes divisés en programme. Il comprend huit secteurs opérationnels et 26 lignes de programmes opérationnelles. Le pilier de soutien recouvre 11 organes directeurs et services généraux plus cinq autres lignes de dépenses.



Fig.1

Le Tableau 1 donne une image synoptique de tout ce que fait l'Organisation, et en application de l'article 20 du Règlement financier, il présente, pour chaque exercice de biennium, les dépenses par pilier, secteur et ligne de programme.

Tel que présenté dans la Fig. 2, chaque **pilier** est identifié par son propre code couleur (Fig.1) et composé de **secteurs** qui couvrent les **lignes de programme**. Cette présentation est reprise dans l'ensemble du document.

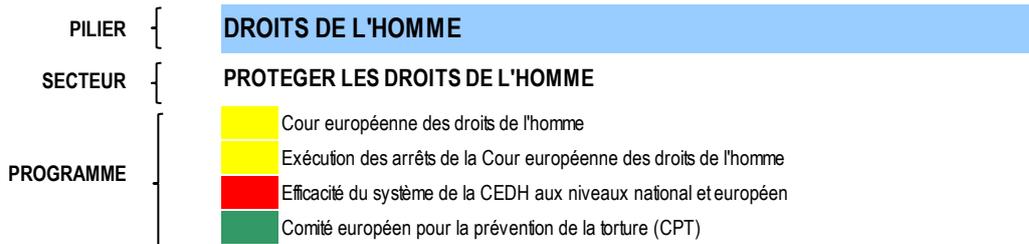


Fig. 2

TYPE DE LIGNES DE PROGRAMME

Au sein de la structure Pilier/Secteur/Programme, le document inclus quatre différents types de lignes de programme :

- Les **activités intergouvernementales** sont les activités menées notamment par des comités, réunissant des représentants d'États membres et éventuellement d'organisations ou États non membres et observateurs et qui fonctionnent selon des règles spécifiques⁹. Leur mandat est arrêté par le Comité des Ministres (cf. CM(2017)131 add) et tous les États membres de l'Organisation ont le droit d'y participer. Dans certains cas, ces activités peuvent être menées par des mécanismes indépendants (voir ci-après).
- Les **institutions** sont soit des organes statutaires prévus au Statut du Conseil de l'Europe¹⁰, à savoir le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Secrétaire Général, soit ceux qui ont été créés par la suite par des Résolutions du Comité des Ministres, à savoir le Congrès¹¹ et le Commissaire aux droits de l'homme¹². Toutes les institutions ont des prérogatives spécifiques consacrées par les textes juridiques respectifs les concernant.
- Les **mécanismes indépendants** sont des comités ou organes composés d'experts désignés selon des procédures particulières et chargés de superviser le fonctionnement, l'application et la mise en œuvre d'instruments internationaux, ou de mener des activités spécifiques. Ils sont soit établis par une résolution ou une décision du Comité des Ministres, soit directement prévus dans les instruments internationaux. Il convient de noter que, dans certains cas, le mécanisme indépendant opère dans le cadre d'un Accord partiel, comme cela est le cas pour la Commission de Venise.

⁹ Voir Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leurs mandats et méthodes de travail. La liste de ces comités, leur mandat et leur site web peuvent être consultés sur le site <http://bit.ly/2kMXBbi>.

¹⁰ Voir Statut articles 10 et 36.

¹¹ Voir CM/Res(2015)9.

¹² Voir Résolution (99) 50 sur le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

- Les **Accords partiels** sont une forme particulière de coopération au sein de l'Organisation. Ils permettent aux États membres entre eux (Accord partiel) ou avec d'autres États (Accord partiel élargi¹³) de mener une activité donnée. D'un point de vue statutaire, l'activité d'un Accord partiel demeure une activité de l'Organisation au même titre que les autres activités intergouvernementales, hormis le fait que le budget et les méthodes de travail sont déterminés uniquement par les membres de l'Accord partiel. Le cadre juridique est prévu dans un certain nombre de résolutions du Comité des Ministres¹⁴. Ils sont officiellement créés par une Résolution du Comité des Ministres établissant l'Accord partiel, qui contient le statut de l'Accord et est adoptée uniquement par les États qui souhaitent y participer¹⁵.

Dans tout le document, un code couleur (Fig. 3) indique le type d'activité et l'organe qui la met en œuvre : en rouge s'il s'agit d'une activité intergouvernementale, en jaune d'une institution, en vert d'un mécanisme indépendant et en bleu d'un Accord partiel et/ou élargi. Cela permet au lecteur de faire le lien entre les objectifs, structures et ressources et un type particulier d'activités (comme l'illustre la figure 2).

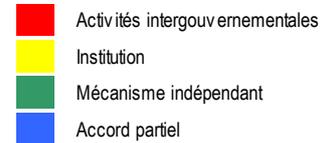


Fig. 3

Dans le cas de certains programmes opérationnels, on trouvera plus d'un type d'activités, par exemple activités intergouvernementales et Accord partiel (rouge et bleu), ou encore activités intergouvernementales et mécanisme indépendant (rouge et vert) ou activités intergouvernementales, mécanisme indépendant et accord partiel (rouge, vert et bleu).

LES TROIS PILIERS OPÉRATIONNELS

Les trois piliers opérationnels (Droits de l'homme, État de droit et Démocratie) décrivent les changements institutionnels, législatifs et comportementaux visés sur lesquels l'Organisation entend exercer une influence pour combler les lacunes identifiées. Ils donnent aussi une image globale de l'action de l'Organisation autour de trois dimensions qui constituent un « triangle » dynamique (établissement de normes, activités de suivi et de coopération).

Ces trois dimensions font partie intégrante du fonctionnement de l'Organisation (Fig. 4), dont elles forment l'une des grandes forces et constituent l'un des avantages comparatifs. Aux fins de la préparation du présent document, des définitions spécifiques ont été retenues:

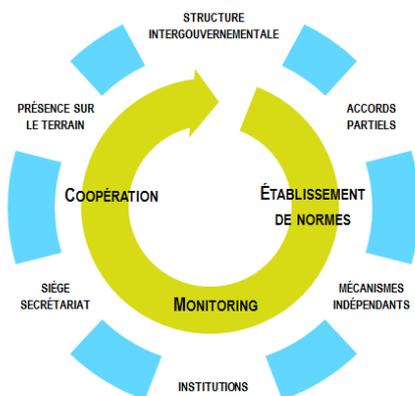


Fig. 4

Établissement de normes : couvre les activités visant l'élaboration et l'adoption de normes, contraignantes ou non, et l'identification des bonnes pratiques, par exemple Conventions, Protocoles, Recommandations, Conclusions, Lignes directrices, Recommandations politiques.

Activités de suivi (monitoring) : couvre les activités visant à apprécier le respect par les États des normes ci-dessus, que ce soit dans le cadre d'obligations légales ou à titre volontaire, en suivant une procédure juridique ou non, par exemple pour apprécier le respect par un État des dispositions d'une Convention, d'une recommandation ou d'un engagement qu'il a pris.

Activités de coopération : couvre les activités menées essentiellement sur le terrain (dans des États membres et d'autres) en vue de sensibiliser aux normes et aux politiques adoptées par l'Organisation, de soutenir les États pour passer en revue leurs lois et leurs pratiques à la lumière de ces normes et de renforcer leurs capacités, y compris lorsque les procédures de suivi révèlent des secteurs où il faut prendre des mesures pour se mettre en conformité avec les normes de l'Organisation (activités pouvant être menées par le biais de séminaires, de visites d'études, de formations, d'appréciations par des experts). Cette dimension couvre les activités visant à défendre activement et dialoguer, communiquer avec les ONG, diffuser des normes, des bases de données et des produits d'information, renforcer les capacités, échanger des bonnes pratiques et faciliter le dialogue et la coordination intergouvernementaux.

¹³ Accord élargi pour les accords réunissant tous les États membres et un ou plusieurs États non-membres.

¹⁴ Voir résolution adoptée par le Comité des Ministres à sa 9^e Session, le 2 août 1951, Résolution statutaire (93)28 sur les accords partiels et élargis amendée et Résolution(96)36 amendée par la Résolution CM/Res(2010)2.

¹⁵ La liste des accords partiels peut être consultée sur le <http://www.coe.int/en/web/conventions/partial-agreements/-/conventions/ap/list>.

Une approche à trois niveaux de résultats a été utilisée pour décrire la manière dont l'Organisation s'efforce d'influencer le changement en tenant compte des spécificités des activités du Conseil de l'Europe (fig. 5) :

Le premier niveau est celui des **résultats immédiats**. Il recouvre généralement les changements dans les connaissances, la sensibilisation et l'accès aux ressources de la part des bénéficiaires des interventions. Ce niveau figure dans les fiches des lignes de programme sous la rubrique **résultats attendus**.

Le deuxième niveau est celui des **résultats intermédiaires**, figurant dans les fiches des lignes de programme comme **objectif du programme**. Il couvre habituellement les changements spécifiques attendus de la part des groupes cibles. On peut le définir comme un changement mais aussi comme la prévention d'une évolution négative ; tel est le cas par exemple lorsque l'Organisation intervient pour prévenir la détérioration de la conformité aux normes des droits de l'homme. L'Organisation a un contrôle considérable sur les résultats immédiats et une influence raisonnable sur les résultats intermédiaires.

Le troisième niveau est celui de **l'impact**, décrit au niveau des Secteurs. L'impact est défini comme la résultante d'une combinaison de facteurs et des travaux d'acteurs divers et variés. Il représente le changement prévu à plus long terme auquel l'Organisation contribue en gardant à l'esprit le principe de subsidiarité. L'Organisation peut avoir besoin de poursuivre son action dans des domaines où il est entendu que l'impact prévu pourrait être difficile à atteindre. L'appréciation de l'impact fait l'objet d'une évaluation qui ne relève pas du ressort du cycle programmatique bisannuel.

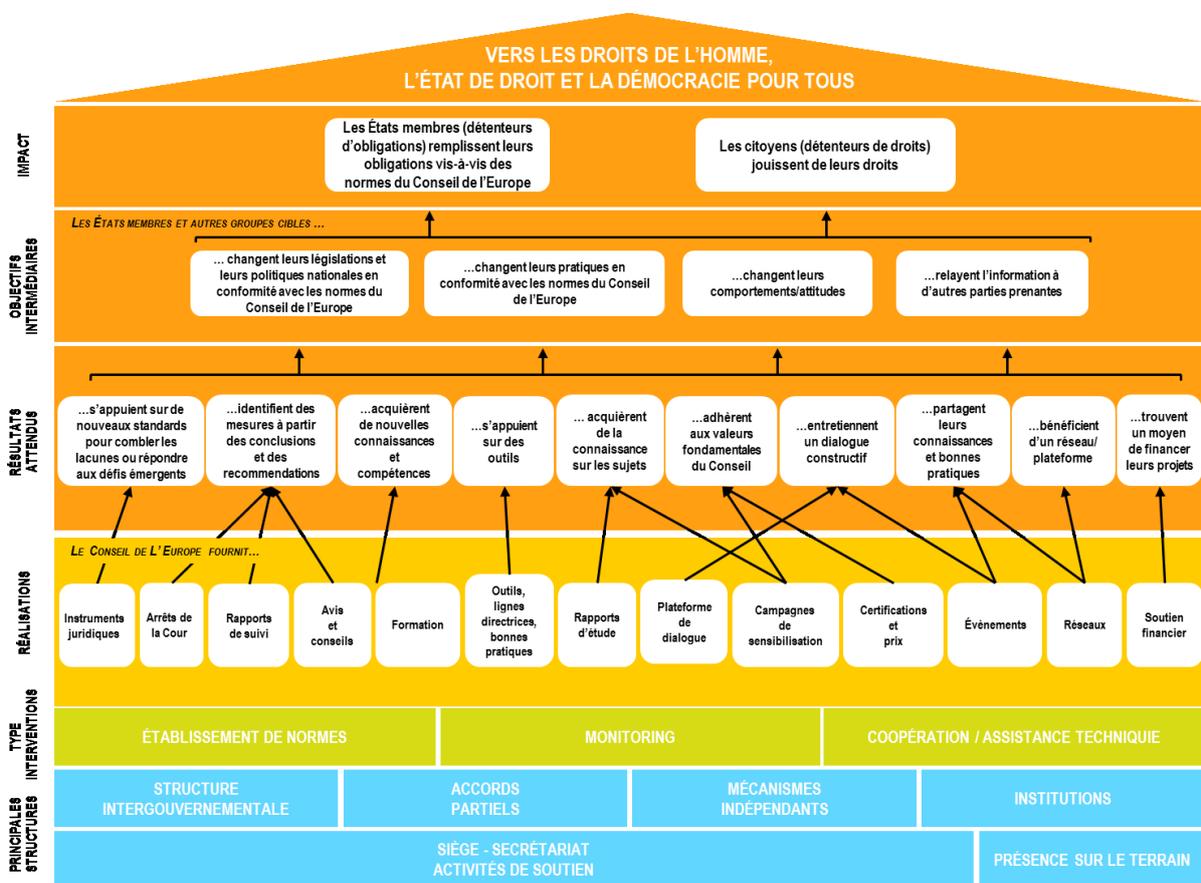


Fig. 5

Des **indicateurs** quantitatifs et qualitatifs sont fixés au **niveau immédiat** (c.-à-d. pour chaque résultat attendu) autrement dit le niveau auquel le contrôle est effectif. Toutefois, afin de renforcer l'approche basée sur les résultats, des indicateurs non-exhaustifs tel que « preuve d'amélioration » ont été intégrés afin d'avoir une indication sur l'atteinte de l'objectif de la ligne de programme (résultat intermédiaire).

Les introductions au niveau du Pilier et des Secteurs présentent le contexte de l'intervention, la valeur ajoutée et l'impact prévu à long terme. Chaque Programme présente l'objectif du programme et ses résultats attendus, autrement dit le niveau auquel le contrôle est effectif. Le principal élément constitutif du document sur le Programme et Budget est la fiche de synthèse de la ligne de programme (fig. 6) qui répond aux trois grandes questions : *pourquoi, quoi et comment*.

Il est répondu aux questions **pourquoi** et **quoi (A)** par une courte description des défis et la légitimité de l'Organisation à s'y attaquer. Il est répondu à la question **pourquoi** par la définition de l'objectif de la ligne de programme à moyen terme et la description du changement prévu pour le bénéficiaire direct. L'objectif du programme apparaît en gras dans le texte. Ceci est également traité en fixant un certain nombre de résultats attendus et d'indicateurs spécifiques à atteindre durant le biennium. Dans toute la mesure du possible, les résultats attendus ont été formulés selon les principes SMART, en d'autres termes ils doivent être spécifiques, mesurables, atteignables et vérifiables dans un laps de temps raisonnable. Sauf indication contraire, les résultats attendus sont censés être atteints avant la fin du biennium. Les indicateurs sont accompagnés de cible et / ou de données de référence. Les cibles concernent, sauf indication contraire, le biennium et les données de référence le niveau réel de l'indicateur en 2016 (lorsque celui n'était pas disponible un « - » a été rajouté).

Il est répondu à la question **comment (B)** par la présentation d'informations sur les structures et autres arrangements institutionnels qui contribuent à l'atteinte des objectifs du programme, à savoir les comités intergouvernementaux (voir ci-dessus), les organes statutaires ou conventionnels ou autres organes établis dans le cadre des réglementations applicables. Outre les informations sur les structures, le lecteur trouvera également des détails sur les ressources de secrétariat affectées à l'activité. Le nombre de postes et de fonctions et leurs grades sont indiqués (HC, A, L, B ou C). Étant donné que dans certains cas des agents sont affectés à plusieurs activités, leur poste/fonction est réparti sur plusieurs lignes de programme. Les chiffres obtenus ont été arrondis à 0,5 près. Le total général des effectifs et le plafond des dépenses du personnel figurent à l'Annexe VIII.

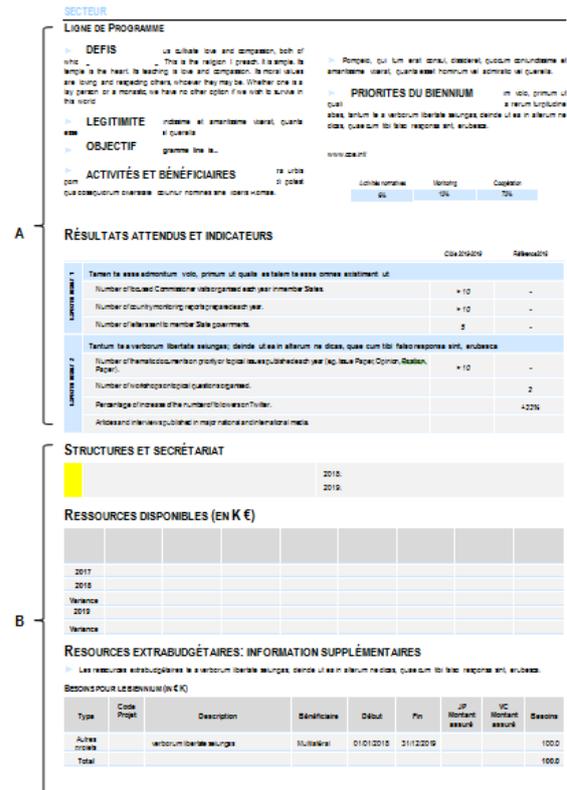


Fig. 6

La ligne de programme donne aussi des informations sur les trois dimensions qui constituent le « triangle dynamique ». Ces informations sont synthétisées dans le tableau synoptique (Tableau 1) puis reprises dans un tableau (Fig. 7) au niveau de chaque ligne de programme. Elles sont données en pourcentage de la part de ressources consacrée à chacune des trois dimensions et ne concernent que les activités financées par les ressources budgétaires (Budget Ordinaire et accords partiels).

Activités normatives	Monitoring	Coopération
6%	12%	72%

Fig. 7

Il est entendu que ces informations sont de nature indicative et, dans une certaine mesure, à caractère subjectif. Néanmoins, elles sont importantes pour se faire une idée du volume des ressources que l'Organisation consacre à chaque dimension et qui peuvent ensuite être évaluées au fil du temps. Cette répartition n'est pas fournie pour les institutions (Cour Européenne des droits de l'homme, Assemblée parlementaire, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et le Commissaire aux droits de l'homme). Ces dernières ont une partie introductive spécifique : description de la ligne de programme, mission, activités principales et lien avec les autres organes du Conseil de l'Europe et enfin priorités pour le biennium.

Des informations relatives aux ressources extrabudgétaires disponibles pour le biennium sont aussi fournies. Pour des raisons de transparence la contribution du Conseil de l'Europe aux programmes conjoints et aux plans d'action (pays et thématiques) est présentée dans une colonne à part.

PILIER DE SOUTIEN

Une fiche de ligne de programme spécifique a été utilisée pour le pilier de soutien. La partie introductive de chaque ligne de programme présente les rôles et responsabilités de l'entité de soutien concernée. Les résultats attendus sont définis au niveau des réalisations (produits et services). Les indicateurs de performance se concentrent sur les livrables et la satisfaction des parties prenantes. Une synthèse des mesures de renforcement de l'efficacité et l'efficacité pour l'ensemble du biennium 2018-2019 est présentée à l'Annexe III.

THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET CONTRIBUTION A L'AGENDA 2030 DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la mesure du possible, une approche transversale est adoptée dans la mise en œuvre des activités de l'Organisation. L'annexe II donne une vue d'ensemble par ligne de programme des thèmes transversaux abordés dans les activités sous les piliers opérationnels. Cette annexe présente également la contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable en détaillant pour chaque objectif les lignes de programme contribuant à sa réalisation.

RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

Le document regroupe les deux principaux types de ressources de l'Organisation, à savoir les ressources budgétaires et les ressources extrabudgétaires (Fig. 8).

PILIER / SECTEUR / PROGRAMME	Ressources budgétaires		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
DROITS DE L'HOMME					
PROTEGER LES DROITS DE L'HOMME					
 Cour européenne des droits de l'homme					
 Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme					
 Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen					
 Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)					

Fig. 8

Les ressources budgétaires comprennent le Budget ordinaire et les autres budgets, par exemple ceux des Accords partiels élargis. Conformément au Règlement financier applicable, le Budget général (c'est-à-dire le Budget ordinaire, le Budget extraordinaire, le Budget du Fond européen pour la Jeunesse et les budgets annexes) est adopté par le Comité des Ministres, tandis que les budgets des Accords partiels sont adoptés en vertu de leur réglementation respective par les membres de chaque Accord partiel.

Les dépenses générales d'encadrement¹⁶ concernant les grandes entités administratives et le Bureau de la Direction Générale des Programmes (voir organigramme Annexe I) ont été inscrites au prorata au regard des programmes opérationnels respectifs.

Les coûts des pensions pour les agents ont été inclus au niveau de chaque ligne de programme dans le Budget ordinaire.

Toutes les informations budgétaires concernant 2019 sont indiquées aux prix de 2018. Conformément au Règlement financier, le Secrétaire Général présentera un budget ajusté pour 2019 avant le 30 septembre 2018.

Le budget est pour l'essentiel financé par les contributions des États membres. Une synthèse des contributions des États membres aux budgets du Conseil de l'Europe figure au Tableau 2. Les autres recettes telles que les produits financiers sont détaillées dans la rubrique « Recettes ».

Outre les ressources budgétaires, le document et notamment le tableau synoptique (Tableau 1) présentent **les ressources extrabudgétaires** ventilées en deux catégories ; la colonne « UE/Programmes conjoints » présente les ressources sécurisées émanant de l'Union européenne (Programme conjoint et coopération avec l'UE) ; la colonne « CV » présente les contributions volontaires déjà assurées.

Les contributions de l'Union européenne aux PJ sont un élément significatif des ressources de l'Organisation. Elles sont présentées *prorata temporis* en fonction de la durée du projet concerné sur la base des informations disponibles au 30 septembre 2017. Seuls les programmes signés à cette date ont été inclus comme montant assuré. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer dans le temps en fonction de la situation. Les contributions correspondantes du Conseil de l'Europe figurent dans les programmes correspondants du Budget ordinaire. Ces chiffres seront mis à jour pour le budget final 2018 et lorsque le budget ajusté de 2019 sera préparé en 2018.

Les contributions volontaires assurées (pour lesquelles un contrat est signé et/ou les fonds ont été reçus) émanant d'États membres et non-membres ainsi que d'autres sources sont présentées sur la base des informations disponibles au 30 septembre 2017.

Sous chaque ligne de programme, les projets financés par des ressources extrabudgétaires sont présentés en trois rubriques :

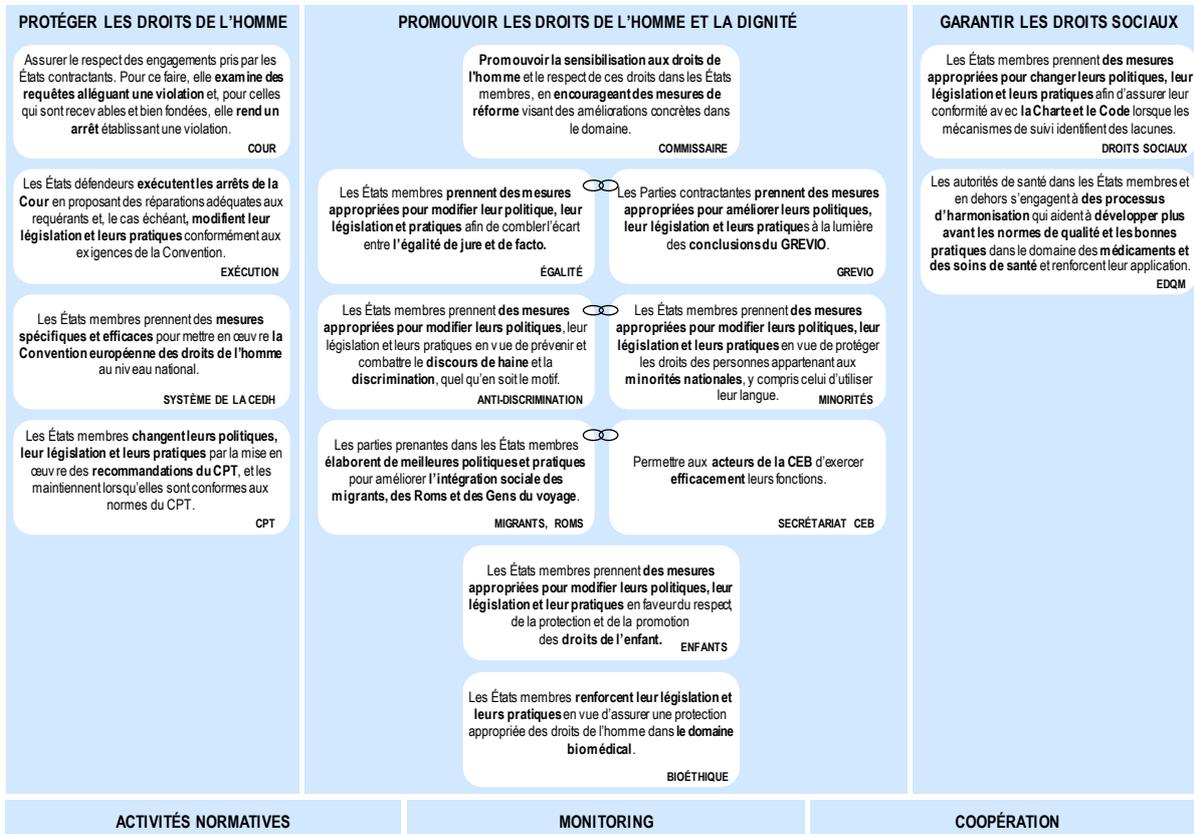
- la catégorie « Plan d'action par pays » couvre des projets à mettre en œuvre dans le cadre de Plans d'action en cours adoptés par le Comité des Ministres, complétés au besoin par des actions régionales ;
- la catégorie « Plan d'action thématique » couvre des propositions de cadre de coopération multilatérale stratégique pour promouvoir des thématiques prioritaires identifiées par le Comité des Ministres ;
- la catégorie « Autres projets » couvre des projets supplémentaires d'assistance technique dans des pays spécifiques et la coopération multilatérale.

Un tableau de synthèse figure à l'Annexe IX. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et peuvent changer au cours du biennium.

¹⁶ Les dépenses générales d'encadrement sont les dépenses liées aux services centraux et de coordination dans une Grande entité administrative, dont les services de Directeur Général et/ou Directeurs et services centraux.

DROITS DE L'HOMME

VERS LES DROITS DE L'HOMME POUR TOUS



DROITS DE L'HOMME

L'objectif global est de promouvoir et de protéger les droits de l'homme pour tous et de préserver le principe d'universalité des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe est l'organisation paneuropéenne de premier plan en matière des droits de l'homme. Sa pièce maîtresse est la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), socle d'un système de protection des droits de l'homme paneuropéen incorporé aux droits internes de l'ensemble des 47 États membres. Les États Parties s'engagent à garantir à tous ceux qui relèvent de leur juridiction les droits et libertés énoncés dans la Convention.

En ligne avec les principes sous-jacents de subsidiarité et de responsabilité partagée, l'action du Conseil de l'Europe vise à soutenir la mise en œuvre de la convention au niveau national et l'exécution effective des arrêts de la Cour. Des protocoles ultérieurs à la Convention qui sont venus étendre la liste initiale des droits et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme démontrent la dynamique du système en répondant à de nouveaux défis.

Une large gamme de normes et de principes complète cette Convention, notamment la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) et la Charte sociale européenne (CSE). Dans de nombreux domaines (par exemple la non-discrimination, l'exploitation sexuelle des enfants, la violence à l'égard des femmes et la violence domestique), ces instruments jouent un rôle de premier plan à l'échelle mondiale. L'Organisation a une expérience solide et croissante en matière de coopération et travaille de plus en plus par le biais de la coopération technique et du renforcement des capacités afin d'assurer un impact. Elle peut donc mettre à profit un triangle dynamique sans équivalent – activités normatives, de suivi et d'assistance – pour protéger les droits de l'homme sur notre continent.

Sous ce pilier, l'action du Conseil de l'Europe est organisée en trois secteurs :

- ▶ Protéger les droits de l'homme ;
- ▶ Promouvoir les droits de l'homme et la dignité ;
- ▶ Garantir les droits sociaux.

	2018 en K €					2019 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
DROITS DE L'HOMME	106 985,8	88 692,2	10 921,2	3 754,9	210 354,1	107 080,8	93 412,2	5 756,4	1 021,7	207 271,1
Protéger les droits de l'homme	84 285,2		7 443,2	3 374,4	95 102,8	84 915,0		4 050,0	970,2	89 935,2
Promouvoir les droits de l'homme et la dignité	18 371,3	1 415,1	3 478,0	213,8	23 478,2	18 097,0	1 415,1	1 706,4	51,5	21 270,0
Garantir les droits sociaux	4 329,3	87 277,1		166,7	91 773,1	4 068,8	91 997,1			96 065,9

DROITS DE L'HOMME

PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME

L'objectif à long terme de ce secteur est de faire en sorte que les droits consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) soient effectivement protégés dans toute l'Europe de manière cohérente et que les États remplissent leurs obligations à cet égard.

Ce secteur comprend quatre lignes de programme.

Conformément au principe de subsidiarité, la protection effective de ces droits incombe avant tout aux États membres. La Convention Européenne des droits de l'Homme fournit le cadre et les actions du Conseil de l'Europe soutiennent les États membres dans leurs efforts. La « Cour européenne des droits de l'homme » examine les allégations de violations de la Convention à titre individuel. En plus de son objectif général et permanent du maintien de la qualité et de la cohérence de sa jurisprudence, la Cour poursuivra au cours du biennium la mise en œuvre de sa politique de hiérarchisation visant à traiter plus rapidement les requêtes dans les catégories prioritaires et celles pouvant faire une différence pour une personne à titre individuel ou pour les systèmes juridiques européens dans leur ensemble.

Les États membres doivent impérativement exécuter les arrêts de la Cour sous la surveillance du Comité des Ministres. Le programme intitulé « Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme » a pour objectif à plus long terme de contribuer à une mise en œuvre effective des arrêts au niveau national. L'accent est placé sur le suivi de la déclaration de Bruxelles et des décisions du Comité des Ministres à cet égard (125^e Session, 19 mai 2015).

Le respect de l'intégrité physique et psychique est le fondement même de la protection des droits de l'homme. L'objectif à long terme du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) est de renforcer la protection des personnes privées de liberté contre la torture et les mauvais traitements.

La fiabilité de la protection des droits de l'homme dépend de l'efficacité continue du système de la CEDH, comme convenu dans les déclarations adoptées aux Conférences de haut niveau sur l'avenir de la Cour (Interlaken 2010, Izmir 2011, Brighton 2012 et Bruxelles 2015). Le programme « Efficacité du système de la CEDH au niveau national et européen » donne la priorité à leur suivi par le biais d'activités intergouvernementales, internationales et de renforcement des capacités.

L'adhésion de l'Union européenne (UE) à la CEDH consolidera grandement une protection cohérente des droits de l'homme sur tout le continent. L'adhésion de l'UE à la CEDH demeure donc à l'ordre du jour des deux organisations et le dialogue se poursuit sur les moyens d'éviter des lignes de clivage juridiques en Europe.

	2018 en K €					2019 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME	84 285,2		7 443,2	3 374,4	95 102,8	84 915,0		4 050,0	970,2	89 935,2
Cour européenne des droits de l'homme	69 729,0			230,1	69 959,1	70 072,3			149,3	70 221,6
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	5 766,1				5 766,1	5 861,9				5 861,9
Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	3 540,9		7 443,2	3 144,3	14 128,4	3 712,1		4 050,0	820,9	8 583,0
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	5 249,2				5 249,2	5 268,7				5 268,7

PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

► La Cour, établie par la Convention européenne des droits de l'homme, est l'organe judiciaire international indépendant du Conseil de l'Europe.

► **Sa mission principale est d'assurer le respect des engagements pris par les États contractants. Pour ce faire, elle examine des requêtes alléguant une violation et, pour celles qui sont recevables et bien fondées, elle rend un arrêt établissant une violation.**

► Depuis plusieurs années, les tensions internationales et la situation politique et économique dans différents États membres du Conseil de l'Europe créent un climat d'instabilité qui soumet les valeurs du Conseil de l'Europe à rude épreuve. La Cour doit absorber par conséquent, une fois encore, un grand nombre d'affaires nouvelles. Dans ce contexte, le rôle de la Cour en matière de protection et d'amélioration de l'État de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux est plus que jamais d'actualité. Pour faire face à cette situation, la Cour poursuit la modernisation de ses méthodes de travail. Par exemple, d'importants groupes d'affaires sont traités actuellement selon des procédures normalisées qui contribuent à l'accroissement du nombre d'affaires communiquées et terminées par un arrêt ou une décision.

► Consciente que les décisions rendues tardivement ne protègent pas les droits efficacement, la Cour déploie des efforts considérables pour accélérer l'examen d'affaires et améliorer ses outils et méthodes ainsi que l'organisation de son greffe. Des progrès ont été accomplis en particulier dans le traitement des affaires irrecevables et répétitives.

► Au cours du biennium, en plus de son objectif permanent du maintien de la qualité et de la cohérence de sa jurisprudence, la Cour poursuivra son processus de réflexion et de réforme en vue d'obtenir des résultats dans toutes les catégories d'affaires. L'attention portera spécifiquement sur la mise en œuvre de la politique de priorisation de la Cour visant à traiter plus rapidement les affaires prioritaires (catégories I, II et III) et celles susceptibles de faire la différence pour une personne à titre individuel ou pour les systèmes juridiques européens dans leur ensemble. En parallèle, les efforts se concentreront sur le maintien d'une approche « une entrée, une sortie » pour les affaires irrecevables et d'un traitement accéléré pour les affaires répétitives.

Enfin, la Cour cherchera à satisfaire les critères de Brighton au regard des différentes catégories d'affaires. Les requêtes devront être communiquées, le cas échéant, au(x) gouvernement(s) concerné(s) dans l'année qui suit leur introduction. Pour ces affaires, la décision ou l'arrêt devra être rendu dans les deux années suivant leur communication. Les affaires ne répondant pas à ces critères sont identifiées comme étant en « arriéré Brighton ».

► La jurisprudence de la Cour contribue aux progrès qui permettront d'atteindre de nombreux objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.

www.echr.coe.int

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les requérants, en particulier dans le cadre d'affaires prioritaires ou d'affaires de juge unique (catégories ¹⁷ I II III et VII), ont fait l'objet d'une décision de la Cour en temps utile.		
	Nombre de nouvelles requêtes attribuées.	≥ 53 493	53 493
	Nombre de requêtes ayant fait l'objet d'un arrêt.	≥ 1 926	1 926
	Nombre de requêtes ayant fait l'objet d'une décision (irrecevabilité ou radiation).	≥ 36 579	36 579
	Nombre de requêtes pendantes devant une formation judiciaire.	≥ 79 750	79 750
	Augmentation du pourcentage d'affaires prioritaires en arriéré Brighton qui ont été traitées (par rapport au biennium précédent).	20 %	
	Pourcentage d'affaires de juge unique (hors celles en attente d'une procédure pilote ou de principe) terminées dans l'année suivant leur attribution.	100 %	
	Durée moyenne pour prononcer un jugement dans les affaires de juge unique (hormis pour les affaires requalifiées après un arrêt ou une décision pilote ou de principe).	< 1 an	9 mois

SECRÉTARIAT

2018 : 610 postes (171A 411B 12C 16L)
dont 1A et 2B gelés

2019 : 610 postes (171A 411B 12C 16L)
dont 1A, 2B, 1A (11 mois), 1A (4 mois), 1B (11 mois), 1B (9 mois),
1B (8 mois) et 1B (5 mois) gelés

STRUCTURES

La Cour comporte 5 sections, dont la composition est fixée pour 3 ans. Pour l'examen des affaires portées devant elle, la Cour siège en formations de juge unique, en comités de 3 juges, en Chambres de 7 juges et en une Grande Chambre de 17 juges. Les juges ont un mandat de 9 ans non renouvelable.

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel/ Juges	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	67 048,4	2 677,5	3,1	69 729,0		230,1	230,1	69 959,1
2019	67 048,4	2 677,5	3,1	70 072,3		149,3	149,3	70 221,6

¹⁷ Pour plus d'informations sur la politique de priorisation de la Cour, voir la page internet du site de la Cour : http://www.echr.coe.int/Documents/Priority_policy_FRA.pdf

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires contribueront à réduire les requêtes prioritaires faisant partie de l'arriéré de la Cour européenne des droits de l'homme, à l'accessibilité efficace de la jurisprudence de la Cour pour les professionnels du droit et à sa diffusion tant dans les États membres que dans les pays partenaires du quartier du Sud.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	27	Traduction vers l'arménien de la jurisprudence et des publications clés de la CEDH	Arménie	01/01/2018	31/12/2020			200,0
Autres projets	239	Réduire le temps de traitement	Multilatéral	01/01/2011	31/12/2019		297,7	
	265	Réduire l'arriéré d'affaires bien fondées de la Cour européenne des droits de l'homme	Multilatéral	01/11/2012	31/12/2019			2 318,1
	1820	Production des publications et vidéos concernant les standards de la CEDH dans différentes langues	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			500,0
	1826	Traduction de la jurisprudence et des publications clés de la Convention européenne des droits de l'homme	Voisinage Sud	01/01/2018	31/12/2019			150,0
	1883	Diffusion des audiences sur internet	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2021		81,7	80,8
Total						379,4	3 248,9	

PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME

EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

► L'exécution pleine, efficace et rapide des arrêts de la Cour par les États Parties, autant qu'une surveillance efficace de la part du Comité des Ministres, est un élément crucial du système mis en place pour la protection des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. Elle repose également sur un engagement politique fort des États parties.

► L'exécution des arrêts relève de la responsabilité des États concernés qui en vertu de l'article 46 de la Convention européenne des droits de l'homme, se sont engagés à se conformer aux arrêts définitifs de la Cour dans tous les litiges auxquels ils sont parties. La Convention confère au Comité des Ministres la responsabilité de la surveillance de l'exécution des arrêts définitifs et décisions de la Cour.

► Le Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme assiste le Comité des Ministres dans la surveillance des arrêts définitifs et décisions de la Cour. Il soutient également les États défendeurs qui le souhaitent pour faciliter le processus d'exécution au moyen d'un dialogue bilatéral permanent sur les mesures individuelles nécessaires afin d'assurer que les victimes de violations obtiennent une réparation appropriée et/ou que des mesures générales sont prises concernant les violations de nature répétitive. Sur demande, un soutien et des conseils ciblés de nature technique et juridique sont accordés aux autorités nationales concernées (notamment sous forme d'ateliers, de tables rondes, de formations, de visites d'étude).

► L'objectif de cette ligne de programme est que les États défendeurs exécutent les arrêts de la Cour en proposant des réparations adéquates aux requérants et, le cas échéant, modifient leur législation et leurs pratiques conformément aux exigences de la Convention.

► Au cours du biennium, l'accent sera mis sur le dialogue et des échanges d'information sur les plans d'action avec les États membres concernés, les échanges de bonnes pratiques et la coopération technique, notamment en vue de traiter des problèmes structurels ou complexes, de manière à clore plus rapidement des affaires lorsque les mesures appropriées ont été prises et de freiner l'augmentation des affaires pendantes depuis plus de cinq ans. Les efforts se poursuivront pour améliorer davantage la visibilité et la transparence du processus d'exécution pour toutes les parties concernées (requérants, États défendeurs, société civile).

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/execution

Activités normatives	Monitoring	Coopération
	98 %	2 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

		Cible 2018-2019	Référence 2016
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États défendeurs ont été soutenus dans leurs capacités à exécuter effectivement les arrêts de la Cour.		
	Nombre des affaires closes par résolution finale (au cours de l'année).	≥ 2 890	2 890 ¹⁸
	Nombre d'affaires pendantes.	≥ 9 941	9 941 (dont 1 493 affaires de référence)
	Variation en pourcentage du nombre d'affaires de référence pendantes en procédure standard depuis plus de cinq ans.	2018 : - 4 % 2019 : - 8 %	
	Nombre de réunions bilatérales spécifiques aux États ayant plus de 5 affaires de référence pendantes depuis plus de 5 ans en procédure standard.	17	
	Nombre de thématiques qui méritent de bénéficier d'une activité de coopération.	≥ 12	12
	Preuves de changement dans la législation et les pratiques conformément aux exigences de la Convention (décisions/résolutions du Comité des Ministres).		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Toutes les parties prenantes bénéficient d'un accès amélioré et plus transparent au processus de surveillance et à des informations à jour sur l'état d'exécution des affaires examinées par le Comité des Ministres.		
	Date de disponibilité d'un vademecum mis à jour sur la pratique du Comité des Ministres en matière de paiement de la satisfaction équitable.	31/12/2019	
	Nombre de fiches thématiques d'exemples de progrès accomplis au niveau national en réponse aux arrêts de la Cour élaborées aux fins de la diffusion de bonnes pratiques	4	
	Degré de participation des parties prenantes à l'échange de vue sur les rapports annuels du Comité des Ministres sur sa surveillance de l'exécution des arrêts.	élevé	-
	Éléments prouvant que les parties prenantes bénéficient d'un accès amélioré et plus transparent, notamment par le biais de l'outil HUDOC, au processus de surveillance et à des informations à jour sur l'état d'exécution des affaires examinées par le Comité des Ministres.		

SECRÉTARIAT

2018 : 43 postes (26A 17B) et 11 fonctions (10A 1B) dont 1A et 2B (jeunes professionnels) gelés
2019 : 43 postes (26A 17B) et 11 fonctions (10A 1B) dont 2B (jeunes professionnels) gelés

STRUCTURES

¹⁸ Cette donnée de référence correspond à la cible 2017.

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	5 310,1	456,0		5 766,1				5 766,1
2019	5 403,8	458,0		5 861,9				5 861,9

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources seront consacrées aux problèmes structurels afin de soutenir les efforts nationaux des États défendeurs pour assurer la pleine exécution des arrêts de la Cour. Cela concerne en particulier les questions relatives aux minorités, l'organisation judiciaire, les forces de sécurité, les problèmes relatifs à la détention, la violence domestique et la liberté d'expression.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autre projet	188	Surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			3 000,0
Total								3 000,0

PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME

EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE LA CEDH AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPÉEN

► Le soutien à la mise en œuvre de la CEDH au niveau national est au cœur de la stratégie globale du Conseil de l'Europe pour renforcer l'efficacité de cette convention, dans la droite-ligne des déclarations de Brighton et de Bruxelles et du principe sous-jacent de subsidiarité et de responsabilité partagée.

► Le Conseil de l'Europe aide les autorités nationales, les institutions nationales indépendantes des droits de l'homme et la société civile, le cas échéant, à répondre à des questions que soulèvent les arrêts de la Cour et les mécanismes de suivi (CPT, Comité européen des droits sociaux et autres). Dans cette optique, le Conseil de l'Europe élabore une assistance ciblée, notamment par l'évaluation des besoins, l'expertise législative et le renforcement des capacités des professionnels du droit, en particulier dans le cadre du programme HELP – plateforme transversale unique de formation adaptée aux professionnels du droit sur les principes du Conseil de l'Europe.

► Une coopération est en place notamment avec l'Union européenne, son Agence des droits fondamentaux (FRA) et l'Agence pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX), diverses agences des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH).

► **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres prennent des mesures spécifiques et efficaces pour mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national.**

► Au cours du biennium, le soutien aux États membres traitera des problèmes systémiques identifiés dans le contexte de la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme par le Comité des Ministres. La priorité sera donnée aux questions de droits de l'homme dans le contexte des défis sociétaux, notamment par l'élaboration de bonnes pratiques sur des mesures de substitution efficaces au placement en rétention de migrants et de demandeurs d'asile, et par la coopération avec Frontex concernant les retours des demandeurs d'asile déboutés et des migrants en situation irrégulière. Dans le cadre du programme HELP, des formations sur les thèmes « l'asile au regard de la Convention européenne des droits de l'homme », « la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance », et « les droits des travailleurs en tant que droits de l'homme » seront élaborées et améliorées. La façon de concilier la liberté d'expression et d'autres droits de l'homme et libertés, en particulier dans des sociétés marquées par la diversité culturelle, sera analysée.

www.coe.int/cddh
www.coe.int/hrlawpolicy
www.coe.int/capacitybuilding

Activités normatives	Monitoring	Coopération
13 %		87 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

Les États membres ont pu s'appuyer sur des mesures juridiques et politiques pour améliorer l'efficacité du système de la CEDH au niveau européen et national.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Date de disponibilité d'un rapport indiquant si les mesures adoptées jusqu'ici se soient avérées suffisantes pour assurer le fonctionnement durable du système de la CEDH ou si des changements plus profonds sont nécessaires.	31/12/2020	
	Date de disponibilité de bonnes pratiques pour : (i) échanger plus rapidement des informations et des expériences sur le processus d'exécution des arrêts ; (ii) renforcer le statut des fonctionnaires et des coordonnateurs (voir §1 CM/Rec(2008)2) ; (iii) assurer des recours effectifs et efficaces face à la durée excessive des procédures ; (iv) actualiser l'enseignement universitaire et la formation professionnelle en matière de droits de l'homme.	31/12/2019	
	Nombre de nouvelles signatures et ratifications des Protocoles n°15 et 16 à la CEDH.	3	10
Les États membres ont pu s'appuyer sur de nouveaux instruments juridiques dans le contexte de nouveaux enjeux de société.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Date de disponibilité de bonnes pratiques en matière de protection des droits sociaux.	31/12/2019	
	Date de disponibilité d'un instrument non contraignant sur la façon de concilier la liberté d'expression et d'autres droits de l'homme et libertés, en particulier dans les sociétés diverses au plan culturel.	31/12/2019	
	Date de disponibilité de bonnes pratiques en matière de droits de l'homme dans le contexte des migrations, en particulier de mesures de substitution efficaces à la rétention de migrants et de demandeurs d'asile.	31/12/2019	
	Date de disponibilité de bonnes pratiques en matière de protection et de promotion de l'espace de la société civile.	31/12/2018	
	Date de disponibilité de la recommandation révisée Rec(97)14 relative à l'établissement d'institutions nationales indépendantes pour la promotion et la protection des droits de l'homme.	31/12/2019	
	Nombre de nouvelles signatures et ratifications de la Convention 2009 de Tromsø sur le droit d'accès aux documents publics (ETS 205).	4	2
Les autorités des États membres ont été soutenues dans leur capacité à régler les problèmes structurels révélés par les arrêts de la Cour et par les mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre et type de commentaires et de réponses apportés par les autorités nationales aux avis juridiques préparés.	≥ 17	17
	Preuve d'amendements juridiques introduits à la suite des activités de coopération et d'avis juridiques fournis.		
	Preuve d'éléments nouveaux de la jurisprudence nationale concernant la mise en œuvre de la CEDH et d'autres instruments pertinents du Conseil de l'Europe.		

RÉSULTAT ATTENDU 4	Les membres du réseau HELP (instituts nationaux de formation pour les professionnels du droit des 47 États membres) ont validé des programmes HELP sur mesure et des supports de formation sur la CEDH et les ont intégrés dans leurs programmes de formation continue.		
	Nombre de pays où des programmes HELP ont été intégrés dans les programmes nationaux de formation continue pour les professionnels du droit.	≥ 4	4
	Validation qualitative des versions nationales des supports de formation et des programmes HELP par des établissements de formation et des associations du barreau au niveau national.		
	Preuve que la formation juridique initiale et continue d'États membres inclut une composante obligatoire sur la CEDH et d'autres mécanismes de protection des droits de l'homme.		
RÉSULTAT ATTENDU 5	Les structures nationales indépendantes de protection des droits de l'homme, la société civile et les organisations internationales se sont appuyées sur l'expertise du Conseil de l'Europe pour identifier et régler les problèmes structurels relevés dans les États membres concernés par les arrêts de la Cour ou par les mécanismes de suivi.		
	Nombre de demandes d'expertise du Conseil de l'Europe et efforts conjoints déployés avec des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme sur des enjeux spécifiques.	14	8
	Nombre de consultations d'institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme et d'acteurs de la société civile en lien avec des problèmes structurels dans le domaine des droits de l'homme.	15	9
	Nombre de demandes de contributions du Conseil de l'Europe aux activités d'autres organisations internationales dans le domaine des droits de l'homme.	20 p.a.	30
	Nombre de programmes HELP utilisés/adaptés par d'autres organisations internationales.	4	

SECRETARIAT

2018 : 16 postes (8A 8B) et 1 fonction (1A) dont 1B gelé (11 mois)
 2019 : 16 postes (8A 8B) et 1 fonction (1A) dont 1A et 1B (6 mois) gelés

STRUCTURES

Comité directeur pour les droits de l'homme et son bureau (CDDH)
 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 807,7	1 043,4	689,8	3 540,9	7 443,2	3 144,3	10 587,5	14 128,4
2019	1 729,7	1 051,7	930,7	3 712,1	4 050,0	820,9	4 870,9	8 583,0

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront au Conseil de l'Europe de renforcer davantage la mise en œuvre de la CEDH au niveau national, conformément aux Déclarations de Brighton et de Bruxelles. Dans le cadre des Plans d'actions et des documents de coopération du Conseil de l'Europe, les activités proposées visent, entre autres, à renforcer la capacité de la justice et à renforcer le cadre réglementaire et les capacités opérationnelles en ce qui concerne des dispositions spécifiques de la CEDH, en harmonisant l'application des normes relatives aux droits de l'homme, en soutenant les réformes judiciaires et leur consolidation. Les projets comprennent également des initiatives de nature diverse visant à faciliter l'application de la CEDH. Un projet renforcera le mécanisme national de prévention du Kosovo¹⁹. Il est également prévu de poursuivre le dialogue avec les autorités du Bélarus en ce qui concerne l'abolition de la peine de mort. Grâce au Programme HELP, les ressources extrabudgétaires permettront aussi de continuer à intégrer les normes de la CEDH, telles qu'interprétées par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, aux programmes nationaux des établissements de formation professionnelle des juges et procureurs dans tous les États membres du Conseil de l'Europe. Une attention particulière sera également accordée à l'amélioration des droits sociaux en tant que partie intégrante des droits de l'homme.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	16	Renforcer l'efficacité du système albanais de protection des droits de l'homme et de lutte contre les discriminations	Albanie	01/12/2015	31/05/2018	247,5		
	24	Harmoniser la mise en œuvre des normes européennes en matière de droits de l'homme, y compris les droits sociaux, par le judiciaire arménien	Arménie	01/01/2018	31/12/2019			500,0
	25	Renforcer la mise en œuvre des normes européennes en matière de droits de l'homme dans les forces armées en Arménie	Arménie	01/10/2016	31/01/2019		464,5	
	145	Renforcer l'application de la Convention européenne des droits de l'homme et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme au niveau national	Arménie	01/01/2018	31/12/2020			666,7
	147	Soutenir le développement et mise en œuvre du plan d'action des droits de l'homme 2016-2018	Arménie	01/01/2018	01/01/2020			100,0

¹⁹ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Programme et Budget 2018-2019 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins	
PA par pays	187	Soutenir la mise en œuvre de la réforme judiciaire	Géorgie	01/03/2017	31/12/2019		1 094,1		
	198	Sensibiliser aux droits de l'homme	Géorgie	01/01/2018	31/12/2019			749,0	
	284	Poursuite du soutien aux réformes de la justice pénale	Ukraine	01/09/2015	28/02/2019		966,7		
	294	Soutien aux réformes de la justice pénale	République de Moldova	01/01/2015	31/03/2018		153,8		
	1268	Renforcement du mécanisme national de prévention au Kosovo ²⁰	Kosovo ²⁰	01/05/2017	30/04/2019		400,0		
	1327	Consolidation de la réforme du secteur judiciaire en Ukraine	Ukraine	01/03/2017	28/07/2018		144,1		
	1346	Promouvoir un système de justice pénale en République de Moldova conforme aux droits de l'homme	République de Moldova	01/01/2018	31/12/2020			2 082,5	
	1351	Soutien aux initiatives de réforme dans le domaine de la justice en Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	01/01/2018	31/12/2018		332,1	67,9	
	1834	Droits de l'Homme pour le Bélarus	Bélarus	01/06/2018	30/11/2019			500,0	
	1877	Droits de l'homme pour tous (HELP)	Bélarus	01/07/2017	31/12/2018			433,3	
			Facilité horizontale - Promotion de l'anti-discrimination et protection des droits des groupes vulnérables: Droits de l'homme - Anti-discrimination	Europe du Sud-Est	24/05/2016	23/05/2019	626,3		
			Facilité horizontale - Garantir la justice: Droits de l'homme, incluant la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme	Europe du Sud-Est	24/05/2016	23/05/2019	1 277,6		
			Programme Sud III	Voisinage Sud	01/01/2018	31/12/2019	1 254,0		
			Partenariat pour la bonne gouvernance - Promotion de la mise en œuvre des normes européennes pour les droits de l'homme au niveaux régional et national (lutte contre la discrimination)	Est de l'Europe et le Caucase du Sud	01/01/2018	31/12/2018	841,9		
Autres projets	3	Améliorer l'efficacité des enquêtes et combattre les mauvais traitements et l'impunité en Turquie	Turquie	01/12/2017	31/05/2019			500,0	
	270	Les Droits de l'Homme et la Biomédecine (HELP Programme en Fédération de Russie)	Fédération de Russie	01/07/2017	31/12/2018		160,0	20,0	
	271	HELP (Phase II)	Fédération de Russie	01/01/2017	31/12/2018		250,0		
	286	Académie des droits de l'homme pour les juges des cours suprêmes ou cours de dernière instance (HELP Academy)	Europe du Sud-Est	01/01/2018	31/12/2020			800,0	
	297	Améliorer les techniques d'investigation et renforcer l'efficacité des procureurs publics, en ligne avec les normes européennes	Turquie	01/06/2018	31/05/2021	1 741,7			
	311	Soutien du contrôle public des lieux de détention ("Projet russe nouvelle génération des CCO")	Fédération de Russie	01/01/2015	31/12/2018			500,0	
	326	Soutien au recours individuel en Turquie à la Cour Constitutionnelle de la Turquie	Turquie	19/12/2015	18/12/2018	1 879,0			
	328	Renforcer la capacité des barreaux et des avocats sur les normes européennes en matière de droits de l'homme	Turquie	01/01/2018	31/12/2020	2 333,3			
	1263	Observatoire indépendant pour évaluer l'efficacité des mécanismes nationaux pour la prévention de la torture (MNP)	Multilatéral	01/06/2017	31/05/2020			550,0	
	1325	Renforcer le système de justice pénale et la capacité des professionnels de la justice en matière de prévention des violations de la Convention européenne des droits de l'homme en Turquie	Turquie	01/06/2018	31/05/2020			2 375,0	
	1347	Aligner les droits procéduraux à l'acquis de l'UE et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme au Monténégro	Monténégro	01/03/2018	29/02/2020			533,3	
	1373	HELP dans les Balkans occidentaux (Phase II)	Europe du Sud-Est	01/11/2017	31/10/2019			458,3	
	1795	Vers une meilleure mise en œuvre des droits de l'Homme au niveau national à travers l'harmonisation de la jurisprudence nationale	Arménie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie	01/01/2018	31/06/2019			500,0	
	1825	HELP (Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit) dans l'UE (UE-CdE)	États membres de l'UE	01/12/2017	30/11/2019	857,7			
1837	HELP Prévention de la radicalisation (UE-CdE)	États membres de l'UE	01/10/2017	30/09/2019	434,0				
Total						11 493,1	3 965,3	11 336,1	

²⁰ Voir note 19, page 27.

PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE (CPT)

► L'interdiction de la torture est un droit de l'homme absolu auquel il ne peut être dérogé. Le respect de l'intégrité physique et psychique des personnes est au cœur de la protection des droits de l'homme. Les États doivent prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que les personnes privées de liberté ne subissent pas de mauvais traitements. Malgré des réformes importantes dans les systèmes de justice pénale des États membres, d'importants problèmes persistent dans la zone géographique du Conseil de l'Europe dans des domaines tels que les mauvais traitements infligés par des représentants des services répressifs, la violence et la surpopulation en milieu carcéral, les conditions de vie dans les centres de rétention de migrants ou l'utilisation de moyens de contention dans les hôpitaux psychiatriques.

► Le Comité pour la prévention de la torture (CPT) est un mécanisme de contrôle unique, indépendant, non judiciaire et proactif, doté d'un mandat de nature préventive. Il est investi de pouvoirs considérables qui lui permettent de se rendre sur des lieux de détention afin d'évaluer comment les personnes privées de liberté sont traitées. En complément du système judiciaire de la CEDH, qui se fonde sur le dépôt de plaintes, ses travaux contribuent à la prévention des violations de la CEDH.

► Le CPT effectue des visites périodiques (généralement tous les quatre à cinq ans) dans tous les États membres, mais peut également faire des visites « ad hoc » lorsque cela s'avère nécessaire. Le CPT établit un rapport qui rassemble ses constatations et recommandations en vue d'améliorer la situation et demande une réponse détaillée concernant les problèmes soulevés. Ce processus maintient un dialogue permanent avec les États concernés. Des entretiens à haut niveau et des tables rondes avec des structures gouvernementales spécifiques peuvent être organisées en complément pour aider les États concernés à mettre en œuvre les recommandations formulées par le CPT. Les travaux du CPT

associent un grand nombre d'acteurs différents, parmi lesquels les ministères de la Santé, de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires sociales, ainsi que les forces de l'ordre, l'administration pénitentiaire, les lieux de rétention de migrants en situation irrégulière, les hôpitaux psychiatriques, les foyers sociaux, les services judiciaires et de poursuite, les mécanismes de contrôle indépendants et les acteurs de la société civile.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres changent leurs politiques, leur législation et leurs pratiques par la mise en œuvre des recommandations du CPT, et les conservent lorsqu'elles sont conformes aux normes du CPT.**

► En vertu de la mission confiée au CPT par la Convention qui l'a établi, ce dernier mène des activités à caractère permanent qui s'inscrivent dans le long terme. Au cours du biennium, le CPT améliorera encore sa capacité à réagir rapidement à des situations qui relèvent spécifiquement de son mandat ainsi que sa capacité à traiter les priorités thématiques qui sont apparues ou apparaîtront dans son domaine de compétence. Dans cette optique, l'accent portera davantage sur les visites ciblées ad hoc, y compris les visites de réaction rapide, tout en assurant un rythme acceptable de visites périodiques.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.cpt.coe.int

Activités normatives	Monitoring	Coopération
	100 %	

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cible 2018-2019 Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres concernés ont reçu des rapports de visite détaillés du CPT contenant des recommandations ciblées pour améliorer la situation des personnes privées de liberté.		
	Nombre de visites périodiques et ad hoc, y compris de visites de réaction rapide.	19 p.a.	19
	Nombre total de jours de visite.	185 p.a.	170
	Preuves d'amélioration de la situation (changements apportés dans le droit et la pratique à l'échelle nationale) à la suite des précédentes visites.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres sélectionnés ont été assistés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT.		
	Nombre d'« entretiens à haut niveau » et de tables rondes organisés avec des autorités nationales confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT.	> 4 p.a.	4
RÉSULTAT ATTENDU 3	Des décideurs politiques nationaux et internationaux, le personnel travaillant dans les lieux de détention et d'autres groupes concernés ont été informés sur les normes du CPT.		
	Nombre de réunions de contacts (y compris la participation à des séminaires/conférences) entre des membres du CPT et de son Secrétariat et des groupes cibles sélectionnés.	> 65 p.a.	76

SECRÉTARIAT

2018 : 24 postes (15A 9B) et 1 fonction (1A) dont 1A gelé
2019 : 24 postes (15A 9B) et 1 fonction (1A) dont 1A gelé

STRUCTURES

Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	3 046,5	2 202,7		5 249,2				5 249,2
2019	3 052,4	2 216,3		5 268,7				5 268,7

DROITS DE L'HOMME

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ

Dans une perspective de droits de l'homme et de dignité humaine, ce secteur vise à assurer une égalité de jure et de facto. Grâce à l'identification et à la levée des obstacles spécifiques empêchant la pleine jouissance des droits de l'homme, tous les membres de la société sont en mesure de vivre dans la dignité et d'avoir des droits égaux sans subir de préjugés ni de discrimination.

Avec les travaux du Commissaire aux droits de l'homme, le secteur compte cinq lignes de programme, portant sur des instruments juridiques fondamentaux, des mécanismes de suivi, des programmes ciblés pour traiter toutes les formes de discrimination, d'intolérance et d'inégalité, et des actions visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme de chacun. Tous les programmes intègrent les conclusions des organes et mécanismes pertinents dans les activités et les programmes de coopération ciblés assurant ainsi une application cohérente du « triangle stratégique » de l'Organisation.

Le programme « Égalité et dignité humaine » a pour objet de mettre en œuvre une égalité effective entre les femmes et les hommes et se concentre sur la prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes et la violence domestique ; pour ce faire, il suit la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul par les Parties et soutient les États membres dans leurs initiatives pour y parvenir. Le Conseil de l'Europe est devenu une référence internationalement reconnue et un partenaire hautement apprécié dans ce domaine. Le programme promeut également les droits des personnes handicapées.

Le programme « Anti-discrimination » vise à contrer le racisme et l'intolérance, pour prévenir et combattre les discours haineux et la discrimination pour quelques motifs que ce soit et pour protéger les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, y compris le droit d'utiliser leur langue. Le suivi de la situation dans nos États membres dans ces domaines est au cœur de l'action du Conseil de l'Europe. Le programme permet en outre de sensibiliser aux conclusions et aux recommandations des structures de suivi concernées et contribue à leur mise en œuvre au moyen d'activités d'assistance spécifiques, notamment pour lutter contre le discours de haine.

Une ligne de programme distincte est dédiée à la promotion de l'inclusion sociale et au respect des droits de l'homme des migrants et des Roms. Cette ligne de programme, d'une part, vise à favoriser une meilleure inclusion des migrants, sur la base des normes pertinentes du Conseil de l'Europe, notamment en guidant les politiques d'intégration des États membres, et d'autre part, vise plus spécifiquement la lutte contre la discrimination envers les Roms et les Gens du voyage et l'autonomisation des communautés rom. La Banque de développement du Conseil de l'Europe, qui fait également partie de ce programme, est un instrument concret de coopération dans la promotion de la cohésion, du caractère inclusif et de la durabilité de nos sociétés.

La protection et la promotion des droits des enfants ainsi que l'action contribuant à l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants sont les objectifs de la ligne de programme « Droits des enfants », en particulier par la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2016-2019) et les travaux relevant de la Convention de Lanzarote (sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels) et son Comité.

Le programme « Bioéthique » promeut les droits de l'homme dans le domaine de la biologie et de la médecine par l'application et la poursuite du développement de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine. Ce programme d'établissement de normes et de renforcement des capacités vise à protéger les individus contre les risques potentiels d'atteinte à leur intégrité et à leur dignité, en répondant aux défis nouveaux qui se posent dans ce domaine en évolution. Le Conseil de l'Europe est devenu le point de référence au niveau international sur les questions éthiques liées aux enjeux de la biomédecine.

	2018 en K €					2019 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ	18 371,3	1 415,1	3 478,0	213,8	23 478,2	18 097,0	1 415,1	1 706,4	51,5	21 270,0
Commissaire aux droits de l'homme	3 445,6				3 445,6	3 448,2				3 448,2
Égalité et dignité humaine – GREVIO	2 708,0		171,0	10,5	2 889,5	2 633,5				2 633,5
Anti-discrimination - Minorités nationales, Langues régionales ou minoritaires	5 506,2		863,6		6 369,8	5 403,7		198,9		5 602,6
Intégration sociale et respect des droits de l'homme : Migrants, Roms - Secrétariat de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe	3 940,1	1 415,1	2 443,4	87,5	7 886,1	3 844,8	1 415,1	1 507,5	51,5	6 818,9
Droits des enfants	1 990,4			50,0	2 040,4	1 992,3				1 992,3
Bioéthique	781,0			65,8	846,8	774,5				774,5

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

► Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution non judiciaire, indépendante et impartiale, créée en 1999 par le Comité des Ministres. Le Commissaire est doté d'un large mandat établi par la Résolution (99)50. Il n'est pas lié par des procédures formelles et exerce ses fonctions avec souplesse, en toute indépendance. Cette capacité à s'adapter rapidement à des circonstances évolutives est l'un des principaux atouts de l'institution.

► **La mission du Commissaire est de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les États membres, en encourageant des mesures de réforme visant des améliorations concrètes dans le domaine.**

► Le Commissaire dialogue en permanence avec les États membres ainsi que d'autres acteurs. Il se rend dans les États membres pour observer et évaluer la situation des droits de l'homme. Ses visites sont ciblées pour traiter des problèmes clés et formuler des recommandations précises avec la publication de rapports spécifiques par pays. Le Commissaire sensibilise le grand public aux défis en matière de sauvegarde des droits de l'homme en publiant des documents thématiques sur des problèmes spécifiques. Il peut intervenir en tant que tierce partie dans les procédures devant la Cour européenne des droits

de l'homme. Enfin, il contribue également à la résolution précoce des crises émergentes ou aux efforts de reconstruction dans des situations de post-conflit.

► Dans le cadre de son mandat, le Commissaire accorde une attention particulière à la protection des défenseurs des droits de l'homme et à la création d'un environnement propice à l'exercice de leurs activités. Il coopère avec toute une série d'institutions nationales et internationales ainsi que des mécanismes de suivi des droits de l'homme, notamment les Nations Unies et ses Bureaux spécialisés, l'Union européenne et l'OSCE. Il coopère aussi étroitement avec des structures nationales de protection des droits de l'homme et avec les principales ONG qui s'occupent des droits de l'homme, des universités et des groupes de réflexion.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 1 : pas de pauvreté ;
- l'objectif 3 : bonne santé et bien-être ;
- l'objectif 4 : éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : égalité des sexes ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/commissioner

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Par le biais d'un dialogue constructif empreint de confiance mutuelle, les problèmes ont été identifiés et des solutions concrètes proposées par le Commissaire aux gouvernements, afin d'assurer le respect des droits de l'homme dans les États membres.		
	Nombre de visites ciblées du Commissaire organisées chaque année dans des États membres.	> 10	-
	Nombre de rapports de suivi par pays préparés chaque année.	> 10	-
	Nombre de lettres envoyées aux gouvernements des États membres.	5	-
RÉSULTAT ATTENDU 2	Le grand public et la société civile des États membres ont été informés sur des thèmes d'actualité concernant les droits de l'homme par le biais d'activités de sensibilisation.		
	Nombre de documents thématiques sur des sujets prioritaires ou d'actualité (par exemple, des documents thématiques, avis et documents de synthèse) publiés chaque année.	> 10	-
	Nombre d'ateliers organisés sur des questions thématiques.	≥ 2	2
	Pourcentage d'augmentation du nombre d'abonnés sur Twitter.	≥ +33 %	+ 33 %
	Articles et interviews publiés dans les principaux médias nationaux et internationaux.		

SECRETARIAT

2018 : 24 postes (16A 8B) et 3 fonctions (3A)
2019 : 24 postes (16A 8B) et 3 fonctions (3A)

STRUCTURES

Commissaire aux droits de l'homme

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel/ Commissaire	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	2 884,3	561,3		3 445,6				3 445,6
2019	2 884,3	563,9		3 448,2				3 448,2

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires renforceront l'impact à moyen et long terme des travaux du Commissaire aux droits de l'homme dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe, l'accent étant particulièrement mis sur le renforcement de l'environnement nécessaire pour que les défenseurs des droits de l'homme aient les moyens d'agir et bénéficient d'une protection, de capacités et de réseaux.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	1342	Soutien du Commissaire aux droits de l'Homme aux défenseurs	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			100,0
Total								100,0

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ

ÉGALITÉ ET DIGNITÉ HUMAINE - GREVIO

► L'inégalité persiste dans toutes les sphères de la vie publique et privée et constitue l'un des principaux défis dans les sociétés européennes diverses d'aujourd'hui. S'attaquer aux inégalités, poursuivre un objectif d'égalité et assurer la réalisation pleine et entière des droits humains pour toutes et pour tous représentent à la fois une nécessité et une obligation.

► Le Conseil de l'Europe soutient ses États membres dans la mise en œuvre des textes et normes pertinents au moyen de toute une gamme de mesures (orientations politiques, renforcement des capacités, échange de bonnes pratiques entre pairs, sensibilisation), notamment par l'intégration de l'égalité de genre et la promotion des droits des personnes handicapées dans toutes les politiques et activités de l'Organisation. Pour cela, et en s'appuyant sur ses normes et ses acquis, le Conseil de l'Europe a adopté des stratégies dans le domaine de l'Égalité entre les femmes et les hommes²¹ et des Droits des personnes handicapées²². Le Conseil de l'Europe entretient des partenariats avec d'autres organisations internationales et régionales (organes des Nations Unies, Union européenne et ses agences spécialisées, OSCE, Banque mondiale, OCDE) et avec la société civile.

► **L'objectif de cette ligne de programme est de faire en sorte que les États membres prennent les mesures appropriées pour changer leur politique, leur législation et leurs pratiques en vue de combler l'écart entre l'égalité de jure et l'égalité de facto.**

► Au cours du biennium, l'accent sera placé sur la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2023). Les travaux porteront notamment sur le soutien aux États membres dans leurs efforts pour sauvegarder les droits humains des femmes et des filles migrantes, réfugiées ou demandeuses d'asile et pour

faciliter leur intégration dans la société. Les stéréotypes de genre, le sexisme, le discours de haine sexiste et d'autres formes de violence contre les femmes seront également combattus. Le Conseil de l'Europe poursuivra ses travaux innovants sur l'égalité d'accès des femmes à la justice et continuera de poursuivre l'objectif d'une planète 50/50 d'ici 2030. Une attention accrue sera également portée sur l'intégration d'une égalité de genre dans tous les champs d'activités du Programme et Budget afin de veiller à ce que les activités de l'Organisation ne mènent pas à une *in*égalité entre les femmes et les hommes.

► Pour ce qui est des droits des personnes handicapées, l'accent portera sur le soutien aux États membres à la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap (2017-2023), grâce à des actions menées dans cinq domaines prioritaires : égalité et non-discrimination, sensibilisation, accessibilité, reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité et droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et aux abus. La prise en compte transversale des travaux dans ce domaine sera davantage renforcée.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 5 : égalité des sexes ;
- l'objectif 10 : inégalités réduites ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/equality
www.coe.int/conventionviolence
www.coe.int/disability

Activités normatives	Monitoring	Coopération
36 %		64 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019 Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Indicateurs	Cible 2018-2019	Référence 2016
Les États membres ont bénéficié d'une assistance dans leur capacité à introduire des mesures politiques et législatives pour la réalisation d'une égalité de facto entre les femmes et les hommes.	Preuve documentée de l'utilisation des outils et du matériel du Conseil de l'Europe (lignes directrices, études, rapports, bonnes pratiques, manuels, sites internet, etc.) par les États membres.		
	Nombre de pays effectuant des changements juridiques/politiques dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, conformément aux normes du Conseil de l'Europe.	3	25
	Nombre de comités et organes de suivi du Conseil de l'Europe menant des activités intégrant les questions de genre.	Tous les comités directeurs > 3 organes de suivi > 2 Accords partiels	11 2 5
	Nombre d'événements au cours desquels des bonnes pratiques ont été diffusées.	10	-
	Preuve documentée d'une mise en œuvre de la Stratégie complète et effective (par exemple : rapport de suivi).		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres ont bénéficié d'une assistance dans leur capacité à introduire des mesures politiques et législatives pour améliorer la situation des personnes handicapées. [suspendu]		

SECRÉTARIAT

2018 : 8,5 postes (4,5A 4B) dont 0,7A (6mois) et 1B gelés
 2019 : 8,5 postes (4,5A 4B) dont 0,7A et 1B gelés

STRUCTURES

Commission pour l'égalité de genre
 Comité ad hoc sur les droits des personnes handicapées (CAHDPH) [suspendu]

²¹ Sera adopté en 2017.
²² Cf. CM(2016)55.

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	906,9	298,1	131,6	1 336,6				1 336,6
2019	867,8	300,0	121,1	1 289,0				1 289,0

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires continueront à promouvoir un système judiciaire tenant compte de la dimension de genre. Les actions seront poursuivies dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe et des documents-cadres de coopération avec l'Arménie.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	150	Gender equality, fighting discrimination, and combatting violence against women and domestic violence	Armenia	01/01/2018	31/12/2020			333,3
Total								333,3

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ

ÉGALITÉ ET DIGNITÉ HUMAINE - GREVIO

► La violence à l'égard des femmes et la violence domestique constituent des violations des droits de l'homme. Une femme sur trois en Europe a subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans.

► En vigueur depuis 2014, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) est l'instrument juridiquement le plus exhaustif dans ce domaine. Elle vise à prévenir les violences, protéger les victimes et poursuivre les responsables en justice. Pour garantir la mise en œuvre effective de ses dispositions, le mécanisme de suivi de la Convention repose sur deux piliers : le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) et le Comité des Parties. Le GREVIO a commencé ses activités de suivi en 2016. Il établit des rapports par pays pour évaluer les mesures, notamment législatives, prises par les Parties pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention. Dans les cas où des mesures sont nécessaires pour prévenir une tendance grave, massive ou persistante à tout acte de violence visé par la Convention, le GREVIO peut engager une procédure d'enquête spéciale.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que les Parties contractantes prennent des mesures appropriées pour améliorer leurs politiques, leur législation et leurs pratiques à la lumière des conclusions du GREVIO.**

► Au cours du biennium, le GREVIO poursuivra l'exécution de son premier cycle. Une attention particulière sera accordée à la situation des femmes migrantes et réfugiées qui sont particulièrement vulnérables à la violence fondée sur le genre. Les activités de sensibilisation, le recensement de bonnes pratiques et l'offre d'une expertise juridique et technique viseront à combler les lacunes et à lever les obstacles à la mise en œuvre des dispositions de la Convention. La coopération avec l'Union européenne et les Nations Unies sera renforcée en vue d'accroître la cohérence, l'efficacité, l'impact et la visibilité des résultats. Des partenariats avec les secteurs public, non-gouvernemental et privé seront également mis en place.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :
- l'objectif 5 : égalité des sexes.

www.coe.int/conventionviolence

Activités normatives	Monitoring	Coopération
	93 %	7 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019 Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les Parties contractantes ont reçu une première évaluation du GREVIO concernant les mesures qu'elles ont prises pour donner effet aux dispositions de la Convention d'Istanbul.		
	Nombre de Parties contractantes ayant reçu les premiers rapports du GREVIO	10	2
	Nombre de recommandations du Comité des Parties adoptées sur la base des rapports du GREVIO	7	
	Preuves d'amélioration (changements dans les politiques, la législation et la pratique au niveau national) à la lumière des conclusions du GREVIO		

SECRÉTARIAT

2018 : 6,5 postes (4,5A 2B) et 1 fonction (1A)
dont 1A redéployé d'Égalité et dignité humaine

2019 : 6,5 postes (4,5A 2B) et 1 fonction (1A)
dont 1A redéployé d'Égalité et dignité humaine

STRUCTURES

Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Comité des Parties à la Convention d'Istanbul

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	948,5	422,8		1 371,4	171,0	10,5	181,5	1 552,9
2019	919,7	424,8		1 344,5				1 344,5

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► En ce qui concerne la violence contre les femmes, des actions sont prévues pour résoudre les problèmes dans d'autres pays d'Europe de l'Est, du Sud du Caucase et de l'Europe du Sud-Est (ESE). L'accent sera mis essentiellement sur les points suivants :

- promotion de la Convention d'Istanbul et avancées en vue de sa ratification ;
- soutien à l'amélioration et la consolidation des cadres juridiques, réglementaires et politiques ;
- soutien à l'exécution des jugements de la Cour européenne des droits de l'homme sur la violence à l'égard des femmes ;
- assistance pour l'instauration et le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles, notamment en matière de coopération au niveau national.

► Pour les États Parties à la Convention, il sera tenu compte des recommandations formulées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	163	Renforcer le combat contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	Kosovo ²³	01/01/2016	30/04/2018		10,5	
	185	Coopération en matière de violence contre les femmes et contre les enfants	Géorgie	01/01/2017	31/12/2018			160,0
Autres projets	215	Violence à l'égard des femmes	Multilatéral	01/01/2016	31/12/2019			2 000,0
		Partenariat pour la bonne gouvernance – Promotion de l'égalité et la dignité humaine (Convention d'Istanbul)	Europe orientale et Caucase du Sud	01/01/2018	31/12/2018	171,0		
Total						171,0	10,5	2 160,0

²³ Voir note 19, page 27.

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ

ANTI-DISCRIMINATION - MINORITÉS NATIONALES, LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES

► La discrimination, quel qu'en soit le motif, constitue encore une grave violation des droits de l'homme qui menace l'accès aux droits et aux services pour tous. La menace du terrorisme, la crise des réfugiés et l'incertitude économique permanente ont créé un climat d'anxiété et de peur qui constitue un terreau fertile pour le discours de haine xénophobe.

► L'ECRI assure le suivi de la situation en ce qui concerne le racisme et l'intolérance dans tous les États membres – en établissant des rapports contenant des recommandations spécifiques aux pays concernés (un par pays tous les cinq ans) – et adresse des recommandations de politique générale à tous les États membres. Elle organise des séminaires destinés aux structures indépendantes (organismes de promotion de l'égalité) qui luttent contre le racisme et l'intolérance, ainsi que des tables rondes dans les États membres pour améliorer le dialogue entre les autorités et la société civile sur les conclusions qu'elle formule.

En outre, des programmes de coopération soutiennent les États membres dans la lutte contre la discrimination et le discours de haine.

► **L'objectif de ce programme est que les États membres prennent des mesures appropriées pour modifier leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en vue de prévenir et combattre le discours de haine et la discrimination, quel qu'en soit le motif.**

► Au cours du biennium, l'ECRI se consacrera à ses 5^e et 6^e cycles. Les priorités thématiques du 5^e Cycle de monitoring sont les questions législatives, le discours de haine, la violence et les politiques d'intégration (cf. CM(2012)139). Le premier rapport du 6^e Cycle de monitoring sera disponible en 2019. L'accent portera sur la mise à jour des normes de l'ECRI et sur la coopération avec les organismes de promotion de l'égalité. L'ECRI s'attachera particulièrement à intégrer une perspective de genre dans les activités et à renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales et régionales. Le Conseil de l'Europe apportera son soutien aux États membres, à leur demande, pour mettre en œuvre la Recommandation CM/Rec(2010)5 et lutter contre le discours de haine.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 4 : éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : égalité des sexes ;
- l'objectif 10 : inégalités réduites ;
- l'objectif 11 : villes et communes durables ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/ecri

Activités normatives	Monitoring	Coopération
2 %	59 %	39 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019 Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres se sont appuyés sur les rapports de suivi, les recommandations de politiques générales et le dialogue avec les organes spécialisés afin de mettre en œuvre les normes de l'ECRI.		
	Nombre de pays dans lesquels la situation est examinée.	11 p.a.	11
	Nombre de projets de nouvelles recommandations de politique générale.	1 p.a.	2
	Nombre de tables rondes et autres manifestations.	4 p.a.	4
	Nombre d'organes spécialisés prenant part au séminaire annuel.	> 80 %	70 %
	Preuves d'amélioration (modification de la législation et des pratiques nationales) à la suite des précédents rapports.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres ont été soutenus, à leur demande, dans leur capacité à élaborer la législation et les politiques visant à prévenir ou à lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.		
	Nombre de plans d'action ou stratégies OSIG élaborés au niveau national avec l'expertise du Conseil de l'Europe.	≥ 2	2
	Nombre de changements stratégiques et législatifs engagés et encouragés dans et par les États membres.	≥ 6	6
	Nombre d'échanges entre pairs concernant la mise en œuvre de politiques et de législations parmi les membres du Réseau européen des points focaux gouvernementaux sur les personnes LGBTI.	≥ 8	8
	Nombre de comités et de mécanismes de suivi intégrant les questions OSIG dans leurs travaux et activités.	≥ 3	3
	Date de disponibilité des outils dans les États membres sous la forme d'échange de bonnes pratiques, de bases de données en ligne et de publication de manuels.	31/12/2019	
	Nombre de formations de renforcement des capacités dispensées.	≥ 5	5
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États membres ont été soutenus, à leur demande, dans leur capacité à élaborer la législation et les politiques visant à lutter contre le discours de haine, prévenir la discrimination ou y remédier.		
	Nombre de changements législatifs engagés et encouragés dans et par les États membres avec l'expertise du Conseil de l'Europe	2 p.a.	-
	Nombre de plans d'action, stratégies, documents d'orientation élaborés au niveau national avec l'expertise du Conseil de l'Europe	2 p.a.	-
	Nombre d'activités de renforcement des capacités organisées et d'outils mis au point	2 p.a.	-
	Preuves documentées du recours accru des États membres à l'assistance du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre des recommandations de suivi en matière de discours de haine (conclusions des organes de suivi)		
	Preuves de la sensibilisation accrue aux normes en matière de lutte contre la discrimination.		

SECRETARIAT

2018 : 15 postes (9A 6B)
2019 : 15 postes (9A 6B)

STRUCTURES

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 905,6	732,7	239,2	2 877,5	318,3		318,3	3 195,8
2019	1 906,7	736,9	212,4	2 856,0	132,6		132,6	2 988,6

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- ▶ Les ressources extrabudgétaires permettront au Conseil de l'Europe de renforcer encore la mise en œuvre effective par les États membres des recommandations des mécanismes de suivi. Elles contribueront également à sensibiliser tous les États membres à la valeur ajoutée de ces recommandations dans la lutte contre le racisme et l'intolérance.
- ▶ En ce qui concerne la mise en œuvre de la CM/Rec(2010)5, les ressources extrabudgétaires se concentreront sur une assistance sur mesure pour les États membres qui souhaitent obtenir le soutien et l'expertise de l'Organisation pour aligner leur cadre réglementaire et politique sur les normes du Conseil de l'Europe et d'autres normes internationales, y compris par le biais de l'élaboration de textes juridiques, le partage de bonnes pratiques et la formation.
- ▶ Ils permettront au Conseil de l'Europe d'accroître la protection des droits de l'homme. Par exemple, la promotion et la protection des droits des personnes vulnérables seront assurées dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe et des documents de coopération ainsi que des actions dans les pays d'Europe de l'Est, du Caucase du Sud et de l'ESE. Plusieurs projets feront le point sur le renforcement des normes européennes et politiques en matière de lutte contre la discrimination. Un projet multilatéral visera à répondre au populisme en luttant contre le racisme et l'intolérance conformément aux recommandations de suivi. Un financement extrabudgétaire est également sollicité pour des activités visant à répondre au populisme en combattant les discours de haine.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	207	Soutien à la mise en œuvre de la législation anti-discrimination	Kosovo ²⁴	01/01/2018	31/12/2020			1 000,0
	1817	Lutte contre la discrimination, les crimes haineux et le discours de haine en Géorgie	Géorgie	01/03/2018	28/02/2022			800,0
		Facilité horizontale - Promotion de l'anti-discrimination et protection des droits des groupes vulnérables - Traite des êtres humains et Égalité (LGBTi)	Europe du Sud-Est	24/05/2016	23/05/2019	450,9		
Autres projets	222	Répondre au populisme par la lutte contre le discours de haine	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			1 350,0
	1847	Promouvoir les Droits de l'Homme et l'Égalité des personnes LGBT et combattre la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			2 500,0
	1849	Répondre au populisme par la lutte contre le racisme et l'intolérance conformément aux recommandations de suivi	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			700,0
	1860	Lutter contre le populisme et le discours de la haine à travers le soutien aux activités de lutte contre la discrimination au Monténégro (SANDRA)	Monténégro	01/01/2019	31/01/2021			384,0
Total						450,9		6 734,0

²⁴ Voir note 19, page 27.

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ

ANTI-DISCRIMINATION - MINORITÉS NATIONALES, LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES

▶ Protéger les droits des personnes appartenant à des minorités nationales est une problématique sérieuse et urgente en Europe aujourd'hui. Dans certains pays, les tensions ethniques et raciales, sous-jacentes depuis des années, ont refait surface, parfois de façon exacerbée.

▶ Le Conseil de l'Europe dispose de deux mécanismes lui permettant de suivre la situation dans les États membres : les organes de suivi de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ECRML).

▶ Le comité consultatif de la FCNM (ACFC) et le comité d'experts de l'ECRML (COMEX) évaluent la situation dans leur domaine respectif sur la base des rapports présentés par les États parties (tous les cinq ans pour la FCNM et tous les trois ans pour l'ECRML) et des informations communiquées notamment par des représentants de minorités nationales et d'ONG, ou recueillies lors des visites dans les pays.

▶ En outre, des programmes de coopération aident les États membres à protéger les droits des minorités nationales et les langues régionales ou minoritaires.

▶ **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres prennent des mesures appropriées pour modifier leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en vue de protéger les droits des personnes appartenant aux minorités nationales, y compris celui d'utiliser leur langue.**

▶ Au cours du biennium, la FCNM organisera des activités de suivi à mi-parcours, et la ratification de l'ECRML et de la FCNM sera mise en avant à l'occasion du 20^e anniversaire de leur entrée en vigueur.

▶ Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :
- l'objectif 11 : villes et communes durables ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/minorities
www.coe.int/minlang

Activités normatives	Monitoring	Coopération
	87 %	13 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU	Description	Cible 2018-2019	Référence 2016
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États parties se sont appuyés sur les rapports de la FCNM qui évaluent la mise en œuvre de la Convention et comportent des recommandations ciblées.		
	Nombre d'avis de l'ACFC.	8 p.a.	8
	Nombre de résolutions du Comité des Ministres.	7 p.a.	8
	Nombre de visites sur place.	7 p.a.	7
	Nombre de séminaires de suivi.	3 p.a.	0
	Nombre d'activités transversales menées avec d'autres mécanismes de suivi apparentés.	2 p.a.	1
	Preuves d'amélioration (modifications des politiques, de la législation et des pratiques) à la suite des précédents avis.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États parties se sont appuyés sur les rapports de l'ECRML qui évaluent la mise en œuvre de la Charte et comportent des recommandations ciblées.		
	Nombre de recommandations du Comité des Ministres.	7 p.a.	7
	Nombre de rapports d'évaluation du COMEX.	7 p.a.	6
	Nombre de visites sur place.	7 p.a.	7
	Nombre d'activités de renforcement des capacités (tables rondes sur la mise en œuvre, par exemple) et de sensibilisation.	2 p.a.	3
	Nombre d'activités transversales menées avec d'autres mécanismes de suivi apparentés.	2 p.a.	1
	Preuves d'amélioration (modification des politiques, de la législation et des pratiques) à la suite des précédents rapports d'évaluation.		
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États membres ont été soutenus, à leur demande, dans leur capacité à élaborer la législation et les politiques visant à protéger les droits des minorités, y compris celui d'utiliser leur langue.		
	Nombre de changements législatifs engagés et encouragés dans et par les États membres avec l'expertise du Conseil de l'Europe.	2 p.a.	
	Nombre de plans d'action, stratégies, documents d'orientation élaborés au niveau national avec l'expertise du Conseil de l'Europe.	1 p.a.	
	Nombre d'activités de renforcement des capacités organisées et d'outils mis au point.	2 p.a.	
	Preuves documentées du recours accru des États membres à l'assistance du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre des recommandations de suivi (conclusions des organes de suivi).		
	Preuves de la sensibilisation accrue aux normes en matière de droits des minorités.		

SECRETARIAT

2018 : 11 postes (7,5A 3,5B)

2019 : 11 postes (7,5A 3,5B)

STRUCTURES

Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ACFC)

Comité d'experts (COMEX) de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ECRML)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 659,3	862,6	106,8	2 628,7	545,3		545,3	3 174,0
2019	1 660,7	870,2	16,8	2 547,7	66,3		66,3	2 614,0

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront au Conseil de l'Europe de renforcer encore la mise en œuvre effective par les États membres des recommandations de la Convention du cadre sur les minorités nationales et de promouvoir et d'accroître le niveau de protection des droits des minorités, y compris celui d'utiliser leur langue.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	1844	La République de Moldova et la Charte européenne des langues régionales et minoritaires	République de Moldova	01/01/2018	31/12/2019			100,0
		Facilité horizontale - Europe du Sud-Est - Promotion et protection des droits des groupes vulnérables: Minorités nationales et Anti-discrimination	Europe du Sud-Est	24/05/2016	23/05/2019	225,5		
		Partenariat pour la bonne gouvernance - Protection des droits des minorités nationales et ethniques	Est de l'Europe et le Caucase du Sud	01/01/2018	31/12/2018	386,1		
Autres projets	210	Protéger les minorités nationales des effets de la montée du populisme, en accord avec les recommandations des organes de suivi	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			950,0
Total						611,6		1 050,0

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ

INTÉGRATION SOCIALE ET RESPECT DES DROITS DE L'HOMME : MIGRANTS, ROMS – Secrétariat de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

► Les Roms et les migrants continuent de faire partie des groupes les plus marginalisés d'un point de vue social et économique en Europe, et sont également soumis à des traitements fortement discriminatoires et d'autres violations des droits de l'homme. Par ailleurs, garantir la mise en œuvre de leurs engagements au titre de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), tout en gérant l'afflux massif de réfugiés et de migrants enregistré récemment, représente un défi majeur pour tous les États membres du Conseil de l'Europe. Tous sont touchés par les flux de migrants/réfugiés, que ce soit directement ou indirectement, en tant que pays d'origine, de transit, de destination ou de réinstallation.

► Le Conseil de l'Europe apporte son aide et son soutien aux États membres pour promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme dans le but de réduire l'écart de mise en œuvre entre les normes qu'il défend et les conditions de vie extrêmement précaires de ces catégories vulnérables.

► Les travaux du Conseil de l'Europe relatifs aux migrants et aux réfugiés continueront d'être intégrés, le cas échéant, dans les activités relevant des piliers opérationnels. Ces travaux sont coordonnés par le Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, qui conduit en outre des missions d'enquête, en coordination avec des partenaires internationaux, partage des bonnes pratiques et, si nécessaire, formule des recommandations pour améliorer les conditions de vie des migrants et des réfugiés, conformément aux normes du Conseil de l'Europe.

► En ce qui concerne les Roms, il encourage les bonnes pratiques et les initiatives de terrain, mène des activités de renforcement des capacités à l'intention des autorités locales, régionales et nationales, des médiateurs, des professionnels du droit et des services répressifs, des organismes de promotion de l'égalité, des institutions des droits de l'homme et des médias. Ces activités sont associées à d'autres travaux visant à lutter contre la discrimination et le discours de haine à l'égard des Roms et des Gens du voyage, ainsi qu'à renforcer l'autonomie des communautés et des familles roms et des Roms à titre individuel, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes, les jeunes et les enfants, pour lutter contre la marginalisation et l'exclusion sociale et renforcer leur accès aux droits.

► Le Réseau des Villes interculturelles donne aux villes qui en sont membres des indicateurs, des références et des bonnes pratiques pour orienter leurs politiques d'intégration, en mettant particulièrement l'accent sur la lutte contre les stéréotypes négatifs, sur la participation des citoyens et sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

► L'objectif de cette ligne de programme est que les parties prenantes dans les États membres élaborent de meilleures politiques et pratiques pour améliorer l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme des migrants, des Roms et des Gens du voyage.

► En ce qui concerne les migrants, une attention particulière sera accordée aux enfants et aux mineurs non accompagnés grâce à la mise en œuvre des activités prévues dans le Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants (2017-2019). Les États membres seront aidés pour apporter une réponse efficace à tous les problèmes relatifs à la vulnérabilité des réfugiés et des migrants; pour mettre en œuvre les conclusions et les recommandations des différents mécanismes du Conseil de l'Europe et pour élaborer des politiques d'intégration compatibles avec les droits de l'homme pour les réfugiés et autres migrants légaux.

► Au cours du biennium, l'accent sera mis sur l'exécution de la deuxième phase du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) dans les trois domaines thématiques suivants : (1) combattre les préjugés, la discrimination et les infractions à l'encontre des Roms et des Gens du voyage (antitsiganisme); (2) promouvoir des politiques inclusives en faveur des plus vulnérables et (3) encourager des solutions locales.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 1 : pas de pauvreté ;
- l'objectif 3 : bonne santé et bien-être ;
- l'objectif 4 : éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : égalité des sexes ;
- l'objectif 8 : travail décent et croissance économique ;
- l'objectif 10 : inégalités réduites ;
- l'objectif 11 : villes et communes durables ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/migrants
www.coe.int/roma

Activités normatives	Monitoring	Coopération
4 %	6 %	90 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

Les États membres ont pu s'appuyer sur des informations concernant la manière dont les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés sont protégés sur le terrain au sein des États membres, ainsi que sur des propositions d'action aux niveaux national et européen			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre de rapports de missions d'information disponibles.	3	4
	Nombre de notes d'orientation adressées aux États membres.	> 2 p.a.	-
	Preuves de la mise en œuvre pleine et effective du Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants.		
	Nombre de réunions avec des partenaires internationaux, comme le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, l'UNICEF, l'UE et FRONTEX.	> 2 p.a.	-
	Nombre d'activités de sensibilisation (publication de newsletters, participation à des manifestations internationales).		-
	Preuves de l'amélioration des pratiques et de la législation en ce qui concerne l'intégration sociale et le respect des migrants et des réfugiés, notamment par la mise en œuvre de recommandations.		

RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres ont été soutenus dans leur capacité à favoriser l'intégration sociale des Roms et des Gens du voyage, en consultation avec des représentants de la société civile des Roms et des Gens du voyage et des spécialistes de la question.		
	Nombre de politiques nationales examinées.	25	15
	Nombre de visites thématiques organisées et de rapports thématiques disponibles.	9	5
	Date de disponibilité du rapport d'évaluation des activités de l'IEACR.	06/2019	
	Nombre de réunions dans le cadre des activités régulières de dialogue/consultation avec des représentants de la société civile des Roms et des Gens du voyage.	4	2
	Nombre d'activités de sensibilisation organisées dans le cadre de la campagne DOSTA!	3	3
	Nombre d'activités de formation sur la non-discrimination consacrées aux Roms.	5	3
	Nombre d'activités visant à promouvoir la mémoire de l'Holocauste des Roms et l'inclusion de l'enseignement de l'histoire rom et de l'éducation à la mémoire de l'Holocauste des Roms dans les programmes scolaires et dans les activités d'apprentissage extrascolaires.	4	3
	Date de disponibilité d'un projet de recommandation sur l'inclusion de l'histoire rom dans les programmes et les manuels scolaires.	31/12/2019	
	Preuves documentées de la mise en œuvre pleine et effective du Plan d'action sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019).		
Preuves des modifications apportées à la législation, aux politiques ou aux pratiques nationales.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les groupes les plus vulnérables parmi les Roms et les Gens du voyage (femmes, enfants, jeunes) ont été soutenus pour participer de manière active à la société.		
	Nombre d'activités menées dans les cinq pays du projet INSCHOOL (« <i>Inclusive schools : Making a Difference for Roma</i> » – Écoles inclusives : Changer les choses pour les Roms).	50	-
	Nombre d'établissements scolaires ayant testé les documents adaptés aux enfants du programme Dosta!	10	-
	Nombre d'activités visant à renforcer l'autonomie des jeunes Roms et des jeunes Gens du voyage.	5	3
	Nombre de participants à la 7 ^e Conférence des femmes roms et des femmes appartenant à la communauté des Gens du voyage (en 2019) pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.	70	-
Preuves des modifications apportées à la législation, aux politiques et aux pratiques nationales pour favoriser la participation active des groupes vulnérables.			
RÉSULTAT ATTENDU 4	Les communes ont été soutenues pour élaborer des solutions novatrices au niveau local en vue de combattre la discrimination et favoriser la pleine intégration des Roms et des Gens du voyage		
	Nombre de signataires de la « Déclaration des maires et des élus locaux et régionaux des États membres du Conseil de l'Europe contre l'antitsiganisme ».	150	-
	Nombre de membres de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage participant à l'Alliance et dans le respect des lignes directrices de celle-ci.	200	-
	Nombre de communes ayant reçu le 7 ^e Prix Dosta! du Congrès pour la mise en œuvre de pratiques positives pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage.	3	-
Nombre de communes ayant terminé le cycle ROMED, ROMACT et ROMACTED.	100	100	
RÉSULTAT ATTENDU 5	Les autorités locales ont adopté des stratégies d'intégration interculturelle pour bâtir des sociétés plus inclusives et solidaires.		
	Nombre de villes ayant adhéré au réseau des Cités interculturelles (ICC) et utilisant l'indice et la méthodologie ICC pour élaborer des stratégies.	20	16
	Preuves que des villes déjà membres du réseau ICC utilisent l'indice ICC pour mesurer les progrès réalisés en matière de politiques interculturelles.	20	8
	Nombre de plateformes et de campagnes de lutte contre les stéréotypes par le biais de réseaux d'ONG, de médias sociaux et traditionnels, d'acteurs culturels et de partenariats avec d'autres acteurs, comme des entreprises.	12	-
	Nombre de notes d'orientation établies et diffusées.	6	3
	Nombre d'exemples de bonnes pratiques recensés.	50	20
	Nombre de laboratoires politiques sur le dialogue local/national relatif à l'intégration des migrants et des réfugiés.	6	3
Nombre de vidéos politiques sur les stratégies d'intégration interculturelle.	10	-	

SECRETARIAT

STRUCTURES

2018 : 15,5 postes (7,5A 8B) et 1 fonction (1A) dont 1A gelé

2019 : 15,5 postes (7,5A 8B) et 1 fonction (1A) dont 1A gelé

Comité d'experts ad hoc sur les questions roms (CAHROM)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 903,7	1 721,2	315,2	3 940,1	2 443,4	87,5	2 530,9	6 471,0
2019	1 904,8	1 724,8	215,2	3 844,8	1 507,5	51,5	1 559,0	5 403,8

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront au Conseil de l'Europe de contribuer à une inclusion sociale et politique accrue des Roms conformément à la Déclaration de Strasbourg et au Plan d'action thématique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage. Elles contribueront à renforcer les capacités des autorités locales et régionales leur permettant d'élaborer des plans et des politiques pour et avec les communautés roms, ainsi que de les mettre en œuvre. Des efforts seront déployés pour favoriser la coopération entre les municipalités impliquées dans la migration des Roms (résidences précédentes et nouvelles) dans les États membres du Conseil de l'Europe, en mettant l'accent sur l'ESE. Des ressources extrabudgétaires sont également sollicitées pour des activités visant à renforcer la participation et l'inclusion des jeunes roms, l'inclusion sociale des jeunes réfugiés et la participation des jeunes roms en tant que catalyseurs de changement et d'inclusion. Elles soutiendront également la mise en œuvre du Plan d'action sur la protection des réfugiés et des enfants migrants en Europe²⁵. En outre, un financement extrabudgétaire contribuera à prolonger les travaux sur les villes interculturelles qui promeuvent entre autre l'intégration des migrants.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	288	Renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme en ce qui concerne des droits de l'homme des Roms en République de Moldova	République de Moldova	01/07/2017	30/06/2020			150,0
PA thématique	179	Accès à la justice des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage	États membres de l'UE	01/10/2016	31/03/2018	113,4		
	234	Mise en œuvre de l'action transversale sur la création des sociétés inclusives	Multilatéral	01/01/2016	31/12/2019			125,0
	264	ROMACTED: Promouvoir la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation des Roms au niveau local	Europe du Sud-Est	01/05/2017	30/04/2020	2 000,0		
	1317	Les médias communautaires comme agents d'inclusion et de gestion de la diversité	États membres de l'UE	01/12/2018	30/05/2020			395,2
	1329	Écoles inclusives : au service des enfants roms	Hongrie, Roumanie, Slovaquie, République tchèque, Royaume-Uni	15/05/2017	14/01/2019	437,5		
	1862	ROMACT 5 - Renforcer la volonté politique et la compréhension de l'inclusion des Roms au niveau local et régional	États membres de l'UE	01/01/2018	31/03/2019	700,0		
	1872	Accès à la justice pour les femmes issues des communautés roms et de gens du voyage (JUSTROM 2 ^e phase)	Multilatéral	01/04/2018	30/09/2019	700,0		
Autres projets	218	Renforcer la mise en œuvre de la Déclaration de Strasbourg sur les Roms	Multilatéral	01/01/2016	31/12/2019		139,0	36,0
	263	Cités interculturelles	Multilatéral	01/01/2017	31/12/2018			125,0
	1353	Formation sur les droits de l'homme des migrants et réfugiés en Turquie	Turquie	01/12/2017	31/12/2018			250,0
Total						3 950,9	139,0	1 081,2

²⁵ Voir projet 1754 sous la ligne de programme Droit des enfants.

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ

INTÉGRATION SOCIALE ET RESPECT DES DROITS DE L'HOMME : MIGRANTS, ROMS – SECRETARIAT DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Accord partiel élargi

Créé en 1956

41 membres

▶ La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement à vocation sociale créée en 1956. Elle participe au financement de projets d'investissement à vocation sociale. À la suite de l'adoption du Plan de développement 2017-2019 de la CEB, les trois lignes d'action portent sur :

- ✓ la croissance durable et inclusive, l'accent étant mis sur les composantes sociales et plus particulièrement sur les infrastructures publiques (notamment judiciaires) à vocation sociale, la création et le maintien d'emplois, l'accès au marché du travail, le logement et les groupes vulnérables ;
- ✓ l'intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants ;
- ✓ l'action en faveur du climat : élaboration de mesures d'atténuation et d'adaptation.

▶ Cette ligne de programme concerne le secrétariat de l'Accord partiel sur la CEB, situé à Strasbourg. Il fournit des services de soutien aux organes collégiaux de la CEB (Conseil de direction, Conseil d'administration et Comité de surveillance).

▶ Conformément aux dispositions du Statut de la CEB, les demandes de prêt ou de garantie sont soumises au Conseil d'administration pour approbation après que l'Avis de recevabilité du Secrétaire Général a été recueilli sur la conformité du projet avec les objectifs politiques et sociaux du Conseil de l'Europe. Le secrétariat de l'Accord partiel est chargé d'élaborer ces avis. Il prépare également le rapport annuel sur les effets sociaux des projets achevés.

Par ailleurs, le secrétariat assure la liaison entre la CEB et les organes du Conseil de l'Europe, à savoir le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que d'autres entités de l'Organisation.

▶ **L'objectif de cet accord partiel élargi est de permettre aux acteurs de la CEB d'exercer efficacement leurs fonctions.**

▶ Au cours du biennium, l'accent sera mis sur l'augmentation du nombre d'avis donnés, conformément au Plan de développement de la CEB, qui fixe comme objectif de parvenir à une augmentation de 50 % du montant des approbations de projets (3,5 milliards € en 2016) pour contribuer davantage à la mise en œuvre des droits sociaux et mieux répondre à la crise des migrants et des réfugiés.

▶ 41 membres : Albanie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kosovo²⁶, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Turquie.

www.coebank.org

Activités normatives	Monitoring	Coopération
		100 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

		Cible 2018-2019	Référence 2016
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les organes de la CEB ont bénéficié d'un secrétariat efficace pour leurs réunions statutaires.		
	Nombre de réunions organisées pour les organes de la CEB (Conseil de direction, Conseil d'administration, Comité de surveillance et réunion commune).	11 p.a.	11
	Pourcentage de documents mis à la disposition des membres, y compris ceux préparés par les services de la CEB, dans les délais impartis (2 semaines avant la réunion concernée).	100 %	100 %
	Preuves de la qualité du soutien apporté.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les membres des conseils ont reçu des avis de recevabilité sur les projets avant leur approbation, ainsi que le rapport annuel sur les effets sociaux des projets achevés.		
	Pourcentage des avis de recevabilité des projets des points de vue politique et social mis à disposition dans les délais impartis (2 semaines avant la réunion concernée).	100 %	100 %
	Date de soumission au Conseil d'administration et au Conseil de direction du rapport annuel sur les effets sociaux des projets achevés.	Avant le 30/06	
RÉSULTAT ATTENDU 3	La CEB et les entités du Conseil de l'Europe ont poursuivi leur coopération.		
	Nombre de documents d'information et de conseils fournis sur demande.	≥ 80	80
	Preuve de l'assistance apportée aux représentants de la CEB dans la préparation de leur participation aux réunions.		
	Preuve de la participation (et de la représentation de la CEB, si nécessaire) aux réunions des comités du Conseil de l'Europe concernés, comme le CAHROM, le CDCPP et EUR-OPA, ainsi qu'aux conférences ministérielles auxquelles la CEB est invitée.		

²⁶ Voir note 19, page 27.

SECRETARIAT

2018 : 8 postes (5A 3B)
2019 : 8 postes (5A 3B)

STRUCTURES

Conseil de direction
Conseil d'administration
Comité de surveillance
Gouverneur

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 049,2	365,9		1 415,1				1 415,1
2019	1 067,8	347,3		1 415,1				1 415,1

Budget du Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	1 415,1	1 415,1
Contributions des États membres	930,5	930,5
Dotation de la Banque de développement	484,6	484,6
Total recettes	1 415,1	1 415,1

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ

DROITS DES ENFANTS

▶ Les 150 millions d'enfants dans les États membres du Conseil de l'Europe doivent pouvoir profiter pleinement des droits fondamentaux garantis par la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant (CIDE), la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne et d'autres conventions et recommandations pertinentes. Le Conseil de l'Europe est déterminé à faire de ces droits une réalité pour tous les enfants.

▶ Les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'enfant s'inscrivent dans la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021). Ces droits sont intégrés dans l'ensemble de l'Organisation et continuent de figurer parmi les priorités de l'Assemblée parlementaire, du Commissaire aux droits de l'homme, du Congrès et de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

▶ En ce qui concerne la violence sexuelle contre les enfants, le programme repose principalement sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote), dont le suivi est effectué par le Comité des Parties à la Convention (Comité de Lanzarote). Le suivi est scindé en cycles couvrant toutes les Parties et se concentrant sur un thème spécifique. Les informations, l'expérience, les pratiques prometteuses et les enjeux sont recensés et partagés afin d'améliorer les capacités des Parties à prévenir et combattre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels concernant des enfants, mais aussi à mieux protéger les victimes.

▶ Enfin, le Conseil de l'Europe établit des programmes de coopération pour aider les États membres à mettre en œuvre des normes et des lignes directrices relatives aux droits de l'enfant et à protéger les enfants contre la violence.

▶ **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres prennent des mesures appropriées pour modifier leurs politiques, leur législation et leur pratiques en faveur du respect, de la protection et de la promotion des droits de l'enfant, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et aux normes du Conseil de l'Europe en la matière.**

▶ Au cours du biennium, le programme portera essentiellement sur : (1) l'égalité des chances pour tous les enfants ; (2) la participation de tous les enfants ; (3) une vie sans violence pour tous les enfants ; (4) une justice adaptée aux enfants pour tous ; et (5) les droits de l'enfant dans l'environnement numérique. Dans tous les domaines, l'égalité de genre fera l'objet d'une attention particulière. Par la promotion des normes, des orientations stratégiques et des outils existants, les efforts déployés aideront les États membres à se conformer aux normes internationales. L'accent portera en particulier sur la promotion de stratégies nationales intégrées de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants. Il s'agira également de favoriser une culture de respect des droits de l'enfant et d'investir dans un dialogue multipartite, dans l'échange de bonnes pratiques et l'élaboration d'une action stratégique. Une attention spéciale sera accordée à la sauvegarde des droits des enfants vulnérables, notamment des enfants handicapés, des enfants placés hors du foyer parental, des enfants roms et des enfants en rétention. La situation spécifique des enfants migrants sera prise en compte dans l'élaboration et la promotion de normes et d'outils, conformément au Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (2017-2019).

▶ Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 1 : pas de pauvreté ;
- l'objectif 4 : éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : égalité des sexes ;
- l'objectif 8 : travail décent et croissance économique ;
- l'objectif 10 : inégalités réduites ;
- l'objectif 11 : villes et communes durables ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces ;
- l'objectif 17 : Partenariat mondial pour le développement durable.

www.coe.int/children
www.coe.int/lanzarote

Activités normatives	Monitoring	Coopération
38 %	15 %	47 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019 Référence 2016

Les États membres ont eu à leur disposition des normes, des orientations et des outils pour mettre en œuvre les normes internationales et les normes du Conseil de l'Europe relatives aux droits de l'enfant.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre de lignes directrices adoptées pour garantir les droits de l'enfant dans le contexte des migrations, en particulier en ce qui concerne la tutelle juridique et la détermination de l'âge.	2	-
	Nombre de normes et/ou d'outils élaborés pour renforcer la protection des droits de l'enfant dans les États membres, en particulier contre la violence.	2	-
	Nombre d'outils élaborés pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant dans l'environnement numérique.	2	1
	Nombre d'États membres ayant mesuré des progrès quant à la participation des enfants et utilisé les normes, outils et méthodes innovantes du Conseil de l'Europe en la matière.	3	4
	Utilisation documentée, par les États membres et d'autres acteurs, des normes et outils du Conseil de l'Europe sur l'égalité des chances et la justice adaptée aux enfants, y compris les mesures prises pour améliorer la législation, les politiques et les programmes de formation durable pour les professionnels concernés.		
	Preuves documentées de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) dans les États membres (examen à mi-parcours).	31/12/2019	
Les États membres ont eu à leur disposition des orientations et des outils pour protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Date d'adoption du rapport de suivi portant sur 26 parties et incluant des recommandations générales et spécifiques sur la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance.	31/12/2018	
	Date d'adoption du rapport de suivi portant sur 42 Parties et incluant des recommandations générales et spécifiques sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les TIC.	31/12/2019	
	Nombre d'activités de renforcement des capacités du Comité de Lanzarote organisées pour tous les États membres.	2	2
	Nombre d'activités sur la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés/migrants contre l'exploitation et les abus sexuels, basées sur les conclusions du rapport spécial du Comité de Lanzarote.	1	-

	Nombre d'activités réalisées par les États membres et acteurs concernés et d'outils élaborés à l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre).	12 p.a.	30
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États membres et, le cas échéant, les pays voisins ont été aidés à mettre en œuvre les normes et lignes directrices du Conseil de l'Europe concernant les droits de l'enfant et à prendre des mesures pour protéger les enfants contre la violence.		
	Nombre d'outils adaptés et d'orientations mis à la disposition des États pour mettre en œuvre des stratégies intégrées de protection de l'enfance contre la violence et pour réaliser des progrès en vue de la réalisation de l'Objectif de développement durable 16.2.	2	-
	Nombre d'orientations pratiques et d'outils mis à la disposition des États membres pour les aider à garantir la protection et le respect des droits de l'enfant dans le contexte des migrations, conformément au Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (2017-2019).	4	-
	Nombre d'activités de coopération ciblées organisées en coopération ou en étroite coordination avec les organisations de défense des droits de l'enfant et la société civile afin d'améliorer les synergies.	25	-

SECRETARIAT

2018 : 9 postes (5,5A 3,5B) et 1 fonction (1B)
 2019 : 9 postes (5,5A 3,5B) et 1 fonction (1B)

STRUCTURES

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote)
 Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 341,0	620,3	29,1	1 990,4		50,0	50,0	2 040,4
2019	1 341,6	621,6	29,1	1 992,3				1 992,3

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- ▶ Les ressources extrabudgétaires permettront au Conseil de l'Europe de mener des activités visant à renforcer le cadre légal et politique afin d'éliminer toute forme de violence à l'égard des enfants, en soutenant :
 - a. les États Parties à la Convention de Lanzarote pour la mise en œuvre de recommandations formulées dans les rapports de mise en œuvre du Comité de Lanzarote sur les abus sexuels à l'égard des enfants commis dans le cercle de confiance, et
 - b. les États membres pour l'application de l'interdiction en toutes circonstances des châtiements corporels sur enfants, et pour l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée pour protéger les enfants contre la violence.
- ▶ Une attention particulière sera accordée à la protection des droits de l'enfant, y compris aux enfants handicapés, et à la protection des enfants réfugiés et migrants.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
AP par pays	1328	Lutte contre la violence à l'égard des groupes vulnérables (les femmes et les enfants)	Ukraine	01/03/2017	28/02/2018		50,0	
	1366	Prévention et protection des enfants contre la violence en Albanie	Albanie	01/12/2017	31/11/2019			383,3
	1841	Protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en République de Moldova	République de Moldova	01/01/2018	31/12/2019			400,0
Autres projets	212	Renforcement du cadre juridique et politique visant à éliminer toutes formes de violence à l'égard des enfants	Multilatéral	01/01/2016	31/12/2018			200,0
	1331	Renforcer les capacités de la Fédération de Russie d'aider et de protéger les enfants, y compris handicapés, accueillis en protection de l'enfance	Fédération de Russie	01/09/2017	31/12/2018			375,0
	1754	Plan d'Action pour la protection des enfants réfugiés et migrants	Multilatéral	01/04/2017	31/12/2019			2 210,3
	1814	Protéger les enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels - Mise en œuvre de la Convention de Lanzarote	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			750,0
	1836	Serbie - Protéger des enfants contre l'exploitation et la violence	Serbie	01/04/2018	31/03/2020			700,0
	1840	Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne des enfants@Europe	Multilatéral	01/07/2018	31/12/2020			509,4
	1843	Projet européen d'élaboration de stratégies et d'actions visant à soutenir les enfants en tant qu'agents de change dans la promotion de l'égalité de genre	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			1 000,0
1845	Élaboration d'un plan d'action détaillé pour le pilotage de Barnahus en Slovénie	Slovénie	01/02/2018	31/09/2018			100,0	
Total							50,0	6 628,0

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ

BIOÉTHIQUE

▶ Dans le domaine biomédical, les évolutions scientifiques et technologiques sont sources d'avancées potentielles importantes pour la santé humaine. Toutefois, certains de ces développements et leurs applications peuvent porter atteinte aux droits fondamentaux. L'évolution technologique récente ouvre en particulier de nouvelles possibilités d'agir sur l'être humain, en modifiant et en contrôlant la vie humaine, ce qui soulève des inquiétudes quant à d'éventuelles pratiques abusives et utilisations à mauvais escient de ces technologies, qui peuvent mettre en péril la dignité, l'intégrité et l'identité de l'être humain.

▶ La Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (STE n° 164) est le seul instrument juridiquement contraignant au niveau international portant spécifiquement sur la protection des droits de l'homme dans le domaine biomédical. Ses principes sont présentés de manière plus approfondie dans les protocoles additionnels consacrés à des domaines spécifiques.

▶ Ce programme porte essentiellement sur l'élaboration d'instruments juridiques visant à renforcer la législation, là où cela s'avère nécessaire. Il permet aussi la mise au point d'outils pour sensibiliser aux principes juridiques contraignants et pour faciliter leur mise en œuvre. Ces travaux sont menés en se fondant sur l'évolution de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans les domaines concernés.

▶ **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres renforcent leur législation et leurs pratiques en vue d'assurer une protection appropriée des droits de l'homme dans le domaine biomédical.**

▶ Au cours du biennium, un plan d'action stratégique à moyen terme sera élaboré, en tenant compte de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des conclusions de la conférence qui sera organisée à l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention d'Oviedo, en octobre 2017. La priorité sera également donnée à la protection des droits fondamentaux et de la dignité des personnes présentant des troubles mentaux, à l'égard des mesures involontaires, ainsi qu'aux défis en matière de droits de l'homme posés par les nouvelles évolutions scientifiques et technologiques et leurs effets sur les pratiques. En particulier, la promotion du débat public et l'interdiction du profit relatif au corps humain et à ses parties feront l'objet de deux guides visant à faciliter la mise en œuvre des articles pertinents de la Convention d'Oviedo. Une coopération sera mise en place avec d'autres comités du Conseil de l'Europe sur des questions concernant les droits de l'enfant et la protection de la vie privée. Un cours HELP sur les principes fondamentaux en matière de droits de l'homme dans le domaine biomédical sera ouvert à l'intention des professionnels du droit et de la santé.

▶ Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :
- l'objectif 3 : bonne santé et bien-être ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/bioethics

Activités normatives	Monitoring	Coopération
55 %		45 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019 Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres et les parties prenantes ont pu s'appuyer sur un corpus juridique consolidé pour la protection des droits de l'homme dans le domaine biomédical.		
	Date de disponibilité du nouveau Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, sur la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes présentant des troubles mentaux en ce qui concerne les mesures involontaires.	30/06/2019	
	Date de disponibilité d'un guide sur l'interdiction du profit et de ses traductions dans des langues non officielles.	31/12/2019	
	Preuves d'une amélioration (modification de la législation, des politiques ou des pratiques nationales) dans le domaine biomédical.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres ont été soutenus dans leur capacité à adopter de nouvelles mesures stratégiques pour assurer une protection adéquate des droits de l'homme face aux défis posés en la matière par les nouvelles évolutions scientifiques et technologiques.		
	Date de l'adoption d'un Plan d'action stratégique pour les activités du Conseil de l'Europe au-delà du biennium.	31/12/2019	
	Date de lancement d'une formation HELP en ligne sur les droits de l'homme dans le domaine biomédical à l'intention des juristes et des professionnels de santé.	31/12/2018	
	Date de disponibilité d'un guide pour la promotion du débat public sur les questions de bioéthique, en particulier en lien avec les technologies émergentes.	31/12/2019	

SECRÉTARIAT

2018 : 4 postes (2A 2B)
2019 : 4 postes (2A 2B)

STRUCTURES

Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)
Comité de bioéthique (DH-BIO)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	464,1	313,0	3,9	781,0		65,8	65,8	846,8
2019	464,3	306,2	3,9	774,5				774,5

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- ▶ Les ressources extrabudgétaires permettront de sensibiliser, au Bélarus, aux normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la bioéthique.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assure	CV Montant assure	Besoins
AP par pays		Bioéthique : protection des droits de l'homme et biomédecine	Bélarus	01/06/2017	31/12/2018		65,8	250,0
Total							65,8	250,0

DROITS DE L'HOMME

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

La promotion des droits sociaux, complémentaires des droits civils et politiques, est une condition nécessaire à la création de sociétés durables et cohésives.

Ce secteur compte deux lignes de programmes.

Le programme « Charte sociale européenne » concerne la Charte sociale européenne, qui consacre les droits humains liés au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination. Un système de suivi fondé sur des procédures de rapports nationaux et de réclamations surveille le respect de la Charte par les 43 États parties. Le Code européen de sécurité sociale fixe des normes minimales en matière de sécurité sociale pour ses 21 États parties, et prévoit également un mécanisme de contrôle basé sur des rapports nationaux.

La « Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée) » établit des normes de qualité pour les médicaments à usage humain et vétérinaire. L'EDQM élabore des normes et des politiques dans les domaines de la transfusion sanguine, de la transplantation d'organes, des soins pharmaceutiques et de la protection de la santé du consommateur. L'EDQM contribue à la réduction des risques pour la santé liés aux médicaments et, plus généralement, à la défense du droit humain fondamental de tous les citoyens de pouvoir accéder à des médicaments et à des soins de santé de qualité.

	2018 en K €					2019 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
GARANTIR LES DROITS SOCIAUX	4 329,3	87 277,1		166,7	91 773,1	4 068,8	91 997,1			96 065,9
Charte sociale européenne	4 329,3				4 329,3	4 068,8				4 068,8
<i>Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée)</i>		87 277,1		166,7	87 443,8		91 997,1			91 997,1

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

CHARTRE SOCIALE EUROPÉENNE

► Le respect des droits sociaux, élément essentiel à la stabilité démocratique, est un moyen de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Il joue un rôle également dans la réinsertion sociale des personnes les plus vulnérables et des personnes qui, pour diverses raisons, ont été marginalisées, et est d'autant plus nécessaire en temps de crise et de difficultés économiques.

► La Charte sociale européenne (la « Charte ») est un traité du Conseil de l'Europe qui garantit les droits sociaux et économiques, comme pendant de la Convention européenne des droits de l'homme. Pierre angulaire du modèle européen des droits de l'homme, la Charte a été ratifiée par 43 États membres. Elle assure la protection d'une large gamme de droits de l'homme au quotidien relatifs au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination.

► Le système de suivi de la Charte se fonde sur des rapports nationaux annuels et des réclamations collectives. Dans le cadre de la procédure de rapports, le Comité européen des droits sociaux (CEDS) examine la conformité de la situation des États parties à la Charte. Il décide aussi de la recevabilité et du bien-fondé des réclamations émanant de syndicats, d'organisations d'employeurs ou d'ONG pour les 15 États ayant accepté cette procédure. Le Comité des Ministres assure que les États remédient aux lacunes identifiées par le CEDS, par l'adoption de résolutions ou de recommandations les invitant à modifier leur législation ou leurs pratiques.

► Le Comité gouvernemental (CG), composé de représentants des États Parties à la Charte et assisté d'observateurs des partenaires sociaux européens, prépare les décisions du Comité des Ministres dans le cadre de la procédure de rapports.

► Le Code européen de sécurité sociale (le « Code »), ratifié à ce jour par 21 États membres, définit des normes pour neuf branches de la sécurité sociale concernant des aspects importants du droit à la sécurité sociale énoncés à l'article 12 de la Charte. La conformité avec le Code est suivie dans le cadre d'une procédure de contrôle annuelle fondée sur des rapports nationaux. A la suite des conclusions établies par l'Organisation internationale du travail, le CG prépare des projets de résolutions pour chaque Partie contractante en vue de leur adoption par le Comité des Ministres.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres prennent des mesures appropriées pour changer leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de les mettre en conformité à la Charte et au Code lorsque les mécanismes de suivi identifient des lacunes.**

► Au cours du biennium, dans le cadre du processus de Turin, l'accent portera sur la promotion et l'amélioration de la mise en œuvre des droits sociaux au niveau national en vue de réduire les tensions économiques et sociales et de contribuer à ce que les sociétés répondent mieux aux besoins de tous les citoyens. Le Conseil de l'Europe maintiendra un dialogue avec l'Union européenne à ce sujet. Des efforts seront faits pour simplifier les procédures de suivi en vue d'obtenir d'autres ratifications de la Charte sociale révisée et de rendre plus attrayante l'acceptation des procédures de réclamation ainsi que d'amplifier la coopération ciblée avec des États membres. Une approche inter-organisationnelle de la promotion de sociétés solidaires sera suivie dans tous les domaines stratégiques pertinents, notamment en favorisant des conditions de jouissance égale et effective des droits sociaux.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 1 : pas de pauvreté ;
- l'objectif 3 : bonne santé et bien-être ;
- l'objectif 4 : éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : égalité des sexes ;
- l'objectif 8 : travail décent et croissance économique ;
- l'objectif 11 : villes et communes durables ;
- l'objectif 13 : changements climatiques ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/socialcharter
www.coe.int/socialsecurity
www.coe.int/european-social-cohesion-platform

Activités normatives	Monitoring	Coopération
	81 %	19 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019 Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1		
Les États parties ont reçu les conclusions et décisions du CEDS concernant la Charte dans les délais impartis tout en maintenant la qualité et la cohérence des activités.		
Nombre de rapports nationaux sur la Charte examinés par le CEDS.	43 p.a.	43
Date d'adoption et de publication des conclusions.	Fin de chaque année	Adoption : décembre 2016 Publication : janvier 2017
Durée moyenne de traitement au stade de la recevabilité.	6 mois	4,2 mois
Durée moyenne de traitement pour le bien-fondé.	12 mois	21,6 mois
Preuve d'améliorations (changements apportés aux politiques, à la législation et aux pratiques à l'échelle nationale) à la suite de conclusions et décisions du CEDS.		
RÉSULTAT ATTENDU 2		
Les États parties ont mis en œuvre les conclusions et décisions du CEDS et les résolutions du Comité des Ministres concernant l'application du Code.		
Nombre de résolutions et recommandations adoptées par le Comité des Ministres donnant suite aux conclusions et décisions du CEDS.	2 (conclusions) 7 (décisions)	2 (conclusions) 4 (décisions)
Nombre de rapports sur l'application du Code examinés par la Commission d'experts compétente de l'OIT pour chaque année, dont les conclusions sont examinées et adoptées par le Comité gouvernemental.	21 p.a.	21
Nombre de réunions bilatérales organisées avec les autorités nationales lorsque les résolutions du Comité des Ministres requièrent une coopération technique.	> 2 p.a.	> 2

	Preuves d'améliorations (changements apportés aux politiques, à la législation et aux pratiques à l'échelle nationale) à la suite de rapports antérieurs portant sur le Code.		
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États membres et la société civile sont mieux informés en vue d'assurer l'application de la Charte et du Code en Europe.		
	Nombre d'OING participant aux formations.	20 p.a.	25
	Nombre de ratifications de la Charte sociale révisée et des Protocoles.	1	1
	Preuves d'acceptation de dispositions supplémentaires (par la procédure relative aux dispositions non acceptées, des contacts de haut niveau, etc.) et de la procédure de réclamations collectives.	2	1
	Preuves documentées de références aux conclusions et décisions du CEDS par la Cour européenne des droits de l'homme, d'autres mécanismes internationaux et tribunaux ou autres structures nationales.	22 p.a.	22 p.a.
	Preuves documentées de citations de la Charte dans les travaux d'organisations de la société civile, des publications universitaires et dans les médias en général.		

SECRETARIAT

2018 : 22 postes (15A 7B) et 1 fonction (1A) dont 1A et 1A (3 mois) gelés
 2019 : 22 postes (15A 7B) et 1 fonction (1A) dont 2A et 1A (9 mois) gelés

STRUCTURES

Comité européen des droits sociaux (CEDS)
 Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale
 Plateforme européenne pour la cohésion sociale (PECS)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	2 830,4	1 436,6	62,3	4 329,3				4 329,3
2019	2 611,9	1 394,6	62,3	4 068,8				4 068,8

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Des ressources extrabudgétaires permettront au Conseil de l'Europe de cibler les activités visant à renforcer le respect des droits sociaux. Ces activités auront lieu, en particulier, dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe et de la coopération-cadre, tels que ceux de l'Arménie, de la Géorgie et de la République de Moldova. L'action dans ce domaine est également prévue en coopération avec la Fédération de Russie, la Serbie et au bénéfice du Kosovo²⁷. Un projet spécifique est prévu avec la Turquie pour passer en revue le droit du travail afin de faciliter l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés au marché du travail.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assure	CV Montant assure	Besoins
PA par pays	149	Améliorer le respect des droits sociaux en Arménie conformément aux dispositions de la Charte sociale européenne	Arménie	01/01/2018	31/12/2019			750,0
	156	Promouvoir le respect des droits sociaux en conformité avec les standards la Charte sociale européenne	Kosovo ²⁷	01/01/2018	31/12/2020			500,0
	1772	Assurer la mise en place effective des droits accordés par la Charte sociale européenne	République de Moldova	01/01/2018	31/12/2019			750,0
Autres projets	192	Droits sociaux et économiques	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			700,0
	269	Coopération avec la Fédération de Russie à promouvoir le respect des droits sociaux	Fédération de Russie	01/01/2018	31/12/2019			750,0
	1367	Assurer les droits sociaux en Serbie	Serbie	01/01/2018	31/12/2019			700,0
	1775	Soutenir les autorités turques dans la révision de la législation en matière de permis de travail pour faciliter l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile et des réfugiés	Turquie	01/01/2018	31/12/2019			500,0
Total								4 650,0

²⁷ Voir note 19, page 27.

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

DIRECTION EUROPÉENNE DE LA QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET SOINS DE SANTÉ (EDQM, PHARMACOPÉE)

Accord partiel

Créé en 1964

39 membres

► L'assurance d'un accès à des médicaments et soins de santé de qualité et la disponibilité de ceux-ci est un défi pour tous les États membres, qui n'est pas sans conséquences pour la durabilité des systèmes de santé.

► La Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM), en application de la Convention relative à l'élaboration d'une pharmacopée européenne, a pour mission de parvenir à l'harmonisation de la qualité du médicament et des bonnes pratiques dans le domaine des soins de santé sur tout le continent européen et au-delà.

► L'EDQM est reconnue comme une référence scientifique mondiale pour ses normes de qualité communes utilisées dans la fabrication des médicaments. Ces normes (documentaires et étalons de référence physiques) sont mises à disposition par la publication de la Pharmacopée Européenne et la distribution d'étalons de référence pour les autorités de santé et les industries pharmaceutiques et connexes (plus de 2 700 étalons de référence sont disponibles actuellement).

► La procédure de certification de la qualité des substances à usage pharmaceutique est effectuée en coopération avec des évaluateurs d'autorités nationales compétentes. Elle est complétée par un programme d'inspection visant à vérifier la conformité aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) et au dossier de demande de Certificat de conformité (CEP). Les sites concernés sont sélectionnés sur la base d'une analyse de risque.

► L'EDQM coordonne en outre le Réseau des laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL), qui contrôle la qualité des médicaments à usage humain et vétérinaire et joue un rôle essentiel dans la facilitation du partage des travaux menés et la reconnaissance mutuelle des tests de contrôle qualité effectués sur les médicaments dans toute l'Europe.

► L'action intergouvernementale de l'EDQM se concentre sur des orientations et des normes dans des domaines tels que : (1) la transfusion sanguine et la transplantation d'organes, de tissus et de cellules ; (2) les produits et les soins pharmaceutiques ; et (3) les cosmétiques et les matériaux pour contact alimentaire.

► L'EDQM coopère avec les autorités de santé européennes et internationales (y compris l'Agence européenne du médicament et l'OMS), des fabricants de matières premières et de produits pharmaceutiques, des organismes professionnels et des associations de patients.

► **L'objectif de cet accord partiel est que les autorités de santé, y compris les laboratoires officiels de contrôle des médicaments, et les autres établissements de santé dans les États membres et en dehors s'engagent dans des processus d'harmonisation qui aident à**

développer plus avant les normes de qualité et les bonnes pratiques dans le domaine des médicaments et des soins de santé et renforcent leur application.

► Au cours du biennium, l'accent portera dans le domaine de la Pharmacopée européenne sur l'établissement et la mise à disposition en continu de normes de qualité élevée pour les médicaments et leurs composantes, sous forme documentaire et d'étalons de référence. La visibilité et l'acceptation des certificats de conformité seront encore renforcées, notamment par la participation à des initiatives internationales telles que l'IGDRP (« International Generic Drug Regulators Program ») et la collaboration bilatérale avec des autorités de santé du monde entier. Les priorités du réseau OMCL incluront quant à elles le développement des études de surveillance des marchés et le renforcement des activités de lutte contre la contrefaçon.

L'action intergouvernementale en matière de transfusion sanguine et de transplantation d'organes, de tissus et de cellules se concentrera sur la mise à jour des orientations techniques des guides du Conseil de l'Europe en la matière afin d'améliorer la qualité des dons et la sécurité des bénéficiaires et des donneurs. Dans les domaines pharmaceutique et cosmétique, respectivement, sur la réduction des risques pour la santé publique des produits médicaux contrefaits et le renforcement de la coopération entre les États membres dans le domaine de la surveillance des marchés par les laboratoires officiels de contrôle des cosmétiques. Une attention particulière sera portée à l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines.

► 39 membres : Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, République slovaque, Slovaquie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Ukraine, Royaume-Uni et Union européenne.

► 29 observateurs : Albanie, Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Canada, Chine, Géorgie, Inde, Israël, Japon, Kazakhstan, Madagascar, Malaisie, Maroc, République de Guinée, République de Corée, Fédération de Russie, Sénégal, Singapour, Afrique du Sud, Syrie, Tunisie, États-Unis d'Amérique, Taiwan Food and Drug Administration et Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne : - l'objectif 3 : bonne santé et bien-être.

www.edqm.eu

Activités normatives	Monitoring	Coopération
78 %	20 %	2 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les autorités de santé et les autres utilisateurs de la Pharmacopée Européenne en Europe et au-delà ont eu accès en temps utile à des normes pertinentes, à jour et juridiquement contraignantes qui favorisent la disponibilité de médicaments de qualité sur le marché, ainsi que d'informations pertinentes qui ont soutenu et facilité leur utilisation.		
	Pourcentage des trois suppléments de la Pharmacopée disponibles dans toutes les versions (papier/en ligne/téléchargement), dans les délais, et dans les deux langues officielles (au minimum six mois avant la date de mise en œuvre pour permettre aux utilisateurs de s'adapter aux nouvelles normes).	100 %	
	Pourcentage du portefeuille d'étalons de référence disponible à tout moment pour permettre aux utilisateurs d'appliquer les normes de qualité juridiquement contraignantes.	> 98 %	99,5 %
	Nombre de pays dans lesquels la Pharmacopée Européenne (format papier/en ligne/téléchargement) et les étalons de référence de l'EDQM sont distribués.	> 100	117
Pourcentage de participants aux conférences, formations et webinaires ayant répondu qu'ils appliqueraient et/ou transmettraient les connaissances acquises.	> 80 %		

Les autorités de santé et l'industrie pharmaceutique en Europe et au-delà ont eu accès à l'évaluation centralisée de dossiers de qualité sur des substances à usage pharmaceutique (CEP) pour faciliter la gestion des demandes d'autorisation de mise sur le marché de médicaments, ainsi qu'à des informations sur la conformité avec les BPF des fabricants concernés par la mise en œuvre effective du programme d'inspection.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Nombre de CEP valides visant à faciliter et à simplifier les échanges entre les organismes de réglementation et l'industrie pour s'assurer que les substances utilisées dans la fabrication des médicaments sont conformes à la Pharmacopée Européenne.	> 4 600	4 620
	Nombre de connections à la base de données Certification.		-
	Nombre de sites couverts par le programme d'inspection.	120	79
	Nombre de CEP suspendus ou retirés en raison de la non-conformité avec les Bonnes Pratiques de Fabrication ou avec les exigences de la procédure concernant la mise à jour des demandes.	< 51	51
	Nombre de sites couverts par le programme d'inspection de l'EDQM par rapport au nombre de sites couverts par des CEP (pour les sites qui ne sont pas placés sous la supervision directe des autorités de l'UE).	> 50 %	51 %
Les laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL) ont suivi les lignes directrices du système d'assurance qualité et utilisé des outils qui ont permis la reconnaissance mutuelle des résultats des tests pour améliorer l'efficacité des contrôles qualité des médicaments mis sur le marché dans l'ensemble des États membres.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre de laboratoires figurant dans la base de données de compétences OMCL établie pour faciliter le partage des compétences et outils au sein des OMCL.	> 69	69
	Pourcentage d'OMCL ayant mis à jour ou validé leurs enregistrements dans la base de données de compétences OMCL.	> 75 %	75 %
	Nombre de rapports de tests produits reçus par chaque OMCL via le réseau par rapport au nombre de produits testés par le laboratoire lui-même.	25 p.a.	27
	Pourcentage d'OMCL ayant pris des mesures dans les délais impartis pour résoudre les non-conformités identifiées suite à un audit.	> 90 %	90 %
Les autorités de santé et les institutions concernées (d'Europe et d'ailleurs) ont eu accès à des informations et des outils à jour qui ont contribué à la mise en œuvre de bonnes pratiques pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité dans leurs domaines d'intervention respectifs.			
RÉSULTAT ATTENDU 4	Nombre d'établissements du sang et de laboratoires de cosmétiques demandant à rejoindre le programme de système d'essais d'aptitude, qu'ils jugent bénéfique pour l'évaluation ou l'amélioration de leurs compétences.	2018- B-PTS 250 et COS 18 2019- B-PTS 200 et COS 18	B-PTS 117 et COS 30
	Nombre de téléchargements/achats de Guides et de documentation.		-
	Nombre d'accès attribués à la base de données KnowX qui aide les autorités officielles à échanger des informations et à promouvoir et encourager la collaboration entre les autorités de santé et les services des forces de l'ordre.	190 p.a.	175 accès OMCL et 41 Police/douanes

SECRÉTARIAT

2018 : 252 postes (92A 133B 22C 5L) et 35 fonctions (4A 18B 13C)

2019 : 259 postes (94A 138B 22C 5L) et 35 fonctions (4A 18B 13C)

STRUCTURES

Commission européenne de Pharmacopée
 Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH)
 Comité européen sur la transplantation d'organes du Conseil de l'Europe (CD-P-TO)
 Comité européen sur la transfusion sanguine du Conseil de l'Europe (CD-P-TS)
 Comité sur les matériaux et objets pour contact alimentaire (CD-P-MCA)
 Comité sur les cosmétiques et la santé du consommateur (CD-P-COS)
 Comité directeur de la Standardisation biologique
 Comité directeur de la Certification
 Assemblée plénière du Réseau des laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL)
 Réseau et groupes de conseil dans tous les domaines d'activité des laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	26 080,4	61 196,7		87 277,1		166,7	166,7	87 443,8
2019	27 000,2	64 996,9		91 997,1				91 997,1

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Afin de permettre à l'EDQM de remplir sa mission de protection et de promotion du droit à la santé par l'accès à des médicaments et soins de santé de qualité, les ressources extrabudgétaires financeront trois activités de l'EDQM :

- activités du réseau (OMCL), dans le Programme de standardisation biologique et en Terminologie ;
- coopération ad hoc sur des questions spécifiques liées à l'amélioration de la sécurité et de la qualité des produits sanguins, tissus et cellules ;
- le programme d'échantillonnage et d'analyse des produits autorisés (CAP).

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

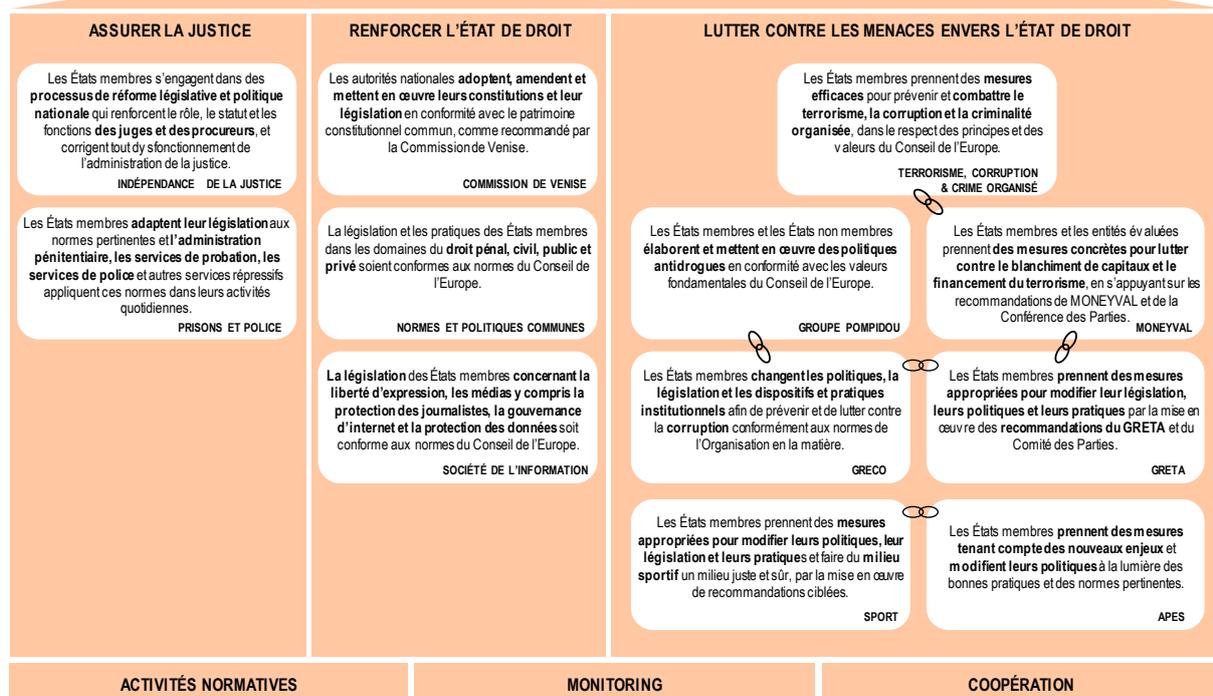
Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assure	CV Montant assure	Besoins
Autres projets	1283	Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée)	Multilatéral	01/01/2003	31/12/2019		166,7	556,6
Total							166,7	556,6

Budget de la Convention sur l'élaboration de la Pharmacopée européenne (EDQM)

K €	Budget 2018	Budget 2019
Dotation au compte spécial investissements	10 300,0	10 300,0
Réserve pour investissements futurs	31 840,5	35 218,9
Autres dépenses	45 136,6	46 478,2
Total dépenses	87 277,1	91 997,1
Contributions des États membres	2 847,1	2 847,1
Produits financiers	130,0	150,0
Recettes diverses	50,0	50,0
Recettes des ventes et activités	57 450,0	60 950,0
Reliquat du budget de l'exercice précédent	26 800,0	28 000,0
Total recettes	87 277,1	91 997,1

ÉTAT DE DROIT

VERS L'ÉTAT DE DROIT POUR TOUS



ÉTAT DE DROIT

Ce pilier a pour objectif principal la création d'un espace juridique paneuropéen dans lequel des institutions et procédures démocratiques solides et accessibles, au niveau national, régional et local, sont fondées sur l'État de droit. L'indépendance et l'impartialité de la justice ainsi que le droit à un procès équitable en sont des éléments clés et figurent au premier rang des priorités de l'Organisation. L'État de droit est essentiel pour la jouissance effective des droits de l'homme au sein d'une société, du fait qu'il préserve l'intégrité du fonctionnement des institutions publiques.

Il importe, en premier lieu, de veiller à ce que les normes européennes existant dans ce domaine soient pleinement appliquées pour prévenir les violations des droits de l'homme et pour assurer l'accès à la justice pour tous, sur le fondement des normes européennes. Ces normes aident les États membres et d'autres pays à moderniser leurs systèmes juridiques et à remédier aux insuffisances de leurs mécanismes législatifs, judiciaires et répressifs. Le Conseil de l'Europe suit et évalue les éléments clés des systèmes judiciaires, la législation, les pratiques et arrangements institutionnels afin d'assurer un cadre solide d'État de droit qui est pleinement opérationnel.

La liberté d'expression et des médias ainsi que la gouvernance de l'internet sont également essentielles pour assurer une véritable primauté du droit et sont incluses dans le champ d'action du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, il importe d'agir efficacement contre les menaces à l'État de droit découlant des activités criminelles, tout en respectant les droits de l'homme et la primauté du droit. Ces menaces incluent notamment le terrorisme et son financement ainsi que la corruption, la traite des êtres humains, la cybercriminalité et d'autres formes d'activités criminelles, y compris dans le domaine du sport.

L'action du Conseil de l'Europe sous ce pilier repose sur son arsenal de normes dans le domaine de l'État de droit et sur ses mécanismes de suivi, tels que le GRECO, MONEYVAL et le GRETA. La CEPEJ a mis au point un outil complet d'évaluation de la performance judiciaire. Des instances telles que la Commission de Venise, le CCPE, le CCJE et le CAHDI fournissent des orientations et conseils dans les domaines pertinents, y compris pour le développement d'une assistance ciblée aux États. Ce pilier attire une large part de ressources extrabudgétaires pour la consolidation des capacités par le biais d'activités de coopération.

Sous ce pilier, l'action du Conseil de l'Europe est organisée en trois secteurs :

- ▶ Assurer la justice ;
- ▶ Renforcer l'État de droit ;
- ▶ Lutter contre les menaces envers l'État de droit.

	2018 en K €					2019 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
ÉTAT DE DROIT	17 555,9	8 620,2	17 495,3	1 419,3	45 090,7	17 475,8	8 620,2	11 479,3	1 221,7	38 797,0
Assurer la justice	4 943,9		7 164,7	952,2	13 060,8	5 238,9		6 132,8	1 075,0	12 446,7
Renforcer l'État de droit	4 842,4	4 086,7	1 668,5	24,5	10 622,1	4 711,8	4 086,7	243,0		9 041,5
Lutter contre les menaces envers l'État de droit	7 769,6	4 533,5	8 662,1	442,6	21 407,8	7 525,1	4 533,5	5 103,5	146,7	17 308,8

ÉTAT DE DROIT

ASSURER LA JUSTICE

L'objectif de ce secteur sur le long terme est d'assurer l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité de la justice dans les États membres et, de fait, le droit à un procès équitable pour tous.

Ce secteur, composé de deux lignes de programme, est orienté vers les acteurs clés – décideurs, professionnels du droit, magistrats, personnel des services de police, pénitentiaires et de probation – dans le but d'assurer la justice pour tous. Les activités entendent contribuer concrètement à l'assurance que les États membres proposent un accès égal et effectif à un système de justice indépendant qui rend des décisions de qualité dans des délais raisonnables. Elles visent aussi à garantir la protection des droits de l'homme et l'élimination des mauvais traitements et de l'impunité par la formation des différents acteurs clés, fondée sur les valeurs et principes fondamentaux du Conseil de l'Europe. Il s'agit également de réduire la surpopulation dans les prisons, d'améliorer les conditions carcérales et de supprimer les problèmes systémiques de la justice et des services répressifs.

Le programme « Indépendance et Efficacité de la Justice » concerne plusieurs mécanismes essentiels, tels que la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le Conseil consultatif des juges européens (CCJE) et le Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE). Ces mécanismes agissent de concert pour assurer l'indépendance et l'impartialité de la justice, en définissant des normes, des mesures et des outils et en apportant un appui à des organisations professionnelles pertinentes. Sur le plus long terme, l'objectif est de corriger les dysfonctionnements de la justice et de garantir que tous soient traités de manière équitable devant la loi et puissent jouir concrètement de leurs droits. Les activités visent également à renforcer le fonctionnement quotidien des systèmes judiciaires ainsi que le statut, le rôle et la fonction des juges et des procureurs. Des programmes de coopération facilitent la mise en œuvre des conclusions et des avis de ces trois mécanismes.

Le programme « Prisons et Police » inclut les travaux du Conseil de coopération pénologique (PC-CP), qui suit l'évolution de la situation au sein des systèmes pénitentiaires et services de probation européens et propose de nouvelles normes européennes dans ce domaine ou des mesures visant à mieux mettre en œuvre les normes existantes. Le programme prévoit aussi des activités d'assistance technique basées sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, sur les conclusions et les recommandations publiées par le CPT et sur les normes pertinentes du Conseil de l'Europe. Parmi ces activités figurent l'accompagnement du personnel d'encadrement, la formation du personnel opérationnel et du personnel de santé en milieu pénitentiaire, des agents de police et du personnel des services de probation, ainsi qu'une aide à l'élaboration de solutions alternatives à l'emprisonnement.

	2018 en K €					2019 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
ASSURER LA JUSTICE	4 943,9		7 164,7	952,2	13 060,8	5 238,9		6 132,8	1 075,0	12 446,7
Indépendance et efficacité de la justice	3 193,7		2 474,3	914,8	6 582,8	3 352,0		2 983,8	1 075,0	7 410,8
Prisons et Police	1 750,2		4 690,4	37,4	6 478,0	1 886,9		3 149,0		5 035,9

ASSURER LA JUSTICE

INDÉPENDANCE ET EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

► Il est crucial que les institutions de base qui garantissent l'État de droit soient à tout moment en mesure d'agir avec une efficacité et une indépendance pleines et entières. La justice et l'État de droit, matérialisés par un pouvoir judiciaire indépendant, impartial et efficace est une condition essentielle à l'assurance que tous les individus sont traités de manière égale devant la loi et qu'ils jouissent concrètement de leurs droits. Les lacunes dans l'administration de la justice, la qualité des décisions, l'indépendance des juges ou les délais requis pour traiter les affaires sapent la confiance du public dans le système judiciaire.

► L'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme dispose que «Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi ». En sa qualité de garant de la Convention, le Conseil de l'Europe aide les États membres à combler toute lacune éventuelle à cet égard. Pour accomplir cette mission, il s'en remet aux travaux de trois organes distincts. Tout d'abord, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) apporte son soutien aux décideurs et aux professionnels de la justice par une analyse approfondie de données concernant le fonctionnement quotidien des systèmes judiciaires en Europe et par l'élaboration d'outils pragmatiques et innovants à usage national et local (tribunaux), tout en encourageant les méthodes les plus efficaces de collecte, de traitement et d'analyse de données sur le fonctionnement des systèmes judiciaires.

► Ensuite, le Conseil consultatif des juges européens (CCJE) et le Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) adoptent des avis sur des questions d'intérêt commun concernant le statut des juges et des procureurs et l'exercice de leurs fonctions. Ils conseillent sur la façon de faire face à des situations spécifiques relatives aux juges et aux procureurs dans les États membres.

► Par ailleurs, les programmes de coopération aident les États membres à renforcer leurs systèmes judiciaires conformément aux conclusions et méthodes de la CEPEJ et aux principes du CCJE et du CCPE.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres s'engagent dans des processus de réforme législative et politique au niveau national qui renforcent le rôle, le statut et les fonctions des juges et des procureurs, et corrigent tout dysfonctionnement de l'administration de la justice.**

► Au cours du biennium, la priorité sera donnée à la mise en œuvre des objectifs identifiés dans le Plan d'action thématique pour le renforcement de l'indépendance et de l'impartialité du pouvoir judiciaire, adopté par le Comité des Ministres en avril 2016. La CEPEJ utilisera son nouveau système de collecte et de traitement de données, « CEPEJ Collect », pour fournir une analyse encore plus précise aux États membres sur le fonctionnement de leurs systèmes judiciaires. Dans leurs rapports de situation annuels, le CCJE et le CCPE indiqueront aux États membres les éléments nouveaux et les scénarios susceptibles de nuire à l'indépendance et à l'impartialité de la justice.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/ccje
www.coe.int/ccpe
www.coe.int/cepej

Activités normatives	Monitoring	Coopération
12 %	14 %	74 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019 Référence 2016

Les États membres se sont appuyés sur les analyses et les conclusions des évaluations et outils de la CEPEJ pour renforcer l'efficacité et la qualité de leur service public de justice.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Date de disponibilité d'un nouveau rapport de la CEPEJ sur l'évaluation du fonctionnement des systèmes judiciaires dans au moins 45 États membres, faisant ressortir les tendances européennes et incluant des recommandations pour les réformes de la justice.	10/2018 10/2019	
	Nombre d'États membres ayant pris en compte les conclusions de la CEPEJ dans l'orientation de leurs réformes judiciaires.	15 p.a.	15
	Nombre d'États européens pour lesquels des informations ont été communiquées sur la durée des procédures judiciaires par le centre SATURN de la CEPEJ.	30 p.a.	30
	Date de disponibilité de l'étude pour le tableau de bord de la justice dans l'Union européenne concernant les 28 pays.	Avant le 31/12	
	Nombre de nouveaux outils concernant l'efficacité de la justice et la gestion des tribunaux.	3	4
	Preuves d'améliorations (changements apportés dans les dispositions législatives et réglementaires, la pratique et le financement) à la suite de l'évaluation de la CEPEJ.		
Les États membres ont reçu des orientations relatives à la fonction de juge et de procureur.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Date de disponibilité d'un rapport de situation sur l'impartialité et l'indépendance de la justice s'appuyant sur les informations reçues des membres du CCJE et du CCPE et sur les conclusions d'autres organes pertinents du Conseil de l'Europe.	31/12/2019	
	Nombre d'avis transmis au Comité des ministres par le CCJE, renforçant le corpus des normes relatives aux juges établies par le Conseil de l'Europe à l'attention des États membres.	1 p.a.	1
	Nombre d'avis transmis au Comité des ministres par le CCPE, renforçant le corpus des normes relatives aux procureurs établies par le Conseil de l'Europe à l'attention des États membres.	1 p.a.	1
	Nombre d'États membres qui ont traduit les avis du CCJE et/ou du CCPE.	10 pays ou langues	9
	Nombre d'avis spécifiques concernant la situation des juges/procureurs dans certains États membres fournis à la demande des organes du Conseil de l'Europe (Secrétaire Général, Comité des Ministres, Assemblée parlementaire).	2 p.a.	2
Preuves d'améliorations (changements apportés dans les structures, la législation et la pratique).			

Les États membres et, le cas échéant, les pays du voisinage, ont identifié des mesures concrètes pour renforcer leurs systèmes judiciaires grâce aux activités de coopération ciblée.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre d'États membres ou pays du voisinage ayant appliqué les méthodes et outils de la CEPEJ afin de guider les réformes de leur système judiciaire vers une plus grande efficacité et une meilleure qualité.	8 p.a.	9
	Nombre de programmes de coopération de la CEPEJ élaborés conformément aux conclusions et méthodes de la CEPEJ.	5 p.a.	7
	Nombre de tribunaux bénéficiant directement d'un soutien dans la mise en œuvre des outils de la CEPEJ et des avis des CCJE/CCPE.	10 p.a.	4
	Nombre de nouveaux outils disponibles.	3 p.a.	-

SECRETARIAT

2018 : 13,5 postes (7A 6,5B) et 1 fonction (1A)
 2019 : 13,5 postes (7A 6,5B) et 1 fonction (1A)

STRUCTURES

Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)
 Conseil consultatif de juges européens (CCJE)
 Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 565,1	713,2	915,3	3 193,7	2 474,3	914,8	3 389,1	6 582,8
2019	1 567,5	716,3	1 068,2	3 352,0	2 983,8	1 075,0	4 058,8	7 410,8

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- ▶ Les projets financés par des ressources extrabudgétaires contribueront à assurer l'indépendance et l'efficacité du pouvoir judiciaire conformément aux normes du Conseil de l'Europe tant dans les États membres que dans les pays voisins. Les projets peuvent impliquer des évaluations détaillées de l'efficacité des systèmes judiciaires en général et des tribunaux à titre individuel et incluent des recommandations. Ils visent également à renforcer les capacités des institutions concernées et à promouvoir la coopération interinstitutionnelle pertinente ainsi que les contacts entre pairs au niveau des professionnels du droit. Les projets comprennent également des analyses législatives, des conseils et un soutien dans la rédaction ou la révision d'un nouveau cadre législatif, en mettant particulièrement l'accent sur la charge de travail des juges, la responsabilité disciplinaire, l'aide juridictionnelle et la médiation. La CEPEJ soutient l'efficacité de la justice dans un large éventail d'États membres dans l'ESE, l'Europe de l'Est et le Caucase du Sud grâce à des projets de coopération.
- ▶ Des projets sur la méthodologie CEPEJ sont également en cours avec le Sud de la Méditerranée et avec le Kazakhstan sur la réforme de la justice pénale.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
AP par pays	86	Renforcement de la capacité de la Haute École de la Justice	Géorgie	01/08/2016	31/01/2018		33,3	
	153	Soutien à la réforme judiciaire in Arménie	Arménie	01/05/2017	30/04/2020		306,5	826,8
	154	Soutien aux autorités kazakhes pour améliorer la qualité et l'efficacité du système de justice kazakhe	Kazakhstan	25/07/2014	24/07/2018	291,7		
	1809	Promotion de l'État de droit au Kirghizistan mettant l'accent sur la transparence et la responsabilité du système judiciaire	Kirghizistan	01/06/2018	30/11/2020			570,0
	1818	Appui aux Réformes Judiciaires en République de Moldova	République de Moldova	01/01/2018	31/12/2019			900,0
	1828	Soutien aux réformes de la justice au Bélarus	Bélarus	01/09/2017	31/12/2019			728,6
		Facilité horizontale - Garantir la justice: Justice -CEPEJ	Europe du Sud-Est	24/05/2016	23/05/2019	1 553,2		
		Partenariat pour la bonne gouvernance - Renforcement de l'indépendance et l'efficacité de la justice	Est de l'Europe et le Caucase du Sud	01/01/2018	31/12/2018	139,3		
	Programme Sud III	Voisinage Sud	01/01/2018	31/12/2019	1 254,0			
Autres projets	52	Soutien pour renforcer davantage l'efficacité de la justice	Croatie	01/01/2018	31/12/2019			800,0
	171	Améliorer l'efficacité et la qualité de la justice au Maroc à travers la mise en œuvre d'outils de la CEPEJ	Maroc	01/01/2016	30/06/2018	320,0		
	296	Améliorer l'efficacité de la justice en Fédération de Russie	Fédération de Russie	01/06/2017	31/12/2018			1 000,0
	830	Assistance juridique gratuite pour les orphelins, les enfants sans suivi parental et d'autres groupes vulnérables en Fédération de Russie	Fédération de Russie	01/12/2014	31/12/2018			205,1

Programme et Budget 2018-2019 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assure	CV Montant assure	Besoins
Autres projets	1255	Évaluation globale du système judiciaire letton	Lettonie	01/03/2017	28/02/2018		25,0	
	1257	Améliorer l'efficacité de l'administration judiciaire et renforcer la capacité institutionnelle du Conseil d'État	Turquie	01/01/2019	31/12/2021	1 000,0		
	1267	Renforcer l'efficacité et la qualité du système judiciaire slovaque	République slovaque	01/04/2017	31/03/2019		1 225,0	
	1326	Renforcer l'efficacité et l'efficacité de la Cour de Cassation	Turquie	01/01/2019	31/12/2021	900,0		
	1855	Coopération de la CEPEJ avec la Commission européenne	Multilatéral	01/04/2017	31/03/2021		400,0	
Total						5 458,1	1 989,8	5 030,5

ASSURER LA JUSTICE

PRISONS ET POLICE

► Les difficultés persistantes que posent les conditions de détention, en particulier la surpopulation en milieu carcéral et le traitement des détenus en vue d'une réinsertion sociale réussie, demeurent préoccupantes. Le recours excessif à la force, la discrimination, les comportements répréhensibles et l'impunité sapent la confiance du public dans une mise en œuvre effective et efficace de la loi.

► La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les conclusions du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) font ressortir des points d'amélioration sur lesquels les États membres doivent agir pour appliquer correctement les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine pénitentiaire et pour ce qui est de la conduite attendue des représentants des services répressifs.

► Le Conseil de l'Europe a élaboré des normes et instruments clés en la matière, notamment les Règles pénitentiaires européennes, les Règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation, le Code européen d'éthique de la police, les Règles européennes pour les délinquants mineurs, les Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté et les Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent.

► La priorité est donnée à la bonne administration des établissements pénitentiaires, à la protection des droits de l'homme, en particulier pour les détenus vulnérables, à l'exercice d'activités policières fondé sur les droits de l'homme et à la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité au sein des structures répressives. Le Conseil de l'Europe fournit des informations de référence (Statistiques pénales SPACE) et offre des plateformes de dialogue sur les nouveaux enjeux, notamment avec la Conférence annuelle des directeurs des services pénitentiaires et de probation.

► Dans les domaines à améliorer, le programme propose une assistance concrète aux services correctionnels, aux services de police et à d'autres services répressifs par la formation, une assistance en matière législative, des conseils sur les politiques à mener et la facilitation de l'échange de bonnes pratiques.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres adaptent leur législation aux normes pertinentes du Conseil de l'Europe, et que l'administration pénitentiaire et les services de probation, les services de police et d'autres services répressifs appliquent ces normes dans leurs activités quotidiennes et les respectent mieux.**

► Au cours du biennium, l'accent portera sur la réduction de la surpopulation carcérale, sur la création de conditions favorables au désengagement et à la déradicalisation des détenus radicalisés et sur une réinsertion réussie pour tous les détenus. Les soins de santé, y compris les soins psychologiques en prison, continueront de figurer en bonne place à l'ordre du jour des interventions de coopération technique. En ce qui concerne la police, l'amélioration du respect des droits fondamentaux restera une priorité. Une attention particulière sera accordée à la promotion de mécanismes indépendants de contrôle, à l'exercice démocratique des activités policières lors de rassemblements publics, à une meilleure responsabilisation et à la lutte contre l'impunité.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/prison



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019 Référence 2016

		Cible 2018-2019	Référence 2016
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres ont pu accéder aux informations mises à jour, aux normes et aux pratiques concernant les questions relatives aux services pénitentiaires et de probation.		
	Nombre de textes proposés pour adoption par le Comité des Ministres (commentaire mis à jour sur les Règles pénitentiaires européennes (Recommandation Rec(2006)2), recommandation sur les enfants de parents incarcérés et recommandation sur la justice réparatrice et la médiation dans le domaine pénal).	3	1
	Date de la Conférence sur la surpopulation carcérale réunissant des ministres de la justice et des représentants du système judiciaire et des services pénitentiaires et de probation.	Avant le 31/12/2018	
	Disponibilité de statistiques pénales annuelles mises à jour (SPACE I et SPACE II).	Avant le 31/12	
	Nombre d'actions visant à aider les pouvoirs publics nationaux dans la mise en œuvre des Lignes directrices et du Manuel à l'intention des services pénitentiaires et de probation confrontés à la radicalisation et à l'extrémisme violent.	2	-
RÉSULTAT ATTENDU 2	La direction et le personnel opérationnel et de santé d'établissements pénitentiaires ont été aidés à accomplir leurs fonctions quotidiennes en conformité avec la CEDH et d'autres normes européennes et recommandations du CPT.		
	Nombre de réunions multilatérales organisées pour échanger de bonnes pratiques sur des thèmes d'intérêt spécifique pour l'administration pénitentiaire et les services de probation.	4	2
	Nombre de publications rédigées et traduites sur les normes et bonnes pratiques relatives à des thèmes d'intérêt spécifique pour l'administration pénitentiaire et les services de probation.	2	2
	Nombre de pays dans lesquels des projets spécifiques ont été élaborés et mis en œuvre.	6	7
	Nombre et type d'amendements juridiques introduits à la suite des activités de coopération.	5	-
Nombre de membres de la direction et du personnel opérationnel et de santé pénitentiaire formés aux principes de bonne gestion des établissements pénitentiaires et de sécurité dynamique, à la fourniture de soins de santé en milieu carcéral et à l'application d'outils d'évaluation des besoins et du risque.	2 000	1 500	
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les services répressifs ont été formés à accomplir leurs fonctions quotidiennes dans le respect des normes et bonnes pratiques européennes.		
	Nombre de pays dans lesquels des projets spécifiques ont été élaborés et mis en œuvre.	3	4
	Nombre de pays dans lesquels des activités bilatérales portant sur la jurisprudence de la Cour et les recommandations du Comité des Ministres ont été organisées.	5	4

SECRETARIAT

2018 : 6,5 postes (2,5A 4B)

2019 : 6,5 postes (2,5A 4B) dont 0,2A (6 mois) gelés

STRUCTURES

Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)

Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	796,2	450,3	503,7	1 750,2	4 690,4	37,4	4 727,8	6 478,0
2019	775,7	452,0	659,2	1 886,9	3 149,0		3 149,0	5 035,9

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les rapports par pays du CPT et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme liés aux violations des droits des personnes privées de liberté ont fait émerger le besoin d'une assistance spécifique supplémentaire aux États membres d'Europe centrale, du Sud-Est et de l'Est de l'Europe. Le Conseil de l'Europe vise à étendre ses prestations d'assistance technique et de coopération dans ce domaine par le biais de ses réseaux étoffés d'experts et praticiens nationaux et internationaux. Des ressources extrabudgétaires seront sollicitées en particulier pour mener des activités de coopération liées au soutien à la mise en œuvre des normes du CPT et d'autres normes européennes, par le biais de l'assistance à la réforme pénitentiaire et aux soins de santé en prison (par exemple, en Grèce), par la consolidation des services de probation, par la lutte contre les mauvais traitements commis par les services répressifs et institutions chargées d'enquêter, sensibilisation des services pénitentiaires sur la façon de prévenir la radicalisation dans les prisons. En outre, un des projets vise à créer au niveau de l'UE un réseau de mécanismes de supervision des institutions pénitentiaires afin de faciliter la coopération judiciaire. L'action visera aussi à établir un réseau de correspondants nationaux des systèmes nationaux de surveillance des prisons.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
AP par pays	26	Soutenir l'intensification du Service de probation en Arménie	Arménie	01/01/2018	31/12/2019			600,0
	31	Soutenir davantage la réforme pénitentiaire	Azerbaïdjan	01/09/2016	30/04/2018	100,0		
	103	Soutien à l'amélioration du traitement des personnes en garde à vue	Arménie	01/01/2018	31/12/2019			550,0
	182	Poursuite du développement du système de probation	Géorgie	01/01/2018	31/12/2019			642,0
	196	Soutenir la réforme de la police pour un service de plaintes plus transparent et conforme aux droits de l'homme	Géorgie	01/01/2018	30/06/2019			642,0
	1337	Soutien à la réinsertion des prisonniers violents et extrémistes en Bosnie-Herzégovine	Bosnie-Herzégovine	01/05/2017	31/03/2018		37,4	
	1830	Renforcer la protection des droits de l'homme des prisonniers violents et extrémistes en Bosnie-Herzégovine	Bosnie-Herzégovine	01/05/2018	30/04/2020			333,3
		Facilité horizontale - Garantir la justice: Prisons et Police	Europe du Sud-Est	24/05/2016	23/05/2019	2 405,0		
		Partenariat pour la bonne gouvernance -Prisons et Police	Est de l'Europe et le Caucase du Sud	01/01/2018	31/12/2018	417,8		
PA thématique	237	Sensibilisation des administrations pénitentiaires pour la prévention de la radicalisation dans les prisons	Multilatéral	01/11/2016	31/12/2018			307,7
Autres projets	180	Réseau des correspondants nationaux de SPACE et réseau des mécanismes nationaux de suivi des prisons (plus particulièrement les MNPs)	États membres de l'UE	01/10/2016	31/03/2018	33,3		
	1240	Améliorer les soins de santé dans les prisons en Grèce	Grèce	01/01/2018	30/06/2019			600,0
	1259	Renforcer le régime et améliorer la mise en œuvre de liberté conditionnelle dans le système pénitentiaire turc pour empêcher le récidivisme	Turquie	01/01/2018	31/12/2021	2 750,0		
	1260	Améliorer le système des mesures disciplinaires et le système de suivi civil des prisons	Turquie	01/01/2018	31/12/2020	1 833,3		
	1807	Renforcement des capacités du Ministère de l'intérieur de la Serbie en matière de maintien de l'ordre dans les assemblées publiques et autres manifestations	Serbie	01/01/2018	31/12/2019			800,0
	1858	Développement d'un rapport SPACE plus élaboré et d'un réseau des mécanismes de suivi des prisons (plus particulièrement les MNP) dans l'UE sous l'objectif spécifique du Programme Justice : faciliter et soutenir la coopération judiciaire en matière civile et pénale	États membres de l'UE	01/04/2018	30/09/2019	300,0		
Total						7 839,4	37,4	4 475,0

ÉTAT DE DROIT

RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT

Ce secteur entend favoriser à long terme la réalisation d'un espace juridique commun en Europe et au-delà, caractérisé par une coopération accrue entre États partageant des valeurs communes, respectant les traités internationaux et réglant leurs différends par des moyens pacifiques. Il entend également protéger le droit à la liberté d'expression, la liberté des médias et le droit au respect de la vie privée.

La coopération judiciaire et l'élaboration de normes communes constituent un préalable à une promotion efficace de l'État de droit au niveau international, autrement dit également au-delà de l'Europe. Plus que des traités bilatéraux, des normes communes aident à construire un espace juridique commun qui facilite grandement la coopération entre les États membres.

Ce secteur est constitué de trois lignes de programmes.

La « Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) », est devenue la référence en matière de normes de droit constitutionnel en Europe et au-delà. En tant qu'instance de réflexion indépendante reconnue au niveau international, elle assure aux États une « aide de première urgence constitutionnelle ». Elle s'implique dans la gestion et la prévention des conflits dans le cadre de ses fonctions spécifiques d'élaboration de normes et de conseils en matière constitutionnelle. Sa mission première consiste à renforcer la démocratie par le droit.

En matière pénale ainsi qu'en matière de droit civil, de droit privé et de droit public, les activités sont axées sur l'élaboration et une meilleure mise en œuvre de normes et politiques communes. Dans le cadre du programme « Normes et politiques communes », la coopération entre les États est promue par le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), en facilitant le respect des traités internationaux et une résolution pacifique des différends.

Par l'élaboration de normes innovantes dans les domaines de la liberté d'expression en ligne et hors ligne et de la liberté des médias, un important volet de protection des données et des activités sur les questions liées à internet, le programme « Société de l'information et gouvernance de l'internet » entend protéger le droit à la liberté d'expression et ses corollaires, à savoir la liberté des médias et le droit à la protection de la vie privée consacrés dans les articles 10 et 8 de la CEDH.

	2018 en K €					2019 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT	4 842,4	4 086,7	1 668,5	24,5	10 622,1	4 711,8	4 086,7	243,0		9 041,5
<i>Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)</i>		4 086,7	412,0	24,5	4 523,2		4 086,7			4 086,7
Normes et politiques communes	2 208,6				2 208,6	2 151,2				2 151,2
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	2 633,8		1 256,5		3 890,3	2 560,6		243,0		2 803,6

RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

Accord élargi

Créé en 1990

61 membres

- ▶ Dans le but de relever les défis majeurs qui se posent actuellement en Europe, les États membres doivent ajuster leurs structures juridiques et institutionnelles pour qu'elles soient en conformité avec les normes européennes et l'expérience internationale en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'État de droit ou pour qu'elles le restent.
 - ▶ La Commission européenne pour la démocratie par le droit (la Commission de Venise) est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe en matière constitutionnelle. Elle est composée d'experts indépendants en droit constitutionnel et international, et en sciences politiques.
 - ▶ Les avis de la Commission de Venise fournissent à l'État concerné (à son parlement ou à son gouvernement) des recommandations sur la manière de mettre les textes en conformité avec les normes internationales. La Commission met l'accent sur l'égalité entre les femmes et les hommes en recommandant des dispositions constitutionnelles et législatives pertinentes, notamment des règles électorales favorisant une représentation appropriée des femmes. La Commission encourage l'élaboration de normes pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle fournit aussi des recommandations sur la façon de faire des choix institutionnels ou juridiques viables sur la base de l'analyse comparative de l'expérience des États membres de la Commission de Venise.
 - ▶ La Commission aide les autorités nationales (autorités administratives, administrations électorales et cours constitutionnelles) dans l'interprétation et l'application correctes des textes juridiques, en apportant une assistance technique et des éléments de droit comparé.
 - ▶ Par ailleurs, la Commission de Venise élabore des normes (standards) – au moyen d'études, de rapports généraux ou de lignes directrices –, souvent de manière conjointe avec d'autres organisations internationales telles que l'OSCE/BIDDH, dans des domaines où elle considère que les législateurs nationaux pourraient bénéficier de davantage d'indications détaillées sur la manière d'élaborer des textes juridiques conformes aux normes internationales.
 - ▶ La Commission de Venise agit en grande partie sur demande.
 - ▶ **L'objectif de l'accord élargi est que les autorités nationales adoptent, amendent et mettent en œuvre leurs constitutions et leur législation en conformité avec le patrimoine constitutionnel commun, comme recommandé par la Commission de Venise.**
 - ▶ Au cours du biennium, l'action de la Commission de Venise continuera à contribuer à assurer que les réformes constitutionnelles et législatives respectent les normes du Conseil de l'Europe et sur la mise en œuvre et le renforcement de l'État de droit dans les pays membres de la Commission de Venise ainsi que dans le sud de la Méditerranée et en Asie centrale.
 - ▶ La Commission de Venise compte 61 membres à part entière : tous les États membres du Conseil de l'Europe plus l'Algérie, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, Israël, le Kazakhstan, la République de Corée, le Kosovo²⁸, le Kirghizistan, le Mexique, le Maroc, le Pérou, la Tunisie et les États-Unis d'Amérique. Le Bélarus en est membre associé.
- Elle compte aussi cinq observateurs : l'Argentine, le Canada, le Saint-Siège, le Japon, et l'Uruguay.
- L'Union européenne, l'Afrique du Sud et l'Autorité nationale palestinienne ont un statut spécial de coopération.
- ▶ Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :
 - l'objectif 5 : égalité des sexes ;
 - l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.
- www.venice.coe.int

Activités normatives	Monitoring	Coopération
16 %	6 %	78 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

		Cible 2018-2019	Référence 2016
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les autorités nationales ont défini des mesures pour améliorer leur constitution et leur législation.		
	Nombre d'avis sur les réformes constitutionnelles et législatives émis dans les délais prévus par les organes demandeurs.	≥ 30 p.a.	35
	Nombre d'avis pris en compte dans la législation ou les débats nationaux.	≥ 20 p.a.	25
	Preuve de l'adoption et de l'amendement de textes constitutionnels et législatifs en conformité avec le patrimoine constitutionnel commun, comme recommandé par la Commission de Venise.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les autorités nationales se sont appuyées sur des normes détaillées pour élaborer leur législation.		
	Nombre de rapports, études ou lignes directrices adoptés.	3 p.a.	3
	Nombre de bulletins de jurisprudence constitutionnelle publiés.	1 p.a.	4
	Nombre de séminaires et conférences coorganisés, y compris la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle.	17 p.a.	17
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les autorités nationales ont été aidées à assurer l'interprétation et la mise en œuvre de la constitution et de la législation en conformité avec le patrimoine constitutionnel commun.		
	Nombre d'activités d'assistance préélectorale et de formations organisées.	4	2
	Nombre de missions d'observation des élections où un soutien juridique a été fourni.	≥ 5 p.a.	9
	Nombre d'éléments de droit comparé fournis aux cours constitutionnelles.	≥ 30 p.a.	30

²⁸ Voir note 19, page 27.

SECRETARIAT

STRUCTURES

2018 : 23 postes (13A 10B) et 1 fonction (1A) dont 1A gelé
 2019 : 23 postes (13A 10B) et 1 fonction (1A) dont 1A gelé

Commission de Venise
 Conseil mixte de justice constitutionnelle
 Conseil des élections démocratiques

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	2 880,4	1 206,3		4 086,7	412,0	24,5	436,5	4 523,2
2019	2 931,2	1 155,5		4 086,7				4 086,7

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront à la Commission de Venise de financer des activités de coopération spécifiques proposées dans les Plans d'action du Conseil de l'Europe par pays, et de répondre aux demandes urgentes d'États membres en ce qui concerne les réformes de la justice constitutionnelle, la réforme de la législation électorale et la pratique et le soutien aux nouvelles instances de gouvernance démocratique. Ces ressources sont également nécessaires pour financer des activités menées dans le Voisinage du Conseil de l'Europe pour consolider l'État de droit et la gouvernance démocratique dans ces régions.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
AP par pays	173	Soutien à la réforme constitutionnelle	Arménie	01/01/2018	31/12/2020			100,0
	213	Soutien au renforcement de la démocratie à travers la réforme électorale au Kirghizistan	Kirghizistan	01/01/2017	31/12/2018	355,0		
		Partenariat pour la bonne gouvernance - Renforcement de la justice constitutionnelle et la réforme de la législation et pratique électorale (Justice constitutionnelle)	Est de l'Europe et le Caucase du Sud	01/01/2018	31/12/2018	57,0		
Autres projets	216	Soutenir la réforme constitutionnelle, la rédaction d'une nouvelle législation, la mise en place et le fonctionnement efficace des nouvelles instances	Multilatéral	01/01/2014	28/02/2018		24,5	
	1869	Commission de Venise	Multilatéral	01/03/2018	29/02/2020			366,7
Total						412,0	24,5	466,7

AUTRES CONTRIBUTIONS (EN K €)

Activités	Coût estimé 2018	Coût estimé 2019
Les dépenses principales pour la logistique (location des salles, location des cabines d'interprétation et équipement) pour les quatre sessions plénières tenues à Venise chaque année sont à la charge des autorités italiennes (Région de Vénétie) et du ministère des Affaires étrangères.	60	60

Budget de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	4 086,7	4 086,7
Contributions des États membres	4 086,7	4 086,7
Total recettes	4 086,7	4 086,7

RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT

NORMES ET POLITIQUES COMMUNES

- ▶ Il est nécessaire d'agir de manière concertée et efficace, en se fondant sur les valeurs du Conseil de l'Europe, face aux menaces et aux défis communs qui se posent pour consolider de façon cohérente l'espace juridique paneuropéen, en particulier dans les domaines du droit pénal, du droit civil, du droit public et privé et du droit international public.
- ▶ Par son action intergouvernementale, le Conseil de l'Europe établit et promeut des normes communes acceptées de tous qui contribuent à renforcer l'espace juridique commun. Des solutions sont proposées pour remédier aux lacunes de ce dernier, aux problèmes opérationnels et aux obstacles à la ratification et à la mise en œuvre des conventions.
- ▶ Le programme prévoit des activités dans des domaines tels que l'indépendance, l'efficacité et les responsabilités des juges, le droit administratif, le droit de la famille et les questions de nationalité. Le cas échéant, le programme promeut les normes du Conseil de l'Europe en Europe et au-delà et facilite leur mise en œuvre dans les États membres.
- ▶ Le programme développe plus avant le droit international public et, en assistant les États membres et observateurs et les organisations internationales dans des domaines tels que les immunités, les réserves et déclarations relatives à des traités internationaux, la mise en œuvre de sanctions internationales et le respect des droits de l'homme, le règlement pacifique des différends, y compris des différends de droit privé auxquels une organisation internationale est partie, la justice pénale internationale et d'autres sujets sensibles et complexes.

▶ **L'objectif de cette ligne de programme est que la législation et les pratiques des États membres dans les domaines du droit pénal, civil, public et privé soient conformes aux normes du Conseil de l'Europe.**

▶ Au cours du biennium, l'accent sera mis sur l'amélioration de l'accès à la justice, de la sécurité juridique des personnes vulnérables et de la transparence et de la responsabilité, ainsi que sur la criminalité organisée transnationale, y compris le trafic illicite de migrants. La nouvelle Convention sur le trafic illicite des biens culturels sera promue.

▶ Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/cdpc
www.coe.int/cdcj
www.coe.int/tcj
www.coe.int/cahdi



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019 Référence 2016

Les États membres ont partagé leur expérience et leurs bonnes pratiques pour renforcer leur coopération et contribuer au développement du droit international public au sein du Conseil de l'Europe et au-delà.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre de positions communes sur des questions relatives au droit international public adoptées par le CAHDI à la demande du Comité des Ministres, en sa capacité de « conseiller juridique » de ce dernier	3 p.a.	3
	Nombre d'actions visant à coordonner les activités des États dans le domaine du droit international public entre les États membres et non membres	3 p.a.	-
	Nombre de réserves/déclarations sujettes à des objections examinées par le CAHDI en sa qualité d'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux	20 p.a.	25
	Augmentation du nombre de nouveaux signataires de la « Déclaration sur les immunités juridictionnelles des biens culturels appartenant à l'État »	4 p.a.	4
	Date de disponibilité d'une publication sur les « immunités des missions spéciales » pour promouvoir les travaux du Conseil de l'Europe	31/12/2018	
	Nombre de questions d'actualité en matière de droit international public examinées par le CAHDI dans le cadre de ses deux réunions annuelles	8 p.a.	5
	Preuves de la coopération du Conseil de l'Europe dans le domaine du droit international public avec les Nations Unies (Sixième commission de l'Assemblée générale et Commission du droit international des Nations Unies) et d'autres organisations internationales		
Les États membres ont partagé leur expérience et leurs bonnes pratiques pour moderniser les normes européennes dans les domaines du droit civil, public et privé, et pour soutenir leur mise en œuvre.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Date de disponibilité de l'instrument de codification des règles européennes relatives à la rétention administrative des migrants	31/12/2018	
	Date de disponibilité des lignes directrices destinées aux tribunaux, aux juges et aux avocats pour leur donner des conseils pratiques concernant les effets d'internet et des nouvelles technologies sur les règles et les modes de preuve	31/12/2019	
	Date de disponibilité d'une étude technique sur les mécanismes de règlement en ligne des litiges dans les États membres, en lien avec les articles 6 (droit à un procès équitable) et 13 (droit à un recours effectif) de la Convention européenne des droits de l'homme	31/12/2018	
	Nombre d'études comparatives réalisées sur des questions nouvelles et émergentes dans les domaines du droit civil, public et privé	1	3
	Nombre de propositions nouvelles de réforme juridique dans les États membres fondées sur des normes et bonnes pratiques européennes dans les domaines du droit civil, public et privé	2	1
	Nombre d'autorités nationales qui ont participé à des activités visant à promouvoir le suivi des recommandations du Comité des Ministres et des conventions dans les domaines du droit civil, public et privé	15	10
	Nombre de nouvelles signatures/ratifications des conventions relevant du domaine de compétence du CDCJ	5	2

Les États membres ont pu s'appuyer sur des conventions à jour relatives à la coopération internationale en matière pénale et sur des outils pratiques en vue de faciliter leur mise en œuvre			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Date de disponibilité des nouvelles lignes directrices visant à améliorer le fonctionnement de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et/ou des recommandations mises à jour du Comité des Ministres (Rec n°(88)13 et Rec n°(92)18 concernant l'application pratique de cette convention et Rec n°(84)11)	31/12/2019	
	Date de disponibilité d'une analyse sur les réserves à l'égard des conventions sur la coopération internationale en matière pénale qui ne sont plus nécessaires et/ou font obstacle à une coopération efficace, ainsi que de propositions pour réduire leur nombre et/ou leurs effets	31/12/2019	
	Date de disponibilité d'une évaluation de la mise en œuvre du Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (STE n°182)	31/12/2019	
	Nombre de nouvelles signatures/ratifications du Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (STE n°182)	4	
Les États membres ont pu s'appuyer sur un ensemble de normes consolidées et mises à jour dans le domaine du droit pénal et sur des lignes directrices et de bonnes pratiques pour les mettre en œuvre.			
RÉSULTAT ATTENDU 4	Date de disponibilité des lignes directrices sur une réponse pénale au phénomène du trafic illicite de migrants	31/12/2019	
	Date de disponibilité de la Recommandation révisée sur la protection des collaborateurs de justice et des témoins	31/12/2020	
	Nombre de textes juridiques élaborés et présentés au Comité des Ministres, notamment concernant les victimes d'infractions	4	4
	Preuves documentées de la mise en œuvre du Plan d'action sur le crime organisé transnational		

SECRETARIAT

2018 : 12 postes (5A 7B) et 1 fonction (1A)
dont 0,6A (9 mois) et 1,6B gelés

2019 : 12 postes (5A 7B) et 1 fonction (1A)
dont 0,6A (9 mois) et 1,6B et 0,3A (6 mois) gelés

STRUCTURES

Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)

Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)

Comité des Parties à la STCE n°201

Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants (CJ-DAM)

Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 444,9	759,8	3,9	2 208,6				2 208,6
2019	1 384,2	763,2	3,9	2 151,2				2 151,2

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires contribueront au développement du droit international public et soutiendront les États membres et organisations internationales dans leurs efforts pour se conformer au droit international grâce à des bases de données uniques, ciblées et actualisées.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
AP par pays	1776	Promotion d'un espace juridique commun	Kirghizistan	01/01/2018	31/12/2019			500,0
Autres pays	233	Projet du CAHDI pour le développement des trois bases de données actuelles du Comité et des futures bases de données à mettre en place	Multilatéral	01/01/2015	31/12/2019			55,6
Total								555,6

RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET GOUVERNANCE DE L'INTERNET

► Le droit à la liberté d'expression et son corollaire, le droit à la liberté des médias, ainsi que le droit à la protection de la vie privée, tels que consacrés par la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) sont des prérequis d'une saine démocratie. Internet est devenu un outil essentiel pour la promotion de la liberté d'expression et la participation active à la gouvernance démocratique. Dans le même temps, l'évolution d'internet a changé nos habitudes en matière de médias et de communication. L'environnement diversifié, s'il offre d'importantes possibilités de débat public, est aussi propice à la manipulation, à la polarisation et à la propagation de la haine. Des volumes sans précédent de données à caractère personnel sont traités et partagés, remettant en question la notion même de vie privée. Cette évolution est exacerbée par un environnement qui ne cesse de se dégrader pour le journalisme d'investigation indépendant, ce qui n'est pas sans conséquences pour le pluralisme et la diversité des médias.

► En se fondant sur le système de la Convention, le Conseil de l'Europe est bien placé pour lutter contre les menaces à l'exercice des droits et libertés consacrés par les articles 8 et 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, que ce soit sur internet ou en dehors.

► Le Conseil de l'Europe élabore des normes, notamment des lignes directrices et des recommandations relatives à la liberté d'expression, aux médias y compris la protection des journalistes, à la gouvernance d'internet et à la protection des données. Les États membres sont aidés, à leur demande, pour mettre en œuvre ces normes par des activités de coopération auxquelles participent les professionnels des médias, les institutions et les associations et organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur privé. Le Conseil de l'Europe fait le lien entre ces différents acteurs et d'autres afin de promouvoir le dialogue dans le cadre d'une approche partagée de la gouvernance d'internet, tout en maintenant la place de l'individu au cœur de son action et en veillant à la protection et au respect des droits de l'homme.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que la législation des États membres concernant la liberté d'expression, les médias y compris la protection des journalistes, la gouvernance d'internet et la protection des données soit conforme aux normes du Conseil de l'Europe.**

► Au cours du biennium, l'accent portera sur la redéfinition de normes pour promouvoir un journalisme de qualité à l'ère du numérique et créer un environnement qui offre un maximum de moyens d'expression d'opinions et d'idées diverses et variées afin de stimuler le débat public sur des questions d'intérêt sociétal. Le dialogue avec les acteurs concernés de l'écosystème médiatique professionnel et non professionnel aidera à restaurer la confiance dans les médias comme pierre angulaire de la sécurité démocratique et à trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les journalistes actuellement. La mise en œuvre de la Stratégie pour la gouvernance d'internet 2016-2019 se poursuivra, en insistant en particulier sur les problèmes de gouvernance liés à la prolifération d'informations fausses et de matériel délibérément trompeur qui préconisent ou encouragent la haine, la discrimination et la violence. Le projet modernisé de Convention pour la protection des données à caractère personnel, une fois adopté, sera promu dans le but de garantir le respect du droit à la protection de la vie privée dans la lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité, ainsi que les orientations relatives à la génomique et aux avancées dans le domaine.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne : - l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/media
www.coe.int/dataprotection
www.coe.int/informationssociety



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

		Cible 2018-2019	Référence 2016
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres et les acteurs des médias s'appuient sur les normes du Comité des Ministres pour les guider dans le domaine de la liberté d'expression en vue de créer un environnement médiatique plus inclusif.		
	Date de disponibilité d'un projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique.	31/12/2019	
	Date de disponibilité d'une étude sur un instrument normatif éventuel sur la promotion de l'éducation aux médias et à l'information dans l'environnement numérique.	31/12/2019	
	Date de disponibilité d'un rapport sur l'importance des médias pour des sociétés inclusives.	31/12/2019	
	Nombre d'activités menées avec les acteurs des médias pour faire mieux connaître les outils élaborés au Conseil de l'Europe en vue de promouvoir la diversité dans les médias.	4	-
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres et les acteurs des médias ont pu s'appuyer sur les normes du Comité des Ministres pour les guider dans le domaine de la liberté d'expression, en mettant l'accent sur les technologies numériques.		
	Date de disponibilité de l'examen des suites à donner à l'étude sur la dimension des droits de l'homme des techniques automatisées de traitement des données (notamment les algorithmes et leurs implications réglementaires possibles) en vue de la préparation éventuelle d'un instrument normatif.	31/12/2019	
	Date de disponibilité d'une étude sur le développement et l'utilisation des nouveaux services et technologies numériques, y compris différentes formes d'intelligence artificielle dans la mesure où ils peuvent affecter la jouissance des droits et des libertés fondamentales à l'époque numérique, en vue d'offrir des orientations pour un futur instrument normatif dans le domaine.	31/12/2019	
	Date de disponibilité d'une étude sur un instrument normatif éventuel portant sur les formes de responsabilité et les questions de compétence judiciaire dans l'application du droit civil et administratif en matière de diffamation dans les États membres du Conseil de l'Europe.	31/12/2019	
	Nombre d'activités sur des réponses possibles au phénomène de désinformation et de manipulation dans l'écosystème d'information numérique (« fausses nouvelles »).	4	-

Les États membres ont été aidés à mettre leur législation et leurs pratiques nationales en adéquation avec les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la liberté d'expression, des médias et d'internet, en particulier par la mise en œuvre de la déclaration du Comité des Ministres sur des mesures visant à promouvoir le respect de l'article 10 de la CEDH.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre d'activités visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias.	1	-
	Date de disponibilité d'une étude qualitative sur les ingérences indues que subissent les journalistes et leur impact sur l'activité des journalistes (effet de paralysie).	31/12/2019	
	Nombre d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation organisées au cours desquelles les normes du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression sont présentées, examinées et promues.	4	-
	Nombre de projets de coopération élaborés pour promouvoir la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe, en particulier concernant le pluralisme et l'indépendance des médias de service public, la sécurité des journalistes et la protection des donneurs d'alerte, le respect de la vie privée dans les médias, le pouvoir judiciaire au regard la liberté des médias et d'Internet, et les autorités de réglementation des médias.	6	-
	Nombre de conférences et d'événements de haut niveau organisés dans les États membres pour promouvoir les normes du Conseil de l'Europe et leur mise en œuvre, en particulier concernant la liberté d'internet, les rôles et les responsabilités des intermédiaires internet, ainsi que le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété.	3	-
	Preuves documentées de la mise en œuvre de la Stratégie pour la gouvernance d'Internet 2016-2019 dans les États membres.		
	Nombre d'activités d'assistance proposées aux États membres pour améliorer la législation et la pratique en matière de liberté d'expression conformément aux normes du Conseil de l'Europe.	3	-
	Preuve d'améliorations apportées à la législation des États membres en matière de liberté d'expression, de médias et d'internet.		
Les États membres s'appuient sur les normes et les orientations du Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection des données et mettent en adéquation leur législation et leurs pratiques avec celles-ci.			
RÉSULTAT ATTENDU 4	Nombre de nouvelles signatures/ratifications/adhésions à la Convention modernisée pour la protection des données.	4	-
	Date de disponibilité d'une proposition de mécanisme de suivi et d'évaluation concernant la Convention modernisée pour la protection des données.	31/12/2019	
	Date de disponibilité d'un projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des données relatives à la santé.	31/12/2018	
	Date de disponibilité d'une étude sur la protection des données et la liberté d'expression et d'information.	31/12/2018	
	Date de disponibilité de rapports sur les implications des avancées technologiques au regard de la protection des données dans les domaines de la génétique, de la génomique, de l'intelligence artificielle et de l'Internet des objets.	31/12/2019	
	Preuves d'améliorations apportées à la législation des États membres en matière de protection des données.		

SECRETARIAT

2018 : 13 postes (9A 4B)
 2019 : 13 postes (9A 4B) dont 1A (2 mois) gelé

STRUCTURES

Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)
 Comité d'experts sur la dimension droits de l'homme des traitements automatisés de données et différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT)
 Comité d'experts sur le journalisme de qualité dans l'ère du numérique (MSI-JOQ)
 Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 637,6	900,9	95,4	2 633,8	1 256,5		1 256,5	3 890,3
2019	1 621,3	893,9	45,4	2 560,6	243,0		243,0	2 803,6

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires procureront des outils supplémentaires pour assurer le respect et la promotion de la liberté d'expression et d'information, notamment la liberté des médias et d'internet, la protection de la vie privée et des données dans des États membres du Conseil de l'Europe, en Europe du Sud-Est et de l'Est, dans le Caucase du Sud et dans des pays partenaires du Voisinage (Maroc et Tunisie). Les activités proposées répondent aux besoins identifiés par les mécanismes de suivi de l'Organisation et aux demandes spécifiques des pays en matière de société de l'information et de gouvernance de l'internet. Ils favorisent l'établissement et le fonctionnement efficace des organes d'autorégulation, ce qui permet de poursuivre la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans ses Plans d'action, documents-cadres de coopération et bilan de la coopération avec le Kosovo²⁹.

► Ils comprennent une très large gamme d'activités telles que les avis juridiques, les programmes de formation et d'autres événements avec la participation des fonctionnaires, des médias et des professionnels du droit ainsi que de la société civile.

► En outre, l'action dans ce domaine permettra de continuer à renforcer l'expertise judiciaire sur la liberté d'expression et des médias dans l'ESE et à promouvoir le journalisme éthique pour accueillir positivement les migrations et la diversité tout en luttant contre le discours haineux et le populisme.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	20	Coopération dans le domaine des médias: Soutenir le développement de l'enseignement du journalisme	Arménie	01/01/2018	31/12/2019			675,0
	157	Renforcement de l'éthique de la gouvernance d'internet : un outil pour accroître la protection des droits de l'homme	Kosovo ²⁹	01/01/2018	30/06/2019			1 000,0
	158	Soutenir la liberté d'expression à travers les médias professionnels et éthiques	Kosovo ²⁹	01/01/2018	01/07/2019			200,0
	183	Renforcer la protection des données	Géorgie	01/01/2018	31/12/2018			85,6
	280	JUFREX - Renforcement de l'expertise juridique sur la liberté d'expression et de médias dans l'Europe du Sud-Est	Europe du Sud-Est	20/04/2016	19/04/2019	1 076,4		
	292	Promotion de la liberté des médias et du pluralisme en République de Moldova	République de Moldova	17/12/2016	16/12/2018	239,6		
	1200	Promouvoir la liberté d'expression et d'information et la liberté des médias	Albanie	01/01/2018	31/12/2019			600,0
	1787	Protéger la liberté de l'internet en République de Moldova	République de Moldova	01/01/2018	31/12/2019			600,0
		Partenariat pour la bonne gouvernance - Société de l'information et gouvernance de l'Internet (média)	Est de l'Europe et le Caucase du Sud	01/01/2018	31/12/2018	183,5		
PA thématique	275	Promouvoir l'amélioration et l'application des normes professionnelles et éthiques par les professionnels des médias	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			133,3
Autres projets	195	Coopération dans le domaine des médias: Mise en œuvre du guide pour les usagers de l'Internet, 2015-2017	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			600,0
	301	Le rôle des médias dans une société libre et démocratique	Fédération de Russie	01/11/2017	31/12/2018			428,6
	302	Réseau régional des autorités d'autorégulation	Fédération de Russie	01/01/2017	31/12/2018			450,0
	1254	Promouvoir la liberté d'expression sur l'Internet en ligne avec les normes existantes du Conseil de l'Europe	Fédération de Russie	01/01/2017	31/12/2018			250,0
	1371	Médias contre le discours de la haine, le populisme et l'intolérance	États membres de l'UE	01/01/2018	31/12/2019			2 500,0
	1372	MEDIA MIG POP: Journalisme respectueux de l'éthique et éducation au Media concernant la migration et la diversité et la lutte contre le discours de haine et le populisme dans l'Europe du Sud-Est	Bosnie- Herzégovine, Croatie, « l'ex- République yougoslave de Macédoine », Monténégro, Serbie	01/01/2018	31/12/2019			1 400,0
	1777	Promouvoir la liberté d'expression et la liberté des médias en Turquie	Turquie	01/09/2018	31/08/2021			200,0
Total						1 499,5		9 122,5

²⁹ Voir note 19, page 27.

ÉTAT DE DROIT

LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ÉTAT DE DROIT

Ce secteur a pour objectif à long terme de lutter contre les menaces envers l'État de droit pour assurer la jouissance effective des droits de l'homme dans une société, en préservant le fonctionnement éthique des institutions publiques.

Ce secteur comprend deux lignes de programme.

Le premier programme, « Terrorisme, corruption et crime organisé », vise à permettre aux États membres de lutter contre toutes les menaces qui pèsent sur l'État de droit. L'Organisation poursuit une approche pluridisciplinaire pour faire face à la corruption, au crime organisé, au blanchiment d'argent, au terrorisme, à la traite des êtres humains ainsi qu'à la cybercriminalité et à la criminalité liée à la contrefaçon des produits médicaux.

L'harmonisation des instruments anticorruption des États membres avec ceux du Conseil de l'Europe est recherchée activement afin de réduire et, au final, éradiquer la corruption et les abus de pouvoir dans la sphère publique comme dans la sphère privée. L'objectif est que la confiance des citoyens dans l'État de droit, les institutions publiques et les processus démocratiques puissent être consolidés ou restaurés et que la concurrence soit équitable dans les secteurs lucratifs et non lucratifs. L'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine associe les travaux de monitoring du GRECO et les activités d'assistance ciblée dans certains volets portent notamment sur la mise en conformité avec les recommandations du GRECO.

Le blanchiment de capitaux est au cœur de la criminalité organisée. Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est chargé de mettre en œuvre des procédures de suivi – ses rapports servant de base pour développer l'assistance technique aux États membres. Il travaille en étroite concertation avec des partenaires internationaux clés, à savoir le Groupe d'action financière (GAFI), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Union européenne.

La prévention et l'éradication du terrorisme, tout en protégeant la démocratie et en respectant pleinement les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'État de droit, font figure de priorité pour le Conseil de l'Europe. Dans le domaine de la coopération en matière de contre-terrorisme, le travail intergouvernemental du Conseil de l'Europe donne la priorité à la prévention de la propagation de la radicalisation conduisant au terrorisme ainsi qu'à l'identification de mesures préventives appropriées et de réponses en droit pénal à la menace que représente le terrorisme – des réponses qui doivent être pleinement compatibles avec les obligations des États membres du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme et d'État de droit.

Dans la lutte contre la cybercriminalité, le Conseil de l'Europe s'emploie à faire ratifier et appliquer aussi largement que possible dans le monde sa Convention sur la cybercriminalité, afin d'incriminer les infractions, d'assurer l'efficacité des enquêtes et de s'engager dans une coopération internationale efficace dans ce domaine.

Pour lutter contre la contrefaçon de produits médicaux et le trafic d'organes humains, le Conseil de l'Europe promeut l'entrée en vigueur de sa Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention MEDICRIME) et de sa Convention contre le trafic d'organes humains, à titre de contribution importante aux efforts déployés contre le crime organisé.

Le Programme a également un objectif de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains ainsi que de protection des droits humains des victimes de ce fléau. Le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) supervise la mise en œuvre par les Parties à la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains ; diverses activités visant à aider les États membres dans ce domaine sont organisées. Les résultats de son suivi guident les politiques des États membres du Conseil de l'Europe, et au-delà, et constituent une précieuse contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable.

Le Groupe Pompidou traite du trafic illicite de stupéfiants et des troubles liés à la toxicomanie ainsi que des comportements de dépendance, essentiellement par la recherche sur les politiques soutenue par des programmes de renforcement des capacités. L'objectif à long terme est que les toxicomanes puissent jouir de leurs droits fondamentaux, sans être stigmatisés, et que les risques pour la société découlant du commerce illégal de stupéfiants et de la criminalité liée à la drogue diminuent.

Le second programme « Intégrité et valeurs du sport » porte sur les problèmes de corruption, de matchs arrangés, de violence et de dopage dans le sport. La ligne de programme répond aux besoins croissants des États membres en matière d'action intergouvernementale coordonnée dans ces domaines, par le suivi de l'application d'instruments juridiques existants et nouveaux. Il s'agit de promouvoir un sport sûr, propre, sans manipulation de compétitions sportives, et sans dopage ni violence, en s'appuyant sur les Conventions pertinentes du Conseil de l'Europe. En outre, l'Accord Partiel Élargi sur le Sport (APES) facilite la convergence entre pouvoirs publics et mouvement sportif pour la promotion des valeurs du Conseil de l'Europe dans et par le sport. Il élabore des politiques et des normes, en assure le suivi et facilite leur mise en œuvre par la collecte de données, le renforcement des capacités et l'échange de bonnes pratiques.

	2018 en K €					2019 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ÉTAT DE DROIT	7 769,6	4 533,5	8 662,1	442,6	21 407,8	7 525,1	4 533,5	5 103,5	146,7	17 308,8
Terrorisme, corruption et crime organisé – MONEYVAL – GRETA – GRECO – Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	6 761,6	3 697,6	8 562,1	442,6	19 463,9	6 515,4	3 697,6	5 103,5	146,7	15 463,2
Intégrité et valeurs du sport – Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	1 008,0	835,9	100,0		1 943,9	1 009,7	835,9			1 845,6

LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ÉTAT DE DROIT

TERRORISME, CORRUPTION ET CRIME ORGANISÉ – MONEYVAL – GRETA – GRECO – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

► La lutte contre le terrorisme, la corruption et la criminalité organisée est essentielle pour maintenir l'État de droit, garantir la jouissance effective des droits de l'homme, préserver la stabilité démocratique, assurer la sécurité des citoyens et garder nos valeurs intactes. La corruption et d'autres formes d'infractions graves, y compris la cybercriminalité, sapent la confiance des citoyens dans l'État de droit et dans la capacité des autorités publiques à garantir la sécurité démocratique. La corruption, certes, nourrit le populisme, la criminalité organisée et le terrorisme, mais peut aussi être source de xénophobie. Le précédent biennium a été marqué par une augmentation sans précédent de la radicalisation et des attentats terroristes perpétrés pour des motifs idéologiques, qui ont mis à l'épreuve l'ordre social fondé sur la tolérance et le respect de la diversité. En outre, les infractions commises par le biais d'internet sont en recrudescence.

► Pour lutter contre le terrorisme, la corruption et la criminalité organisée, le Conseil de l'Europe adopte une approche pluridisciplinaire. Il a mis au point des normes et des instruments juridiques essentiels dans des domaines comme le blanchiment de capitaux, la cybercriminalité, le financement du terrorisme, la contrefaçon de produits médicaux et le trafic d'organes humains. Le programme veille à la mise en œuvre des normes existantes, à l'adoption de réactions rapides aux nouveaux défis et à la coopération technique pour traiter les domaines problématiques identifiés par les mécanismes pertinents du Conseil de l'Europe.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres prennent des mesures efficaces pour prévenir et combattre le terrorisme, la corruption et la criminalité organisée, dans le respect des principes et des valeurs du Conseil de l'Europe.**

► Au cours du biennium, les activités viseront particulièrement à soutenir les autorités dans la mise en œuvre d'une action concertée pour lutter contre la corruption afin de rétablir et renforcer la confiance des citoyens dans les institutions publiques et de faciliter la prévention et la lutte contre le terrorisme et son financement, dans le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. À cette fin, une stratégie de contre-terrorisme sera mise au point par le Conseil de l'Europe. En ce qui concerne la cybercriminalité, la priorité sera accordée aux questions relatives à la preuve électronique, notamment à l'élaboration d'un Deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :
- l'objectif 5 : égalité des sexes ;
- l'objectif 8 : travail décent et croissance économique ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/web/counter-terrorism
www.coe.int/web/corruption
<http://www.coe.int/en/web/cdpc>

Activités normatives	Monitoring	Coopération
7 %	2 %	91 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

Les États membres ont accru leur capacité à prévenir et combattre la criminalité économique et la corruption, conformément aux normes du Conseil de l'Europe et aux recommandations du GRECO.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre d'interventions dans des projets pour des pays donnés.	9	6
	Nombre de recommandations du GRECO mises en œuvre de manière satisfaisante pour les États où il existe des modalités spéciales d'assistance technique et de coopération.	3	2
	Nombre de fonctionnaires/agents publics et de formateurs formés à la lutte contre la corruption, l'éthique, la récupération d'actifs et la criminalité économique.	3 500	3 000
	Nombre et qualité des textes de lois et cadres politiques nouvellement introduits conformément aux normes internationales et du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption, d'éthique et de bonne gouvernance.	4	2
Les États membres ont accru leur capacité à prévenir et combattre la criminalité organisée, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conformément aux normes internationales et du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux recommandations de MONEYVAL.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Nombre d'interventions dans des projets pour des pays donnés.	8	6
	Nombre d'avis juridiques et techniques fournis sur demande concernant des réformes spécifiques liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux, la criminalité organisée et le financement du terrorisme.	≥ 2	2
	Nombre de fonctionnaires/agents publics et de formateurs formés à la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme, ainsi qu'à la récupération d'actifs.	2 000	500
	Nombre de recommandations de MONEYVAL mises en œuvre pour les États membres de MONEYVAL où une assistance technique et une coopération sont en cours.	4	2
	Nombre et qualité des textes de lois et des cadres politiques nouvellement introduits conformément aux normes internationales et du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.	4	0
Les États membres ont pu s'appuyer sur un ensemble de normes consolidées et mises à jour dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Date de disponibilité d'une Stratégie du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme pour la période 2018-2022 fondée sur la prévention, la répression et la protection.	31/12/2018	
	Date de disponibilité d'une proposition de définition juridique paneuropéenne du terrorisme.	31/12/2019	

	Nombre d'analyses disponibles en ce qui concerne les évolutions actuelles dans le domaine de la lutte contre le terrorisme (comme les phénomènes des combattants terroristes étrangers et de l'auto-radicalisation, le rôle d'internet dans le terrorisme, les organisations à but non lucratif et le financement du terrorisme, la réponse de la justice des mineurs au terrorisme, le rôle des femmes et des enfants dans le terrorisme, ainsi que l'évaluation des risques concernant les individus accusés d'infractions terroristes et condamnés).	5	1
	Nombre de ratifications du Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme.	≥ 7	7
	Preuves du fonctionnement satisfaisant du réseau 24/7 pour l'échange d'informations policières.		
	Nombre de lacunes pertinentes dans le droit international examinées et traitées de manière appropriée.	≥ 1	1
RÉSULTAT ATTENDU 4	Les Parties à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité ont identifié des mesures pour mettre en œuvre de manière adéquate les normes de ce traité, notamment des solutions concernant l'accès de la justice pénale aux preuves hébergées sur des serveurs dans le Cloud.		
	Date de disponibilité d'un 2 ^e Protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité.	31/12/2019	
	Date d'adoption du rapport sur l'entraide judiciaire, la conservation accélérée et d'autres mesures.	31/12/2018	
	Nombre de Parties à la Convention de Budapest.	62	55
	Nombre de Parties au Protocole sur la xénophobie et le racisme.	34	29
RÉSULTAT ATTENDU 5	Les États dans le monde entier ont renforcé les capacités de leurs systèmes de justice pénale en matière d'investigation, de poursuites et de jugement de cyber-délits et d'autres infractions impliquant des preuves électroniques sur la base de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et de son Protocole sur la xénophobie et le racisme.		
	Nombre de projets mis en œuvre pour soutenir l'amélioration de la législation sur la cybercriminalité et les preuves électroniques.	40	15
	Nombre de projets mis en œuvre pour soutenir l'amélioration de la législation sur la xénophobie et le racisme au moyen de systèmes informatiques.	10	0
	Nombre de projets mis en œuvre pour soutenir des systèmes de formation pérennes à l'intention des juges, des procureurs et des services répressifs.	40	15
	Nombre de projets mis en œuvre pour soutenir l'amélioration de la coopération public/privé et de la coopération internationale.	40	12
	Preuves d'amélioration de la législation dans ces domaines.		
RÉSULTAT ATTENDU 6	Les États membres ainsi que les États non membres intéressés sont conscients des avantages qu'il y a à devenir Partie à la Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Médicrime) et à la Convention contre le trafic d'organes humains.		
	Nombre de nouvelles signatures/ratifications de la STCE 211 et de la STCE 216.	≥ 1	4
	Preuves de la discussion sur l'adhésion à la STCE 211 et à la STCE 216 au sein des gouvernements et parlements des États concernés.		
	Preuves de la couverture médiatique dans les États concernés par les activités promotionnelles liées aux deux conventions.		
	Preuves du soutien à l'adhésion par la société civile.		

SECRÉTARIAT

2018 : 12 postes (6,5A 5,5B)
dont 1A, 0,4A (9 mois), 0,4B et 0,3A (6 mois) gelés

2019 : 12 postes (6,5A 5,5B)
dont 1A, 0,4A et 0,4B et 0,3A et 0,5A (6 mois) gelés

STRUCTURES

Comité d'experts sur le terrorisme (CDCT)
Groupe des Parties à la Convention pour la prévention du terrorisme
Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme
Comité Conventionnel sur la cybercriminalité (TC-Y)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 183,4	735,3	1 026,2	2 944,9	8 562,1	295,9	8 858,0	11 802,9
2019	1 108,5	737,0	773,2	2 618,7	5 103,5		5 103,5	7 722,2

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront de contribuer à garantir que les États et territoires évalués par MONEYVAL et les États Parties à la STCE n°198 améliorent leurs capacités à lutter plus efficacement contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux normes internationales et du Conseil de l'Europe. Des ressources supplémentaires faciliteront la tâche des États et territoires s'agissant d'identifier le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et d'autres menaces à l'encontre de l'intégrité du système financier, notamment les méthodes et tendances dans ce domaine, et à promouvoir la mise en œuvre effective des normes internationales et européennes pertinentes au niveau national. Ces activités passeront aussi par des initiatives de sensibilisation liées à la STCE n°198, pour traiter des difficultés de mise en œuvre. Une plus large ratification de la STCE n°198 permettra à un plus grand nombre de Parties de disposer des outils nécessaires pour lutter efficacement contre le financement du terrorisme.

► Un financement extrabudgétaire permettra de diffuser plus largement les pratiques et outils européens pour faciliter les réformes menées dans les États membres en matière de lutte contre la corruption et contre le blanchiment de capitaux basés sur les normes du Conseil de l'Europe, et contribuera à intensifier la coopération inter-régionale. Pour ce faire, l'accent sera mis sur l'accroissement des capacités des autorités nationales afin qu'elles puissent mieux mettre en œuvre des politiques anticorruption, en faveur d'une bonne gouvernance et contre le blanchiment de capitaux dans les États membres et en promouvant les normes pertinentes du Conseil de l'Europe dans les régions du voisinage. Dans le domaine de la cybercriminalité, la coopération, menée tant au niveau de pays donnés que multilatérale, aura pour but de soutenir la mise en œuvre du Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité et de renforcer la capacité internationale dans ce domaine.

► Les projets viseront également à lutter contre les produits médicaux falsifiés dans la région du Caucase du Sud.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assure	CV Montant assure	Besoins
PA par pays	161	Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo ³⁰ (PECK II)	Kosovo ³⁰	01/01/2016	31/12/2018	666,7		
	167	Projet pour renforcer la prévention et la lutte contre la corruption au Kirghizistan (PSPCC-KY)	Kirghizistan	01/08/2016	31/07/2018	145,8		
	282	Projet IPROCEEDS: Coopération en matière de Cybercriminalité dans le cadre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP)	Europe du Sud-Est	15/12/2015	14/06/2019	2 083,3		
	293	Contrôler la corruption par l'application de la loi et la prévention (CLEP) - République de Moldova	République de Moldova	01/06/2017	31/05/2020	1 333,3		
	1842	Lutter et prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Bosnie-Herzégovine	Bosnie-Herzégovine	01/01/2018	31/12/2020			1 000,0
		Facilité horizontale - Europe du Sud-Est - Lutter contre la corruption, la criminalité économique et le crime organisé	Europe du Sud-Est	24/05/2016	23/05/2019	1 503,1		
		Partenariat pour la bonne gouvernance - Lutte contre la corruption et renforcement de la bonne gouvernance; Lutte contre le blanchiment de l'argent; Action de la justice pénale sur la cybercriminalité	Est de l'Europe et le Caucase du Sud	01/01/2018	31/12/2018	1 253,4		
PA thématique	201	Cybercrime XR	Multilatéral	01/07/2018	30/06/2020			450,0
Autres projets	176	Action Globale sur la Cybercriminalité Élargie (GLACY+)	Multilatéral	01/03/2016	28/02/2021	4 680,0		
	202	Cybercrime@Children	Multilatéral	01/01/2018	30/06/2020			1 040,0
	245	CyberCrime@Octopus	Multilatéral	01/01/2014	31/12/2019		256,7	910,0
	273	CyberSouth - Coopération sur la cybercriminalité dans la région du Voisinage Sud	Voisinage Sud	01/07/2017	30/06/2020	2 000,0		
	303	Protection des droits des entrepreneurs des pratiques de corruption au niveau municipal dans la Fédération de Russie - PRECOP - RF (PHASE II)	Fédération de Russie	01/10/2016	31/09/2019		39,2	1 419,1
	1316	Renforcement de l'état de droit en Asie centrale	Asie centrale	01/01/2019	31/12/2021			666,7
	1763	Organismes à but non lucratif et les risques relatifs au financement du terrorisme	Europe du Sud-Est, Turquie	01/01/2018	30/06/2020			1 200,0
1861	Assistance contre les médicaments falsifiés dans la région du Sud Caucase (ASFAMED)	Région du Caucase	01/06/2018	31/05/2020			262,5	
Total						13 665,7	295,9	5 748,2

³⁰ Voir note 19, page 27.

LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ÉTAT DE DROIT

TERRORISME, CORRUPTION ET CRIME ORGANISÉ – MONEYVAL – GRETA – GRECO – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

► La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est essentielle dans la lutte contre le crime organisé et le terrorisme international.

► Dans cette optique, le Conseil de l'Europe a mis en place deux mécanismes distincts qui coopèrent étroitement. D'une part, le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un organe de monitoring indépendant du Conseil de l'Europe qui évalue la conformité avec les principales normes internationales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/CFT). Il opère au moyen d'un processus dynamique d'évaluation mutuelle, d'examen par les pairs et de suivi régulier de ses rapports et recommandations. MONEYVAL, membre associé du GAFI, est un partenaire clé pour les institutions financières internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale) et l'Union européenne. Par ailleurs, les ministres du G20 s'enquêtent régulièrement des résultats des activités de suivi de MONEYVAL par le biais du réseau mondial du GAFI.

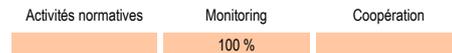
► D'autre part, la Conférence des Parties (COP) à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) est responsable du suivi de la mise en œuvre des dispositions de la Convention. Elle apporte une valeur ajoutée à

l'évaluation des normes internationales menée par MONEYVAL et le Groupe d'action financière (GAFI) car elle traite de domaines non couverts par MONEYVAL.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres et juridictions évalués prennent des mesures concrètes pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en s'appuyant sur les recommandations de MONEYVAL et de la Conférence des Parties.**

► Au cours du biennium, MONEYVAL s'emploiera en priorité à rationaliser la partie restante de sa procédure de suivi pour le 4^e cycle afin de concentrer les ressources sur son 5^e cycle, tout en maintenant (et en accentuant, le cas échéant) la pression exercée par les pairs pour veiller à ce que les juridictions évaluées par MONEYVAL disposent de systèmes efficaces de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le 5^e cycle d'évaluations portera non seulement sur la conformité juridique mais aussi sur la mise en œuvre effective et efficace des normes internationales de LAB/CFT.

www.coe.int/moneyval



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019 Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États, les territoires et autres entités évalués par MONEYVAL ont identifié des mesures appropriées pour lutter plus efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.		
	Nombre de visites sur place assorties de conclusions clés fournies aux États, territoires et autres entités évalués.	10	3
	Nombre de mesures de plans d'action ciblés de MONEYVAL et de mesures prioritaires adoptées avec les rapports de MONEYVAL.	8	3
	Nombre de tableaux de notation des niveaux de conformité technique et d'efficacité des systèmes adoptés avec les rapports de MONEYVAL.	10	3
	Nombre de rapports établis au titre du 5 ^e cycle.	7	3
	Preuves d'améliorations (changements apportés à la législation, mesures concrètes prises à la suite de rapports de suivi).		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) ont été informés par la Conférence des parties sur les mesures à prendre pour mettre en œuvre la Convention de façon satisfaisante.		
	Nombre de rapports d'évaluations et de suivi adoptés par la Conférence des Parties à la STCE n° 198.	5	4
	Nombre de nouvelles signatures ou ratifications de la STCE n° 198.	3	4
	Preuves de la complémentarité entre le système de suivi de la COP et les activités de MONEYVAL.		

SECRETARIAT

2018 : 7 postes (4A 3B) et 2 fonctions (2A)
 2019 : 7 postes (4A 3B) et 2 fonctions (2A)

STRUCTURES

MONEYVAL
 Conférence des Parties (STCE no. 198)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 005,0	775,2		1 780,2				1 780,2
2019	1 014,3	877,8		1 892,1				1 892,1

LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ÉTAT DE DROIT

TERRORISME, CORRUPTION ET CRIME ORGANISÉ – MONEYVAL – GRETA – GRECO – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

► La traite des êtres humains constitue une violation grave des droits de l'homme qui affecte tous les pays à des degrés divers. L'accroissement des flux migratoires pose de nouveaux défis à cet égard. Les migrants et les demandeurs d'asile, en particulier les enfants non accompagnés et séparés, courent un risque élevé de tomber entre les mains de trafiquants et d'exploitants. Une prévention renforcée et une protection adéquate des victimes, d'une part, et l'efficacité des poursuites à l'encontre des trafiquants, d'autre part, sont donc d'autant plus nécessaires.

► La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197) est entrée en vigueur en 2008. Au-delà de l'incrimination de la traite et de dispositions relatives à la poursuite des trafiquants, la Convention impose des obligations positives aux États en vertu desquelles ils doivent mettre en place des mesures efficaces pour prévenir la traite des êtres humains, protéger les droits des victimes de ce fléau et engager une coopération au niveau international et avec la société civile dans le domaine.

► La Convention a établi un mécanisme de suivi qui repose sur deux piliers : d'une part, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), groupe multidisciplinaire composé de 15 experts indépendants, et, d'autre part, le Comité des Parties à la Convention, structure dotée d'une orientation plus politique. Sur la base des rapports du GRETA, le Comité des Parties adopte des recommandations adressées à la Partie concernée. De plus, le GRETA peut lancer une procédure d'urgence pour prévenir ou limiter l'étendue ou le nombre de violations graves de la Convention.

► Le Conseil de l'Europe aide également les États à mettre en œuvre la Convention, par des activités ciblées de coopération visant à résoudre les problèmes signalés par le GRETA. La lutte contre la traite des êtres humains implique un large éventail d'acteurs, tant publics que privés et non gouvernementaux ; pour cette raison, la Convention promeut l'établissement de partenariats stratégiques.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres prennent des mesures appropriées pour modifier leur législation, leurs politiques et leurs pratiques par la mise en œuvre des recommandations du GRETA et du Comité des Parties.**

► Au cours du biennium, le GRETA entamera son troisième cycle d'évaluation de la Convention, dont il définira la priorité à la lumière des principaux domaines identifiés lors du deuxième cycle d'évaluation et des nouvelles tendances qui se dégagent. Les projets visant à aider les États parties à mettre en œuvre la Convention seront réalisés en coordination avec d'autres organisations internationales et en coopération avec la société civile. L'accent portera sur : l'amélioration de la prévention de la traite d'enfants et l'identification et protection des enfants victimes ; le renforcement des capacités nécessaires pour identifier les victimes de la traite des êtres humains parmi les demandeurs d'asile et les migrants et garantir la protection de leurs droits ; ainsi que le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre la traite des êtres humains et la création de nouveaux partenariats entre les secteurs publics, privés et non gouvernementaux. Enfin, la Convention continuera d'être promue en Europe et au-delà.

www.coe.int/trafficking

Activités normatives	Monitoring	Coopération
	68 %	32 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États Parties sélectionnés ont reçu les rapports du GRETA, qui évaluent la mise en œuvre de la Convention et incluent des recommandations ciblées conformément au programme de travail du GRETA.		
	Nombre d'États Parties ayant reçu un rapport à la suite de l'évaluation du GRETA.	10 p.a.	12
	Nombre de recommandations du Comité des Parties adoptées sur la base des rapports du GRETA.	10 p.a.	9
	Preuve d'améliorations (changements apportés à la législation et aux pratiques à l'échelle nationale) à la suite de visites antérieures.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États parties ont été soutenus dans la mise en œuvre des recommandations du GRETA et du Comité des Parties.		
	Nombre d'États Parties ayant bénéficié d'une aide à la mise en œuvre des recommandations du GRETA et du Comité des Parties.	> 3 p.a.	5
	Nombre de projets pour lesquels des conseils ont été donnés aux donateurs et aux bénéficiaires des programmes de financement sur la lutte contre la traite des êtres humains.	> 2 p.a.	2

SECRÉTARIAT

2018 : 9,5 postes (5,5A 4B) et 1 fonction (1A) dont 1B gelé
 2019 : 9,5 postes (5,5A 4B) et 1 fonction (1A) dont 1B gelé

STRUCTURES

Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)
 Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (THB-CP)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 330,1	706,4		2 036,5				2 036,5
2019	1 292,9	711,7		2 004,6				2 004,6

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour que les autorités consolident leur capacité à identifier les victimes de la traite, notamment pour ce qui est des groupes vulnérables, par la mise en œuvre de mécanismes transnationaux de plaintes, ainsi que pour renforcer la coopération transnationale et l'échange d'information entre les autorités publiques compétentes, les organismes non-gouvernementaux et le secteur privé. Un projet spécifique est proposé pour renforcer la lutte contre la traite des êtres humains en République de Moldova, dans le droit fil des recommandations du GRETA à l'intention de ce pays après son deuxième rapport d'évaluation. Les conclusions du rapport préparé par les experts du GRETA concernant le Kosovo³¹ pourraient également servir de base pour soutenir le développement des capacités institutionnelles destinées à prévenir et contrer la traite des êtres humains par une coopération spécifique.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	290	Renforcer la lutte contre la traite des êtres humains, conformément aux recommandations de GRETA	République de Moldova	01/01/2017	31/12/2018			30,2
	1318	Traite des êtres humains	Kosovo ³¹	01/01/2018	31/12/2019			620,0
Autres projets	211	Coopération transnationale dans l'identification et l'orientation à l'aide des victimes de la traite des êtres humains	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			750,0
Total								1 400,2

³¹ Voir note 19, page 27.

LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ÉTAT DE DROIT

TERRORISME, CORRUPTION ET CRIME ORGANISÉ – MONEYVAL – GRETA – GRECO – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

Accord élargi

Créé en 1999

49 membres

- La corruption mine la sécurité démocratique, met en danger la stabilité des institutions démocratiques, fausse la concurrence, entrave le développement économique et nuit à la croissance.
- Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la corruption et dans le conseil aux États (et à d'autres entités) sur les mesures correctives à prendre. Il contrôle le respect des instruments normatifs du Conseil de l'Europe relatifs à la lutte contre la corruption (notamment les Vingt Principes directeurs pour la lutte contre la corruption, la Convention pénale sur la corruption et son Protocole additionnel et la Recommandation sur les Règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales). Les procédures d'évaluation, de conformité et ad hoc du GRECO contribuent à renforcer la crédibilité des institutions publiques, politiques et privées au niveau national et international, et la confiance du public dans celles-ci.
- Les activités de monitoring du GRECO associent un processus dynamique d'évaluation mutuelle et de pression par les pairs. Une analyse détaillée et un ensemble de recommandations établis à l'issue d'une visite sur place et validés par le GRECO sont adressés à chaque État membre. Des études d'impact ultérieures (« procédures de conformité ») validées par le GRECO servent à vérifier les progrès accomplis et à encourager les États à progresser sur la voie de la conformité avec les recommandations. Une forte visibilité en matière de relations extérieures est maintenue pour garantir plus de soutien en faveur du respect des normes anti-corruption du Conseil de l'Europe et des résultats du processus de suivi du GRECO. Dans ce contexte, la coopération avec les Nations Unies, l'OCDE, l'OSCE/BIDDH, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et les organes compétents de l'Union européenne est maintenue.
- **L'objectif de cet accord élargi est que les États membres changent les politiques, la législation, et les dispositifs et pratiques institutionnels afin de prévenir et de lutter contre la corruption conformément aux normes de l'Organisation en la matière.**

- Au cours du biennium, en parallèle de la poursuite des procédures de conformité des 4^e et 3^e cycles d'évaluation, l'accent portera sur la restauration de la confiance des citoyens dans les institutions et sur le lancement du 5^e cycle d'évaluation sur la « prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs ». Ce dernier englobera les organismes responsables du contrôle des frontières pour que la corruption n'entrave pas la bonne gestion des flux migratoires. La question des genres est intégrée dans le questionnaire d'évaluation du 5^e cycle. Le GRECO agira de manière proactive chaque fois qu'il recevra des informations fiables révélant une situation qui appelle une réaction immédiate, y compris sur la base des conclusions d'autres organes de suivi du Conseil de l'Europe et du Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés. Le GRECO prévoit en outre d'organiser une réunion de services nationaux spécialisés dans la lutte contre la corruption au cours du biennium. Enfin, le GRECO poursuit son travail sur la pertinence de la question des genres dans le domaine de la corruption.
- Le GRECO se compose des 47 États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que du Bélarus et des États-Unis d'Amérique.
- Il compte six observateurs : l'OCDE, les Nations-Unies – représentées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA), l'Organisation des États américains (OEA), le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA).

www.coe.int/greco



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019 Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres ont été conseillés sur les mesures à prendre pour renforcer leur capacité à lutter contre la corruption sur la base d'une analyse des insuffisances dans la législation et dans la pratique (procédures d'évaluation) et d'une évaluation de leur performance dans la mise en œuvre des recommandations du GRECO (procédures de conformité).		
	Nombre d'États membres ayant reçu un rapport d'évaluation assorti de recommandations formelles.	2018 : 8 2019 : 9	9
	Nombre d'États membres ayant reçu un rapport de conformité.	28 p.a.	28
Preuves d'améliorations (changements dans les politiques, la législation, les dispositifs institutionnelles et les pratiques en matière de prévention et de lutte contre la corruption – rapport général d'activité du GRECO et rapports de conformité du GRECO).			

SECRÉTARIAT

2018 : 12 postes (8A 4B)
2019 : 12 postes (8A 4B)

STRUCTURES

Comité statutaire
Plénière
Bureau
Équipe d'évaluation et groupes de travail

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 472,8	809,5		2 282,3				2 282,3
2019	1 497,8	784,5		2 282,3				2 282,3

Budget du Groupe d'États contre la Corruption (GRECO)

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	2 282,3	2 282,3
Contributions des États membres	2 282,3	2 282,3
Total recettes	2 282,3	2 282,3

LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ÉTAT DE DROIT

TERRORISME, CORRUPTION ET CRIME ORGANISÉ – MONEYVAL – GRETA – GRECO – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

Accord partiel élargi

Créé en 1971

39 membres

► Les personnes qui consomment de la drogue ou qui souffrent de troubles liés à la toxicomanie ne devraient pas voir leurs droits de l'homme réduits. Outre les dimensions de droits de l'homme et de santé publique des problèmes liés à la drogue, le trafic de stupéfiants soulève des questions d'État de droit en raison de ses répercussions négatives sur la société. Il importe par conséquent d'examiner des solutions nouvelles aux problèmes de la drogue et des troubles connexes, en respectant les droits de l'homme et les valeurs du Conseil de l'Europe.

► Le Groupe Pompidou a été créé en vue d'élaborer des réponses multidisciplinaires aux problèmes d'abus et de trafic de stupéfiants. Il fournit des orientations et des outils aux décideurs politiques, aux responsables et aux praticiens qui interviennent dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de drogues.

► C'est une plateforme de débat ouvert et un laboratoire d'idées innovantes qui facilite la liaison entre les politiques à mener, la recherche et la pratique parmi les différents acteurs étatiques et non étatiques et au sein de groupes de parties prenantes (responsables de l'élaboration des politiques, professionnels de santé, services répressifs, défenseurs des droits de l'homme, universitaires et société civile, par exemple).

► Étant donné l'ampleur mondiale des problèmes de stupéfiants, le Groupe Pompidou est une institution essentielle qui relie l'Europe aux pays voisins et à d'autres régions du monde dans la coopération internationale pour l'élaboration de politiques sur les drogues. Le

programme prévoit par ailleurs d'intégrer la dimension du genre et de faciliter la participation effective de la société civile dans la réduction de la consommation de drogue et de ses conséquences négatives au plan social et sanitaire.

► **L'objectif de cet accord partiel élargi est que les États membres et les États non membres élaborent et mettent en œuvre des politiques sur les drogues en conformité avec les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.**

► Au cours du biennium, l'accent portera sur la mise en œuvre du programme de travail 2015-2018 et sur le lancement du programme de travail 2019-2022.

► 39 membres : Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. L'Union européenne participe au Groupe.

www.coe.int/pompidou



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

		Cible 2018-2019	Référence 2016
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres ont eu à leur disposition des outils adaptés pour améliorer leurs politiques nationales sur les drogues conformément aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.		
	Nombre de documents d'orientation (principes, lignes directrices, outils sur les politiques à mener) adoptés par le Groupe Pompidou.	1	1
	Date d'adoption d'un protocole d'engagement sur le syndrome de stress post-traumatique et les troubles liés à la toxicomanie.	Avant le 31/12/2019	
	Nombre de politiques, de stratégies et de plans d'action sur les drogues examinés sur la base des principes du Groupe Pompidou en la matière.	2	-
	Date de disponibilité d'une méthode et d'orientations pour l'évaluation des coûts et des conséquences volontaires et involontaires des politiques sur les drogues.	Avant le 31/12/2019	
	Date d'adoption de la déclaration politique et du programme de travail pour 2019-2022 à la Conférence ministérielle du Groupe Pompidou.	Avant le 31/12/2018	
RÉSULTAT ATTENDU 2	Nombre de manuels mis à jour sur les mesures de répression relatives aux livraisons contrôlées et à l'aviation générale.	1	-
	Les États membres et non membres ont été soutenus dans leur capacité à réduire l'offre et la demande de substances psychoactives.		
	Nombre de pays participant au réseau méditerranéen, à l'ESE et au PE.	≥ 15 p.a.	15
	Nombre de pays mettant en place de nouvelles mesures stratégiques et interventions sur les drogues dans la région méditerranéenne.	≥ 1 p.a.	1
	Nombre de personnes formées à l'addictologie.	≥ 50	100 (sur 2 ans)
	Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités.	100 p.a.	-
	Nombre de fonctionnaires responsables de politiques antidrogues participant à la formation à haut niveau du Groupe Pompidou (thème de la formation 2018 : « Évaluer l'évolution, la mise en œuvre et les effets des politiques en matière de drogues »).	30 p.a.	-
Nombre de participants aux réunions annuelles sur les mesures de répression.	100 p.a.	-	
Attribution du Prix européen de la prévention des drogues (8 ^e édition) pour soutenir des mesures de prévention axées sur les résultats dans les États membres.	oui		

SECRETARIAT

STRUCTURES

2018 : 8 postes (4A 4B) dont 1A gelé
 2019 : 8 postes (4A 4B) dont 1A gelé

Correspondants Permanents (CP)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	830,2	585,1		1 415,3		146,7	146,7	1 562,0
2019	845,7	569,6		1 415,3		146,7	146,7	1 562,0

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► La coopération visera à renforcer les projets régionaux existants en Europe de l'Est et dans le sud de la Méditerranée (MedNet). Ils soutiendront ainsi la dimension des droits de l'homme de la politique en matière de drogue et renforceront les synergies entre le travail du Groupe Pompidou et un large éventail d'autres activités du Conseil de l'Europe mettant au premier plan la dimension des droits de l'homme dans les politiques en matière de drogue (par exemple, les enfants, le genre, la bioéthique ou encore les prisons) ; ces projets renforceront également la coopération en matière d'application de la loi (par exemple la cybercriminalité). Des activités seront menées, notamment dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe et des partenariats du voisinage. Les projets viseront également à soutenir le dialogue avec la Fédération de Russie sur la réponse intérieure qu'elle a apporté dans ce domaine et à mener, au Bélarus, des activités de sensibilisation aux normes du Conseil de l'Europe en matière de politique de drogue.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assure	CV Montant assure	Besoins
PA par pays	175	Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions (MedNET)	Voisinage Sud	01/01/2014	31/12/2019		293,3	
	1804	Prévention de la toxicomanie au Bélarus	Bélarus	01/04/2017	31/03/2018			140,0
Autres projets	193	Exploration et mise en avant de la dimension droits de l'Homme dans la politique de la drogue	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			1 000,0
	1332	Dialogue sur une réponse nationale aux problèmes de drogues	Fédération de Russie	01/01/2017	31/12/2019			1 500,0
Total							293,3	2 640,0

Budget du Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou)

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	1 415,3	1 415,3
Contributions des États membres	1 415,3	1 415,3
Total recettes	1 415,3	1 415,3

LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ÉTAT DE DROIT

INTÉGRITÉ ET VALEURS DU SPORT – ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)

► Le sport est pratiqué et suivi par des milliards de personnes à travers le monde. Il fait l'objet d'une couverture médiatique universelle et contribue pour une part importante à l'économie mondiale. En tant que composante majeure de la société civile reposant sur des valeurs telles que le respect d'autrui, la compréhension mutuelle et le respect des règles et de l'esprit sportif, le sport est un excellent outil pour la promotion des valeurs et des buts du Conseil de l'Europe. Or, dans le même temps, le sport est porteur d'importantes menaces contre l'État de droit et les valeurs démocratiques, qui vont des risques pour la sécurité physique des spectateurs au dopage des athlètes en passant par la manipulation des résultats sportifs. Ces menaces représentent des défis majeurs pour l'intégrité du sport et minent la confiance de la société dans les organisations sportives et les grands événements sportifs.

► Le Conseil de l'Europe peut contribuer de manière efficace et concrète à l'action mondiale pour relever ces défis par le suivi de ses conventions relatives au sport (Convention sur la violence des spectateurs (STE n°120), de sa Convention contre le dopage (STCE n°135), de sa Convention sur la manipulation des compétitions sportives (STCE n°215) et de sa Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football (STCE n°218), dès lors que ces deux dernières entreront en vigueur).

► En plus du suivi des conventions relatives au sport, le Conseil de l'Europe facilite la coordination de la position, sur le programme mondial antidopage, des autorités publiques européennes à l'égard des partenaires internationaux concernés pour faire entendre la voix de l'Europe dans le monde entier. Ce programme associe de nombreux partenaires internationaux clés tels que l'Union européenne, l'UNESCO, Interpol, la FIFA, l'UEFA, l'AMA et le CIO.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres prennent des mesures appropriées pour modifier leurs politiques, leur législation et leurs pratiques et faire du milieu sportif un milieu juste et sûr, par la mise en œuvre de recommandations ciblées.**

► Au cours du biennium, l'accent portera sur les Parties qui s'appêtent à accueillir ou à faire acte de candidature pour accueillir de grands événements sportifs et sur des Parties identifiées par le comité conventionnel concerné. Une attention particulière sera accordée à la préparation de l'Euro 2020, organisé pour la première fois dans 12 pays du continent. En s'appuyant sur la résolution de la Conférence des ministres européens responsables du sport (Budapest, 29 novembre 2016), le Conseil de l'Europe guidera l'élaboration et la mise en œuvre du mécanisme mondial de coordination des autorités publiques au sein de l'AMA en vue d'assurer notamment que toute réorganisation du système antidopage mondial est menée conformément aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Enfin, pour renforcer la pertinence de la Convention antidopage, le processus de son examen sera lancé en 2018. Les questions de genre continueront d'être prises en compte dans toutes les activités réalisées.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/sport

Activités normatives	Monitoring	Coopération
19 %	63 %	18 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États parties ont défini des mesures appropriées pour rendre leurs politiques et leurs pratiques en matière de sécurité et de sûreté des spectateurs pleinement conformes au cadre réglementaire applicable.		
	Nombre d'États membres ayant reçu des recommandations ciblées à la suite d'une visite de suivi.	4	1
	Nombre d'États accueillant des compétitions lors de l'Euro 2020 de l'UEFA et ayant bénéficié d'un programme de coopération sur mesure.	6	-
	Nombre de visites de suivi visant à soutenir la mise en œuvre des recommandations.	4	3
	Nombre de ratifications de la Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football (STCE n° 218).	12	-
	Preuves d'améliorations (changements apportés aux politiques, à la législation et aux pratiques à l'échelle nationale) à la suite de recommandations.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États parties ont défini des mesures appropriées pour rendre leurs politiques et leurs pratiques anti-dopage pleinement conformes au cadre réglementaire applicable.		
	Nombre d'États parties ayant reçu des recommandations ciblées à la suite d'une visite de suivi.	3	4
	Taux de « respect du code » attribué par l'Agence mondiale antidopage.	> 90 %	-
	Nombre de rapports de suivi globaux signalant des lacunes dans les politiques nationales antidopage.	2	-
	Nombre de recommandations portant sur de nouveaux enjeux pour les politiques antidopage.	2	2
	Nombre de documents de coordination des pouvoirs publics au niveau européen adoptés par le CAHAMA.	3	3
	Preuves d'améliorations (changements apportés aux politiques, à la législation et aux pratiques à l'échelle nationale) à la suite de recommandations.		
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États ont pris des mesures pour mettre en œuvre la Convention sur la manipulation des compétitions sportives (STCE n° 215).		
	Nombre de ratifications.	5	3
	Nombre de signatures d'États membres non européens/ratifications de la Convention.	2	-
	Nombre de plateformes nationales mises en place.	10	-
	Nombre de réunions du comité de suivi de la Convention.	2	-
	Preuve de résultats positifs de l'étude sur l'échange d'informations entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif dans la lutte contre la manipulation des compétitions sportives.		
	Preuves d'améliorations (changements apportés aux politiques, à la législation et aux pratiques à l'échelle nationale) à la suite de recommandations.		

SECRETARIAT

2018 : 7 postes (3,5A 3,5B) dont 1A gelé
 2019 : 7 postes (3,5A 3,5B) dont 1A gelé

STRUCTURES

Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO)
 Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale anti-dopage (CAHAMA)
 Comité permanent pour la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (T-RV)
 Comité européen sur la sûreté, la sécurité et les services lors de manifestations sportives (T-S4)
 Comité de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (T-MC)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	714,7	292,2	1,2	1 008,0	100,0		100,0	1 108,0
2019	715,1	293,4	1,2	1 009,7				1 009,7

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Pour relever les défis auxquels le sport est actuellement confronté en Europe, des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour promouvoir l'intégration des normes du Conseil de l'Europe à la politique et aux pratiques nationales en ce qui concerne la sûreté, la sécurité et les services lors de manifestations sportives, ainsi que pour renforcer la lutte contre la manipulation criminelle des compétitions sportives. Les comités conventionnels sur le sport du Conseil de l'Europe développeront des activités de coopération ciblées avec des pays envisageant d'accueillir des manifestations sportives d'importance majeure ou candidats pour les recevoir, en étroite coordination avec les partenaires sportifs institutionnels. Des ressources extrabudgétaires supplémentaires vont aider à promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe grâce au sport. Un projet visera à doter le Bélarus de capacités en matière de politique sportives. Des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour promouvoir davantage l'intégrité du sport en mettant l'accent sur la bonne gouvernance et le trucage de matches. Des activités spécifiques seront préparées de concert avec les gouvernements nationaux et les mouvements sportifs concernés en vue de promouvoir l'échange de bonnes pratiques ainsi que de nouvelles initiatives, par exemple dans les pays accueillant des manifestations sportives.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	1322	Carton Rouge pour la Criminalité dans le sport : Coordonner la lutte contre la manipulation de compétitions sportives (KCOOS+)	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2020			533,3
	1323	ProS4+ / Promouvoir et renforcer les normes du CdE sur la sûreté, la sécurité et le service lors des matches de football et autres manifestations sportives	Multilatéral	01/01/2017	30/06/2018	100,0		
	1859	Promouvoir et intégrer les normes du Conseil de l'Europe sur la sûreté, la sécurité et les services lors des matches de football et autres événements sportifs (ProS4+2)	États membres de l'UE	01/07/2018	31/12/2019			300,0
Total						100,0		833,3

LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ÉTAT DE DROIT

INTÉGRITÉ ET VALEURS DU SPORT – ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)

Accord partiel élargi

Créé en 2007

38 membres

► Le domaine sportif est lui aussi touché par la crise de confiance beaucoup plus vaste qui érode les piliers de nos sociétés démocratiques. La restauration de l'intégrité du sport n'est donc pas seulement une question d'éthique sportive : elle s'inscrit dans une mission plus large visant à rétablir la confiance des citoyens dans des institutions sociales discréditées.

► L'Accord partiel élargi sur le sport (APES) offre une plateforme paneuropéenne de coopération intergouvernementale dans le sport, impliquant à la fois les niveaux politiques et techniques (les pouvoirs publics de ses États membres, les organisations sportives et les ONG ayant un intérêt pour les activités sportives).

► L'APES élabore des politiques et des normes pour promouvoir les principes d'éthique dans le sport et le rendre plus inclusif et plus sûr dans les États membres. Il propose des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités aux pouvoirs publics et au mouvement sportif, tout en favorisant l'échange de bonnes pratiques entre les gouvernements et les organisations sportives. Enfin, l'APES suit l'application de la Charte européenne du sport et d'autres recommandations.

► L'APES travaille en coopération étroite avec les deux comités conventionnels existants et avec le CAHAMA sur les thèmes couverts par les conventions relatives au sport et les questions d'intérêt commun. Il associe également à ses activités des partenaires internationaux tels que l'Union européenne, l'UNESCO et l'ONU. Son comité consultatif compte 25 organisations : des fédérations internationales et européennes, des organisations faitières et des ONG liées au sport, et il soutient ses États membres engagés dans un processus de ratification de la Convention sur la manipulation de compétitions sportives (STCE 215).

► **L'objectif de cet accord partiel élargi est que les États membres prennent des mesures tenant compte des nouveaux enjeux et modifient leurs politiques à la lumière des bonnes pratiques et des normes pertinentes.**

► Au cours du biennium, l'accent portera sur trois domaines thématiques : la corruption dans le sport (sur la base de la résolution en faveur d'une meilleure gouvernance dans le sport adoptée lors de la 14^e Conférence ministérielle), la diversité par et dans le sport (égalité hommes-femmes dans le sport et potentiel du sport comme facilitateur d'intégration des migrants) et la promotion d'un environnement sportif sain et sûr. De plus, pour préserver et promouvoir les valeurs positives du sport, l'APES continuera d'agir pour l'élimination de la discrimination et de la violence dans et par le sport, en portant une attention particulière à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la protection de l'enfance.

► 38 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Saint-Marin, Serbie, Slovénie et Suisse.

www.coe.int/epas

Activités normatives	Monitoring	Coopération
31 %	12 %	57 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

Les États membres ont pu s'appuyer sur des normes et des orientations pour promouvoir un environnement sportif inclusif, sûr et qui respecte les principes d'éthique.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Date d'établissement d'un partenariat international entre les autorités gouvernementales et le mouvement sportif, dans lequel les positions européennes sont coordonnées au niveau paneuropéen.	31/12/2019	
	Nombre de pays qui évaluent la bonne gouvernance de leurs organisations sportives et peuvent contribuer à l'analyse des tendances, conformément à une recommandation sur la promotion de la bonne gouvernance dans le sport au niveau national.	20	0
	Nombre de projets sur l'inclusion des migrants par le sport présentés sur un site spécial.	100	15
	Nombre de pays qui fournissent des informations pertinentes sur les indicateurs d'égalité entre les femmes et les hommes.	25	4
	Nombre d'États ayant reçu un rapport à la suite de visites de suivi sur la mise en œuvre de recommandations existantes, en particulier la Charte européenne du sport.	2	1
	Date de disponibilité d'une recommandation sur les sports de combat.	31/12/2018	
	Nombre de pays dans lesquels les organisations sportives élaborent des stratégies de protection des mineurs dans le sport.	7	-
	Nombre de pays faisant état de bonnes pratiques quant au rôle du gouvernement en matière de contrôle de l'impact sociétal de l'organisation de grands événements sportifs.	5	-
Preuves d'améliorations (changements apportés aux politiques) dans les États membres.			

SECRETARIAT

2018 : 4 postes (2A 2B)
2019 : 4 postes (2A 2B)

STRUCTURES

Comité statutaire de l'APES
Comité de direction de l'APES
Bureau du Comité de direction
Comité consultatif

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	431,8	384,1	20,0	835,9				835,9
2019	439,1	376,8	20,0	835,9				835,9

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- ▶ Les ressources extrabudgétaires favoriseront davantage les bienfaits du sport pour la société

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	214	Promouvoir les bienfaits du sport pour la société avec des actions de partenariat entre les gouvernements et le mouvement sportif	Multilatéral	01/01/2016	31/12/2018			200,0
Total								200,0

Budget de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	835,9	835,9
Contributions des États membres	835,9	835,9
Total recettes	835,9	835,9

DÉMOCRATIE

VERS LA DÉMOCRATIE DANS TOUS LES ÉTATS MEMBRES



DÉMOCRATIE

La démocratie constitue, avec les droits de l'homme et l'État de droit, un des trois éléments essentiels de la sécurité démocratique. L'instauration d'une véritable culture démocratique – l'ensemble d'attitudes et de comportements qui permettent le fonctionnement des institutions démocratiques dans la pratique – est devenue d'autant plus indispensable que l'Europe continue à faire face à des crises économiques et sociales profondes, qui à leur tour font le lit de phénomènes tels que le populisme, le racisme, la xénophobie, l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme.

Le système conventionnel, pierre angulaire du travail et des valeurs de l'Organisation, exige une démocratie politique efficace pour fonctionner. Le Conseil de l'Europe est à la fois un gardien et un laboratoire de la démocratie. Grâce à sa nature paneuropéenne et intergouvernementale, il apporte une valeur ajoutée unique pour parvenir à des résultats dans ce domaine sensible. Il vise essentiellement à renforcer les institutions et la gouvernance démocratiques, favoriser le pluralisme politique, autonomiser les citoyens et la société civile, y compris par le biais des politiques en matière d'éducation, de jeunesse et de culture, et à doter les citoyens et les décideurs de demain des compétences, connaissances, valeurs, attitudes et de l'esprit critique nécessaires pour développer une participation active et responsable dans des sociétés démocratiques véritablement inclusives.

L'action dans ces domaines est essentielle à la mise en œuvre efficace du système de la Convention et à la démonstration des avantages procurés pour nos sociétés et chacun d'entre nous, contribuant ainsi à consolider la confiance dans les institutions et les valeurs démocratiques et dans la démocratie participative. L'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux complètent son action en définissant l'agenda axé sur la sécurité démocratique en Europe aux niveaux national et local.

Sous ce pilier, l'action du Conseil de l'Europe est organisée en deux secteurs :

- ▶ Renforcer la gouvernance démocratique et promouvoir l'innovation
- ▶ Promouvoir la participation et la diversité.

Ces deux secteurs, portant respectivement sur les aspects institutionnels et sociétaux de la démocratie, sont intimement liés et ont un fort caractère transversal.

	2018 en K €					2019 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
DÉMOCRATIE	41 288,0	33 294,2	4 832,1	1 320,4	80 734,7	41 009,1	33 162,7	2 520,5	239,5	76 931,8
Renforcer la gouvernance démocratique et promouvoir l'innovation	27 432,8		488,5	905,4	28 826,7	27 399,7		313,5	209,5	27 922,7
Promouvoir la participation et la diversité	13 855,2	33 294,2	4 343,6	415,0	51 908,0	13 609,4	33 162,7	2 207,0	30,0	49 009,1

DÉMOCRATIE

RENFORCER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION

Les travaux du Conseil de l'Europe dans ce secteur visent à faire respecter les principes démocratiques dans tous les États membres et à bâtir des sociétés plus inclusives, en favorisant le pluralisme politique et la participation, en promouvant le respect des droits de l'homme et de l'État de droit et en valorisant la diversité. Le but à long terme est de renforcer la gouvernance démocratique des institutions nationales, régionales et locales notamment grâce à des approches novatrices en matière de bonne gouvernance, pour rendre ces institutions plus efficaces, plus transparentes et plus crédibles, ainsi que de promouvoir de nouvelles formes d'expression et de participation démocratiques.

Ce secteur comprend deux institutions – l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – ainsi qu'une ligne de programme : « Gouvernance démocratique ».

L'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux jouent un rôle essentiel dans la définition d'un agenda axé sur la sécurité démocratique pour tous en Europe. L'Assemblée, dont les membres sont les représentants des 820 millions d'Européens, donne un élan politique aux actions du Conseil de l'Europe. Elle joue un rôle moteur au sein de l'Organisation, surveille l'évolution de l'espace démocratique sur notre continent et s'efforce d'aider les États à remplir leurs obligations. En outre, les textes adoptés par l'Assemblée – recommandations, résolutions et avis – servent de lignes directrices au Comité des Ministres ainsi qu'aux gouvernements, parlements et partis politiques au niveau national. Le Congrès joue un rôle similaire pour faciliter les processus démocratiques au niveau local et régional.

Le programme « Gouvernance démocratique » traite des principaux défis auxquels les sociétés démocratiques sont de plus en plus confrontées : comment maintenir un haut niveau de participation et de confiance des citoyens en ce qui concerne les processus électoraux et l'action publique ? Comment assurer la légitimité d'institutions qui ont besoin d'une gouvernance transparente, réactive et efficace, notamment par le biais d'outils de démocratie électronique ? Enfin, comment améliorer la législation et garantir une séparation claire, efficiente et démocratique des pouvoirs entre les différents niveaux de gouvernement ? Pour atteindre ces buts, le programme soutient des élections libres et équitables, une bonne gouvernance à tous les niveaux de compétence ainsi que la participation citoyenne aux processus démocratiques, notamment par la liberté effective d'association et par l'instauration d'environnements propices à une participation véritable de la société civile. Le Forum mondial de la démocratie et les Écoles d'études politiques, dans le cadre de ce programme, constituent d'importantes plateformes de réflexion et d'innovation.

	2018 en K €					2019 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
RENFORCER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION	27 432,8		488,5	905,4	28 826,7	27 399,7		313,5	209,5	27 922,7
Assemblée parlementaire	15 942,4			53,4	15 995,8	16 008,2				16 008,2
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 201,5			219,3	6 420,8	6 201,5				6 201,5
Gouvernance démocratique	5 288,9		488,5	632,7	6 410,1	5 190,0		313,5	209,5	5 713,0

RENFORCER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

► L'Assemblée parlementaire est l'organe délibératif du Conseil de l'Europe. Son rôle et ses fonctions sont définis au chapitre V du Statut et par son Règlement. Les parlementaires qui constituent l'Assemblée sont issus des parlements nationaux des 47 États membres de l'Organisation et représentent 820 millions de citoyens.

► La mission de l'Assemblée est de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des normes les plus strictes en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'État de droit dans l'intérêt des peuples d'Europe. Elle a la volonté de jouer le rôle de conscience démocratique de l'Europe.

► L'Assemblée encourage le débat sur des questions européennes nouvelles et d'actualité, identifie les tendances et les bonnes pratiques, et établit des normes et des références. Elle exerce un contrôle politique de l'action des gouvernements et des parlements dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe à la fois en Europe et – de plus en plus – dans les régions voisines. Elle veille par ailleurs à la mise en œuvre des obligations statutaires et des engagements contractés par les États membres lors de leur adhésion. L'Assemblée examine et adopte des recommandations, des résolutions et des avis sur toute question relevant du but et du domaine d'action du Conseil de l'Europe. Les textes adoptés par l'Assemblée servent de lignes directrices aux gouvernements nationaux, aux parlements et aux partis politiques.

► L'observation des élections fait partie intégrante de la procédure de suivi de l'Assemblée. Les délégations de l'Assemblée observent les élections dans le cadre de la Mission internationale d'observation électorale (MIOE), qui comprend l'AP de l'OSCE, le Parlement européen, l'OSCE/BIDDH et l'AP de l'OTAN, avec l'aide d'experts de la Commission de Venise.

► L'Assemblée assure une coopération interparlementaire, à laquelle participent des parlementaires et le personnel des parlements nationaux, pour garantir une meilleure connaissance de ses principales

recommandations par les parlements nationaux des États membres et par les parlements qui jouissent du statut de partenaires pour la démocratie.

► L'Assemblée entretient des rapports étroits avec le Comité des Ministres, le secteur intergouvernemental, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Cour européenne des droits de l'homme, la Commission de Venise et les mécanismes de suivi indépendants de l'Organisation.

► L'Assemblée se réunit quatre fois par an pour une session plénière qui dure une semaine. Le Secrétariat de l'Assemblée fournit à celle-ci l'assistance nécessaire à son bon fonctionnement et à l'exécution de son mandat.

► Les priorités de l'Assemblée pour le biennium sont définies dans sa Résolution 2165(2017) adoptée le 30 mai 2017. En particulier, l'Assemblée mettra en œuvre des activités en lien avec les trois domaines prioritaires identifiés par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à savoir : la lutte contre le populisme, la question des migrations et le terrorisme. L'Assemblée suivra aussi avec attention d'autres sujets, notamment les droits sociaux. Par ses programmes d'assistance et de coopération, ses programmes d'assistance et de coopération, l'Assemblée continuera de mener des actions adaptées aux besoins des institutions parlementaires et liées aux priorités du Conseil de l'Europe.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 3 : bonne santé et bien-être ;
- l'objectif 4 : éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : égalité des sexes ;
- l'objectif 8 : travail décent et croissance économique ;
- l'objectif 10 : inégalités réduites ;
- l'objectif 11 : villes et communes durables ;
- l'objectif 13 : changements climatiques ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.assembly.coe.int

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Un secrétariat efficace a été fourni lors des parties de session, réunions des commissions, auditions et conférences, conformément aux attentes des membres de l'Assemblée.		
	Pourcentage des intervenants inscrits qui ont pu prendre la parole.	70 %	69 %
	Nombre de réunions par commission tenues chaque année.	< 10 p.a.	8
	Nombre de conférences et d'auditions organisées en même temps que des réunions de commissions.	≥ 50	50
	Degré de satisfaction des parlementaires quant à l'assistance fournie avant, pendant et après les réunions de parties de session et les réunions de commissions.	élevé	
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les parlements des États membres concernés ont bénéficié de programmes de coopération interparlementaire mis en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques et aux priorités du Conseil de l'Europe et des parlements nationaux.		
	Nombre de programmes de coopération élaborés.	≥ 20 p.a.	20
	Preuve de la qualité et de la pertinence des activités organisées.		
RÉSULTAT ATTENDU 3	L'Assemblée et les parlements des États membres concernés ont reçu des rapports d'observation évaluant les élections législatives ou présidentielles et contenant des recommandations ciblées.		
	Nombre de rapports de missions d'observation des élections adoptés par l'Assemblée.	≥ 20 p.a.	20
	Preuves d'améliorations (modifications de la loi et des pratiques nationales) à la suite de visites antérieures.		
RÉSULTAT ATTENDU 4	L'opinion publique dans les États membres a été informée des activités de l'Assemblée et de ses membres par l'intermédiaire des médias traditionnels et des réseaux sociaux.		
	Nombre d'articles publiés dans la presse écrite faisant état des activités de l'Assemblée.	1 300 p.a.	3 758
	Pourcentage d'augmentation du nombre d'utilisateurs externes du site web de l'Assemblée.	2 % p.a.	1,36 %
	Nombres d'entretiens publiés via la Media Box.	100 p.a.	240

SECRETARIAT

2018 : 84 postes (44A 39B 1H) et 4 fonctions (3A 1B)
dont 2A gelés

2019 : 84 postes (44A 39B 1H) et 4 fonctions (3A 1B)
dont 2A et 1A (8 mois) gelés

STRUCTURES

Bureau de l'Assemblée
Commissions
Comité des Présidents
Délégations nationales
Groupes politiques

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	10 974,3	4 927,6	40,5	15 942,4		53,4	53,4	15 995,8
2019	10 979,8	4 987,9	40,5	16 008,2				16 008,2

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► La mise en œuvre d'activités de coopération auxquelles participent des parlementaires et des membres du personnel de parlements nationaux a pour but d'accroître la visibilité et l'impact des travaux de l'Assemblée. Pour ce faire, des ressources extrabudgétaires seront demandées pour renforcer la capacité des parlements nationaux de pays sélectionnés à superviser la mise en œuvre des normes et politiques du Conseil de l'Europe. Parmi les activités de coopération proposées figurent la mobilisation des parlements nationaux contre la corruption, la promotion de la gouvernance démocratique ainsi que le soutien à la Campagne parlementaire pour mettre fin à la rétention d'enfants migrants. Le soutien au renforcement du Parlement de l'Albanie et de son lien avec l'Assemblée sera accru.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	10	Renforcer les institutions et les liens avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	Albanie	01/10/2016	31/12/2018		1,9	116,7
	1810	Renforcer le rôle du Parlement de la République de Moldova dans la mise en œuvre des normes et des politiques du Conseil de l'Europe au niveau national	République de Moldova	01/01/2018	31/12/2020			433,3
	1815	Promouvoir la santé publique par le biais de l'action parlementaire	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			550,0
PA thématique	268	Alliance parlementaire contre la haine	Multilatéral	01/01/2017	31/12/2019			393,3
Autres projets	228	Mobilisation des Parlements nationaux contre la corruption	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			500,0
	229	Dialogue inter-parlementaire et diasporas: promotion des sociétés inclusives	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			600,0
	230	Parlements et la gouvernance démocratique	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			755,0
	231	Parlements et les droits sociaux	Multilatéral	01/01/2016	31/12/2019		36,1	63,9
	1218	APCE vidéo à la demande (VAD)	Multilatéral	01/01/2016	31/12/2018			40,0
	1250	Campagne parlementaire pour mettre fin à la rétention d'enfants migrants (phase II)	Multilatéral	01/10/2016	31/01/2018		15,4	
	1364	Autonomiser et protéger les enfants par le biais de l'action parlementaire	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			550,0
	1811	Promouvoir la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans le cadre du statut de Partenariat pour la démocratie avec le Parlement du Kirghizistan	Kirghizistan	01/01/2018	31/12/2019			350,0
1819	Campagne pour mettre fin à la rétention d'enfants migrants (phase III)	Multilatéral	01/02/2018	30/04/2019			250,0	
Total							53,4	4 602,2

RENFORCER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

► Le Congrès est une assemblée politique bicamérale qui compte 324 élus locaux et régionaux (conseillers municipaux ou régionaux, maires ou présidents de collectivités locales). Il facilite la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres et leurs collectivités territoriales dans des domaines tels que les processus de décentralisation, la gouvernance multi-niveaux ou la participation citoyenne. Il est le seul gardien paneuropéen de la démocratie locale.

► **La mission du Congrès est d'améliorer la démocratie locale et régionale en Europe. Il encourage en outre les processus de décentralisation et de régionalisation ainsi que la coopération transfrontalière entre les villes et les régions.**

► Depuis sa création, le Congrès a élaboré plusieurs traités internationaux, notamment la Charte européenne de l'autonomie locale, qui est devenue le texte international de référence en la matière. L'une des principales activités du Congrès consiste à assurer un suivi efficace de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de cette charte.

► Le Congrès observe les élections locales et régionales à la demande des autorités nationales concernées. Ses recommandations (aux autorités nationales) et résolutions (aux collectivités locales et régionales) constituent la base d'un dialogue politique régulier et d'une coopération permanente avec le Comité des Ministres et les gouvernements nationaux.

► En se fondant sur les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale et sur ses visites de suivi dans les États membres, le Congrès aide les autorités nationales ainsi que les collectivités locales et régionales à mettre en œuvre les changements préconisés dans ses recommandations. Il apporte également son expertise dans plusieurs domaines, par exemple pour évaluer le cadre juridique et institutionnel ou contribuer à l'élaboration de nouvelles lois et politiques.

► Le Congrès coopère étroitement avec d'autres organisations internationales, notamment le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE. Un accord de coopération a été signé par ailleurs en 2005 avec le Comité des régions de l'Union européenne pour assurer une complémentarité et éviter les doublons.

► Pour garantir que la dimension territoriale est pleinement prise en compte dans l'action du Conseil de l'Europe, le Congrès coopère avec les principaux organes de l'Organisation (Comité des Ministres et ses groupes de rapporteurs, Assemblée parlementaire, Commissaire aux droits de l'homme, Directions générales opérationnelles, comités directeurs).

► Au cours du biennium, le Congrès continuera d'entreprendre des actions pour soutenir les priorités du Conseil de l'Europe. Il développera plus avant sa stratégie de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme afin de trouver des réponses durables basées en particulier sur la prévention et l'éducation au niveau local et régional. Le Congrès contribuera en outre à la mise en réseau de villes, afin de coordonner plus efficacement leurs activités et initiatives en faveur de l'accueil de réfugiés et de l'intégration à long terme de migrants, en s'appuyant sur les normes du Conseil de l'Europe. Enfin, il s'attaquera au problème que pose la défiance croissante du public dans les gouvernements et, plus généralement, la désillusion à l'égard de la politique et de ses acteurs au niveau local et régional.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 5 : égalité des sexes ;
- l'objectif 10 : inégalités réduites ;
- l'objectif 11 : villes et communes durables ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces ;
- l'objectif 17 : Partenariat mondial pour le développement durable.

www.coe.int/congress

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les responsables politiques locaux et régionaux ont examiné des questions les intéressant particulièrement, selon les priorités définies par le Congrès et le Conseil de l'Europe, afin d'adresser des recommandations stratégiques au Comité des Ministres.		
	Nombre de débats politiques thématiques dans les domaines définis comme prioritaires organisés par le Congrès lors de ses sessions plénières.	≥ 11 p.a.	11
	Nombre de séminaires/tables rondes organisés.	> 5	1
	Nombre de recommandations au Comité des Ministres examinées et adoptées par le Congrès (recommandations thématiques n'étant pas directement issues du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale).	> 4	9
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États parties sélectionnés ont reçu des rapports de suivi qui évaluent la mise en œuvre de la Charte et incluent des recommandations ciblées.		
	Nombre de rapports de suivi adoptés à la suite de missions de suivi.	8 p.a.	11
	Pourcentage des recommandations dont le Comité des Ministres a pris note et transmises aux autorités des États membres concernés.	> 90 %	100 %
	Pourcentage des demandes de post-suivi traitées.	> 80 %	
	Preuve d'un dialogue post-suivi avec les États membres concernés.		
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États membres concernés ont reçu des rapports d'observation qui évaluent les élections locales et régionales et incluent des recommandations ciblées adressées au Comité des Ministres.		
	Nombre d'élections observées à l'invitation des États membres.	3	4
	Nombre de recommandations correspondantes adoptées.	≥ 1 p.a.	1
	Pourcentage des recommandations dont le Comité des Ministres a pris note et transmises aux autorités des États membres concernés.	> 90 %	-

Des collectivités territoriales ont bénéficié de programmes de coopération mis en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques et aux priorités de l'Organisation.			
RÉSULTAT ATTENDU 4	Nombre de réunions de groupes de haut niveau.	≥ 1 p.a.	1
	Nombre de collectivités locales et régionales dans chacun des 5 pays comptant une population rom importante ayant mis au point des politiques intégrées d'inclusion des Roms après avoir bénéficié du soutien du Congrès dans le cadre du projet ROMACT.	> 3	-
	Nombre de séminaires auxquels l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms a participé.	> 3	3
	Preuve d'échanges de vues et d'informations réguliers entre le Congrès et le Comité des régions ayant lieu au niveau politique et du Secrétariat.		

SECRÉTARIAT

2018 : 37 postes (15A 22B) et 1 fonction (1B) dont 2A gelés

2019 : 37 postes (15A 22B) et 1 fonction (1B) dont 2A et 1A (1 mois) gelés

STRUCTURES

Forum statutaire
Chambre des pouvoirs locaux
Chambre des régions
Bureau
3 commissions statutaires
Délégations nationales
Groupes politiques

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	3 814,8	2 386,0	0,7	6 201,5		219,3	219,3	6 420,8
2019	3 800,2	2 400,6	0,7	6 201,5				6 201,5

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Un financement par des ressources extrabudgétaires permettra au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'améliorer encore la qualité de la gouvernance locale et la consolidation des réformes dans certains États membres et non-membres. Les actions vont renforcer les capacités de leadership des représentants élus locaux et leur aptitude à entamer un dialogue constructif avec le gouvernement central tout comme les administrés locaux. Dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe et de ses documents de coopération, les activités proposées visent à renforcer la démocratie et la bonne gouvernance au niveau local. Une initiative du Congrès vise, par la coopération, à développer un réseau de villes et de régions contre la radicalisation.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	21	Soutien institutionnel à l'Association des communautés de l'Arménie (ACA)	Arménie	01/11/2014	31/12/2018		219,3	45,8
Autres projets	1786	Villes et régions contre la radicalisation	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			720,0
Total							219,3	765,8

RENFORCER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

► La solidité démocratique des sociétés suppose à la fois une démocratie effective et une bonne gouvernance à tous les niveaux. Ces éléments sont essentiels pour prévenir les conflits, promouvoir la stabilité et favoriser le progrès économique et social, et, de fait, la création de communautés durables, lieux de vie et de travail pour aujourd'hui et pour demain. Ce sont aussi des prérequis pour garantir le bon fonctionnement de la démocratie, instaurer la confiance entre les citoyens et l'État et répondre aux besoins légitimes des citoyens.

► Le Conseil de l'Europe a adopté un certain nombre d'instruments juridiques visant à soutenir la démocratie et la bonne gouvernance, dont les 12 principes de bonne gouvernance démocratique. Il offre en outre une plateforme paneuropéenne pour soutenir la bonne gouvernance à tous les niveaux d'administration et une participation effective des citoyens, deux éléments essentiels de la démocratie. Pour aider les États membres dans leurs réformes de l'administration publique et leurs mesures de décentralisation, le Conseil de l'Europe diffuse des bonnes pratiques, prépare des lignes directrices, organise des examens par les pairs et fournit une assistance (conseils juridiques et stratégiques, renforcement des capacités et sensibilisation). Le programme mené dans le domaine s'appuie sur les activités du Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, qui offre une assistance aux gouvernements centraux et aux collectivités locales. Le programme met en œuvre un suivi concret des conclusions de missions d'observation électorale effectuées par l'Assemblée parlementaire, le Congrès et d'autres partenaires internationaux, et facilite la mise en œuvre des normes et avis de la Commission de Venise.

► Le Conseil de l'Europe facilite également le dialogue démocratique notamment par le biais du Forum mondial de la démocratie et de la Conférence des OING. Il entend renforcer la liberté effective d'association et favoriser un environnement propice à une véritable participation de la société civile. Le réseau des futurs dirigeants démocratiques qui participent aux écoles d'études politiques fait un travail de sensibilisation aux normes du Conseil de l'Europe, crée des liens et instaure la confiance entre les membres du réseau, par-delà les différents contextes politiques et professionnels et les frontières nationales. La Rencontre sur la dimension religieuse du dialogue interculturel offre une plateforme permettant des contacts et des discussions sur les relations interculturelles entre représentants des autorités publiques et représentants de communautés religieuses ou de convictions non-religieuses présentes en Europe, ainsi qu'avec d'autres partenaires de la société civile.

► Enfin, les mesures de confiance visent à faciliter le dialogue entre les populations divisées dans des zones de post-conflit, notamment entre les

groupes de professionnels, et à faire mieux connaître et respecter les principes de droits de l'homme tels que définis par les textes pertinents de l'Organisation. Elles cherchent en particulier à faire participer la société civile et les décideurs politiques locaux.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres prennent des mesures pour garantir une bonne gouvernance démocratique dans leurs institutions publiques et dans leurs processus électoraux, et que les différents acteurs jouent un rôle positif à tous les niveaux de gouvernance et dans la résolution des conflits.**

► Au cours du biennium, les priorités thématiques dans le domaine de la bonne gouvernance seront la réforme de l'administration publique, la décentralisation et la participation renforcée aux processus démocratiques et l'éthique publique. L'accent passera de l'assistance pré-électorale ad hoc à l'amélioration des processus électoraux grâce à des capacités renforcées des commissions électorales dans la tenue des élections, à un traitement rapide et juste des infractions électorales, à des règles équitables de financement des campagnes et à une participation accrue aux élections, notamment de certains segments de la population généralement sous-représentés (femmes, personnes âgées, primo-votants, minorités). La Conférence des OING sera axée sur la liberté de réunion, d'association et d'expression, et encouragera l'utilisation des Lignes directrices du Conseil de l'Europe relatives à la participation civile (citoyenne) aux décisions politiques. L'expansion éventuelle du réseau d'écoles d'études politiques dans des pays tels que Chypre, la Slovénie et le Kirghizistan est envisagée au cours du biennium. Les mesures de confiance continueront de porter principalement sur la sensibilisation aux principes de droits de l'homme et le respect de ces principes, notamment les droits des femmes et des enfants, le droit à l'éducation et l'accès au traitement et à la prévention de la toxicomanie. Ces thèmes seront abordés dans le dialogue entre les institutions de médiateurs, la société civile, les municipalités et divers groupes de professionnels.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 11 : villes et communes durables ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/fr/web/good-governance/cddg
www.coe.int/fr/web/good-governance/centre-of-expertise
www.coe.int/fr/web/electoral-assistance
www.coe.int/fr/web/world-forum-democracy
www.coe.int/sps

Activités normatives	Monitoring	Coopération
7 %		93 %

Cible 2018-2019 Référence 2016

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Les États membres ont échangé des expériences et des bonnes pratiques sur la réforme des lois et des procédures concernant l'administration publique – à tous les niveaux – conformément à l'acquis du Conseil de l'Europe.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre d'échanges de bonnes pratiques lors des réunions du CDDG.	7	3
	Nombre d'examen par les pairs pour mettre en œuvre des réformes/services de réponse rapide concernant la modernisation de l'administration publique, les finances locales, l'éthique publique, la participation citoyenne et la décentralisation.	6	4
	Nombre d'avis juridiques harmonisant la législation des États membres avec les normes du Conseil de l'Europe.	8	4
	Nombre d'États membres dans lesquels les conseils stratégiques ont orienté la réorganisation des institutions de l'administration centrale.	3	-
	Nombre d'activités de renforcement des capacités.	10	16
	Date de disponibilité de la compilation d'expériences et de bonnes pratiques en matière de gouvernance démocratique des instances de coopération transfrontalières, y compris les autorités locales et, le cas échéant, régionales.	31/12/2019	
	Date de disponibilité de lignes directrices sur l'éthique publique à tous les niveaux d'administration.	31/12/2019	

RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres ont fait des progrès sur la voie du respect des normes électorales européennes.		
	Nombre de recommandations de l'OSCE/BIDDH, de l'APCE et du Congrès mises en œuvre concernant l'amélioration de la gestion des élections.	5	2
	Nombre de recours traités de façon transparente par les administrations/juridictions électorales.	10	4
	Nombre de pays où la participation des femmes, des personnes âgées et des primo-votants a augmenté.	5	2
	Nombre d'États membres ayant mis en œuvre les nouvelles normes du Conseil de l'Europe sur le vote électronique.	2	-
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les OING et la société civile dans les États membres ont bénéficié d'un environnement meilleur et plus favorable et ont renforcé leur interaction avec le Conseil de l'Europe.		
	Nombre moyen d'OING participant aux sessions semestrielles de la Conférence des OING.	120	90
	Nombre d'activités d'assistance proposées aux États membres pour améliorer la protection de la liberté d'association et l'environnement favorable à la société civile.	5	-
	Nombre d'événements organisés pour promouvoir et faire mieux connaître les Lignes directrices relatives à la participation civile aux décisions politiques et diffuser les bonnes pratiques à cet égard.	4	-
	Nombre d'avis, d'expertises et d'études publiés sur la législation des États membres et la jurisprudence européenne concernant les activités des ONG et la liberté d'association.	3	-
	Preuve d'une meilleure représentativité et participation des OING aux sessions semestrielles et d'une participation accrue au sein des organes concernés du Conseil de l'Europe (comités directeurs, groupes de travail, etc.).		
RÉSULTAT ATTENDU 4	Par le Forum mondial de la démocratie, des dirigeants politiques et des représentants de la société civile venant du monde entier ont eu accès à des initiatives et des idées de développement démocratique novatrices et tournées vers l'avenir.		
	Nombre de villes membres de l'Incubateur de démocratie participative.	20 p.a.	16
	Nombre d'événements satellites du Forum organisés tout au long de l'année (pour l'intégration d'initiatives).	4 p.a.	7
	Preuves de la qualité et de la pertinence des échanges du Forum mondial de la démocratie.		
RÉSULTAT ATTENDU 5	De nouvelles générations de dirigeants ont développé leurs compétences dans le domaine de la démocratie, de la bonne gouvernance et du leadership.		
	Nombre de nouveaux dirigeants démocratiques ayant participé à des manifestations organisées par les écoles d'études politiques et le Conseil de l'Europe.	> 500 p.a.	500
	Nombre d'écoles ayant organisé au moins une manifestation réunissant des anciens élèves.	15 p.a.	16
	Nombre de manifestations bilatérales ou régionales d'échange entre pairs.	2 p.a.	2
	Preuves du rôle des jeunes leaders en tant que multiplicateurs, notamment de leur capacité à soutenir les bonnes pratiques à diffuser.		
RÉSULTAT ATTENDU 6	[Des représentants des religions traditionnellement présentes en Europe, des représentants aux convictions non-religieuses et d'autres partenaires de la société civile ont bénéficié des Rencontres du Conseil de l'Europe pour débattre des problèmes qui se posent actuellement aux sociétés européennes.] non-financé		
	Preuve de la qualité et de la pertinence de la rencontre sur la dimension religieuse du dialogue interculturel.		
RÉSULTAT ATTENDU 7	Les parties prenantes dans des régions en situation de post-conflit et de conflits gelés ou enlisés ont instauré un dialogue entre elles ou ont pris des mesures pour l'élaboration de politiques tenant compte de l'expérience et de la pratique européennes dans les domaines relatifs aux droits de l'homme et à l'État de droit.		
	Nombre d'actions entreprises pour modifier les politiques pertinentes dans des régions en situation de post-conflit et de conflits gelés ou enlisés, afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des principes des droits de l'homme, conformément aux décisions du Comité des Ministres.	8 p.a.	12
	Nombre d'activités menées à bien dans le cadre de ces projets.	17 p.a.	26
	Nombre d'initiatives auxquelles des ONG participent et nombre de catégories de population concernées.	5 p.a.	13
	Preuve que les réseaux instaurés dans les régions concernées sont actifs.		

SECRETARIAT

2018 : 18,5 postes (8,5A 10B) et 3 fonctions (2A 1B)
dont 1A (3 mois) gelé

2019 : 18,5 postes (8,5A 10B) et 3 fonctions (2A 1B)
dont 1A gelé

STRUCTURES

Conférence des OINGs

Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	2 739,0	2 150,1	399,8	5 288,9	488,5	632,7	1 121,2	6 410,1
2019	2 673,2	2 152,8	364,1	5 190,0	313,5	209,5	523,0	5 713,0

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe et des documents pour la coopération, l'action du Conseil de l'Europe a pour but de faire en sorte que la législation sur les élections et les partis politiques soit amendée, de renforcer davantage les capacités d'organisation des élections en conformité avec les normes internationales, d'améliorer les mécanismes nécessaires pour traiter et régler les litiges électoraux.

► Des ressources supplémentaires permettront au Conseil de l'Europe de fournir des conseils pertinents sur les politiques ainsi qu'une assistance juridique et technique ciblée pour soutenir les réformes législatives et liées à l'administration territoriale et qui vont soutenir le gouvernement central et les autorités locales tant dans les États membres que dans les États non-membres en fonction des besoins. Des ressources extrabudgétaires permettront également à l'Organisation de compléter des interventions pour des pays spécifiques par des programmes régionaux visant à renforcer la transparence et l'efficacité de la gouvernance locale en Europe du Sud-Est.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	11	Renforcer les structures des collectivités locales en Albanie - Phase III	Albanie	01/08/2017	30/07/2019		568,6	
	32	Dialogue de la société civile - Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	01/03/2016	28/02/2018	25,0		
	141	Mesures de confiance (MDC) pour les régions touchées par le conflit de 2008	Géorgie	01/10/2016	31/12/2020			352,5
	143	Assistance à la création du Centre pour la Formation en matière électorale et l'éducation de l'électeur	Albanie	01/01/2018	31/12/2019			300,0
	155	Promouvoir la confiance et la cohésion entre les communautés	Kosovo ³²	01/01/2018	31/12/2020			220,0
	200	Réforme de la pratique électorale	Géorgie	01/01/2016	31/12/2018			249,7
	291	Mesures de confiance sur les deux rives du Nistru/Dniestr	République de Moldova	01/07/2016	31/12/2018			428,0
	1334	Soutien au renforcement de la démocratie locale en Arménie (suite)	Arménie	01/07/2017	31/07/2018		181,5	
	1784	Amélioration des pratiques électorales en République de Moldova	République de Moldova	01/01/2018	31/12/2018			200,0
	1790	Promouvoir de bonne gouvernance et gestion efficace à niveau local	Bélarus	01/01/2018	31/12/2020			1 066,7
	1796	Renforcement des capacités des autorités de l'Unité territoriale autonome de Gagauzie (République de Moldova) dans le domaine de la bonne gouvernance et, en particulier, de la gestion des ressources humaines au niveau local.	République de Moldova	01/01/2018	30/06/2020			560,0
	1798	Assistance et soutien à la création et introductions de normes et mécanismes modernes de la gestion de ressources humaines au niveau local	République de Moldova	01/01/2018	31/12/2020			933,3
	1799	Réforme territoriale: amalgamation et coopération renforcée	République de Moldova	01/01/2018	31/12/2020			1 066,7
			Programme Sud III	Voisinage Sud	01/01/2018	31/12/2019	627,0	
PA thématique	1853	Académie de l'éducation inclusive	Multilatéral	01/06/2018	29/06/2020			750,0
Autres projets	33	Renforcement de la société civile et des médias indépendants	Bélarus	01/10/2017	31/12/2018		92,2	99,9
	53	Mise en œuvre de la bonne gouvernance à Chypre	Chypre	01/01/2018	31/12/2020			466,7
	203	Projet d'assistance "Renforcement institutionnel de la gouvernance locale"	Grèce	15/08/2016	14/05/2018	150,0		
	283	Renforcement de la transparence et de l'efficacité au niveau du gouvernement local dans les pays du Sud-Est de l'Europe	Europe du Sud-Est	01/01/2018	31/12/2019			800,0
	298	Renforcement de l'autonomie locale en Fédération de Russie	Fédération de Russie	01/06/2017	31/12/2018			966,7
	1330	Gestion des ressources humaines dans l'administration locale en Serbie (phase 2)	Serbie	01/04/2018	31/03/2021			2 100,0
	1797	Liberté d'association et la participation civile à la prise de décision	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			1 000,0
	1829	Réseau des Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe	Multilatéral	01/01/2016	31/12/2019			800,0
	1854	Pour une bonne gouvernance en Grèce	Grèce	01/09/2018	31/12/2020			571,4
	1857	Forum mondial pour la démocratie	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			800,0
Total						802,0	842,2	13 731,5

³² Voir note 19, page 27.

DÉMOCRATIE

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ

Ce secteur vise à renforcer la culture démocratique dans les États membres, notamment au sein des jeunes générations, en tant que condition essentielle de la sécurité démocratique. Les attitudes et le comportement démocratiques ne vont pas de soi : ils doivent, à chaque nouvelle génération, être reconstruits et ensuite préservés. L'éducation, tant formelle que non formelle prépare les étudiants et les apprenants à vivre activement leur citoyenneté. La participation et l'autonomie des jeunes dans les sociétés sont donc renforcées, ce qui rend ces dernières plus inclusives et pacifiques. La culture, le patrimoine culturel et les politiques en matière de paysage contribuent à promouvoir la participation citoyenne et la tolérance, une meilleure compréhension et un plus grand respect de la diversité, le soutien au développement durable des territoires et l'engagement des acteurs locaux.

Ce secteur regroupe trois grandes lignes de programme : « Éducation pour la démocratie », « Jeunesse pour la démocratie » et « Culture, nature et patrimoine ».

Le programme « Éducation pour la démocratie » renforce les capacités des décideurs politiques et d'autres acteurs éducatifs pour préparer les étudiants et apprenants à une vie de citoyen actif. Cela permet aux États membres d'améliorer l'efficacité de leurs politiques éducatives et de leurs programmes scolaires et de formation en ce qui concerne la culture et la citoyenneté démocratiques, l'éducation interculturelle, l'éducation inclusive et de qualité, ainsi que de fournir un cadre qui peut contribuer à prévenir l'extrémisme et la radicalisation à l'école. Le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) et le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) contribuent également aux objectifs de ce programme.

Grâce aux structures du secteur de la jeunesse, à savoir les Centres européens de la jeunesse, le Fonds européen pour la jeunesse et la structure de cogestion, le programme « Jeunesse pour la démocratie » fera progresser la citoyenneté démocratique grâce à des formes novatrices de participation des jeunes aux processus démocratiques, qui soutiendront l'autonomie des jeunes et leur accès aux droits. Des mesures visant en particulier les jeunes en situation vulnérable permettront de promouvoir des sociétés plus inclusives et pacifiques. L'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte jeunes fait également partie de ce programme. L'infrastructure de soutien offerte par le Conseil de l'Europe grâce aux Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest dépend d'une ligne de programme distincte.

La ligne de programme « Culture, nature et patrimoine » favorisera la citoyenneté démocratique en renforçant les capacités des politiques et des pratiques en matière de culture, de patrimoine et de paysage – aux niveaux national et local – pour encourager l'adhésion et la participation des citoyens. Le programme couvre également les travaux du fonds Eurimages, de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels et de l'Accord sur les risques majeurs EUR-OPA.

	2018 en K €					2019 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ	13 855,2	33 294,2	4 343,6	415,0	51 908,0	13 609,4	33 162,7	2 207,0	30,0	49 009,1
Éducation pour la démocratie – Centre européen pour les langues vivantes – Centre Nord-Sud	5 047,4	2 208,4	2 874,9	350,0	10 480,7	4 849,1	2 076,9	1 807,0	30,0	8 763,0
Jeunesse pour la démocratie – Fonds européen pour la Jeunesse – Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	4 422,7	3 537,1	600,0	65,0	8 624,8	4 424,8	3 537,1			7 961,9
Culture, nature et patrimoine – Eurimages –Risques naturels et technologiques (EUR-OPA) – Itinéraires culturels – Observatoire européen de l'audiovisuel	2 068,0	27 548,7	868,7		30 485,4	2 017,6	27 548,7	400,0		29 966,3
Centres européens de la jeunesse (bâtiments)	2 317,1				2 317,1	2 317,9				2 317,9

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ

ÉDUCATION POUR LA DÉMOCRATIE – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES – CENTRE NORD-SUD

► La montée du populisme en Europe, qui donne lieu à des commentaires de moins en moins éclairés, entraîne un phénomène de fermeture des esprits et de promotion de solutions simplistes à des problèmes complexes qui menacent la cohésion sociale, la démocratie participative et l'universalité des droits de l'homme. L'éducation prend une part essentielle dans la réponse à apporter pour donner aux étudiants les moyens de devenir des citoyens actifs et responsables à même de participer réellement à des sociétés démocratiques complexes.

► Les normes et instruments fondamentaux du Conseil de l'Europe en matière d'éducation, et l'action de celui-ci menée par le passé pour aider les États membres à les mettre en pratique, lui permettent de jouer un rôle important. On peut notamment citer les normes en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et d'éducation aux droits de l'homme, ainsi que d'éducation inclusive de qualité, et le nouveau Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie (CCD), qui contribuent tous à lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme, ainsi qu'à construire des sociétés inclusives.

► Cette ligne de programme vise à développer une culture de la démocratie dans des contextes éducatifs qui sont démocratiques et qui favorisent la participation et l'esprit critique, tout en valorisant la diversité et le dialogue dans un environnement d'apprentissage sûr. Les États membres reçoivent un soutien pour faire évoluer leur « offre » éducative grâce à un ensemble d'outils qui peuvent être adaptés à la situation nationale, répondant ainsi à des défis à la fois généraux et spécifiques.

► L'action du Conseil de l'Europe s'adresse directement aux décideurs politiques au sein des ministères de l'Éducation des États membres. Des acteurs de l'enseignement public issus d'organismes spécialisés, d'établissements d'enseignement supérieur et d'universités ainsi que d'organisations non gouvernementales sont également associés.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que les décideurs politiques et les acteurs éducatifs prennent des mesures concrètes pour préparer les étudiants et les apprenants à une vie de citoyen actif.**

► Au cours du biennium, les interventions viseront essentiellement à donner aux citoyens les compétences, les connaissances, les valeurs, l'état d'esprit et l'esprit critique nécessaires pour garantir leur participation active et responsable à des sociétés démocratiques véritablement inclusives. Le programme accordera une plus grande importance à l'éducation des migrants et des réfugiés, et veillera particulièrement à ce que les environnements d'apprentissage restent favorables grâce à son domaine de travail sur la citoyenneté numérique et à sa nouvelle campagne scolaire sur les « espaces protégés ». Les États membres seront orientés vers des politiques encourageant l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation à tous les niveaux, avec l'aide des outils et des politiques élaborés par l'intermédiaire de la plateforme ETINED. Des initiatives seront mises au point en coopération avec les mécanismes conventionnels pertinents pour garantir la mise en œuvre effective du droit à l'éducation pour tous, notamment des activités de promotion de mesures en faveur des groupes vulnérables et de lutte contre la violence et la discrimination dans l'éducation. Cette ligne de programme constituera donc une contribution aux stratégies du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant, sur la gouvernance d'internet et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 4 : éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : égalité des sexes ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces ;
- l'objectif 17 : Partenariat mondial pour le développement durable.

www.coe.int/education

Activités normatives	Monitoring	Coopération
34 %		66 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

Les États membres ont été soutenus dans l'élaboration, dans leur contexte national, de politiques en faveur du développement des compétences nécessaires pour la vie en démocratie dans et par l'éducation formelle.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre de stratégies en faveur d'une mise en œuvre effective des compétences pour une culture démocratique dans les systèmes éducatifs des États membres.	30	10
	Nombre de gouvernements et de principaux groupes cibles (hommes/femmes) qui proposent une analyse thématique pour la mise en œuvre du CCD et l'élaboration de stratégies conformément aux objectifs et aux principes de la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme dans les contextes nationaux.	30	10
	Niveau d'engagement des États membres et des principaux acteurs pour la nouvelle stratégie de mise en œuvre du Cadre politique pour l'éducation à la citoyenneté numérique pour 2020-2023.	élevé	moyen
	Niveau de consensus parmi les principaux groupes cibles sur les défis et les réponses politiques concernant le rôle de l'enseignement des langues dans le développement de compétences essentielles à la vie en démocratie.	élevé	moyen
	Date de disponibilité d'une plateforme du Conseil de l'Europe proposant des ressources d'enseignement et de formation.	31/12/2018	
Les États membres ont mis au point des approches inclusives de l'éducation.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Niveau de satisfaction vis-à-vis des propositions politiques, recommandations et ressources du Conseil de l'Europe relatives à l'intégration des enfants migrants et d'autres groupes vulnérables, y compris des adultes, par l'intermédiaire de l'enseignement des langues.	élevé	moyen
	Nombre d'États membres expérimentant la boîte à outils sur l'enseignement des langues aux réfugiés par l'intermédiaire d'ONG nationales et internationales actives dans le domaine.	10	5
	Disponibilité de directives politiques relatives au développement d'un enseignement de l'histoire de qualité dans des sociétés diverses et démocratiques.	31/12/2019	
	Nombre d'institutions qui ont rejoint ou entrepris des initiatives dans le cadre de la nouvelle campagne du Conseil de l'Europe pour que les écoles soient des établissements ouverts, inclusifs et démocratiques.	100	20
	Disponibilité de la recommandation politique sur la mémoire de l'Holocauste.	31/12/2019	

	Degré de mise en œuvre du Passeport de qualifications pour les réfugiés du Conseil de l'Europe.	élevé	moyen
	Niveau de consensus, parmi les décideurs politiques en matière d'enseignement supérieur au sein des autorités publiques et des établissements d'enseignement supérieur, sur les recommandations politiques relatives au rôle des établissements d'enseignement supérieur comme acteurs en faveur de la démocratie et de l'intégration sociale à leur échelon local.	élevé	moyen
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les autorités publiques et les acteurs éducatifs ont montré leur attachement aux principes d'éthique, de transparence et d'intégrité dans l'éducation.		
	Nombre d'États membres qui partagent des bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption, la malhonnêteté universitaire, le plagiat, le recours à des prête-plumes et les « usines à diplômes ».	30	10
	Nombre d'États membres qui utilisent l'outil d'auto-évaluation permettant de mesurer « la maturité de l'intégrité universitaire » des établissements d'enseignement supérieur dans leur contexte national.	30	10
	Nombre d'États membres qui participent à la cartographie de la législation, des politiques et des pratiques relatives à la protection contre les fraudes dans l'éducation, ainsi qu'à la prévention et la détection de ces dernières.	40	10
	Niveau de consensus parmi les États membres en ce qui concerne les mesures stratégiques visant à promouvoir la mise en œuvre effective de codes d'éthique pour les acteurs éducatifs dans leur contexte national.	élevé	moyen
	Niveau de consensus parmi les États membres sur la mise au point d'un instrument de coopération transfrontalière en matière de lutte contre les fraudes dans l'éducation.	élevé	moyen

SECRETARIAT

2018 : 24,5 postes (12A 12,5B)
dont 1A (7 mois) gelé

2019 : 24,5 postes (12A 12,5B)
dont 1A et 2A (10 mois) gelés

STRUCTURES

Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	3 008,0	1 782,9	256,5	5 047,4	2 190,3	350,0	2 540,3	7 587,7
2019	2 737,9	1 785,8	325,4	4 849,1	1 612,6	30,0	1 642,6	6 491,7

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Un financement extrabudgétaire permettra au Conseil de l'Europe d'accroître la capacité des systèmes nationaux d'éducation à dispenser une éducation de qualité dans le domaine de la culture et de la citoyenneté démocratiques, à lutter contre la discrimination dans l'éducation, à soutenir l'éthique, la transparence et l'intégrité, à soutenir les mesures de lutte contre la corruption, à renforcer la transparence et la gouvernance démocratique dans l'éducation et à combattre l'extrémisme et la violence dans les écoles. Des projets seront mis en œuvre dans le cadre des Plans d'actions du Conseil de l'Europe et des documents pour la coopération. Un projet visera à accroître la capacité du système turc de l'éducation à renforcer la culture de la démocratie dans les établissements éducatifs de base. Des actions visant des pays spécifiques seront complétées par des programmes régionaux déployés en Europe du Sud-Est. Un programme paneuropéen sur la mémoire de l'Holocauste visera à développer des compétences permettant d'aborder l'histoire avec un esprit critique. L'éducation à la citoyenneté numérique, visant à protéger et autonomiser les enfants et les jeunes dans la société du numérique, est une autre des priorités d'action multilatérale. La coopération du Conseil de l'Europe pour le voisinage, dans le sud de la Méditerranée, au Kirghizistan et au Bélarus, entend sensibiliser aux normes du Conseil de l'Europe et aux travaux dans le domaine éducatif afin de soutenir les réformes dans la région en matière d'éducation.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	12	Éducation à la démocratie et aux droits de l'homme dans les écoles	Albanie	01/01/2018	31/12/2019			1 375,2
	166	Soutien aux réformes dans le domaine de l'éducation au Kirghizistan en particulier dans le domaine EDH/ECD	Kirghizistan	01/01/2018	31/12/2019			444,4
	1320	FRED - Favoriser le rapprochement par l'éducation à la démocratie et par l'apprentissage de langues au Kosovo ³³	Kosovo ³³	01/01/2018	31/12/2019		380,0	320,0
	1343	Génération Démocratie en Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	01/01/2018	31/12/2020			400,0
	1791	Promouvoir la gouvernance démocratique et les réformes de l'enseignement supérieur au Bélarus	Bélarus	01/01/2018	31/12/2020			406,7
	1792	Promotion de la citoyenneté démocratique et des droits de l'homme dans l'éducation et promotion de compétences pour la culture démocratique	Bélarus	01/01/2018	31/12/2019			450,0

³³ Voir note 19, page 27.

Programme et Budget 2018-2019 du Conseil de l'Europe

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assure	CV Montant assure	Besoins
PA par pays	1794	Soutenir une culture de la démocratie dans et par l'éducation en République de Moldova	République de Moldova	01/01/2018	31/12/2020			433,3
		Facilité horizontale - Promotion de l'anti-discrimination et protection des droits des groupes vulnérables - Éducation	Europe du Sud-Est	24/05/2016	23/05/2019	952,0		
		Facilité horizontale - Lutter contre la corruption, la criminalité économique et le crime organisé - Corruption dans l'éducation	Europe du Sud-Est	24/05/2016	23/05/2019	450,9		
PA thématique	235	Diffusion de « balises » sur la base de la Recommandation CM/Rec(2008)12 sur la dimension des religions et convictions non religieuses dans l'éducation interculturelle	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			200,0
	1816	Passeport européen des qualifications des réfugiés	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			500,0
	1852	Faisons vivre une culture démocratique et inclusive à l'école	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			690,0
Autres projets	204	ETINED - Plateforme paneuropéenne sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			668,0
	223	Éducation à la citoyenneté numérique	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2021			80,0
	224	Garder la mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			500,0
	276	« Génération Démocratie » Renforcement de la Culture Démocratique dans les Institutions d'Éducation de base	Turquie	01/01/2018	31/12/2020	2 400,0		
	1888	L'école, un espace protégé pour tous	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2020			400,0
Total						3 802,9	380,0	6 867,6

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ

ÉDUCATION POUR LA DÉMOCRATIE – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES – CENTRE NORD-SUD

Accord partiel élargi

Créé en 1994

33 membres

► En Europe, on recense plus de 200 langues européennes, et bien davantage de langues parlées par des citoyens dont la famille est originaire d'un autre continent. Les compétences linguistiques sont cruciales pour la participation, le dialogue interculturel et la construction de sociétés démocratiques inclusives. En raison de la mondialisation, les citoyens ont de plus en plus besoin d'avoir des compétences en langues étrangères pour travailler efficacement au sein de leur propre pays. Il est nécessaire d'élaborer des stratégies pour s'adapter et tirer profit de la diversité linguistique croissante au sein des systèmes éducatifs et sur le lieu de travail.

► Le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) a été créé pour promouvoir l'excellence et l'innovation dans la pratique de l'éducation aux langues. Il coopère avec des décideurs au sein des États membres et réunit des professionnels des langues pour mettre au point des solutions fondées sur la recherche aux principaux problèmes qui se posent dans le domaine de l'éducation aux langues. Le CELV met en œuvre un programme sur quatre ans défini par les États membres et correspondant aux priorités nationales en matière d'enseignement des langues. Celui-ci est principalement constitué d'une série de projets organisés en coopération avec des multiplicateurs et des structures de formation et de conseil en enseignement des langues adaptés aux besoins concrets et aux contextes particuliers au sein de chaque pays.

► Par ailleurs, le CELV coordonne la Journée européenne des langues (célébrée chaque année le 26 septembre), qui rassemble des milliers d'apprenants et d'enseignants en langue dans toute l'Europe et au-delà.

► **L'objectif de cet accord partiel élargi est que les enseignants, les formateurs d'enseignants et d'autres parties prenantes du domaine de l'éducation améliorent la pratique de l'enseignement des langues avec l'aide des outils et des supports pratiques mis au point par le Centre.**

► Au cours du biennium, la mise en œuvre du programme 2016-2019 se poursuivra. Ce programme, intitulé « Les langues au cœur des apprentissages », s'appuie sur une approche inclusive de l'éducation plurilingue et interculturelle. Il porte sur le développement d'une éducation aux langues de bonne qualité. Les thèmes du programme couvrent les priorités énoncées par les États membres du CELV en matière d'éducation aux langues, comme l'utilisation des technologies en ligne, l'évaluation des compétences linguistiques et la langue de scolarisation. Le CELV aidera les États membres à appliquer des instruments essentiels, comme le Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe, qui est devenu une norme mondiale dans l'éducation aux langues. Au cours du biennium, le centre mettra chaque année directement à contribution environ 1 000 professionnels de l'éducation, en coopérant activement avec les ministères de l'Éducation, les institutions nationales, la Commission européenne et la société civile.

► 33 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

www.ecml.at

Activités normatives	Monitoring	Coopération
		100 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU	Description	Cible 2018-2019	Référence 2016
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les enseignants en langue bénéficient d'une formation de perfectionnement professionnel pour améliorer la qualité de l'enseignement des langues.		
	Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que l'événement du CELV auquel elles ont participé a contribué à développer leurs compétences professionnelles	> 75 %	95 %
	Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que l'événement du CELV auquel elles ont participé a mis en évidence des aspects liés à la qualité dans l'enseignement des langues dont elles feront la promotion dans leur environnement professionnel	> 75 %	95 %
	Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que la participation à un événement du CELV les a encouragées à exercer plus d'influence sur les processus de réforme dans leur environnement professionnel	> 75 %	95 %
	Preuves de l'amélioration des pratiques éducatives		
RÉSULTAT ATTENDU 2	La communauté professionnelle des enseignants en langue a bénéficié d'un travail en réseau dynamique.		
	Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que la participation à un événement du CELV les a motivées à s'impliquer de manière plus active dans le travail en réseau avec la communauté professionnelle	> 75 %	92 %
	Nombre d'ateliers nationaux de formation et de conseil demandés chaque année par les États membres	> 25 p.a.	30
	Nombre de professionnels des langues qui prennent part chaque année à des activités de renforcement des capacités organisées par le CELV	> 1 000 p.a.	1 847
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les professionnels de l'éducation et le grand public ont accès aux informations et aux ressources nécessaires pour diffuser et promouvoir la valeur d'un apprentissage des langues de qualité.		
	Pourcentage des personnes interrogées jugeant la pertinence et la clarté du contenu professionnel des publications du CELV comme « bonnes » ou « excellentes »	> 75 %	94 %
	Pourcentage de l'augmentation annuelle du nombre d'abonnés au bulletin d'information bimensuel La Gazette européenne des langues (7 500 abonnés en 2014)	5 %	
	Nombre d'événements enregistrés dans la banque de données en ligne de la Journée européenne des langues avant septembre	> 700 p.a.	1 154

SECRETARIAT

STRUCTURES

2018 : 7 postes (3A 4B)

2019 : 7 postes (3A 4B)

Conseil de direction

Bureau du Conseil de direction

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	782,0	566,4		1 348,4	351,3		351,3	1 699,7
2019	795,3	553,1		1 348,4				1 348,4

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources extrabudgétaires permettront de renforcer davantage les examens de langues qui sont liés aux niveaux de référence communs de maîtrise de la langue ainsi que de continuer à soutenir des pratiques d'enseignement dans les classes multilingues dans toute l'Europe. Un soutien supplémentaire est également nécessaire pour l'intégration linguistique des enfants issus de l'immigration dans les classes multilingues d'Europe afin qu'ils puissent concrétiser leur potentiel. À cet égard, les ressources extrabudgétaires faciliteront l'organisation d'ateliers sur les méthodologies et évaluations innovantes dans l'apprentissage des langues.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	1339	Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues V	Multilatéral	21/09/2017	20/09/2018	351,3		
Total						351,3		

AUTRES CONTRIBUTIONS (EN K €)

Activités	Coût estimé 2018	Coût estimé 2019
Les principaux frais de fonctionnement du CELV et de ses infrastructures locales est assuré directement par les autorités du pays hôte (l'Autriche), comme indiqué dans un Mémoire d'entente entre elles et le Conseil de l'Europe.	420	420

Budget du Centre européen pour les langues vivantes (Centre de Graz)

K €	Budget 2018	Budget 2019
Dépenses de fonctionnement	878,7	878,7
Dépenses de programme	469,7	469,7
Total dépenses	1 348,4	1 348,4
Contributions des États membres	1 348,4	1 348,4
Total recettes	1 348,4	1 348,4

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ

ÉDUCATION POUR LA DÉMOCRATIE – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES – CENTRE NORD-SUD

Accord partiel élargi

Créé en 1989

21 membres

► Le dialogue et la coopération multilatérale entre l'Europe et ses voisins, dans un environnement international de plus en plus complexe, sont nécessaires pour encourager la solidarité et faire prendre conscience de l'interdépendance mondiale.

► Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe – le « Centre Nord-Sud » – a été créé à Lisbonne dans le but de promouvoir les valeurs universelles défendues par le Conseil de l'Europe dans les États membres et les régions voisines. Il représente « la voix du Sud » au sein du Conseil de l'Europe et est un instrument de coopération multilatérale de l'Organisation avec ses régions voisines.

► Le Centre offre une plateforme de dialogue et de coopération structurée, sous forme de « quadrilogue » constitué de représentants des gouvernements, des parlements, des collectivités locales et de la société civile. Il intervient dans quatre domaines prioritaires, que sont l'éducation à la citoyenneté mondiale, la coopération dans le domaine de la jeunesse, le renforcement de l'autonomie des femmes et les migrations.

► Dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale, les activités du Centre visent les institutions et les praticiens des secteurs formel et non formel. Pour ce qui concerne la coopération dans le domaine de la jeunesse, le Centre propose des activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des jeunes et des organisations de jeunesse en vue de faciliter leur participation au processus décisionnel et à l'élaboration de politiques à tous les niveaux de gouvernance. Le Centre soutient en outre le renforcement de l'autonomie des femmes pour promouvoir leur rôle en tant qu'actrices du changement également à tous les niveaux de gouvernance. Le CNS travaille aussi avec différents acteurs des pays d'origine, de transit et de destination, en particulier des membres de leurs diasporas, pour favoriser une action collective et l'intégration réussie des migrants et des réfugiés.

► Le Centre organise chaque année deux activités phares. D'une part, le Forum de Lisbonne rassemble des participants de haut niveau venant d'Europe, des régions voisines et d'organisations en vue d'un échange de bonnes pratiques et d'expertise et pour relever de nouveaux défis dans le cadre d'un dialogue Nord-Sud. D'autre part, le Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe récompense deux personnalités, l'une du Nord, l'autre du Sud, qui se sont distinguées pour leur engagement en faveur des droits

de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, contribuant ainsi au dialogue Nord-Sud et à la prise de conscience de l'interdépendance mondiale.

► **L'objectif de cet accord partiel élargi est que la société civile, en particulier les jeunes et les femmes, renforcent leur autonomie grâce au dialogue interculturel et à l'éducation à la citoyenneté mondiale, afin de jouer un rôle actif dans les États membres et les régions voisines.**

► Au cours du biennium, le Centre apportera son soutien à des éducateurs de l'éducation formelle et non formelle, à des organisations de jeunesse et à de jeunes militants afin d'améliorer leurs capacités pour qu'ils puissent prendre pleinement part à la gouvernance dans les pays du sud de la Méditerranée. Des efforts seront déployés pour inclure une perspective de genre dans les activités du Centre, qui contribuera au renforcement de l'autonomie des femmes en mettant à leur disposition des espaces sur internet et en dehors pouvant favoriser leur participation à la vie publique et leur accès aux droits dans les pays du sud de la Méditerranée. La mise en œuvre du plan d'action approuvé lors du 3^e Congrès européen sur l'éducation à la citoyenneté mondiale (novembre 2015) pour renforcer davantage l'éducation à la citoyenneté mondiale en Europe et dans les régions voisines se poursuivra. Le Centre travaillera avec des acteurs de différents pays d'origine, de transit et de destination en vue de favoriser une action collective et l'intégration réussie des migrants et des réfugiés.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 4 : éducation de qualité ;
- l'objectif 5 : égalité des sexes ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces ;
- l'objectif 17 : Partenariat mondial pour le développement durable.

► 21 membres : Algérie, Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cap-Vert, Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Maroc, Monténégro, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie et Tunisie.

www.coe.int/dg4/nscentre

Activités normatives	Monitoring	Coopération
		100 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

Les régions voisines ont bénéficié d'une coopération multilatérale notamment grâce à une plate-forme de dialogue ou « quadrilogue » axée sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre d'activités de mise en réseau, de pression par les pairs et de sensibilisation organisées pour les groupes cibles (gouvernement, parlements, collectivités territoriales et OSC) et mises en œuvre en Europe et dans les pays du sud de la Méditerranée et du Partenariat oriental.	23	20
	Nombre de lignes directrices/recommandations produites et de bonnes pratiques échangées dans le cadre des réseaux du CNS, en particulier à la suite du Forum de Lisbonne.	40	
	Nombre de pays prenant part à des activités visant à mieux comprendre le Conseil de l'Europe et les normes internationales dans les domaines clés des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit.	≥ 6	Sud de la Méditerranée : 6
	Preuves de la pertinence et de la qualité des activités (par exemple, nombre de demandes reçues et questionnaires de rétroaction reçus des participants).		
	Preuves de la diversité de la participation des différents membres du quadrilogue.	Gouvernements : ≥ 20 % Parlements : ≥ 5 % Coll. terr. : ≥ 5 % OSC : ≥ 70 %	Gouvernements : 20 % Parlements : 5 % Coll. terr. : 5 % OSC : 70 %

Les institutions/organisations ciblées ont acquis, par le biais des multiplicateurs concernés (éducateurs, jeunes militants et membres de diasporas), des connaissances, des compétences et des outils en matière de citoyenneté démocratique mondiale.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Nombre d'activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de défense d'intérêts menés pour les éducateurs, les jeunes militants et les membres de diasporas.	18	-
	Nombre de multiplicateurs (éducateurs, jeunes militants et membres de diasporas) du Nord et du Sud formés et pourvus d'outils et de méthodes.	450 p.a.	-
	Preuves du rôle des personnes formées en tant que multiplicateurs, notamment par le suivi des partenariats et des projets élaborés.		
	Preuves de la pertinence et de la qualité des activités de renforcement des capacités (par exemple, nombre de demandes reçues et questionnaires de rétroaction reçus des participants).		
	Preuves de la diversité des participants (portée géographique, genre) dans les activités réalisées.		
	Nombre de pays où des activités/stratégies ont été promues pendant la Semaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale.	40 p.a.	-
	Preuves du niveau élevé d'activité des réseaux sociaux Global Youth et Global Education Networkers (par exemple, nombre d'outils échangés, nombre de nouveaux abonnés sur Twitter, portée, etc.).		
La société civile et d'autres multiplicateurs influents ont bénéficié d'outils et de méthodes pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes dans le sud de la Méditerranée.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre de multiplicateurs originaires du sud de la Méditerranée formés et pourvus d'outils et de méthodes du Conseil de l'Europe sur des questions d'égalité entre les femmes et les hommes.	20 p.a.	-
	Preuves du rôle des personnes formées en tant que multiplicateurs, notamment par le suivi des partenariats et des projets élaborés.		
	Preuves de l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités réalisées.		
	Preuves de la pertinence et de la qualité des activités de renforcement des capacités (par exemple, nombre de demandes reçues et questionnaires de rétroaction reçus des participants).		
	Preuves d'un niveau élevé d'activité du Réseau Euro-Med des femmes (EMWN) (par exemple, nombre de bonnes pratiques partagées, nombre de nouveaux abonnés sur Twitter, portée, etc.).		

SECRETARIAT

2018 : 5 postes (2A 3B) et 2 fonctions (2B)
dont 3 postes et 2 fonctions gelés

2019 : 5 postes (2A 3B) et 2 fonctions (2B)
dont 3 postes et 2 fonctions gelés

STRUCTURES

Comité exécutif
Bureau du Comité exécutif

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	277,9	582,1		860,0	333,3		333,3	1 193,3
2019	282,6	445,9		728,5	194,4		194,4	922,9

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Des ressources extrabudgétaires permettront de renforcer et soutenir des stratégies et des capacités pour l'éducation mondiale, avec pour public cible des institutions et professionnels dans les secteurs formel, non-formel et informel. L'éducation mondiale couvre le développement, l'éducation aux droits de l'homme et interculturelle, l'éducation en matière de durabilité, ainsi que pour la paix et la prévention des conflits. Dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe envers les régions du voisinage, un financement extrabudgétaire permettra de mener des activités supplémentaires en vue de promouvoir le dialogue et le travail en réseau, de bâtir des capacités et d'échanger des bonnes pratiques en matière d'éducation, notamment en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes dans la région du Sud de la Méditerranée, contribuant ainsi aux processus de consolidation démocratique dans les pays concernés.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	178	iLEGEND: Apprentissage Interculturel à travers l'Éducation à la Citoyenneté Globale, le Networking et le Dialogue	Multilatéral	26/07/2016	25/07/2019	527,7		
	1803	Coopération Jeunesse Euro-Arabe et Méditerranéenne	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			258,5
	1808	Processus Nord-Sud pour le Renforcement du Rôle des Femmes	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			223,5
	1838	XXIII Cérémonie du Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe	Multilatéral	19/10/2017	30/06/2018			15,0
	1839	XXIV Cérémonie du Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe	Multilatéral	01/07/2018	30/06/2019			20,0
Total						527,7		517,0

Budget du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)

K €	Budget 2018	Budget 2019
Dépenses de fonctionnement	371,3	373,7
Dépenses de programme	488,7	354,8
Total dépenses	860,0	728,5
Contributions des États membres	473,1	475,5
Contributions volontaires - Portugal	100,0	100,0
Contribution Union européenne	233,9	100,0
Autres contributions	50,0	50,0
Produits financiers	3,0	3,0
Total recettes	860,0	728,5

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ

JEUNESSE POUR LA DÉMOCRATIE – FONDS EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

► Les jeunes sont un atout essentiel pour la construction d'une Europe inclusive. Ne pas les soutenir comme il se doit reviendrait à manquer une occasion de consolider la société civile d'aujourd'hui. Cela ne ferait que menacer la cohésion sociale et réduire les possibilités de relever efficacement certains des grands défis de notre époque, tels que les migrations, le chômage, l'exclusion sociale, les inégalités de genre et l'extrémisme violent. Alors même que les jeunes sont déjà exposés à des risques de discrimination multiple, la fragmentation de la société et les inégalités économiques risquent d'accentuer leur désillusion envers la démocratie et leur exclusion sociale, et de créer ainsi de nouveaux obstacles à leur participation à la vie démocratique et à leur pleine jouissance de la liberté de réunion et d'association.

► En se fondant sur un principe de cogestion, selon lequel les jeunes prennent une part active aux processus décisionnels, le Conseil de l'Europe s'emploie à donner aux jeunes les moyens de devenir suffisamment résilients et de trouver leurs propres solutions pour résister aux pressions actuelles, pour prendre leur présent et leur avenir en main, et pour restaurer leur confiance dans la démocratie.

► Le programme prévoit une série d'activités organisées dans les Centres européens de la jeunesse, notamment des formations, des conférences, des séminaires, des réunions consultatives, des camps de jeunes pour la consolidation de la paix et des sessions d'étude, afin de préparer les bénéficiaires de ces activités à devenir des multiplicateurs des valeurs défendues par le Conseil de l'Europe. Des études et des manuels pédagogiques sont également publiés et largement diffusés, atteignant ainsi une population plus étendue de travailleurs de jeunesse, d'ONG et d'autorités nationales. Toutes les activités sont inclusives et englobent une perspective de genre.

► Cette ligne de programme implique une double perspective. Son premier objectif est que les jeunes aient les moyens d'influer sur les décisions dans les processus démocratiques et renforcent leur engagement dans le développement de sociétés inclusives et pacifiques. Son second objectif est que les États membres prennent des mesures concrètes pour l'élaboration de politiques de jeunesse facilitant l'accès des jeunes à leurs droits.

► Les trois grandes priorités stratégiques pour le biennium consisteront à : (i) promouvoir l'accès de tous les jeunes aux droits par des mesures visant à soutenir la mise en œuvre des recommandations pertinentes du Conseil de l'Europe ; (ii) faciliter l'autonomie et la participation des jeunes par la promotion des politiques de jeunesse et du travail de jeunesse et le soutien des jeunes qui interviennent activement dans la société civile ; (iii) associer les jeunes au dialogue en particulier pour lutter contre la discrimination et l'exclusion, et ainsi faciliter le développement de sociétés plus inclusives et pacifiques.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :
- l'objectif 1 : pas de pauvreté ;
- l'objectif 4 : éducation de qualité ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/youth

Activités normatives	Monitoring	Coopération
8 %		92 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

Les jeunes et les organisations de jeunesse ont été aidés à accéder à leurs droits et à militer en faveur de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre de jeunes actifs dans des organisations de jeunesse, d'animateurs de jeunesse et d'autres multiplicateurs qui participent à des sessions d'études, des formations, des séminaires et d'autres activités sur l'accès aux droits, l'éducation aux droits de l'homme et l'éducation à la citoyenneté démocratique.	1 000	325
	Nombre de projets de travail de jeunesse et d'initiatives stratégiques de collectivités locales et d'organisations de jeunesse visant à mettre en œuvre la Recommandation ENTER! sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux (CM/Rec(2015)3).	30	15
	Nombre de contributions d'États membres et d'organisations de jeunesse à l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation ENTER! et qualité de ces contributions.	20 ONG de jeunesse 15 États membres	-
	Nombre d'États membres ayant traduit la Recommandation CM/Rec(2016)7 sur l'accès des jeunes aux droits.	10	-
	Nombre d'organisations de jeunesse et d'autres multiplicateurs prenant part à la mise en œuvre de la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.	70	-
Preuves que des jeunes militent en faveur de leur accès aux droits.			
Les organisations de jeunesse et les États membres ont été soutenus dans l'élaboration de politiques de jeunesse et d'activités de jeunesse visant la participation démocratique des jeunes.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Nombre de jeunes actifs dans des organisations de jeunesse et multiplicateurs formés lors de sessions d'étude.	300	-
	Nombre de jeunes, de fonctionnaires et représentants des autorités ayant bénéficié d'un soutien sous forme de formations conjointes (50/50) et de séminaires sur la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale (Rec(2004)13)).	25	100
	Preuves de la participation de jeunes aux forums sur la gouvernance d'internet au niveau européen et national.		
	Nombre de multiplicateurs sensibilisés dans le cadre d'activités visant à améliorer la qualité du travail de jeunesse et de l'éducation et l'apprentissage non formels, et à faire reconnaître ces activités, grâce à l'application de la Recommandation CM/Rec(2017) 4 sur le travail de jeunesse et au Portfolio du Conseil de l'Europe dans le domaine.	280	-
Preuves que les États membres ont pris des mesures concrètes pour élaborer des politiques de jeunesse qui facilitent la participation démocratique des jeunes.			

Des travailleurs et organisations de jeunesse ont été soutenus dans leurs travaux sur la consolidation de la paix et le dialogue interculturel en vue de prévenir et combattre la discrimination, l'exclusion et l'extrémisme violent.			
RÉSULTAT ATTENDU 3	Nombre de travailleurs de jeunesse soutenus grâce à des formations, des sessions d'étude, des camps de jeunes pour la paix et le dialogue rassemblant des jeunes provenant de régions en proie à des conflits.	218	150
	Nombre de multiplicateurs participant aux activités de dialogue interculturel entre les leaders européens et arabes dans le domaine de la jeunesse.	150	90
	Achèvement de lignes directrices sur les politiques et les pratiques du travail de jeunesse pour l'inclusion des jeunes réfugiés aux niveaux national et européen.	31/12/2019	-
	Nombre de jeunes présentant un handicap formés à des activités dans les Centres européens de jeunesse dans le cadre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap.	90	-
	Nombre de jeunes actifs dans des organisations de jeunesse formés pour lutter contre l'antitsiganisme et soutenir la participation des jeunes roms.	120	65
	Nombre de manuels « Connexions » et « We Can ! » sur la lutte contre le discours de haine traduits et diffusés dans les États membres.	8 traductions 3 000 diffusions	3
Les États membres ont été soutenus dans l'élaboration de politiques de jeunesse mettant en avant les normes du Conseil de l'Europe.			
RÉSULTAT ATTENDU 4	Nombre de mesures d'assistance concernant les politiques de jeunesse proposées aux États membres par des activités de renforcement des capacités et de conseil sur les politiques à mener.	6	3
	Nombre de traductions des normes de politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe en vue de leur diffusion dans les États membres.	12	-
	Nombre d'États membres aidés dans l'élaboration de normes de qualité pour les centres de jeunesse, notamment par le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de jeunesse.	4	2
	Date d'achèvement de l'examen de l'Agenda 2020 (CM/Res(2008)23) et finalisation d'un nouveau projet de stratégie décennale du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse.	31/12/2019	-
	Preuves de la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe en matière de politiques de jeunesse dans les États membres.		

SECRETARIAT

2018 : 19 postes (9A 10B)
2019 : 19 postes (9A 10B)

STRUCTURES

Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ)
Comité de programmation sur la jeunesse (CPJ)
Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ)
Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	2 079,4	2 087,8	255,5	4 422,7	600,0	52,7	652,7	5 075,4
2019	2 080,6	2 088,7	255,5	4 424,8				4 424,8

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Des fonds extrabudgétaires permettront à l'Organisation de soutenir des initiatives de jeunesse, élaboré au niveau local, régional et national, conformément aux priorités du programme « Jeunesse pour la démocratie ».

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA par pays	177	Développement des compétences d'animateurs et dirigeants de jeunesse d'Azerbaïdjan à l'éducation aux droits de l'homme et à la participation démocratique des jeunes	Azerbaïdjan	15/06/2016	31/12/2018		52,7	1,5
	1335	Développement de la participation des jeunes et développement de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes	Bélarus	01/10/2017	31/12/2018			112,0
PA thématique	1823	Inclusion sociale des jeunes réfugiés	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			350,0
	1824	Participation des jeunes roms : La jeunesse rom comme actrice du changement et de l'inclusion	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			600,0
Autres projets	221	L'accès aux droits sociaux pour les jeunes dans les quartiers défavorisés	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			275,0
	1850	Accord de partenariat dans le domaine de la jeunesse 2018	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2018	600,0		
	1851	Accord de partenariat dans le domaine de la jeunesse 2019	Multilatéral	01/01/2019	31/12/2019			600,0
Total						600,0	52,7	1 938,5

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ

JEUNESSE POUR LA DÉMOCRATIE – FONDS EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

► La participation active des jeunes aux processus démocratiques est nécessaire pour garantir qu'ils font entendre leur voix.

► Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) a été fondé en 1972 par le Conseil de l'Europe pour encourager la participation et la coopération entre les jeunes. Le FEJ, qui comprend les 47 États membres du Conseil de l'Europe, apporte un soutien aux activités de jeunesse et à des ONG en Europe. Chaque année, ce sont environ plus de 8 000 jeunes entre 15 et 30 ans, pour la plupart originaires d'États membres, qui bénéficient directement et indirectement des activités soutenues par le FEJ.

► Les ONG de jeunesse établies en Europe bénéficient de différents types de subventions : programmes d'activité annuels, projets internationaux ponctuels et activités pilotes locales. En outre, la viabilité des ONG internationales est soutenue par des subventions structurelles.

► Le FEJ finance également des activités de jeunesse d'organisations de la société civile basées dans trois États non membres signataires de la Convention culturelle européenne : le Bélarus, le Saint-Siège et le Kazakhstan.

► Toutes les décisions relatives aux subventions accordées par le FEJ sont prises par le Comité de programmation pour la jeunesse, composé de représentants d'États et d'ONG siégeant sur un pied d'égalité, qui reflète le système de cogestion unique en son genre mis en place par le Conseil de l'Europe en 1972.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que la société civile de jeunesse utilise le soutien qui lui est accordé pour promouvoir la démocratie, la diversité, la solidarité et le respect.**

► Au cours du biennium, les subventions du FEJ porteront essentiellement sur les priorités thématiques du programme « Jeunesse pour la démocratie », à savoir : (i) l'accès des jeunes aux droits ; (ii) l'autonomie et la participation des jeunes ; (iii) la participation des jeunes au dialogue.

www.eyf.coe.int/fej

Activités normatives	Monitoring	Coopération
		100 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

Les ONG et les réseaux de jeunesse européens ont trouvé les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre leurs projets conformément aux priorités du programme « Jeunesse pour la démocratie ».			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre d'ONG de jeunesse internationales/européennes ayant reçu une subvention pour leur programme d'activité annuel (maximum 50 K € par subvention).	> 25 p.a.	29
	Nombre d'ONG de jeunesse internationales/européennes ayant reçu une subvention pour leur activités internationales ponctuelles (maximum 20 K € par subvention).	> 30 p.a.	31
	Nombre d'ONG internationales ayant reçu une subvention structurelle pour renforcer leur viabilité (maximum 25 K € par subvention).	> 37 p.a.	40
	Nombre d'ONG de jeunesse locales, régionales ou nationales ayant reçu une subvention pour mettre au point des activités pilotes (maximum 10 K € par subvention).	> 60 p.a.	67
	Pourcentage de dossiers admissibles ayant bénéficié d'un concours financier.	> 40 %	-
	Preuve que le FEJ joue un rôle de multiplicateur notamment par sa capacité à soutenir les bonnes pratiques à diffuser.		

SECRÉTARIAT

2018 : 4 postes (2A 2B) et 1 fonction (1B)

2019 : 4 postes (2A 2B) et 1 fonction (1B)

STRUCTURES

Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)

Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ)

Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	737,7	2 730,1		3 467,8		12,3	12,3	3 480,1
2019	750,3	2 717,5		3 467,8				3 467,8

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Des ressources extrabudgétaires permettront à l'Organisation de soutenir davantage des initiatives dans le cadre des priorités du programme « Jeunesse pour la démocratie ».

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
Autres projets	220	Fonds européen pour la jeunesse - Soutien aux activités pilotes	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019		12,3	262,5
Total							12,3	262,5

Budget du Fonds européen de la jeunesse

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	3 467,8	3 467,8
Contributions des États membres	3 282,8	3 282,8
Contributions volontaires	20,0	20,0
Produits financiers	10,0	10,0
Recettes diverses	80,0	80,0
Solde de l'exercice précédent	75,0	75,0
Total recettes	3 467,8	3 467,8

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ

JEUNESSE POUR LA DÉMOCRATIE – FONDS EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Accord partiel

Créé en 1991

21 membres

► La mobilité des jeunes facilite leur participation aux processus démocratiques et leur engagement dans le développement de sociétés inclusives et pacifiques. Dans un contexte marqué par des difficultés persistantes à entrer sur le marché du travail, l'accès à la mobilité améliore l'employabilité des jeunes.

► Le Conseil de l'Europe travaille avec l'Association européenne des Cartes jeunes (AECJ) pour favoriser la mobilité des jeunes. L'AECJ encourage un plus grand nombre de jeunes à être mobiles du point de vue social, culturel, éducatif et économique, en leur offrant des services de qualité en ce qui concerne les cartes jeunes au niveau européen et en contribuant à améliorer les politiques de jeunesse.

► Le programme de travail est divisé de manière à générer et mobiliser des connaissances sur les questions de mobilité des jeunes, partager les bonnes pratiques et proposer de meilleures solutions politiques. Ces activités donnent lieu à des publications qui mettent en avant les bonnes pratiques et les recommandations adressées aux États membres et aux organisations nationales membres de l'AECJ concernant des mesures spécifiques à prendre.

► **L'objectif de cet accord partiel est que les États membres prennent des mesures adaptées pour élaborer de meilleures politiques nationales de mobilité des jeunes, en particulier en ce qui concerne les systèmes nationaux de carte jeunes.**

► Au cours du biennium, l'Accord partiel soutiendra directement les trois grandes priorités thématiques du programme « Jeunesse pour la démocratie ». L'accent sera particulièrement mis sur les services apportés aux gouvernements des États membres de l'Accord partiel, ainsi que sur la recherche d'un élargissement de l'Accord partiel à d'autres pays.

► 21 membres : Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Finlande, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Suisse.

www.coe.int/youth
www.eyca.org

Activités normatives	Monitoring	Coopération
		100 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres ont bénéficié des connaissances et des informations pertinentes sur les bonnes pratiques pour élaborer de meilleures politiques nationales de mobilité des jeunes, notamment en ce qui concerne les systèmes nationaux de carte jeunes.		
	Nombre d'activités destinées à soutenir le développement du système de carte jeunes	> 3 p.a.	3
	Proportion de représentants du gouvernement des États parties ayant participé à des activités menées en faveur du développement du système de carte jeunes	> 1/3	1/3
	Nombre d'États non membres de l'Accord partiel sensibilisés grâce au séminaire promotionnel annuel	> 5 p.a.	

SECRÉTARIAT

2018 : 0,5 postes (0,5B)

2019 : 0,5 postes (0,5B)

STRUCTURES

Conseil de coordination

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	12,6	56,7		69,3				69,3
2019	12,8	56,5		69,3				69,3

Budget de l'Accord partiel « Mobilité des jeunes par la Carte jeunes »

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	69,3	69,3
Contributions des États membres	69,3	69,3
Total recettes	69,3	69,3

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ

CULTURE, NATURE ET PATRIMOINE – EURIMAGES – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA) – ITINÉRAIRES CULTURELS – OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

► La culture, le patrimoine (naturel et culturel) et le paysage peuvent jouer un rôle clé pour inciter au respect de la diversité, la tolérance, la compréhension et l'inclusion.

► Le Conseil de l'Europe a élaboré une série de conventions dans ces domaines (Convention culturelle européenne, Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, conventions sur la protection des patrimoines archéologique et architectural, Convention européenne du paysage, Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société et Convention sur les infractions visant les biens culturels). Par le suivi de leur mise en œuvre, il peut aider les États membres à promouvoir l'accès à la culture et le respect de la diversité du patrimoine culturel et naturel.

► Le Conseil de l'Europe élabore des activités de coopération intergouvernementale européenne, de renforcement des capacités (assistance juridique et technique) et de partage des bonnes pratiques. Il encourage les politiques innovantes au niveau de la collectivité visant à favoriser l'accès à la culture et le respect de la diversité du patrimoine culturel et naturel, afin de contribuer à la promotion du dialogue interculturel. La coopération avec l'Union européenne et des parties prenantes d'importance majeure telles que l'UNESCO, l'ICOMOS, l'UICN et la Fondation européenne de la culture est activement recherchée.

► **L'objectif de cette ligne de programme est que les États membres mettent en œuvre des politiques qui promeuvent un espace culturel dans un esprit d'ouverture et de diversité, accessible à tous, comme base fondamentale des sociétés démocratiques.**

► Au cours du biennium, l'accent portera en particulier sur la résolution des difficultés liées à l'incidence croissante du numérique sur la culture et la mise en œuvre des mesures pertinentes de la stratégie du Conseil de l'Europe pour la gouvernance d'internet, notamment la préparation de lignes directrices stratégiques sur la base d'échanges d'une plateforme multipartite. L'accent portera également sur l'utilisation et la diffusion du Cadre d'indicateurs pour la culture et la démocratie. Les travaux se poursuivront sur la mise en œuvre de la Stratégie européenne pour le patrimoine culturel au XXI^e siècle et sur les mesures visant à appuyer la nouvelle Convention sur les infractions visant des biens culturels.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :

- l'objectif 11 : villes et communes durables ;
- l'objectif 13 : changements climatiques ;
- l'objectif 15 : vie terrestre ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces.

www.coe.int/culture

Activités normatives	Monitoring	Coopération
11 %	33 %	56 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019 Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres ont identifié des mesures pour élaborer des politiques culturelles qui favorisent la participation et l'inclusion et pour relever les défis de l'incidence du numérique sur la culture.		
	Nombre de lignes directrices stratégiques disponibles sur les mesures que doivent prendre les États membres pour répondre aux besoins liés à la numérisation de la culture (travaux en cours en 2017 à terminer en 2018).	1	1
	Nombre d'examen des politiques par les pairs permettant de réformer les politiques culturelles conformément aux normes et bonnes pratiques du Conseil de l'Europe.	2	-
	Preuve de l'inclusion de recommandations dans les stratégies nationales des pays ayant fait l'objet d'un examen.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres ont identifié des mesures pour mettre en œuvre les dispositions juridiques de la Convention de Berne.		
	Nombre de plans d'action élaborés pour la conservation des espèces menacées en Europe.	1	-
	Nombre de recommandations, de codes de conduite et de lignes directrices adoptés portant sur des problèmes urgents de conservation de la biodiversité.	5	-
	Superficie couverte par le Réseau Émeraude.	1 000 000 km ²	700 000 km ²
	Preuves de l'inclusion des normes de la Convention de Berne dans les stratégies nationales relatives à la biodiversité des Parties contractantes.		
RÉSULTAT ATTENDU 3	Les États membres ont pris des mesures pour mettre en œuvre les conventions européennes dans le domaine du paysage afin de protéger le paysage et de renforcer sa valeur pour la société.		
	Nombre de rapports nationaux et régionaux rendus dans les États membres sur les politiques relatives au paysage.	38	14
	Nombre de bonnes pratiques des États membres présentées dans le cadre de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.	10 p.a.	12
	Nombre de recommandations spécifiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.	2	2
	Preuves d'améliorations (changements apportés à la législation ou aux politiques nationales).		
RÉSULTAT ATTENDU 4	Les États membres ont identifié des mesures pour élaborer des politiques relatives au patrimoine culturel tenant compte de la Stratégie européenne pour le patrimoine culturel au XXI^e siècle.		
	Nombre d'ateliers et de séminaires organisés sur la mise en œuvre de la Stratégie 21 et de la Convention.	3	-
	Nombre de publications de sensibilisation diffusées dans les États membres.	2	-
	Nombre d'initiatives innovantes et intégrées relatives au patrimoine qui ont été identifiées dans les États membres et incluses dans les bonnes pratiques.	15	-
	Preuves d'améliorations (changements apportés à la législation ou aux politiques nationales).		

SECRETARIAT

STRUCTURES

2018 : 11,5 postes (4A 7,5B) dont 3B (8 mois) gelés

2019 : 11,5 postes (4A 7,5B) dont 3B gelés

Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)

Comité permanent de la Convention de Berne

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 220,8	587,4	259,7	2 068,0	868,7		868,7	2 936,7
2019	1 169,0	588,9	259,7	2 017,6	400,0		400,0	2 417,6

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Le Conseil de l'Europe apportera une assistance aux autorités nationales, régionales et locales pour l'établissement de nouveaux mécanismes et procédures liés au développement local basés sur l'utilisation durable des ressources du patrimoine. La visibilité de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture et du patrimoine culturel est promue, notamment grâce aux Journées européennes du patrimoine. Des ressources extrabudgétaires supplémentaires faciliteront la révision des cadres juridiques et institutionnels pertinents, l'offre de conseils juridiques et techniques ainsi que la création de capacités pour les fonctionnaires et parties prenantes dans le domaine du patrimoine. Des programmes multilatéraux contribueront au développement durable des territoires et collectivités locales d'Europe de l'Est, du Caucase du Sud et des États membres de l'Union Européenne. Cela visera aussi à consolider le réseau Émeraude au Bélarus.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assure	CV Montant assure	Besoins
PA par pays	1783	Consolidation au niveau national de la désignation et de la gestion du Réseau Émeraude	Bélarus	01/01/2018	31/12/2021			150,0
PA thématique	1321	Favoriser le développement régional au moyen de politiques et de pratiques transnationales en matière de patrimoine culturel	Multilatéral	01/12/2017	31/05/2020	800,0		
Autres projets	181	STePs : Construire des stratégies spécialisées fondées sur la participation locale et les ressources patrimoniales	États membres de l'UE	01/12/2016	30/11/2018	68,7		
	251	Dimension territoriale des droits de l'Homme et de la démocratie	Multilatéral	01/01/2011	31/12/2019			308,6
	1785	Gouvernance démocratique par le biais des politiques culturelles	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			300,0
	1821	Journées européennes du patrimoine 2018	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2018	400,0		
	1822	Journées européennes du patrimoine 2019	Multilatéral	01/01/2019	31/12/2019			200,0
	1827	La voie de la Convention de Faro: une participation accrue dans le patrimoine culturel	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			150,0
	1848	Soutenir la réalisation des Objectifs de Développement Durable sur l'environnement, la protection de la biodiversité et le changement climatique (ODD 13 et 15) à travers la Convention de Berne	Multilatéral	01/01/2018	31/12/2019			400,0
Total						1 268,7		1 508,6

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ

CULTURE, NATURE ET PATRIMOINE – EURIMAGES – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA) – ITINÉRAIRES CULTURELS – OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

Accord partiel élargi

Créé en 1988

38 membres

► La diversité culturelle est l'un des ingrédients essentiels des démocraties pluralistes européennes, qui a aussi toute son importance au plan économique et culturel dans le secteur du cinéma.

► Eurimages est le fonds du Conseil de l'Europe pour le soutien à la coproduction, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques internationales. Eurimages cherche à promouvoir l'industrie cinématographique et à encourager la coopération entre les professionnels originaires de ses États membres. Il soutient le cinéma de qualité ayant une esthétique visuelle originale et un angle différent sur un sujet ou une histoire, un point de vue « d'auteur ». Depuis sa création, Eurimages a apporté son soutien à de nombreuses coproductions qui ont reçu des récompenses prestigieuses, notamment des Oscars, des Golden Globes, la Palme d'or (Cannes), l'Ours d'or (Berlin) ou le Lion d'or (Venise).

► L'activité principale d'Eurimages consiste à soutenir la coproduction de films de qualité, qu'il s'agisse de longs métrages de fiction, d'animation ou de documentaires destinés à la projection en salles. Le Fonds maintient des relations étroites avec les autorités ou les centres de l'industrie cinématographique à l'échelle nationale, les producteurs des États membres et les grandes structures publiques ou privées intervenant dans le secteur.

► Eurimages finance aussi la distribution de films indépendants et leur programmation dans les salles de cinémas appartenant au réseau Eurimages/Europa Cinémas (66 salles en 2017) présent dans des pays non membres du programme Europe créative MEDIA de l'Union européenne (Arménie, Canada, Fédération de Russie, Suisse et Turquie).

► **L'objectif de cet accord partiel élargi est que les professionnels de l'industrie cinématographique de ses États membres utilisent le soutien qui leur est accordé pour produire des films originaux de qualité faisant l'objet d'une large distribution.**

► Au cours du biennium, Eurimages cherchera à accroître la diversité de la production audiovisuelle en soutenant les films à caractère plus expérimental en termes visuels et/ou de production. La stratégie d'égalité des genres continuera à être mise en œuvre afin d'atteindre une plus grande égalité dans l'industrie cinématographique, en prenant des actions au sein du Fonds mais aussi en encourageant les autres financeurs de films aux niveaux national et régional à tenir compte de cette dimension.

► 38 membres : Albanie, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada (membre associé), Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Turquie.

www.coe.int/eurimages

Activités normatives	Monitoring	Coopération
		100 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

	Cible 2018-2019	Référence 2016	
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les producteurs des États membres ont bénéficié d'un soutien financier pour la coproduction de films de qualité.		
	Montant en euros du soutien accordé dans l'année.	≥ 21 671 K € p.a.	21 671 K €
	Nombre de projets reçus/éligibles/soutenus.	≥ 202 demandes ≥ 171 admissibles ≥ 85 soutenus	202 demandes 171 admissibles 85 soutenus
	Nombre de sélections/récompenses dans les grands festivals du film.	≥ 45 films	45 films soutenus ont reçu 89 nominations et 49 récompenses
	Montant annuel moyen en euros des remboursements reçus/films soutenus.	≥ 2 184 K € p.a.	2 184 K €
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les distributeurs et propriétaires de salles des États membres faisant partie du réseau Eurimages ont bénéficié d'un soutien financier pour accroître la distribution et la programmation de films éligibles non nationaux.		
	Montant en euros du soutien accordé dans l'année.	≥ 1 521 K € p.a.	1 521 K €
	Nombre de films bénéficiant d'un soutien pour leur distribution.	≥ 77 p.a.	77
	Montant en euros du soutien aux salles de cinéma accordé dans l'année.	≥ 828 K € p.a.	828 K €
	Nombre de salles de cinéma membres du réseau.	≥ 58 p.a.	58
	Nombre d'entrées dans les salles du réseau Eurimages pour des films non nationaux admissibles.	≥ 1 458 000 p.a.	1 458 000

SECRETARIAT

2018 : 15 postes (7A 8B) et 6 fonctions (4A 2B)
2019 : 15 postes (7A 8B) et 6 fonctions (4A 2B)

STRUCTURES

Comité de direction

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	2 285,8	24 052,9		26 338,7				26 338,7
2019	2 324,5	24 014,2		26 338,7				26 338,7

Budget du Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages »

K €	Budget 2018	Budget 2019
Dépenses de fonctionnement	3 663,3	3 804,9
Dépenses de programme	22 675,4	22 533,8
Total dépenses	26 338,7	26 338,7
Contributions des États membres	24 363,7	24 363,7
Produits financiers	270,0	300,0
Autres recettes	1 705,0	1 675,0
Total recettes	26 338,7	26 338,7

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ

CULTURE, NATURE ET PATRIMOINE – EURIMAGES – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA) – ITINÉRAIRES CULTURELS – OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

Accord partiel élargi

Créé en 1987

25 membres

► Près d'un tiers de la population mondiale vit actuellement dans des zones à risque où des catastrophes peuvent se produire, qu'il s'agisse de risques naturels liés à la dynamique endogène et exogène de la planète ou de risques technologiques dus à l'activité humaine.

► L'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) favorise la prévention et la gestion du risque de catastrophes pour les personnes, leur cadre de vie et l'environnement. EUR-OPA, le Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Union européenne sont responsables de l'organisation du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes, qui est un forum multipartite destiné aux décideurs, aux experts et aux praticiens dans le domaine.

► EUR-OPA constitue une plateforme de coopération entre les pays européens et du sud de la Méditerranée en matière de catastrophes naturelles et technologiques majeures. Son domaine d'action englobe la connaissance des aléas, la préparation aux catastrophes et la prévention et gestion des risques.

► Au niveau politique, l'organe décisionnaire d'EUR-OPA est la Session ministérielle (qui se tient tous les cinq ans), assistée par le Comité des correspondants permanents (qui se réunit au moins une fois par an). En définissant les priorités de l'Accord par l'adoption d'un plan à moyen terme, ce comité approuve les recommandations et les résolutions correspondantes adressées aux autorités compétentes des États membres. Il approuve également des lignes directrices en vue de leur mise en œuvre.

► Au niveau scientifique et technique, les travaux sont soutenus par le Réseau des 26 centres euro-méditerranéens spécialisés, dont le rôle spécifique est d'élaborer des projets, au niveau national comme au niveau régional, visant à sensibiliser davantage et à renforcer la résilience

aux risques majeurs parmi la population. EUR-OPA aide également à mettre au point des méthodes et des outils pour améliorer la gestion des catastrophes. Il recueille les bonnes pratiques et met à profit les enseignements tirés pour proposer des mesures plus efficaces de prévention et de protection. Enfin, EUR-OPA partage et diffuse au sein de la population des connaissances sur les différents risques au moyen de publications adaptées.

► **L'objectif de cet accord partiel élargi est que les autorités prennent les mesures qui s'imposent pour réduire les risques de catastrophes en augmentant la résilience et en appliquant les recommandations et les instruments d'orientation d'EUR-OPA.**

► Au cours du biennium, l'accent portera sur l'intégration de la prévention et la gestion du risque dans des éléments sectoriels tels que les groupes vulnérables et marginaux, le patrimoine culturel, l'environnement et le changement climatique.

► 25 membres : Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Géorgie, Grèce, Liban, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Maroc, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie et Ukraine.

► Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne :
- l'objectif 11 : villes et communes durables ;
- l'objectif 13 : changements climatiques ;
- l'objectif 14 : vie aquatique ;
- l'objectif 15 : vie terrestre.

www.coe.int/europarisks

Activités normatives	Monitoring	Coopération
		100 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Les États membres ont bénéficié d'instruments d'orientation adaptés pour l'élaboration de stratégies de réduction du risque de catastrophes.		
	Nombre de nouvelles recommandations et/ou de lignes directrices adoptées concernant des domaines d'actualité.	> 1 p.a.	-
	Nombre de projets mis en œuvre concernant l'identification et le suivi des risques potentiels ainsi que la réduction de la vulnérabilité.	> 3 p.a.	-
	Nombre de nouveaux instruments d'orientation concernant la réduction des risques de catastrophes.	> 2 p.a.	-
	Preuves d'amélioration de la situation (changement apportés aux politiques ou pratiques nationales)		

SECRÉTARIAT

2018 : 4 postes (2A 2B) dont 1A remplacé par 1B
2019 : 4 postes (2A 2B) dont 1A remplacé par 1B

STRUCTURES

Comité des Correspondants Permanents
Réunion des Directeurs des Centres Spécialisés

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	450,2	428,2		878,4				878,4
2019	458,9	419,5		878,4				878,4

**Budget du Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours
contre les risques naturels et technologiques majeurs (EUR-OPA)**

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	878,4	878,4
Contributions des États membres	878,4	878,4
Total recettes	878,4	878,4

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ

CULTURE, NATURE ET PATRIMOINE – EURIMAGES – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA) –

ITINÉRAIRES CULTURELS – OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

Accord partiel élargi

Créé en 2011

30 membres

► La promotion du patrimoine culturel contribue de manière concrète à la compréhension mutuelle et à l'appréciation de l'histoire, de l'identité et de la diversité européennes.

► L'Accord partiel élargi (APE) sur les Itinéraires culturels a été créé pour montrer comment le patrimoine des différents pays et cultures de l'Europe contribue à former un patrimoine culturel commun. Les Itinéraires culturels aident aussi à communiquer à l'échelon local sur les valeurs du Conseil de l'Europe, à savoir : les droits de l'homme, la démocratie culturelle, la diversité culturelle, la compréhension mutuelle et les échanges par-delà les frontières. Ils contribuent en outre au développement local durable, par leurs effets positifs sur la création d'emplois.

► Le programme consiste à soutenir des projets d'itinéraires culturels, à décerner la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » et à effectuer une évaluation régulière des Itinéraires. En 2017, on compte 31 Itinéraires culturels certifiés par le Conseil de l'Europe couvrant un large éventail de thèmes culturels, qui vont de l'art et de l'architecture, du paysage et du patrimoine religieux, aux grandes figures de l'histoire, de la musique et de la littérature européennes.

► Le programme fonctionne avec les réseaux européens responsables de la gestion des Itinéraires culturels, composés de collectivités locales et régionales, de musées, d'universités et d'autres acteurs locaux.

► Le programme annuel des activités de l'APE est mis en œuvre avec le soutien de l'Institut européen des Itinéraires culturels, créé au

Luxembourg en 1998 et financé par le Gouvernement du Grand-Duché. Le Forum consultatif annuel des Itinéraires culturels est un événement majeur organisé dans le cadre de l'APE, qui rassemble des représentants des Itinéraires culturels, des organismes nationaux, des réseaux et des organisations internationales du patrimoine et du tourisme.

► **L'objectif de cet accord partiel élargi est que les acteurs concernés responsables d'itinéraires culturels certifiés et potentiels prennent des initiatives pour satisfaire aux critères de certification et promeuvent les Itinéraires en tant que modèles de coopération culturelle durable et participative.**

► Au cours du biennium, les travaux menés dans le cadre de l'APE seront consacrés à l'atteinte d'un équilibre dans la répartition géographique des Itinéraires dans les États membres du Conseil de l'Europe et à la certification de nouveaux Itinéraires portant sur des thèmes spécifiques de promotion du dialogue interculturel.

► 30 membres : Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne et Suisse.

www.coe.int/routes



RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

Les acteurs concernés responsables d'itinéraires culturels certifiés et potentiels ont été soutenus dans leur capacité à se conformer aux critères de certification établis par le Comité des Ministres.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre d'États membres de l'APE.	32	28
	Nombre d'évaluations annuelles d'itinéraires culturels certifiés.	5 p.a.	4
	Nombre de nouveaux projets d'itinéraires culturels candidats à la certification.	3 p.a.	2
	Nombre de nouveaux membres du réseau des Itinéraires culturels dans les États membres et non membres du Conseil de l'Europe.	10 p.a.	8
	Nombre de visites sur le site internet.	80 000	60 000

SECRÉTARIAT

2018 : 1 fonction (1A)

2019 : 1 fonction (1A)

STRUCTURES

Conseil de direction

Comité statutaire

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	229,4	102,2		331,6				331,6
2019	233,2	98,4		331,6				331,6

Budget de l'Accord Partiel élargi « Itinéraires culturels »

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	331,6	331,6
Contributions des États membres	331,6	331,6
Total recettes	331,6	331,6

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ

CULTURE, NATURE ET PATRIMOINE – EURIMAGES – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA) – ITINÉRAIRES CULTURELS – OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

Accord partiel élargi

Créé en 1992

41 membres

► Accord partiel élargi, l'Observatoire européen de l'audiovisuel, a été créé en décembre 1992. Il s'agit du seul centre de cette nature à recueillir et à diffuser des informations sur les secteurs de l'audiovisuel européens. L'Observatoire vise à créer la transparence dans le secteur audiovisuel européen et à fournir des services d'information destinés aux professionnels des médias et aux décideurs dans le domaine de l'audiovisuel.

► Les travaux de l'Observatoire couvrent les domaines suivants : film, télévision, vidéo/DVD, nouveaux services de médias audiovisuels et politique publique cinématographique et télévisuelle. Ses informations se présentent sous forme de rapports de marché et d'analyses financières, d'une part, et de rapports juridiques et communiqués de presse d'actualité, d'autre part.

► L'Observatoire diffuse ses informations grâce à des bases de données en ligne gratuites (LUMIÈRE – base de données sur les entrées pour les films distribués en Europe, KORDA – base de données sur le financement public pour le secteur cinématographique et audiovisuel en Europe, MAVISE – base de données sur les chaînes et entreprises de télévision dans l'Union européenne, IRIS MERLIN – base de données sur les informations juridiques concernant l'audiovisuel en Europe. Il propose également ses publications phares : l'Annuaire – film, télévision et vidéo

en Europe – et la ligne de publication IRIS de rapports juridiques, tous disponibles en ligne et en version papier. Enfin, il publie tous les mois, gratuitement, une lettre d'information juridique dans le cadre de sa ligne de publications IRIS.

► Pour recueillir ses informations, l'Observatoire s'appuie sur un réseau sans équivalent comprenant des organisations et institutions partenaires, des courtiers professionnels de l'information et des correspondants sélectionnés dans toute l'Europe. Ces informations sont destinées aux experts de l'audiovisuel, y compris les décideurs dans les divers ministères nationaux chargés des médias, les professionnels de l'audiovisuel (producteurs, distributeurs, exposants etc.), les journalistes, les scientifiques, les chercheurs, les praticiens du droit et les consultants.

► 41 membres : Albanie, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Royaume-Uni et l'Union européenne représentée par la Commission européenne.

www.obs.coe.int

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ

CENTRES EUROPÉENS DE LA JEUNESSE (BÂTIMENTS)

► La jeunesse est une ressource essentielle pour construire une Europe inclusive. En n'apportant pas un soutien adéquat aux jeunes, c'est une occasion de renforcer la société civile contemporaine qui n'est pas saisie. Les jeunes et les organisations de jeunesse en Europe ont besoin d'espaces sûrs où ils peuvent se rencontrer, travailler, discuter et se former ensemble pour devenir des citoyens actifs et veiller au respect des droits fondamentaux des jeunes.

► Les Centres européens de la jeunesse (CEJ) de Strasbourg et de Budapest sont deux établissements de formation résidentiels du Conseil de l'Europe.

► Les CEJ offrent une infrastructure de qualité pour l'accueil et la formation de jeunes multiplicateurs, experts du domaine de la jeunesse et formateurs des États membres et des régions du voisinage. Les activités sont organisées principalement sous forme de sessions d'études et de séminaires internationaux, de réunions d'experts et de conférences. Les Centres favorisent la coopération transversale au sein du Conseil de l'Europe en mettant leurs infrastructures à disposition d'autres directions de l'Organisation, et accueillent aussi des activités autofinancées spécifiquement par des organisations gouvernementales et de la société civile. Les deux Centres sont équipés de technologies de pointe pour la

formation, d'équipements d'interprétation simultanée et de salles de conférences. Ils sont la vitrine du programme de label qualité du Conseil de l'Europe pour les Centres européens de la jeunesse, et les services qu'ils proposent bénéficient donc d'une amélioration et d'un renforcement permanents.

► **L'objectif de cette ligne de programme est de faciliter les interactions entre les jeunes Européens afin qu'ils jouent un rôle actif dans la construction des sociétés démocratiques fondées sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.**

► Au cours du biennium, les CEJ soutiendront directement les trois grandes priorités thématiques de la ligne de programme « Jeunesse pour la démocratie » en accueillant la plupart des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse. Cette ligne de programme concerne la partie relative aux bâtiments des CEJ.

www.coe.int/web/youth/mission-and-mandate

Activités normatives	Monitoring	Coopération
		100 %

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cible 2018-2019

Référence 2016

Les jeunes, d'autres secteurs du Conseil de l'Europe et des partenaires extérieurs ont bénéficié d'infrastructures de qualité pour l'accueil et la formation.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre d'activités du programme organisées pour les jeunes.	160	80
	Nombre d'activités organisées par d'autres secteurs du Conseil de l'Europe.	120	45
	Nombre d'activités organisées par des partenaires extérieurs.	280	140
	Nombre total de participants à ces activités.	21 000	10 000
	Nombre total de nuitées au sein des Centres européens de la jeunesse.	45 000	21 000
	Preuves de la qualité, notamment de la sécurité et de l'accessibilité, des services fournis.		

SECRÉTARIAT

2018 : 17 postes (2A 8B 7C) et 3 fonctions (2B 1C)

2019 : 17 postes (2A 8B 7C) et 3 fonctions (2B 1C)

STRUCTURES

Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ)

Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ)

Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ)

Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 182,7	1 134,5		2 317,1				2 317,1
2019	1 183,3	1 134,5		2 317,9				2 317,9

AUTRES CONTRIBUTIONS (EN K €)

Activités	Coût estimé 2018	Coût estimé 2019
L'immeuble du Centre européen de la jeunesse de Budapest est mis à disposition gratuitement par les autorités hongroises pour une période indéfinie, en vertu du « contrat de donation de bail à long terme » de 1997 entre le Conseil de l'Europe et le Gouvernement hongrois.	1 000	1 000
Les coûts d'entretien du Centre européen de la jeunesse de Budapest sont à la charge du Gouvernement hongrois en vertu de l'art. 3 de l'« Accord de siège » sur le statut du Centre du 2 mai 1996.	250	250

**ORGANES DIRECTEURS,
SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES**

ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

Le pilier des Services d'appui couvre les organes directeurs ainsi que les services généraux et communs de l'Organisation.

Le Comité des Ministres est l'organe décisionnaire du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères de tous les États membres, ou de leurs représentants permanents à Strasbourg. Émanation des gouvernements où s'expriment, sur un pied d'égalité, les approches nationales des problèmes auxquels sont confrontées les sociétés de notre continent, le Comité des Ministres est également le lieu où s'élaborent collectivement des réponses européennes à ces défis. Gardien avec l'Assemblée parlementaire (voir Pilier Démocratie) des valeurs qui fondent l'existence du Conseil de l'Europe, il est investi d'une mission de suivi du respect des engagements pris par les États membres.

Le Secrétaire Général est responsable de la gestion stratégique du programme de travail et du budget du Conseil de l'Europe et supervise la gestion au quotidien de l'Organisation et du Secrétariat.

Un certain nombre de services apportent des conseils et une assistance à l'Organisation et ses diverses entités : la Communication, le Conseil juridique, la Présence extérieure, le Conseil politique, la Planification politique, les Relations extérieures, le Programme et Budget, le Protocole et l'Audit interne et Évaluation.

La logistique, les technologies de l'information, les Ressources humaines et autres services communs aident le Conseil de l'Europe et ses entités à mener à bien leurs activités dans un souci d'innovation et d'orientation client, avec efficacité et en maîtrisant les coûts.

	2018 en K €					2019 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX	67 404,8			27,1	67 431,9	67 271,5				67 271,5
Comité des Ministres	2 727,5				2 727,5	2 733,6				2 733,6
Secrétaire Général, Secrétaire Générale Adjointe et Cabinet	2 467,6				2 467,6	2 468,2				2 468,2
Protocole	927,2				927,2	947,3				947,3
Présence extérieure	6 654,6				6 654,6	6 755,1				6 755,1
Communication	5 783,5				5 783,5	5 787,0				5 787,0
Affaires politiques, Planification politique, Relations extérieures et Programme et Budget	4 988,1			27,1	5 015,2	4 821,9				4 821,9
Conseil juridique	1 436,5				1 436,5	1 430,4				1 430,4
Audit interne et évaluation	1 515,5				1 515,5	1 516,0				1 516,0
Logistique	18 318,3				18 318,3	18 318,8				18 318,8
Technologies de l'information	8 969,1				8 969,1	8 874,6				8 874,6
Ressources humaines et autres services communs	13 616,9				13 616,9	13 618,6				13 618,6

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

COMITÉ DES MINISTRES

▶ Le Comité des Ministres est l'instance statutaire de décision du Conseil de l'Europe. Son rôle et ses fonctions sont définis de manière générale au Chapitre IV du Statut. Il se compose des ministres des Affaires étrangères des États membres. Le Comité se réunit une fois par an au niveau ministériel et une fois par semaine au niveau des Délégués (Représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe). La conduite des réunions des Ministres et de leurs Délégués est régie par le Statut et le Règlement intérieur. Les Délégués des Ministres sont assistés par un Bureau, des Groupes de Rapporteurs, des Coordinateurs thématiques et des Groupes de travail ad hoc.

▶ Le Secrétariat du Comité des Ministres a pour rôle de faciliter le fonctionnement de ce dernier en tant qu'organe décisionnaire. A cette fin, il prépare et organise les réunions des Ministres, de leurs Délégués et groupes subsidiaires ; supervise les suites appropriées à donner aux décisions du Comité des Ministres, en faisant un très large usage des outils informatiques. Il assiste et conseille les Présidents dans l'exercice de leurs fonctions. Il facilite le dialogue avec l'Assemblée parlementaire et autres organes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec les autres organisations internationales, et sensibilise le public aux travaux du Comité des Ministres.

www.coe.int/cm

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

Le Comité des Ministres et ses groupes subsidiaires ont été habilités à prendre des décisions/mesures éclairées de manière efficace et efficiente.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Pourcentage de documentation appropriée mise à disposition du Comité des Ministres dans les délais fixés par les Délégués : documents CM (4 semaines), ordres du jour annotés (le vendredi précédant la semaine de la réunion) ; et documents pour groupes subsidiaires (15 jours ouvrés).	≥ 90% - documents CM ≥ 81% - ordres du jour annotés ≥ 87% - groupes subsidiaires	90% - documents CM 81% - ordres du jour annotés 87% - groupes subsidiaires
	Degré de satisfaction des président(e)s /coordinateurs thématiques sur l'assistance fournie avant, pendant et après les réunions /consultations.	élevé	-
	Pourcentage de documents mis en ligne à la date de distribution.	100 %	100 %
	Degré de satisfaction sur la qualité du site du Comité des Ministres, en particulier son outil de recherche.	élevé	-

SECRÉTARIAT

2018 : 21 postes (8A 13B)

2019 : 21 postes (8A 13B)

STRUCTURES

Comité des Ministres

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	2 374,4	353,1		2 727,5				2 727,5
2019	2 374,4	359,2		2 733,6				2 733,6

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

SECRETAIRE GÉNÉRAL, SECRETAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE ET CABINET

▶ Le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe sont chargés de la gestion stratégique du programme de travail et du budget du Conseil de l'Europe, d'assurer la mise en œuvre en continu de la réforme de l'Organisation et de superviser la gestion quotidienne du Secrétariat.

▶ Le rapport du Secrétaire Général sur l'état de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe donne un cadre qui permet d'élaborer des initiatives ciblées permettant de garantir un impact en se fondant sur l'interaction entre les normes de l'Organisation, les activités de suivi et de coopération.

▶ Le Cabinet aide le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe dans ces activités.

▶ Au cours du biennium, la priorité sera donnée à la poursuite de la réforme du Conseil de l'Europe, pour que les activités de l'Organisation aient un impact maximum dans les États membres et que l'Organisation fonctionne de manière efficiente et efficace.

▶ Le Secrétaire Général continuera de privilégier ses contacts au plus haut niveau national et international afin de mettre en application l'expertise du Conseil de l'Europe partout où elle peut apporter une valeur ajoutée.

www.coe.int/web/secretary-general

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

L'Organisation a bénéficié d'une gestion stratégique pour mieux orienter son action pour accroître son impact et influencer des changements dans les États membres.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Date de présentation du rapport annuel du Secrétaire Général sur l'état de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe, qui met en lumière les domaines d'action clé.	avant 05/2018 avant 05/2019	
	Date de disponibilité d'un suivi approprié au Comité des Ministres des suites appropriées données à ce rapport.	avant 05/2019	
	Nombre de plans d'action thématiques conçus et mis en œuvre concernant des domaines prioritaires clés transversaux.	≥ 4 p.a.	4
	Preuves que des mesures ont été prises pour améliorer le fonctionnement et la coordination des mécanismes de suivi et l'utilisation de leurs constats, tout en respectant pleinement l'indépendance de ces mécanismes.		
	Preuve de la mise en œuvre des initiatives de réforme en vue d'accroître l'efficacité de l'Organisation.		
Un dialogue constructif basé sur la confiance mutuelle a été entretenu avec les principaux interlocuteurs dans les États membres et d'autres organisations internationales en vue d'intensifier la coopération et l'interaction.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Nombre de réunions et visites à haut niveau dans des États membres (niveau Secrétaire Général/ministériel).	10 p.a.	
	Nombre de réunions et visites à haut niveau avec l'UE, l'OSCE, les Nations Unies (niveau Secrétaire Général/homologues).	8 p.a.	
	Preuve de consultations du Secrétaire Général avec des Représentants permanents (par exemple sessions de travail thématiques, initiatives en vue de consultations informelles).		

SECRETARIAT

2018 : 17 postes (6A 9B 2HC)

2019 : 17 postes (6A 9B 2HC)

STRUCTURES

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	2 202,2	265,4		2 467,6				2 467,6
2019	2 202,2	266,0		2 468,2				2 468,2

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

PROTOCOLE

► Le Protocole du Conseil de l'Europe conseille et assiste l'ensemble de l'Organisation, ainsi que les représentants des États membres, observateurs et candidats pour toute question liée au protocole, aux privilèges et immunités, à des manifestations officielles et aux relations avec les pays hôtes.

► Par les soins apportés à la planification et à l'organisation des aspects protocolaires des visites, manifestations et cérémonies officielles, le Protocole contribue à la bonne mise en œuvre et au succès de ces manifestations, notamment des Conférences des Ministres et des manifestations officielles organisées par les hauts fonctionnaires de l'Organisation.

► Le Protocole traite également des privilèges et immunités de l'Organisation et de son personnel, ainsi que des représentations

permanentes et de leur personnel, notamment des privilèges fiscaux et douaniers, afin de garantir l'application en bonne et due forme de l'Accord général sur les privilèges et immunités.

► Le Protocole entretient des relations constructives avec les pays hôtes et les autorités concernées pour faciliter le bon fonctionnement de l'Organisation.

► Les demandes de visa pour tous ceux qui voyagent au nom du Conseil de l'Europe sont traitées plus rapidement lorsqu'elles passent par le Protocole, ce qui permet de gagner du temps et bien souvent d'économiser de l'argent lorsque ces visas sont accordés gratuitement

www.coe.int/protocol

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

Les visites officielles, les conférences ministérielles, les réunions de haut niveau, les cérémonies officielles et les manifestations sociales ont été organisées conformément aux usages protocolaires.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre de visites officielles organisées.	> 120 p.a.	125
	Nombre de manifestations sociales organisées.	> 60 p.a.	61
	Degré de satisfaction concernant le service fourni.	élevé	élevé
	Nombre d'incidents lors des visites officielles.	0	0
	Nombre d'incidents lors des cérémonies officielles et des manifestations sociales.	0	0
Le personnel du Conseil de l'Europe et les missions diplomatiques ont reçu leurs demandes de visa dans les délais et ont pleinement profité de leurs privilèges et immunités ainsi que de leurs privilèges fiscaux et douaniers.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Degré de satisfaction concernant le service fourni.	élevé	élevé
	Nombre de demandes de visas traitées dans les 2 jours ouvrables suivant la réception ou dans les 5 jours ouvrables pour les membres des représentations permanentes ou immédiatement en cas d'urgence.	≥ 1 397 p.a.	1 397
	Nombre de dossiers complets concernant les privilèges et immunités traités dans les 8 jours ouvrables.	≥ 1 359 p.a.	1 359
	Nombre de dossiers complets concernant les privilèges fiscaux et douaniers traités dans les 3 jours ouvrables.	≥ 1 647 p.a.	1 647

SECRÉTARIAT

2018 : 9 postes (1A 8B)

2019 : 9 postes (1A 8B)

STRUCTURES

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	812,1	115,1		927,2				927,2
2019	812,1	135,2		947,3				947,3

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

PRÉSENCE EXTÉRIEURE

► La présence extérieure du Conseil de l'Europe (sous la responsabilité du Bureau de la Direction Générale des Programmes (ODGP) (voir annexe IX)), a été mise en place pour soutenir efficacement les États membres et les pays partenaires relevant de la Politique du Conseil de l'Europe envers son voisinage à appliquer les normes de l'Organisation par le biais de programmes de coopération ciblés.

► L'ODGP est responsable de l'ensemble des bureaux de terrain du Conseil de l'Europe (et bureaux de programmes) qui mettent en œuvre des activités de coopération. Les Bureaux de terrain sont présents à Ankara, Bakou, Belgrade, Bucarest, Chisinau, Kiev, Moscou, Podgorica,

Sarajevo, Skopje, Tbilissi, Tirana, Venise, Erevan, Pristina, Rabat et Tunis.

► Au cours du biennium, l'accent sera particulièrement mis sur la consolidation des processus de décentralisation des activités de coopération sur le terrain. Une attention particulière sera portée à l'utilisation dans toute l'Organisation de la nouvelle méthodologie de gestion de projet (PMM) et de son outil informatique pour aider à la mise en œuvre des projets, à l'harmonisation et à la standardisation des méthodes de travail.

www.coe.int/web/portal/offices

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

L'Organisation a bénéficié du soutien efficient des bureaux extérieurs en vue de renforcer l'efficacité des programmes de coopération.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Degré de satisfaction de l'infrastructure logistique et de TI pour permettre la mise en œuvre de projets de coopération en un lieu donné.	élevé	
	Pourcentage d'agents basés sur le terrain chargés de la gestion financière qui ont reçu une formation annuelle en gestion financière, sensibilisation à la fraude et aux procédures dans ce domaine.	100 %	
	Pourcentage du niveau d'absorption du budget suivi au sein des projets avec des mesures correctives prises en temps opportun (rapports financiers bimensuels accompagnés de notes analytiques ; rapports et de tableaux de bord semestriels).	100 %	

SECRÉTARIAT

2018 : 16,5 postes (6,5A 10B) et 20 fonctions (20A) dont 1B gelé

2019 : 16,5 postes (6,5A 10B) et 20 fonctions (20A) dont 1B gelé

STRUCTURES

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	5 026,0	1 628,6		6 654,6				6 654,6
2019	5 079,8	1 675,3		6 755,1				6 755,1

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

COMMUNICATION

► La Direction de la Communication est chargée de mettre en œuvre la stratégie de communication du Conseil de l'Europe. Cette dernière vise notamment à ce que l'Organisation touche davantage les médias internationaux et les décideurs de premier plan en développant sa capacité à réagir rapidement à des événements et à des crises politiques. Elle vise aussi à focaliser la communication aux médias, les manifestations et les publications sur des thèmes prioritaires et à développer la communication en ligne par les outils les plus appropriés pour promouvoir les activités et valeurs de l'Organisation auprès de ses principaux groupes cibles (médias, gouvernements, ONG, universitaires et grand public). L'identité visuelle de l'Organisation, les activités de relations publiques et le service des visites font partie intégrante de la stratégie de communication.

► La Direction est chargée du hub sur le web et coordonne les messages communs parmi les diverses entités de l'Organisation.

► Au cours du biennium, la Direction concentrera ses efforts sur le renforcement de la présence en ligne de l'Organisation notamment en intégrant les médias sociaux et du contenu audio-visuel. La Direction continuera également à développer ses publications numériques.

www.coe.int
www.book.coe.int

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019 Référence 2016

		Cible 2018-2019	Référence 2016
RÉSULTAT ATTENDU 1	Les publics cibles dans les États membres (médias, gouvernements, ONG, universitaires et grand public) ont été informés des valeurs du Conseil de l'Europe, de ses normes, de son rôle, de ses positions, de son programme et des activités réalisées.		
	Nombre d'interviews et articles d'opinion de nos principaux dirigeants publiés dans les médias de référence.	> 60 p.a.	159
	Nombre de visiteurs uniques et pourcentage d'évolution de la consultation de pages vues.	> 5 000 000 p.a.	5 392 029
	Nombre de productions vidéo produites (reportages, interviews, clips) et nombre de productions vidéo journalistiques (retransmissions en direct, reportages TV/interviews).	> 150 p.a.	275
	Nombre d'internautes actifs sur les réseaux sociaux.	500 000 p.a.	411 472
	Nombre de personnes qui reçoivent une information et/ou une documentation ciblée sur le Conseil de l'Europe dans le cadre de manifestations organisées dans les États membres.	> 15 000 p.a.	18 310
	Nombre de visiteurs accueillis dans l'Organisation et degré de satisfaction des visiteurs.	37 000 p.a.	37 639
RÉSULTAT ATTENDU 2	Des lectorats ciblés ont eu accès à une gamme sélectionnée de publications imprimées et/ou électroniques sur les travaux du Conseil de l'Europe.		
	Nouveaux projets éditoriaux dans les domaines prioritaires ou traductions de titres existants.	> 35 p.a.	39
	Pourcentage d'augmentation du nombre de contacts dans les bases de diffusion des publications gratuites et commerciales.	> 5 % p.a.	5,79 %
	Nombre de consultations de publications du Conseil de l'Europe sur la plateforme Google Play.	1 200 000 p.a.	1 111 165
	Nombre de visites sur les sites edoc et book.	250 000 p.a.	276 061

SÉCRÉTARIAT

STRUCTURES

2018 : 46,5 postes (12A 34,5B) et 8 fonctions (1A 7B)
dont 1A (9 mois) et 2B gelés
Publications : 2,5 postes (0,1A 2,4B) et 2 fonctions (2B) (voir annexe IV)

2019 : 46,5 postes (12A 34,5B) et 8 fonctions (1A 7B)
dont 1A et 2B gelés
Publications : 2,5 postes (0,1A 2,4B) et 2 fonctions (2B) (voir annexe IV)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	4 525,5	1 258,0		5 783,5				5 783,5
2019	4 492,4	1 294,6		5 787,0				5 787,0

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

AFFAIRES POLITIQUES, PLANIFICATION POLITIQUE, RELATIONS EXTÉRIEURES ET PROGRAMME ET BUDGET

► La Direction des Affaires politiques (DPA) est chargée d'identifier les évolutions politiques pertinentes et de fournir au Secrétaire Général, à la Secrétaire Générale Adjointe, au Comité des Ministres et aux Grandes entités administratives (MAE), des conseils et des propositions de lignes directrices, sur les priorités politiques et sur les priorités pour la coopération et l'action politique. Conformément aux décisions du Comité des Ministres et du Secrétaire Général, la DPA traite et coordonne les approches sur la politique et sur les questions sensibles. Elle est en outre responsable de la conception et de la mise en œuvre des mesures de confiance dans les secteurs en situation de post-conflit tel que décrit dans le programme « Gouvernance démocratique ».

► La Direction des Relations extérieures est chargée d'entretenir et d'approfondir les relations avec l'Union européenne, d'autres organisations intergouvernementales (en particulier l'OSCE et l'ONU) ainsi qu'avec les États observateurs et États non membres, en particulier ceux des régions voisines du Conseil de l'Europe. Dans ce cadre, la Direction assure la bonne coordination des actions des MAE.

► La Direction de la Planification politique (DPP) fournit au Secrétaire Général, à la Secrétaire Générale Adjointe, au Comité des Ministres et aux différentes MAE des approches conceptuelles et stratégiques et des réponses politiques aux évolutions politiques et sociétales en Europe et au-delà. Cela permet de renforcer la capacité du Conseil de l'Europe à anticiper les grandes tendances et les défis susceptibles d'affecter les États membres et proposer des réponses cohérentes à court et long terme dans le cadre de son mandat statutaire. Elle prépare pour le

Secrétaire Général un rapport annuel sur l'état de la Démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, qui rassemble des informations issues de sources internes telles que les mécanismes de suivi ainsi que de sources externes, notamment les apports de réseaux d'experts partenaires, d'universitaires et d'éminentes personnalités. La DPP gère la plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, qui facilite la diffusion d'informations sur des problèmes préoccupants concernant la liberté de la presse telle que garantie par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Cela encourage les États membres à prendre des mesures correctrices en cas de violations à l'égard des médias et le Comité des Ministres à adopter des réponses politiques appropriées à des tendances systémiques émergentes.

► La Direction du Programme et Budget (DPB) prépare le projet de programme et budget biennal de l'Organisation en coopération avec l'ensemble des Grandes entités administratives en suivant une approche de gestion basée sur les résultats. La DPB assure le suivi de l'exécution du programme et budget en conformité avec le règlement financier et des principes de gestion saine. La DPB fournit à l'Organisation les conseils, la formation et l'information nécessaires sur les aspects budgétaires et programmatiques, notamment en vue de renforcer la culture des résultats au sein de l'Organisation.

www.coe.int/t/policy-planning
www.coe.int/der

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	Le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale Adjointe, le Comité des Ministres et les MAE se sont appuyés sur les conseils et propositions préparées par la DPA pour les orientations, les priorités et les actions politiques ainsi que pour les priorités en matière de coopération.		
	Nombre de conseils de la DPA destinés à ses principaux partenaires, y compris les fiches pays et les revues hebdomadaires.	≥ 171 p.a.	171
	Nombre de Dossiers spécifiques préparés en vue des visites et réunions du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe.	≥ 445 p.a.	445
	Nombre de conseils préparés sur demande sur les priorités politiques concernant les programmes de coopération et Plans d'action du Conseil de l'Europe.	10 p.a.	10
	Nombre de rapports de suivi et de bilans produits conformément aux décisions du Comité des Ministres.	3 p.a.	3
	Nombre de rapports consolidés du Secrétaire Général concernant le conflit en Géorgie.	2 p.a.	2
	Nombre d'activités du Point d'information à Minsk.	45 p.a.	45
RÉSULTAT ATTENDU 2	L'Organisation s'est appuyée sur les analyses et recommandations formulées dans le Rapport annuel du Secrétaire Général sur l'état de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit pour renforcer sa capacité de planification stratégique et de programmation.		
	Date de disponibilité dans les délais du Rapport annuel sur l'état de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit.	avant 05/2018 avant 05/2019	
	Nombre d'analyses de planification politique.	6	
	Preuves de la capacité des analyses de planification politique à anticiper les développements et les défis et à fournir les informations nécessaires pour que l'Organisation soit en mesure de réagir efficacement aux développements politiques et sociétaux pertinents en Europe et au-delà.		
RÉSULTAT ATTENDU 3	Le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale Adjointe, le Comité des Ministres et d'autres organes pertinents du Conseil de l'Europe ont eu accès à des alertes concernant des allégations de menaces à l'encontre de journalistes et de la liberté de la presse dans des États membres et ont utilisé des alertes pour adopter des réponses à de grandes tendances émergentes.		
	Proportion d'actions de suivi d'alertes menées en concertation avec les États membres concernés dans l'objectif d'identifier et de mettre en œuvre les recours nécessités par les dysfonctionnements identifiés.	≥ 1/3	1/3
	Date de disponibilité d'un rapport du Secrétaire Général au Comité des Ministres contenant des informations sur des violations de la liberté de la presse et la sécurité de journalistes et les réponses appropriées apportées par des États membres aux tendances émergentes.	31/09/2018 31/09/2019	

RÉSULTAT ATTENDU 4	La coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne a été consolidée dans le cadre du protocole d'accord entre les deux organisations.		
	Date de disponibilité du rapport annuel établi chaque année sur la coopération Conseil de l'Europe-Union européenne.	avant le 31/05	
	Date de la réunion annuelle des Hauts fonctionnaires Conseil de l'Europe-Union européenne.	avant le 31/12	11/2017
	Nombre de réunions organisées par an au plus haut niveau politique.	≥ 19 p.a.	19
	Nombre de notes et analyses soumises en temps opportun au Secrétaire Général/à la Secrétaire Générale adjointe.	100 p.a.	100
	Preuve d'une coopération consolidée avec l'Union européenne (par ex. intensité du dialogue politique, développement d'assistance technique et de projets de coopération, etc.).		
RÉSULTAT ATTENDU 5	La coopération avec les organisations intergouvernementales et les États non membres a été consolidée avec un accent particulier sur les pays du voisinage du Conseil de l'Europe.		
	Preuves du nombre de contacts avec des représentants d'autres organisations intergouvernementales au niveau opérationnel (y compris ceux des bureaux de Genève, Vienne et Varsovie).		
	Date de la réunion annuelle au niveau politique et des Hauts fonctionnaires avec chaque organisation.	avant le 31/12	
	Preuves de développement institutionnel de la politique de voisinage (par exemple, les rapports annuels pour les sessions ministérielles du CM disponibles en mai).		
	Nombre de notes et analyses soumises en temps opportun au Secrétaire Général/à la Secrétaire Générale Adjointe.	170 p.a.	190
	Preuves de la contribution du Conseil de l'Europe à l'objectif mondial de l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies (par exemple, participation aux réunions pertinentes de 2030, mise à jour des publications sur la contribution à l'Agenda 2030, etc.).		
RÉSULTAT ATTENDU 6	Le Comité des Ministres a bénéficié des documents liés à la budgétisation basée sur les résultats dans son processus décisionnel.		
	Pourcentage des documents distribués dans les délais prescrits : Comité des Ministres (3 semaines) et Comité du budget (15 jours).	100 %	78 %
	Date de disponibilité du rapport de suivi annuel.	avant le 31/03	
	Date de disponibilité du projet de Programme et Budget 2020-2021	avant le 31/08/2019	
	Date de disponibilité du projet de Programme et Budget ajusté 2019.	avant le 30/09/2018	
	Degré de satisfaction des coordonnateurs de programmes et agents financiers (Financial Officers) concernant le soutien pour la préparation du Programme et Budget.	élevé	élevé
	Preuves d'une connaissance accrue des principes de gestion basée sur les résultats au sein de l'Organisation		

SECRETARIAT

2018 : 37 postes (20,5A 16,5B) et 3 fonctions (3A)
dont 1A, 1A (5 mois), 1A (1mois) et 1B (9 mois) gelés

2019 : 37 postes (20,5A 16,5B) et 3 fonctions (3A)
dont 2A, 1B (5 mois) gelés

STRUCTURES

Comité du Budget

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	4 618,8	367,1	2,2	4 988,1		27,1	27,1	5 015,2
2019	4 438,2	381,5	2,2	4 821,9				4 821,9

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

► Les ressources supplémentaires permettront d'améliorer la sécurité des journalistes et la liberté des médias dans les États membres. Elles permettront aussi d'apporter un soutien au fonctionnement du Point d'information au Bélarus afin de sensibiliser l'opinion sur les valeurs fondamentales, les instruments juridiques et les activités de l'Organisation.

BESOINS POUR LE BIENNIUM (EN K €)

Type	Code projet	Description	Bénéficiaire	Début	Fin	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Besoins
PA thématique	3494	Plateforme internet pour protéger le journalisme et promouvoir la sécurité des journalistes	Multilatéral	01/02/2016	31/12/2019		27,1	113,4
Autres projets	3498	Fonctionnement du Point d'information du Conseil de l'Europe à Minsk	Bélarus	01/01/2018	31/12/2019			260,0
Total							27,1	373,4

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

CONSEIL JURIDIQUE

► Le conseil juridique fournit des avis juridiques concernant les activités de l'Organisation, y compris l'adoption, l'interprétation et l'application des instruments juridiques de l'Organisation. Il veille à ce que les privilèges et immunités de l'Organisation et de son personnel soient respectés et gère tout litige impliquant l'Organisation. Il fournit son assistance pour la rédaction, la modification et la mise en œuvre des règles et des réglementations internes. Il fournit une assistance juridique pour les procédures d'achats et d'attributions des subventions.

► En outre, un agent expérimenté de cette Direction assume la fonction de conseiller juridique pour la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

► L'assistance juridique apportée au Secrétaire Général permet à celui-ci de s'acquitter de sa fonction de dépositaire des Traités du Conseil

de l'Europe, en tant que Chef du Secrétariat et représentant de la personnalité morale du Conseil de l'Europe, en vertu de l'Accord général sur les privilèges et immunités. Pour garantir la cohérence des traités préparés au sein du Conseil de l'Europe, le Bureau des Traités dispense des conseils juridiques tout au long du processus d'élaboration des traités.

► Au cours du biennium, l'accent sera mis sur l'amélioration de l'accessibilité des conseils juridiques. Cela se fera par la publication en ligne et l'actualisation régulière de lignes directrices et de modèles en vue d'accroître l'efficacité des services opérationnels et de leurs capacités d'absorption des fonds.

www.conventions.coe.int

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

		Cible 2018-2019	Référence 2016
RÉSULTAT ATTENDU 1	L'Organisation a bénéficié de conseils juridiques cohérents, concis, clairs et constructifs.		
	Niveau de satisfaction à l'égard du service fourni.	élevé	élevé
	Éléments attestant de la réactivité aux demandes d'avis juridiques (par exemple, le temps moyen nécessaire pour répondre aux demandes).	≥ 700 p.a.	714
	Nombre de dossiers examinés dans le contexte des procédures d'achat.	≥ 100 p.a.	118
	Éléments attestant de la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des modèles relatifs aux procédures d'achat et d'attribution des marchés.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	Les États membres et les États non membres se sont appuyés sur une bonne administration des traités du Conseil de l'Europe et sur les conseils juridiques dispensés durant le processus d'élaboration des traités.		
	Nombre d'actes juridiques concernant les traités qui sont notifiés aux États et nombre de traités entrés en vigueur qui sont enregistrés auprès des Nations-Unies.	≥ 530 p.a.	530
	Nombre de signatures et ratifications nouvelles qui sont traitées par le Bureau des Traités.	≥ 172 p.a.	172
	Nombre de projets de traité examinés.	≥ 6 p.a.	6
	Nombre d'avis juridiques dispensés concernant des projets de traités.	≥ 57 p.a.	57

SECRÉTARIAT

2018 : 13 postes (9A 4B) dont 1A (11 mois) gelé
2019 : 13 postes (9A 4B) dont 1A gelé

STRUCTURES

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 382,6	53,9		1 436,5				1 436,5
2019	1 376,5	53,9		1 430,4				1 430,4

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

AUDIT INTERNE ET ÉVALUATION

► La Direction de l'Audit Interne et de l'Évaluation (DIO) aide le Secrétaire Général, l'ensemble des Directeurs et les agents à s'acquitter de leurs responsabilités, à tenir leurs objectifs et à atteindre leurs résultats en procédant à des audits internes, des évaluations et des investigations. En consolidant la bonne gouvernance, les contrôles internes et la gestion des risques dans l'Organisation, la DIO promeut une culture de responsabilisation, de transparence et d'apprentissage organisationnel.

► Au cours du biennium, la DIO contribuera aux efforts visant à développer davantage la culture fondée sur les résultats et une évaluation efficace. Il se concentrera sur les évaluations et les audits, y compris les audits de performance permettant d'identifier des pistes pour rendre l'Organisation plus efficiente et plus efficace, ainsi que par la formation, le partage de bonnes pratiques et des enseignements tirés.

► La DIO continuera de jouer un rôle de chef de file pour poursuivre le développement la sensibilisation à la fraude, aux risques de fraude et au suivi en cas de signalement sur le sujet.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

L'Organisation a bénéficié de la mise en œuvre d'audit, d'évaluation et d'autres recommandations et de conseils stratégiques pour renforcer la culture de responsabilisation, de transparence et d'évaluation au sein de l'Organisation.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Nombre de rapports d'audit transmis aux entités concernées qui ont été réalisés conformément au plan de travail de l'audit interne.	≥ 11 p.a.	11
	Pourcentage des recommandations d'audit mis en œuvre dans les 12 mois après leur acceptation par les entités concernées.	> 80 %	81 %
	Nombre de rapports d'évaluation transmis aux entités concernées qui ont été réalisés conformément au plan de travail de l'audit interne.	≥ 3 p.a.	3
	Pourcentage des recommandations d'évaluations mis en œuvre dans les 24 mois après leur acceptation par les entités concernées.	> 80 %	80,4 %
	Nombre d'enquêtes / évaluations préliminaires effectuées en temps opportun.	≥ 3 p.a.	3
	Nombre d'activités pertinentes et de qualité pour développer les capacités en matière de culture fondée sur les résultats et d'évaluation, la responsabilisation et la sensibilisation à la fraude, au sein de l'Organisation.	> 10 p.a.	16

SECRÉTARIAT

2018 : 11 postes (8A 3B) et 1 fonction (1A)
dont 1A gelé remplacé par 1B

2019 : 11 postes (8A 3B) et 1 fonction (1A)
dont 1A gelé remplacé par 1B

STRUCTURES

Comité consultatif d'Audit et d'Évaluation

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 291,8	223,7		1 515,5				1 515,5
2019	1 292,0	224,0		1 516,0				1 516,0

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

LOGISTIQUE

▶ La Direction de Services Généraux (DGS) gère les bâtiments, les installations et les espaces de bureau de l'Organisation sous sa responsabilité. Elle assure, directement ou par l'intermédiaire des sous-traitants, l'entretien des installations techniques, des équipements et du mobilier, ainsi que des services tels que le nettoyage, la distribution du courrier et les véhicules officiels. La DGS supervise également toutes les rénovations et les transformations de locaux de l'Organisation. Elle fournit des conseils et des directives techniques sur le support logistique aux bureaux extérieurs de l'Organisation.

▶ La DGS est également en charge de la de sûreté et la sécurité. Elle assure la conformité avec les normes et les réglementations en vigueur.

▶ La DGS gère la production et la diffusion des documents et publications du conseil de l'Europe et la promotion de l'utilisation des documents électroniques. Elle assure les services de traduction dans le respect de la parité des langues officielles conformément au statut du Conseil de l'Europe.

▶ Au cours du biennium, l'accent portera sur la mise en œuvre des travaux prioritaires du schéma directeur des bâtiments. Dans ce contexte, la DGS développera des solutions innovantes d'occupation des espaces et en particulier des aménagements de bureaux flexibles.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	L'Organisation a vu ses biens immobiliers préservés, grâce à des travaux d'entretien et de maintenance réguliers et adaptés aux besoins évolutifs.		
	Éléments attestant l'efficacité, la pertinence et la qualité des travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et des équipements.		
	Éléments attestant de la conformité aux règles applicables dans le pays hôte.	<i>oui</i>	<i>oui</i>
	Nombre d'incidents ayant perturbé la continuité de l'activité de l'organisation.	0	0
RÉSULTAT ATTENDU 2	L'organisation et son personnel ont bénéficié de services de sûreté et de sécurité des bâtiments, des biens et des personnes.		
	Degré de conformité aux règles applicables dans le pays hôte concernant la sûreté et la sécurité des bâtiments, des biens et des personnes.	<i>élevé</i>	<i>élevé</i>
	Nombre et durée des incidents ayant perturbé le bon fonctionnement de l'organisation.	0	0
RÉSULTAT ATTENDU 3	L'Organisation a bénéficié de services de production de documents et de services de traduction de qualité, rendus avec efficacité et conformément à ses besoins.		
	Éléments attestant la qualité et l'efficacité des services de production et de distribution des documents et du courrier.		
	Éléments attestant la qualité et l'efficacité des services de traduction.		

SECRÉTARIAT

2018 : Logistique - 109 postes (8A 38B 63C) et 2 fonctions (1A 1B)
Traduction - 34 postes (6B 28L) (voir annexe IV)
Budget des documents - 23 postes (16B 7C) (voir annexe IV)
dont 1B (1 mois) gelé

2019 : Logistique - 109 postes (8A 38B 63C) et 2 fonctions (1A 1B)
Traduction - 34 postes (6B 28L) (voir annexe IV)
Budget des documents - 23 postes (16B 7C) (voir annexe IV)
dont 1B gelé

STRUCTURES

Comité ad hoc d'experts sur les bâtiments (CAHB)

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	7 043,0	11 275,3		18 318,3				18 318,3
2019	7 043,2	11 275,6		18 318,8				18 318,8

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

► La Direction des Technologies de l'information (DIT) met à disposition des systèmes de communication et de gestion de l'information efficaces et sécurisés, permettant au personnel de travailler dans les meilleures conditions et garantissant la préservation du patrimoine informationnel.

► Elle définit et met en œuvre la stratégie TI, en concertation avec le Comité pour la gouvernance des TI (I&T Governance Board) et soutient l'Organisation dans sa transition numérique. En résumé, les principaux objectifs de la stratégie informatique sont de mettre en place des systèmes innovants et rentables qui amélioreront l'efficacité et la productivité du Conseil de l'Europe, mettront en œuvre les processus commerciaux et fournira aux utilisateurs internes et externes des outils efficaces pour mettre en œuvre les objectifs opérationnels de l'Organisation.

► La DIT assure le support aux utilisateurs et elle encourage l'utilisation effective des technologies de l'information par la formation et la diffusion des bonnes pratiques.

► La DIT met en œuvre, directement ou indirectement, des solutions informatiques de gestion de données d'entreprise, de gestion de programmes de projets et de gestion de contenus. Elle gère l'infrastructure réseau informatique et de télécommunication ainsi que les archives de l'Organisation (que ce soit sur papier, sous forme électronique ou audiovisuelle).

► Au cours du biennium, l'accent portera sur la mise en œuvre de la stratégie de TI, notamment pour permettre à l'Organisation de fonctionner de manière plus efficace, par le biais de nouvelles méthodes de travail qui privilégient la collaboration et la mobilité, et pour assurer la bonne gouvernance et la conformité du Règlement général de la protection des données (GDPR).

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

L'Organisation a bénéficié d'un système d'information sécurisé fournissant des services efficaces au quotidien qui lui ont permis de fonctionner de façon efficiente.			
RÉSULTAT ATTENDU 1	Niveau de satisfaction des utilisateurs des technologies de l'information.	élevé	
	Niveau de satisfaction des différentes parties prenantes (correspondants Informatiques, correspondants Archives).	élevé	
	Éléments attestant de la qualité et la pertinence des formations proposées.		
	Éléments attestant du niveau de sécurité du système d'information.		
	TCO (Total Cost of Ownership) moyen par poste de travail y compris l'accès aux applications centralisées.	≥ 3 040 €	3 040 €
La transition numérique de l'Organisation a été pilotée de manière efficace et efficiente en conformité avec la réglementation en vigueur et en adéquation avec ses objectifs stratégiques.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	Éléments attestant l'adéquation de la stratégie IT avec les besoins de l'Organisation.		
	Éléments attestant de la bonne gouvernance dans le suivi des contrats d'externalisation IT.		

SECRÉTARIAT

2018 : 47 postes (12A 35B) et 2 fonctions (2B) dont 2A gelés

2019 : 47 postes (12A 35B) et 2 fonctions (2B) dont 2A gelés

STRUCTURES

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	4 192,4	4 776,7		8 969,1				8 969,1
2019	4 192,6	4 682,0		8 874,6				8 874,6

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

RESSOURCES HUMAINES - AUTRES SERVICES COMMUNS

▶ La Direction des Ressources humaines (DRH) s'assure de la cohérence entre la politique des ressources humaines, les besoins de l'Organisation et le développement professionnel de son personnel dans un environnement en constante évolution.

▶ Elle œuvre dans le but d'améliorer le cadre de travail permettant de réunir tous les critères pour atteindre un niveau maximal de performance et de développement professionnel dans le respect de sa mission, des valeurs et des besoins des différentes prenantes de l'Organisation.

▶ Elle accompagne également la mise en place de la politique d'égalité entre les genres au sein de l'Organisation et effectue son suivi.

▶ La DRH travaille en étroite collaboration avec les managers, le réseau de correspondants en ressources humaines et elle entretient un dialogue régulier avec les partenaires sociaux.

▶ Au cours du biennium, un suivi de la politique contractuelle sera effectué afin d'évaluer les effets sur l'équilibre entre la stabilité, la flexibilité, l'attractivité et le coût des ressources. Un accent sera mis sur une culture de management efficace et sur le travail en équipe comme pierre angulaire d'un personnel efficace et motivé. Les structures seront revues afin d'harmoniser, de rationaliser et d'encourager la transversalité. Un cadre d'expérimentation sera mis en place afin de pouvoir tester les nouvelles pratiques de ressources humaines et les nouvelles méthodes de travail avant leur mise œuvre définitive dans l'Organisation.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

		Cible 2018-2019	Référence 2016
RÉSULTAT ATTENDU 1	L'Organisation et son personnel ont bénéficié d'une politique et de pratiques de gestion des ressources humaines garantissant le développement de son capital humain.		
	Éléments attestant de la qualité des outils et des pratiques de gestion et évaluation des compétences.		
	Pourcentage des formulaires d'appréciations remplis.	100%	98%
	Nombre de jours de formations organisées.	≥ 8 300 p.a.	10 372
	Nombre de participants aux formations.	≥ 9 300 p.a.	11 577
	Éléments attestant de la qualité et la pertinence des formations proposées.		
	Éléments attestant des améliorations dans le domaine de l'égalité des genres et de l'équilibre de représentation géographique (par exemple, pourcentage homme/femmes par catégorie, pourcentage de personnes du sexe sous-représenté dans les grades supérieurs pour chaque catégorie).		
Éléments attestant des nouvelles façons de travailler dans l'Organisation.			
RÉSULTAT ATTENDU 2	L'Organisation et son personnel ont bénéficié d'un suivi administratif efficace.		
	Éléments attestant du volume des opérations dans le traitement de la couverture sociale, des cotisations, des pensions ou des salaires.		
	Éléments attestant de la qualité de la fourniture des services de suivi administratif.		
RÉSULTAT ATTENDU 3	L'Organisation, les managers et les candidats ont bénéficié d'une procédure de recrutement efficace et efficiente.		
	Éléments attestant de l'efficacité des procédures de recrutement.		
	Durée moyenne des concours internes (en nombre de semaines).	12	9
	Durée moyenne des concours pour les recrutements externes (en nombre de semaines).	entre 24 et 42	27
	Éléments attestant de la satisfaction des parties prenantes (managers des services recruteurs et candidats) concernant la gestion des procédures de recrutement.		

SECRETARIAT

2018 : 49 postes (14A 34B 1C)

2019 : 49 postes (14A 34B 1C)

STRUCTURES

Commission des nominations

Commission d'appréciations

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux P/J/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	6 134,9	1 738,4		7 873,3				7 873,3
2019	6 134,8	1 701,3		7 836,1				7 836,1

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

RESSOURCES HUMAINES - AUTRES SERVICES COMMUNS

▶ Le service d'interprétation, des déplacements, des événements et du multimédia soutient les activités opérationnelles de l'Organisation par le biais d'un ensemble de services relatifs à l'organisation de réunions/conférences/expositions/événements, tant au siège qu'hors siège. Il s'agit des services d'interprétation, de la gestion des voyages, des services liés aux salles et de la gestion des prestations de restauration.

▶ Le service de la trésorerie, des paiements et de la comptabilité assure le recouvrement des recettes, le règlement des dépenses, la gestion des fonds, tient les comptes de l'Organisation et prépare ses États financiers conformément au Règlement financier.

▶ Les services communs et le service achats apportent du soutien aux entités de la Direction Générale de l'Administration et de l'Organisation pour faciliter le partage d'informations et l'intégration de bonnes pratiques notamment dans la politique de gestion des risques ou des achats. Ils assurent la bonne communication de l'ensemble des activités de la DGA, le bon fonctionnement de la Commission des marchés et la mise à jour de la réglementation interne.

▶ Au cours du biennium, un outil informatique intégré sera développé pour faciliter le travail des organisateurs de conférences et d'événements au sein de l'Organisation. Le travail de dématérialisation des procédures d'appel d'offres sera également poursuivi. Un accompagnement au changement sera également proposé dans le cadre des expérimentations sur les nouvelles méthodes de travail.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Cible 2018-2019

Référence 2016

RÉSULTAT ATTENDU 1	L'Organisation et son personnel ont bénéficié de services d'interprétation, d'organisation des voyages de conférence et multimédia efficaces et de qualité.		
	Éléments attestant la qualité et l'efficacité du support fourni à l'Organisation pour la gestion des salles de conférence et des lieux d'exposition.		
	Éléments attestant la qualité et l'efficacité du support fourni à l'Organisation pour la fourniture de services d'interprétation et de voyage.		
RÉSULTAT ATTENDU 2	L'Organisation a bénéficié de services administratifs, financiers et comptables conformes aux bonnes pratiques et aux règles applicables et d'un soutien efficace et de qualité dans ces domaines.		
	Certification de conformité des États Financiers par l'Auditeur externe.	<i>oui</i>	<i>oui</i>
	Taux de rendement de la trésorerie au-dessus de la moyenne Euro Overnight Index.	<i>oui</i>	<i>oui</i>
	Éléments attestant l'efficacité des services de gestion financière et comptable.		
	Pourcentage du volume de contributions obligatoires recouvrées à la fin de l'exercice.	100 %	99,99 %
	Pourcentage des dossiers fournisseurs et des remboursements de frais de voyage traités en conformité avec le SLA.	> 90 %	94,56 %
RÉSULTAT ATTENDU 3	L'Organisation et son personnel ont bénéficié de services transversaux notamment dans le domaine de la réglementation, des achats, de la gestion des risques et de l'accompagnement au changement.		
	Éléments attestant la qualité des services transversaux fournis à la DGA dans le domaine de la réglementation et de la communication.		
	Éléments attestant l'efficacité des services de gestion des achats.		
	Éléments attestant l'efficacité et l'efficacité de la commission des marchés.		
	Degré de mise en œuvre de la politique de gestion des risques.	<i>élevé</i>	<i>bas</i>
	Éléments attestant la qualité et la pertinence de l'accompagnement au changement.		

SECRÉTARIAT

2018 : Services communs - 61 postes (14A 39B 8C)
Interprétation : 9 postes (3B 6L) (voir annexe IV)

2019 : Services communs - 61 postes (14A 39B 8C)
Interprétation : 9 postes (3B 6L) (voir annexe IV)

STRUCTURES

Commission des marchés
Commission paritaire

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	5 013,4	730,2		5 743,6				5 743,6
2019	5 013,4	769,1		5 782,5				5 782,5

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

AUTRES DÉPENSES

	2018 en K €					2019 en K €				
	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total	Ressources budg.		Ressources extrabud.		Total
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré		Budget ordinaire	Autres budgets	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	
ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX	11 242,8	31 620,0			42 862,8	11 846,5	36 859,0			48 705,5
Investissements	8 062,4				8 062,4	8 157,4				8 157,4
Provisions communes et autres	4 412,6				4 412,6	7 579,6				7 579,6
Économies à identifier						(2 658,3)				(2 658,3)
Budget extraordinaire		5 103,7			5 103,7		5 103,7			5 103,7
Pensions	(1 232,2)	26 516,3			25 284,1	(1 232,2)	31 755,3			30 523,1

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**INVESTISSEMENTS**

Cette ligne budgétaire comprend la partie de la dotation destinée à assurer le financement des programmes d'investissement de l'Organisation par le Budget ordinaire, dont la gestion est assurée au sein d'un compte spécial. Le plan des projets d'investissement 2018-2019 est présenté en Annexe V.

RESSOURCES DISPONIBLES (EN K €)

Année	Personnel /Juges	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018		8 062,4		8 062,4				8 062,4
2019		8 157,4		8 157,4				8 157,4

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES**

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des différents éléments de cette ligne de programme.

	A: Montant gardé en réserve sous "Provisions communes et autres"		B: Montant alloué aux lignes de programme pertinentes		Total (A + B)	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
PROVISIONS	2 317,6	5 287,8	6 496,3	6 548,5	8 813,9	11 836,3
Fonctionnaires nationaux mis à disposition	205,7	205,7	1 154,7	1 154,7	1 360,4	1 360,4
Programmes conjoints	790,0	537,8	4 546,3	4 598,5	5 336,3	5 136,3
Plans d'action et actions prioritaires	320,0	364,5	795,3	795,3	1 115,3	1 159,8
Dépenses de personnel	683,9	1 422,0			683,9	1 422,0
Langues supplémentaires	318,0	323,4			318,0	323,4
Réserve pour hausse de prix		2 320,4				2 320,4
Réserve pour hausse de prix sur les pensions		114,0				114,0
AUTRES DEPENSES	2 095,0	2 291,8				
Cessation anticipée de fonction	484,8	484,8				
Audit externe	83,2	89,0				
Provision pour ajustement des émoluments des juges de la Cour et du Commissaire aux droits de l'homme.		189,7				
Réserve pour indemnité pour perte d'emploi	823,0	823,0				
Gestion des pensions	175,7	175,7				
Comité d'audit et d'évaluation	18,6	18,6				
Comité du Personnel, Amicale, Tribunal administratif	509,7	511,0				
TOTAL PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES	4 412,6	7 579,6				

a. Provisions

Les provisions communes ont été allouées, le cas échéant, aux différentes lignes de programme concernées sur la base des informations connues lors de l'élaboration du budget. Ces affectations doivent être considérées comme indicatives et susceptibles d'être révisées. Dans l'attente de son affectation, la partie restante de la provision non encore affectée est incluse sous « provisions communes et autres ».

Provision pour fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation – Les crédits couvrent les frais de voyage et de séjour des fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation. Selon les termes de la Résolution(2003)5 établissant les règles en la matière, l'Administration du pays d'origine continue à assurer le financement du salaire et de la couverture sociale.

Provision pour programmes conjoints – Poursuivant les mêmes objectifs, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ont mis en œuvre un certain nombre de programmes conjoints. La plupart de ces programmes sont développés spécifiquement pour tel ou tel pays, mais il existe également des projets thématiques régionaux et multilatéraux. Sur la base des programmes en cours ou signés et des négociations actuelles pour les programmes à venir, la contribution du Conseil de l'Europe a été affectée aux lignes de programme correspondantes.

Provision pour plans d'action et actions prioritaires – Cette provision est destinée à permettre le financement d'activités d'assistance dans des domaines prioritaires notamment par le biais de plans d'actions thématiques ou par pays. Cette provision a été augmentée pour la maintenir au même niveau sur le biennium que celui de 2016-2017. La provision a été affectée aux lignes de programme correspondantes sur la base des besoins identifiés pour les plans d'action en cours en excluant ceux liés aux accords partiels.

Réserve pour dépenses de personnel – Au cours de l'exercice, il peut s'avérer nécessaire d'ajuster le niveau des crédits en personnel afin de répondre à des situations imprévues telles que des changements dans le statut d'un agent ou la nomination d'un agent d'un coût très différent du coût prévu au budget. La réserve pour dépenses de personnel a été augmentée suite à la révision des projections salariales. Les montants inscrits peuvent être ajustés au cours de l'année pour prendre en compte la situation réelle des agents en poste et pourraient être utilisés pour l'ajustement salarial annuel. Suite à l'application de la clause de faisabilité concernant l'ajustement des rémunérations 2018, un montant de 700 K € sera transféré au PRF depuis cette réserve.

Provision pour langues supplémentaires – Cette provision est destinée à permettre au Secrétaire Général de faire face à des frais liés à l'utilisation de langues supplémentaires dans différents secteurs d'activité du Conseil de l'Europe. Ses conditions d'utilisation ont été précisées lors de la 586^e réunion du Comité des Ministres, l'objectif étant de toucher une plus grande partie des 820 millions de personnes composant la communauté du Conseil de l'Europe en utilisant leurs langues maternelles.

Réserve pour missions sur le terrain – Cette réserve peut être utilisée que sous certaines conditions, notamment pour des événements politiques externes à l'Organisation et de nature non récurrente.

Réserve pour hausse de prix – Par mesure de prudence une provision pour hausse de prix a été constituée pour 2019, basé sur un ajustement salarial de 1,7%.

Réserve pour hausse de prix sur les pensions – Cette réserve correspond à l'impact sur la contribution au Fonds de réserve pour les pensions du Budget ordinaire d'un ajustement salarial de 1,7% en 2019.

b. Autres dépenses

Dotation au compte spécial « Cessation anticipée de fonction d'agents permanents » – En 2016, le Comité des Ministres a renouvelé le mécanisme de prêt interne pour cessation de fonction anticipée qui constituent un outil important pour adapter les qualifications du personnel aux nouveaux besoins en permettant le départ d'agents dont les compétences ne correspondraient plus aux besoins de l'Organisation et pour lesquels un redéploiement interne ne serait pas possible. Le montant total de 2 424 K € est remboursé par annuité égale sur une période de 5 ans. Ce prêt interne sera totalement remboursé à la fin de 2021.

Audit externe – Les crédits couvrent les honoraires annuels forfaitaires des auditeurs externes. Le Président de la Cour des comptes polonaise a été désigné comme auditeur externe pour la période 2014-2018.

Réserve pour indemnité pour perte d'emploi – Cette réserve est destinée à financer des indemnités de perte d'emploi pour assurer la flexibilité et la capacité nécessaires à l'Organisation pour s'adapter à des circonstances en perpétuelle évolution et pour faciliter la réorientation des ressources de secteurs non-prioritaires vers des secteurs prioritaires, en ligne avec les priorités du Secrétaire Général pour le biennium.

Contribution du Conseil de l'Europe aux coûts administratifs de la gestion des pensions – Ces crédits couvrent le coût de la participation du Conseil de l'Europe aux coûts générés par le calcul et le paiement des pensions des agents retraités de l'Organisation dont le traitement est sous-traité au Service International des Pensions et des Traitements (SIRP).

Comité d'audit et d'évaluation – Ce comité évalue indépendamment les systèmes de contrôle internes et externes de l'Organisation et le suivi attribué aux recommandations de l'Audit Interne, de l'Audit Externe et de l'Évaluation. Les frais de voyage et de séjour des membres du Comité sont couverts lors de leur participation à des réunions de celui-ci.

Comité du Personnel, Amicale et Tribunal administratif – les crédits couvrent le coût d'un agent du Comité du personnel et deux agents du Tribunal administratif ainsi que les frais de traduction, d'interprétation et de missions en particulier des membres du Comité du personnel pour des réunions avec des représentants d'autres organisations internationales du système coordonné. Ils couvrent aussi la dotation de l'Organisation à l'Amicale du personnel.

RESSOURCES DISPONIBLES (IN K €)

Année	Personnel	Opérationnel	Contribution du CdE aux PJJ/PA	Ressources budgétaires	UE/PJ Montant assuré	CV Montant assuré	Ressources extrabud.	Total
2018	1 243,2	2 059,4	1 110,0	4 412,6				4 412,6
2019	4 415,7	2 261,6	902,3	7 579,6				7 579,6

SECRETARIAT

2018 : 3 postes (1A 2B)

2019 : 3 postes (1A 2B)

STRUCTURES

AUTRES DEPENSES – BUDGET ORDINAIRE**ÉCONOMIES À IDENTIFIER**

Cette ligne négative correspond aux économies à identifier pour 2019, c'est-à-dire 2 658,3 K €.

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**BUDGET EXTRAORDINAIRE**

Le Budget extraordinaire assure le financement de la construction de bâtiments et d'autres investissements importants. Il couvre à ce titre le remboursement du prêt bancaire souscrit auprès de la banque Dexia pour assurer le financement du bâtiment Agora et de travaux de sécurité incendie et de câblage des bâtiments du Conseil de l'Europe à Strasbourg ainsi qu'à compter de 2016 une dotation au compte spécial investissements.

Comme indiqué dans le tableau des annuités de remboursement du prêt bancaire présenté ci-après le remboursement de la dernière échéance aura lieu en 2024.

**REMBOURSEMENT DU PRÊT BANCAIRE RÉVISÉ SOUSCRIT POUR
LE FINANCEMENT DU NOUVEAU BÂTIMENT GÉNÉRAL**

Année	Remboursement annuel en K €
2007	5 083,5
2008	5 090,0
2009	5 090,0
2010	5 090,0
2011	5 090,0
2012	5 090,0
2013	5 090,0
2014	5 090,0
2015	5 090,0
2016	5 090,0
2017	5 090,0
2018	5 090,0
2019	5 090,0
2020	5 090,0
2021	5 090,0
2022	5 090,0
2023	5 090,0
2024	1 071,3

Budget extraordinaire

K €	Budget 2018	Budget 2019
Remboursement annuel du prêt	5 090,0	5 090,0
Dotation aux investissements	13,7	13,7
Total dépenses	5 103,7	5 103,7
Contributions des États membres	5 103,7	5 103,7
Total recettes	5 103,7	5 103,7

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**PENSIONS**

Cette ligne correspond à la réduction des contributions au PRF à partir du Budget ordinaire, du fait de la réduction de la contribution de la Turquie au Budget ordinaire (1 232,2 K €). Les contributions directes au PRF à partir du Budget ordinaire seront recalculées dans le Budget 2019 ajusté.

AUTRES DÉPENSES – AUTRES BUDGETS**PENSIONS****1. Contributions au Fonds de réserve des pensions**

Le financement des obligations des États membres au titre des différents régimes de pensions³⁴ est assuré via le Fonds de réserve pour les pensions (PRF) pour lequel le Comité des Ministres a adopté un Statut révisé en 2006.

En vertu de l'article 3 paragraphe 1b du Statut du Fonds, « Le Fonds reçoit [...] « b) les contributions annuelles des États membres, fixées par le Comité des Ministres sur la base d'études actuarielles. La prochaine étude sera réalisée en 2013, puis tous les quatre ans et en outre à chaque fois que le Comité des Ministres le jugera nécessaire ».

La dernière étude ayant servi de base au calcul des contributions pour les années 2014 à 2017 a été produite en avril 2013.

Une nouvelle étude actuarielle a donc été menée par un actuaire qualifié du Service international des rémunérations et des pensions (SIRP), qui sert de base pour calculer les contributions de 2018 à 2021. Elle figure dans le document CM(2017)48-add.

Sur la base de la dernière étude actuarielle et d'un objectif de rendement de 3,4 %, les contributions des États membres au Fonds de réserve pour les pensions devraient s'élever à 58,3 M € en 2018 et à 59,6 M € en 2019 (avec une hypothèse de travail de 1,7 % d'ajustement salarial en 2019) (2017 : 50,8 M €). Lors de leur 1300^e réunion (Budget) (21-23 novembre 2017), les délégués ont convenu de lisser les augmentations du montant total des contributions des États membres sur une période de quatre ans, soit une augmentation de 2,2 M € chaque année.

En raison de la cessation du statut de grand contributeur de la Turquie, la contribution totale au PRF a été réduite de 3,1 M € (1,2 M € au titre du budget ordinaire et 1,9 M € au titre de la contribution directe).

Le montant pour 2019 sera ajusté, à la lumière de l'ajustement salarial réel pour 2019, lorsque le budget ajusté pour 2019 sera présenté. Cela sera aussi le cas de la deuxième et troisième année (2020-2021) sous réserve d'une étude actuarielle qui sera présentée à la fin du troisième trimestre 2019 pour indiquer le niveau des contributions requis, à la lumière des conditions sur les marchés et du rendement du Fonds, et de toute variation des paramètres de pension, décidée par le Comité des Ministres sur la base des recommandations du CCR, une fois que ce dernier aura conclu sa révision en 2018 (cf. CM/Del/Dec(2017)1300/11.1- partie3B).

K €	2018 rev	2019 rev
SOURCES DE FINANCEMENT		
Budget ordinaire	17 217,6	17 331,7
Accords partiels	4 090,9	4 200,8
Budgets de service et budgets annexes	904,9	920,2
Comptes spéciaux (prévisions)	1 200,0	1 200,0
Contributions directes des États membres au Fonds de réserve pour les pensions	26 516,3	31 755,3
Transfert de la provision pour les dépenses de personnel du Budget ordinaire	700,0	700,0
Total financement	50 629,7	56 108,0

³⁴ Trois régimes de pensions couvrent à l'heure actuelle les agents permanents du Conseil de l'Europe :

- Ceux qui ont pris leurs fonctions avant le 1er janvier 2003 et ceux qui l'ont fait après cette date en vertu de la procédure spéciale prévue par la Résolution Res(2002)4, sont couverts par le régime des pensions créé par la Résolution Res(77)11 ;
- Ceux recrutés entre le 1er janvier 2003 et le 31 mars 2013 sont couverts par le Nouveau régime des pensions créé par la Résolution Res(2002)54.
- Ceux recrutés depuis le 1er avril 2013 sont couverts par un nouveau régime (dit « troisième régime ») créé par la Résolution(2013)6.

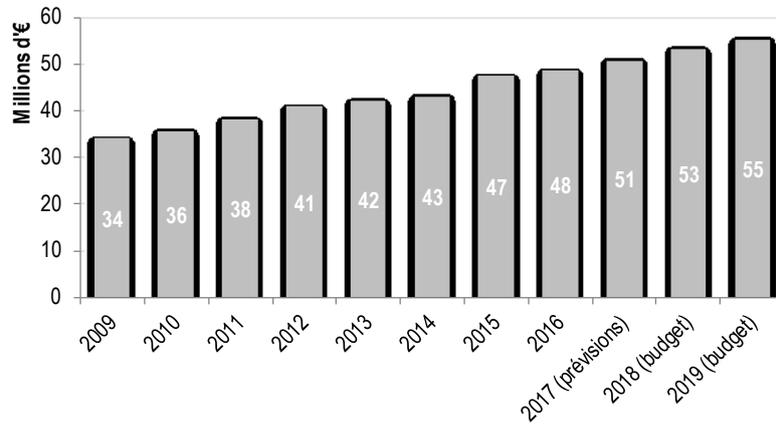
2. Budget des pensions

Le Budget des pensions comporte en dépenses :

- l'ensemble des prestations à verser au titre de différents régimes de pensions (prévisions),
- les crédits afférents au financement de la structure de gestion du Fonds de réserve pour les pensions et de l'étude actuarielle présentée ci-dessus,

et en recettes une dotation d'équilibre du Fonds de réserve pour les pensions au Budget des Pensions,

Pour information, l'évolution des dépenses (réelles ou prévisionnelles) de pensions sur dix années est la suivante :



Budget des Pensions

K €	Budget 2018	Budget 2019
Pensions	48 606,1	49 765,9
Indemnités de départ	3 500,0	3 500,0
Provision pour ajustement des prestations	-	846,0
Gestion du PRF et étude actuarielle	502,0	502,0
Total dépenses	52 608,1	54 613,9
Contribution du PRF	52 608,1	54 613,9
Total recettes	52 608,1	54 613,9

RECETTES – BUDGET ORDINAIRE

Les Recettes de l'Organisation comprennent les éléments suivants :

K €	Budget 2018	Budget 2019
Contributions	237 182,8	237 296,8
Contributions obligatoires	237 182,8	237 296,8
Autres recettes	7 294,5	7 386,9
Participations forfaitaires des Accords partiels	6 075,3	6 167,7
Intérêts	525,0	525,0
Recettes diverses	694,2	694,2
Total recettes	244 477,3	244 683,7

Participations forfaitaires des Accords partiels – Cette ligne budgétaire couvre la contribution forfaitaire couvrant les coûts des frais généraux de l'Organisation par les accords partiels. Les montants forfaitaires par postes/fonctions sont fixés de la manière suivante :

K €	Budget 2018-2019
Accords partiels à Strasbourg	28,1
Accords partiels hors Strasbourg	8,0
EDQM	13,2

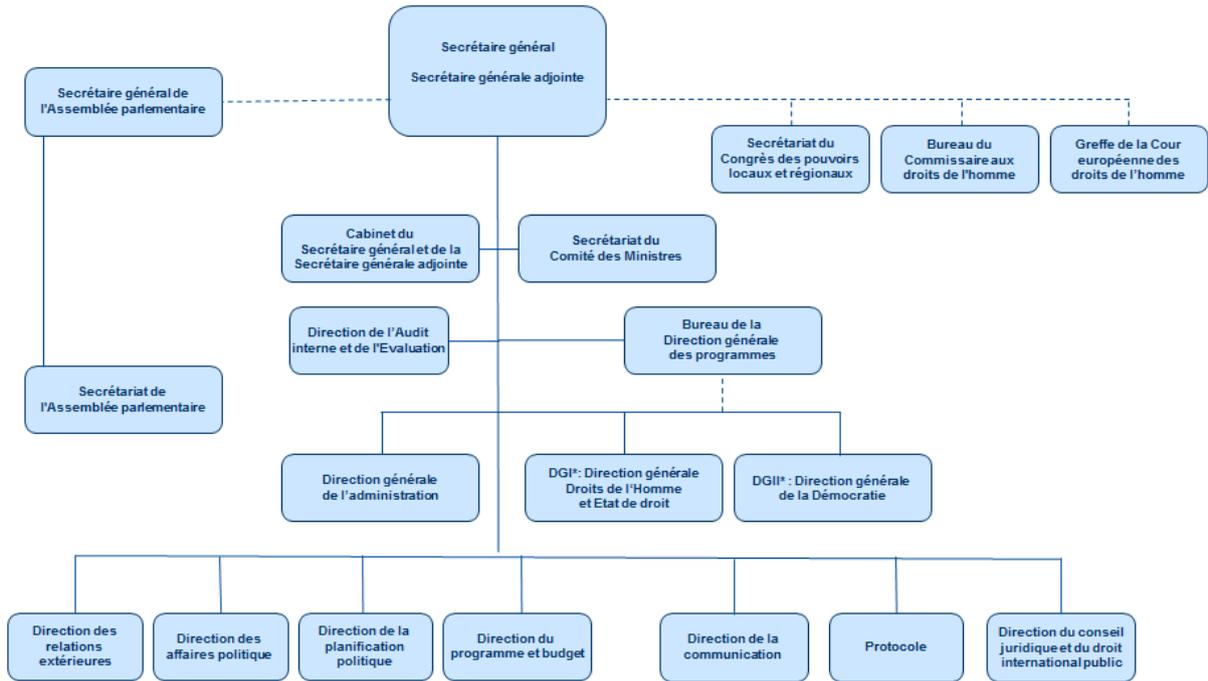
Intérêts – Cette ligne budgétaire couvre les intérêts perçus sur l'investissement des soldes de trésorerie de l'Organisation.

Recettes diverses – Cette ligne budgétaire couvre principalement : les redevances d'utilisation des places de parkings, les remboursements de la sécurité sociale française et la refacturation de diverses prestations (et notamment de prestations informatiques).

Les contributions des États membres sont présentées au Tableau 2.

ANNEXES

Annexe I – Organigramme du Secrétariat



Annexe II – Thématiques transversales et contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies

I. Thématiques transversales

PILIER / SECTEUR / PROGRAMME	EGALITE DE GENRE	ROMS	MIGRANTS	DROITS DES ENFANTS	GOVERNANCE DE L'INTERNET	LIBERTE D'EXPRESSION	JEUNESSE	TERRORISME / RADICALISATION	CONSTRUIRE DES SOCIETES INCLUSIVES	INDEPENDANCE DE LA JUSTICE	CORRUPTION/CRIME ORGANISE	DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES
	DROITS DE L'HOMME	PROTEGER LES DROITS DE L'HOMME										
Cour européenne des droits de l'homme	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	✓	✓	✓		✓	✓					✓	
Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓		
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	✓	✓	✓	✓				✓			✓	✓
PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITE	GARANTIR LES DROITS SOCIAUX											
Commissaire aux droits de l'homme	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓			✓
Égalité et dignité humaine - GREVIO	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓			✓
Anti-discrimination - Minorités nationales, Langues régionales ou minoritaires	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			
Intégration sociale et respect des droits de l'homme : Migrants, Roma - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	✓	✓	✓	✓			✓		✓			✓
Droits des enfants	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					✓
Bioéthique			✓	✓	✓	✓						✓
GARANTIR LES DROITS SOCIAUX	ETAT DE DROIT											
Charte sociale européenne	✓	✓	✓	✓								✓
Direction européenne de la qualité du médicament (EDQM, Pharmacopée)	✓										✓	
ETAT DE DROIT	ASSURER LA JUSTICE											
Indépendance et efficacité de la justice	✓	✓	✓	✓		✓				✓		
Prisons et Police	✓	✓	✓	✓				✓	✓			✓
RENFORCER L'ETAT DE DROIT	LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ETAT DE DROIT											
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	✓			✓		✓				✓		✓
Normes et politiques communes	✓		✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					✓
LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ETAT DE DROIT	DEMOCRATIE											
Terrorisme, corruption et crimes organisés - MONEYVAL - GRETA - GRECO - Abus et trafic de drogues (Groupe Pompidou)	✓	✓	✓	✓				✓		✓	✓	✓
Intégrité et valeurs du sport - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	✓	✓	✓	✓			✓		✓		✓	✓
DEMOCRATIE	RENFORCER LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION											
Assemblée parlementaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
Gouvernance démocratique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	
PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITE	RENFORCER LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION											
Éducation pour la démocratie - Centre européen pour les langues vivantes - Centre Nord-Sud	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
Jeunesse pour la démocratie - Fonds européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓			✓
Culture, Nature et Patrimoine - Eurimages - Itinéraires culturels - Risques naturels (EUR-OPA)	✓				✓	✓			✓			✓
Centres européens de la Jeunesse (bâtiments)		✓					✓					

II. Contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies³⁵

PILIER / SECTEUR / PROGRAMME	Objectif 1 : Pas de pauvreté	Objectif 3 : Bonne santé et bien-être	Objectif 4 : Éducation de qualité	Objectif 5 : Égalité des sexes	Objectif 8 : Travail décent et croissance économique	Objectif 10 : Inégalités réduites	Objectif 11 : Villes et communes durables	Objectif 13 : Changements climatiques	Objectif 14 : Vie aquatique	Objectif 15 : Vie terrestre	Objectif 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces	Objectif 17 : Partenariat mondial pour le développement durable
DROITS DE L'HOMME												
PROTEGER LES DROITS DE L'HOMME												
 Cour européenne des droits de l'homme											✓	
 Exécution des arrêts de la CEDH											✓	
 Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen												
 Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)											✓	
PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITE												
 Commissaire aux droits de l'homme	✓	✓	✓	✓							✓	
 Égalité et dignité humaine - GREVIO				✓		✓					✓	
 Anti-discrimination - Minorités nationales, Langues régionales ou minoritaires			✓	✓		✓	✓				✓	
 Intégration sociale et respect des droits de l'homme : Migrants, Roms - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	
 Droits des enfants	✓		✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓
 Bioéthique		✓									✓	
GARANTIR LES DROITS SOCIAUX												
 Charte sociale européenne	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓			✓	
 Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée)		✓										
ETAT DE DROIT												
ASSURER LA JUSTICE												
 Indépendance et efficacité de la justice											✓	
 Prisons et police											✓	
RENFORCER L'ETAT DE DROIT												
 Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)				✓							✓	
 Normes et politiques communes											✓	
 Société de l'information et gouvernance de l'Internet											✓	
LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ETAT DE DROIT												
 Terrorisme, corruption et crime organisé - MONEYVAL - GRETA - GRECO - Abus et trafic de drogues (Groupe Pompidou)			✓	✓							✓	
 Intégrité et valeurs du sport - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)											✓	
DEMOCRATIE												
RENFORCER LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION												
 Assemblée parlementaire		✓	✓	✓	✓		✓	✓			✓	
 Congrès des pouvoirs locaux et régionaux			✓			✓	✓				✓	✓
 Gouvernance démocratique							✓				✓	
PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITE												
 Éducation pour la démocratie - Centre européen pour les langues vivantes - Centre Nord-Sud			✓	✓							✓	✓
 Jeunesse pour la démocratie - Fonds européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	✓		✓	✓							✓	
 Culture, Nature et Patrimoine - Eurimages - Itinéraires culturels - Risques naturels (EUR-OPA) - Observatoire européen de l'audiovisuel							✓	✓	✓	✓	✓	
 Centres européens de la Jeunesse (bâtiments)												

NB: La jurisprudence de la Cour contribue aux progrès qui permettront d'atteindre de nombreux objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.

³⁵ Plus d'informations sur l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies sont disponibles sur <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

Annexe III – Mesures pour renforcer l'efficacité et l'efficience des capacités organisationnelles³⁶

À leur 1304^e réunion (17 janvier 2018), les Délégués ont pris note des implications de la cessation du statut de grand contributeur de la Turquie et décidé de réduire les contributions de la Turquie au Programme et Budget 2018-2019 avec effet à partir du 1^{er} janvier 2018, ce qui s'est traduit par une réduction des contributions de la Turquie aux budgets concernés pour un montant total de 19,6 M €.

Lors de l'approbation des mesures durables et ajustements au Programme et Budget 2018-2019 en avril 2018, les Délégués se sont félicités de la feuille de route pour accélérer et approfondir la réforme figurant à l'annexe 2 du document CM(2018)42.

Mesures prévues pour le biennium 2018-2019

Introduction

Ce document, présenté au Comité des Ministres conjointement au projet de Programme et Budget 2018-2019, expose les grandes lignes des nouvelles initiatives du Secrétaire Général pour le prochain biennium visant à accroître l'efficience, la mobilité et la flexibilité de l'Organisation afin de mieux répondre à l'évolution des exigences et priorités et de maîtriser les coûts. Ces mesures se concentrent sur la modernisation et la rationalisation autant que possible et sur la réduction des coûts grâce à des gains d'efficience. L'Annexe à ce document synthétise sous forme de tableau les mesures prévues.

L'objectif général englobe deux intentions :

- absorber un certain nombre de dépenses et d'efforts pour lesquels aucun crédit n'est demandé, par exemple pour couvrir l'inflation sur les dépenses de fonctionnement (électricité, entretien et autres dépenses courantes...), l'obligation constante dans le contexte actuel, de renforcer de façon significative les mesures de sécurité et la nécessité de s'adapter à l'évolution de la législation internationale, tel que le Règlement de l'UE relatif à la protection des données ;
- une efficience, une mobilité et une flexibilité accrues, en cohérence avec les priorités du Programme, pour s'adapter aux exigences changeantes tout en maîtrisant les coûts, en mettant autant que possible l'accent sur la modernisation et la rationalisation.

Pour une vue d'ensemble des objectifs de réforme et des progrès réalisés, il est rappelé que le document SG/Inf(2017)14 du 15 mars 2017 résume les différents aspects de la réforme du Conseil de l'Europe menée par le Secrétaire Général depuis le début de son premier mandat, en 2009.

Les mesures exposées dans le présent document ont été conçues en partant de l'hypothèse que la stabilité budgétaire prévaudra durant le biennium ; à l'évidence, des changements majeurs dans le contexte budgétaire auraient également un impact significatif sur la portée et la mise en œuvre des initiatives prévues.

En tablant sur la stabilité budgétaire, la mise en œuvre de ces mesures vise un objectif en matière de productivité de 1 % du budget ordinaire, ce chiffre étant entendu comme une référence pour les mesures de réforme mises en place au cours du biennium.

MESURES DE REFORME PREVUES POUR LE BIENNIUM 2018-2019

La réforme mise en place par le Secrétaire Général au début de son premier mandat était avant tout de nature politique, avec pour but d'affiner les priorités et de garantir que les normes, activités et instruments du Conseil de l'Europe sont pertinents et utiles pour ses États membres afin de traiter les problématiques auxquelles l'Europe est confrontée aujourd'hui. Cette réforme politique a été soutenue par une série de réformes administratives et organisationnelles visant à moderniser et rationaliser, à mettre en place une gouvernance par les meilleures pratiques, à accroître l'efficience et à réduire les coûts.

Poursuite de la réforme politique

Un dialogue politique plus étroit avec les États membres et avec d'autres organisations internationales

Le Secrétaire Général continuera d'insister sur le maintien du dialogue politique au plus haut niveau avec les États membres et d'autres organisations internationales. Il s'attachera à obtenir un soutien déterminé en faveur de la préservation du rôle de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour), et de l'exécution pleine, entière et sans retard des arrêts de la Cour, en tant que pierre angulaire du cadre commun des droits de l'homme et de l'État de droit dans la Grande Europe. Il cherchera également à maximiser les synergies entre les mécanismes de suivi, en améliorant encore leurs pratiques opérationnelles et en coordonnant leurs activités. Les réformes déjà entamées à la CEDH et dans le processus d'exécution des arrêts se poursuivront (voir plus bas). L'accent sera mis sur les problématiques identifiées dans les Rapports annuels du Secrétaire Général et sur les priorités figurant dans le Programme et Budget, en particulier dans les secteurs de coopération intergouvernementale.

³⁶ Le texte ci-après reprend l'intégralité du texte présenté dans le document SG/Inf(2017)28-rev.

Le partenariat avec l'Union européenne sera intensifié sur la base du Mémorandum d'entente; au nombre des objectifs figurent l'adhésion de l'Union européenne à la CEDH et à d'autres instruments clés, ainsi que la nécessité d'appliquer une approche commune pour ce qui est des droits sociaux en vue de préserver la cohésion dans les sociétés européennes confrontées à l'instabilité et au repli croissant des citoyens. Les synergies dans les travaux avec d'autres organisations internationales seront encore renforcées, s'agissant par exemple des activités de l'OSCE et des Objectifs des Nations Unies pour le développement durable.

Le Secrétaire Général fera en sorte que tous les organes du Conseil de l'Europe fonctionnent au mieux, y compris l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Congrès). Des synergies seront également recherchées au sein du Conseil de l'Europe, y compris avec l'APCE et le Congrès, pour maximiser l'impact des travaux du Conseil de l'Europe, et l'APCE comme le Congrès continueront d'orienter fortement leurs activités dans le sens d'un soutien aux domaines d'action prioritaires du Conseil de l'Europe.

Focus sur des domaines prioritaires

Le Programme et Budget 2018-2019 consolide encore plus l'allocation du gros des ressources humaines et budgétaires aux secteurs prioritaires retenus par les États membres au sein du Comité des Ministres. Pour ce biennium, le nombre total des lignes de programme se voit réduit de trois lignes supplémentaires, et les résultats attendus et indicateurs de performance contenus dans les cadres logiques des programmes sont encore plus stricts pour faciliter l'évaluation de l'efficacité et de l'impact.

Durant le biennium, **l'évaluation de l'efficacité, de l'efficacé et de l'impact des programmes** sera encore plus accentuée, pour injecter les résultats dans la prise de décision et continuer de promouvoir au sein de toutes les équipes dans toute l'Organisation une culture de l'évaluation et de l'apprentissage basée sur les résultats. La politique d'évaluation de l'Organisation sera passée en revue et actualisée au besoin, en tenant compte de l'exercice d'analyse par les pairs actuellement en cours et, au sein de la Direction de l'Audit interne et de l'Évaluation, la fonction Évaluation sera renforcée.

Présence extérieure et politique de voisinage

Le bilan périodique des bureaux extérieurs par le Comité des Ministres a eu lieu en juillet 2017 ; le mécanisme actuel a été reconduit pour quatre années de plus.

De nouvelles mesures sont en phase d'instauration pour encourager la décentralisation d'expertise, de personnel et d'activités sur le terrain, notamment des incitations pour amener les agents à travailler sur le terrain ; l'expérience du travail de terrain qui va être considérée comme un point fort pour la sélection ou promotion sur plusieurs profils de postes ; la production d'informations ventilées par bureau sur les conditions de vie et de travail afin de faciliter et d'encourager la mobilité ; la mise en place d'un guichet unique pour traiter tous les aspects administratifs liés à la prise de fonction d'agents dans des bureaux extérieurs ; un programme pilote pour le recrutement et la formation de jeunes professionnels en vue de leur affectation sur le terrain.

Le Comité des Ministres passera en revue la politique de voisinage dans le courant de l'automne 2017.

Bonne gouvernance et réforme administrative

Processus de la Cour

La réforme continuera de se focaliser sur trois thèmes qui reflètent les objectifs du processus d'Interlaken: l'efficacité interne et le maintien de la qualité/homogénéité/cohérence, la coopération avec les Gouvernements et une mise en œuvre plus effective de la Convention au niveau national.

En particulier, au cours du prochain biennium, la Cour continuera de rationaliser ses processus et méthodes de travail en vue de réduire l'arriéré des « requêtes de Chambre » (requêtes non répétitives, potentiellement recevables et bien fondées).

La nouvelle procédure pour la communication formelle (communication simplifiée immédiate – en test avec 12 États au départ) qui accélère le traitement sera progressivement étendue à tous les États contractants. Elle permet aussi une coopération plus étroite avec les Gouvernements, et en particulier un recours plus fréquent à des moyens non-contentieux de résolution de conflits (règlements amiables et déclarations unilatérales). De même, l'utilisation bien plus fréquente des Comités de trois juges sur la base de la jurisprudence bien établie aidera à simplifier le traitement et le rendu de l'arrêt.

Le projet de mise en commun des connaissances, qui sera lancé à l'automne 2017, prévoit un guichet unique pour toutes les connaissances et l'expertise relatives à chacune des dispositions de fond de la Convention. Il renforcera l'efficacité et améliorera la qualité de la jurisprudence ainsi que sa cohérence et son homogénéité.

Le dialogue avec les juridictions nationales sera encore renforcé grâce au Réseau des cours supérieures (SCN – Superior Courts Network), qu'il est prévu de poursuivre et d'étendre.

Enfin, pour le fonctionnement de la Cour, il reste crucial d'exploiter au maximum les technologies de l'information, notamment en renforçant les workflows existants, en progressant en vue d'un traitement électronique des requêtes et en explorant de nouvelles avancées technologiques dans des domaines tels que l'extraction conceptuelle, la découverte et l'utilisation des services du Cloud dans des circonstances appropriées.

Pour ce qui est d'une mise en œuvre plus efficace de la Convention au niveau national, l'APCE continuera d'y travailler avec les parlementaires nationaux.

Exécution des arrêts de la Cour

Les initiatives se poursuivront pour aider les États membres à se conformer aux arrêts de la Cour et permettre au Comité des Ministres de suivre et soutenir efficacement ce processus.

Les réunions DH du Comité des Ministres seront plus efficaces grâce à la communication d'informations plus complètes sur les développements en matière d'exécution des arrêts, par la clôture systématique de la surveillance des affaires répétitives en cas d'adoption de mesures individuelles, et par une politique de communication plus ciblée.

Le processus d'exécution est encore plus facilité par les échanges intensifs de bonnes pratiques au cours de débats thématiques et les activités de coopération et synergies plus ciblées avec les autorités nationales, les instances du Conseil de l'Europe et d'autres partenaires.

Grâce au programme HELP, les professionnels du droit sont davantage formés à la CEDH telle qu'interprétée par la Cour, ce qui facilite l'exécution des arrêts, notamment en facilitant des changements plus rapides dans la pratique administrative et judiciaire.

Enfin, des pratiques et des outils doivent être élaborés pour traiter de l'exécution d'arrêts adoptés dans le cadre de la procédure WECL (jurisprudence bien établie – Well established case-law).

Réorganisation des structures internes

Un passage en revue des structures organisationnelles sera fait dans le courant du biennium en vue de les rationaliser.

Ce passage en revue sera en particulier l'occasion d'examiner des possibilités de passer à une hiérarchie plus aplatée et/ou à une organisation plus flexible des équipes, en vue de **simplifier les structures** et de renforcer la transversalité entre activités, mais également d'identifier d'autres secteurs où il serait possible de partager les ressources, par exemple le soutien administratif, entre MAE ayant des tâches opérationnelles et méthodes similaires. Cet exercice portera spécialement sur la consolidation et la rationalisation des activités au sein du secteur gouvernemental et s'attachera à améliorer encore les pratiques opérationnelles et à instaurer une coordination plus étroite des activités des mécanismes de suivi de l'Organisation.

Des mesures sont déjà en phase de mise en œuvre pour consolider la gestion d'opérations transversales, par exemple la gestion des achats et des conférences (voir plus bas le point « Rationalisation et simplification administrative »).

Renforcer la bonne gouvernance en interne

La gestion des risques, en tant qu'outil de gestion et de gouvernance, a été mise en place et sera utilisée par toutes les MAE lors du développement de leurs activités, ainsi que par le Senior Management Group pour identifier, suivre et atténuer le risque au niveau de l'Organisation tout entière.

Une investigatrice interne a été recrutée pour sensibiliser aux mesures de prévention de la fraude (évaluations du risque de fraude dans les activités opérationnelles et formation du personnel à cet égard) et pour réagir en cas d'alertes à la fraude. Des informations sur le fonctionnement de ce nouveau rôle lié à la gouvernance seront communiquées au Comité des Ministres dans le rapport annuel du Directeur de l'Audit interne et de l'Évaluation.

Les recommandations formulées par les Auditeurs externe et interne, le Comité consultatif d'Audit et d'Évaluation et dans le cadre du processus de révision par les pairs de l'audit externe mené en 2017, continueront de faire l'objet d'un suivi.

Politique des ressources humaines et maîtrise des dépenses salariales

La réforme menée jusqu'ici a donné des résultats significatifs pour ce qui est de la réduction et de la maîtrise des dépenses de personnel, ces économies ayant des effets cumulatifs au fil du temps³⁷. Le Secrétaire Général continuera de rechercher des mesures cohérentes et efficaces de maîtrise des coûts dans le périmètre des organisations coordonnées. Il continuera d'étalonner la politique de ressources humaines et les conditions salariales de l'Organisation par rapport à d'autres organisations internationales comparables.

La **politique contractuelle** introduite en janvier 2014 fera l'objet d'un examen attentif pour évaluer ses effets pour ce qui est de l'équilibre entre des ressources humaines plus stables et plus flexibles, le **recrutement et la fidélisation de personnel de la meilleure qualité**, et les coûts. Il sera envisagé de poursuivre le réglage fin de cette politique en tenant compte des effets déjà notés, par exemple en octroyant des contrats de durée déterminée pour des périodes plus longues si possible afin de réduire la charge administrative et d'attirer les talents, en passant en revue la politique en matière de recrutement de personnel temporaire, et en prenant des mesures permettant de réduire l'âge moyen de recrutement pour attirer une plus grande diversité de profils et réduire les coûts. L'on s'intéressera aussi à l'extension du recours à des profils « jeunes professionnels » et à l'évaluation d'alternatives aux trajectoires traditionnelles de promotion verticale comme outil de motivation, d'adaptabilité et de mobilité au sein du personnel.

³⁷ Depuis 2010, plusieurs mesures de limitation des coûts ont été prises, sans lesquelles le montant total des dépenses de personnel aurait été nettement plus important qu'il ne l'est actuellement. Les principales mesures ont été les suivantes : suppression de plus de 160 postes / fonctions dans le Budget ordinaire (- 11,5 M€), doublement de l'intervalle entre les échelons (- 4,5 M€ en 2017 ; - 17 M€ en total cumulé depuis 2010) ; recrutement de début de carrière à un grade inférieur, suppression des indemnités non liées au système des organisations coordonnées, réforme des indemnités liées audit système (- 2,7 M€ depuis 2010). La progression cumulée (dix premières années de carrière) du salaire brut d'un administrateur A1/2/3 fait apparaître un tassement de 15 % depuis 2009. Le montant total de la rémunération brute moyenne de tous les agents de grade A1/2/3 a régressé de 6 % entre 2012 et 2016.

Pour ce qui est du développement du personnel, l'accent sera mis sur l'instauration d'une **culture forte du management**, socle pour un personnel efficient et motivé. L'évaluation à 360° obligatoire des managers, déjà réalisée pour tous les A7 et A6, a été reçue de manière positive et va être étendue par effet de cascade à tous les niveaux managériaux. Des parcours de formation managériale pour différents profils sont en cours de développement ; ils visent à améliorer les compétences managériales, à faciliter une meilleure harmonisation des styles et niveaux managériaux et à encourager une plus grande mobilité managériale.

Cette mobilité managériale, qui encourage l'identité organisationnelle et le travail transversal, l'harmonisation des méthodes de travail, l'innovation et le développement de l'adaptabilité, sera facilitée par un programme pilote de rotation des postes, qui pourra ultérieurement être étendu à d'autres profils (senior management, gestion de projet, support administratif, etc.).

De nouvelles initiatives visant à promouvoir l'égalité des chances ont été introduites en mars 2017 par le Secrétaire Général pour stimuler les mesures de politique en place³⁸.

Le système d'appréciation (évaluation de la performance) est à l'examen en vue de sa refonte pour le prochain cycle, par exemple en passant à des objectifs et à une appréciation au niveau des équipes, en mettant davantage l'accent sur les compétences et comportements, ou par des mesures visant à promouvoir la communication immédiate et systématique sur les résultats et une culture de l'apprentissage permanent. Il est prévu de mener des projets pilotes pour le cycle d'appréciation 2017-2018 afin de tester ces nouvelles méthodes.

En ce qui concerne la mobilité depuis et vers le terrain, voir le point ci-dessus "Présence extérieure".

Un cadre sera mis en place pour permettre le test et l'évaluation de nouvelles méthodes de travail et initiatives politiques avant de changer les règles et procédures. L'on pourrait ainsi tester des méthodes telles que les objectifs d'équipe, le travail en task force hors des structures hiérarchiques existantes, de nouvelles méthodes de sélection ou des procédures de nomination différentes, des espaces de travail flexibles ou le recours accru aux périodes probatoires en cas de promotion.

Pour ce qui est des dispositions de réglementation interne et statutaires, les domaines suivants feront l'objet d'une analyse approfondie en vue de leur rationalisation et de l'amélioration de leur efficacité et efficacité :

- procédures et mécanismes pour le contentieux, y compris les procédures disciplinaires ;
- procédures liées à la sous-performance ;
- révision des Arrêtés du Secrétaire Général (règles internes pour la mise en œuvre des dispositions du Statut du personnel) en vue de supprimer de possibles anomalies, de simplifier et de rationaliser ces textes.

La stabilisation et la pérennité du **système de pensions** du Conseil de l'Europe, qui constitueront une autre grande priorité, feront l'objet d'une analyse approfondie pour faciliter les débats ultérieurs et prises de décision par le Comité des Ministres.

Rationalisation et simplification administratives

Les mesures se poursuivront en vue de rationaliser et de simplifier les procédures administratives, en particulier par l'utilisation des technologies de l'information.

Plusieurs développements sont en cours ou prévus :

Technologies de l'information

Un Plan stratégique des technologies de l'information sera parachevé d'ici fin 2017. Il aura pour objectifs :

- de mettre en œuvre des systèmes innovants et d'un bon rapport qualité/prix qui renforceront l'efficacité et la productivité du CdE ;
- de rationaliser les processus d'activités ;
- de doter les utilisateurs internes comme externes d'outils efficaces pour atteindre les objectifs opérationnels de l'Organisation.

Le système des TI sera donc développé et renforcé dans les secteurs suivants :

Gestion des données de l'Organisation (Enterprise Data Management - EDM)

D'ici fin 2017, la base de données sur la PMM (méthodologie de gestion de projet) (Phase I) sera pleinement opérationnelle pour tous les projets d'assistance et de coopération. Cette méthodologie assure l'harmonisation de la gestion de projet dans toute l'Organisation et permet de mieux suivre, évaluer et rendre compte des projets. Elle continuera d'être affinée durant le biennium à venir et sera intégrée de manière plus poussée aux grands systèmes informatiques.

Les grands systèmes de gestion de données, à savoir FIMS (gestion financière), PeopleSoft (gestion des ressources humaines et de la paie) et l'outil de préparation du budget, seront actualisés, rationalisés et consolidés et répondront aux nouvelles dispositions de l'UE en matière de protection des données.

Les travaux se poursuivront pour proposer une plateforme consolidée et efficiente pour l'analyse et l'extraction de données en vue de générer des rapports, avec pour objectifs prioritaires le renforcement des capacités de reporting et la mise à disposition d'un outil logiciel efficace de gestion des risques.

³⁸ Voir déclaration du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale Adjointe communiquée au personnel le 8 mars 2017.

Gestion des contenus de l'Organisation (Enterprise Content Management - ECM)

L'objectif est de mettre à disposition des utilisateurs des systèmes qui renforcent la productivité et permettent une meilleure communication des contenus de l'Organisation, dans un cadre de gouvernance et de protection des données approprié.

L'un des principaux objectifs pour le prochain biennium sera de mettre en œuvre un système moderne et agile de gestion des documents (DMS) prêts à être mis en ligne dans le Cloud ; l'Organisation disposera ainsi d'une plateforme sécurisée, respectant les dispositions réglementaires et compatible avec tous dispositifs mobiles pour travailler sur des documents opérationnels et collaborer avec des tiers, tant en interne qu'en externe.

Tous les sites web du Conseil de l'Europe (intranet et internet) migreront vers la plateforme LifeRay pour renforcer la présence en ligne de l'Organisation. Les plateformes web et technologies de recherche globales seront renforcées pour simplifier les recherches d'information et donner accès à des systèmes de connaissances experts ; la technologie HUDOC sera étendue de ce point de vue.

Les travaux se poursuivront pour l'amélioration de l'ensemble des systèmes d'archivage électronique, sur la base d'une stratégie pragmatique d'archivage à long terme.

Les investissements se poursuivront pour proposer des services de vidéoconférence à même de renforcer la collaboration et l'efficacité administrative globale.

Sécurité et intégrité des données

La sécurité et l'intégrité des données sont cruciales et l'objectif est de mettre en œuvre pour la poursuite des activités de l'Organisation un plan réaliste et réalisable qui protège les actifs numériques, atténue les risques et comporte un Plan de reprise des activités en cas de catastrophe, destiné à réduire au maximum les perturbations en cas d'évènement majeur affectant les capacités informatiques.

Des investissements de sécurité seront réalisés dans le serveur général et l'infrastructure de sauvegarde, notamment pour ce qui est de l'utilisation des technologies du Cloud et des logiciels associés.

Renouvellement des infrastructures

L'infrastructure informatique sera renforcée et renouvelée pour une grande accessibilité des systèmes, avec une bande passante et des capacités réseaux suffisantes pour communiquer en toute sécurité. Cela passera par le renouvellement des serveurs, des systèmes de stockage des documents ainsi que de l'ensemble du parc d'ordinateurs, du réseau et des systèmes de télécommunications.

Les compétences de la Direction des Technologies de l'information continueront d'être développées pour que l'Organisation bénéficie d'un support de haut niveau. Des méthodes de travail communes seront élaborées en consultation avec le management pour favoriser la transversalité, la rationalisation et l'harmonisation.

Autres services communs

Gestion des actifs et biens immobiliers

Le Plan d'investissement continuera d'être mis en œuvre conformément à la feuille de route et sous la supervision du Comité ad hoc sur les bâtiments (CAHB). Pour promouvoir de nouvelles façons de travailler qui renforcent la transversalité, la mobilité et la flexibilité, de nouvelles modalités d'organisation des espaces de travail sont en cours de test pour une introduction progressive. Le Secrétaire Général est actuellement en discussion avec la Ville de Strasbourg pour ce qui concerne la possible acquisition du « Bâtiment D » pour une somme symbolique ; il reviendra sur ce sujet en temps opportun avec le Comité des Ministres.

Gestion des conférences et des voyages

Un outil de gestion intégrée des événements servira de "guichet unique" pour tous les aspects liés à la gestion des conférences, ce qui permettra de simplifier les démarches administratives pour une plus grande efficacité. Le recours plus large à la vidéoconférence permet de réduire les coûts et le temps consacrés au transport.

Le déploiement de la Stratégie de gestion des voyages va se poursuivre pour une plus grande efficacité et une réduction des coûts.

Achats

Les procédures d'achat font actuellement l'objet d'un passage en revue et d'une rationalisation en vue de leur harmonisation dans toute l'Organisation (formation spécialisée pour les acheteurs, procédures standardisées pour la communication avec les fournisseurs). La solution de la gestion et du traitement électroniques des achats (e-achats, e-appels d'offre) sera mise en œuvre pour accroître l'efficacité et diminuer la charge administrative.

Impressions et publications

La rationalisation et modernisation se poursuivra concernant les politiques, processus et outils d'impression et de publications, afin de réduire les coûts.

Annexe – Mesures pour renforcer l'efficacité et l'efficacités des capacités organisationnelles

Tel qu'indiqué dans le document SG/Inf(2017)14 du 15 mars résumant les différents aspects de la réforme, depuis le début de son premier mandat en 2009, le Secrétaire Général a conduit un vaste examen du paysage institutionnel et mis en place un important programme de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités qui a conduit à d'importantes réalisations.

Au cours de l'exercice du biennium 2018-2019, cet effort sera poursuivi, le tableau ci-dessous indique les initiatives de réforme identifiées jusqu'à présent. Comme indiqué ci-dessus, l'objectif général englobe deux intentions:

- absorber un certain nombre de dépenses et d'efforts pour lesquels aucun crédit n'est demandé, par exemple pour couvrir l'inflation sur les dépenses de fonctionnement (électricité, entretien et autres dépenses courantes, ...), l'obligation constante dans le contexte actuel, de renforcer de façon significative les mesures de sécurité et la nécessité de s'adapter à l'évolution de la législation internationale, tel que le Règlement de l'UE relatif à la protection des données ;
- une efficacité, une mobilité et une flexibilité accrues, en cohérence avec les priorités du Programme, pour s'adapter aux exigences changeantes tout en maîtrisant les coûts, en mettant chaque fois que possible l'accent sur la modernisation et la rationalisation.

La mise en œuvre de ces mesures vise une cible de productivité de 1 % du budget ordinaire, ce chiffre étant compris comme une référence pour les mesures de réforme mises en place au cours de l'exercice biennal.

Les mesures surlignées en gris ci-dessous visent principalement des gains de productivité. Toutes les autres mesures sont plus de nature qualitative.

INITIATIVES DE RÉFORME	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	BÉNÉFICES ESCOMPTÉS
BONNE GOUVERNANCE ET RÉFORME ADMINISTRATIVE		
Processus CEDH		
Extension de la communication simplifiée	Le nombre d'États où cette méthode est appliquée aux affaires qui s'y prêtent (actuellement 27) augmentera encore en 2018 et couvrira tous les États d'ici la fin de 2019.	Réduction des requêtes de Chambre en souffrance, traitement accéléré, plus de possibilités de résolution non contentieuse
Utilisation accrue de la procédure de Comité (sur la base d'une jurisprudence bien établie) au lieu de la procédure de Chambre	Processus en cours	Réduction des requêtes de Chambre en souffrance, traitement accéléré
Projet de partage des connaissances	2018: Lancement d'un prototype avec certaines pages d'articles seulement. Fin 2018 : pages d'articles supplémentaires et extension du contenu. Fin 2019 : une structure de partage des connaissances complète et interactive.	Rédaction plus efficace, homogénéité accrue
Réseau des Cours supérieures	1er semestre 2018 : Plate-forme Intranet et site Internet sécurisés. 2ème semestre 2018 : Forum annuel des points focaux 2018: Cohérence des opérations SCN avec le Protocole 16 (à son entrée en vigueur) 2018/2019 : renforcement de la collaboration avec les acteurs concernés (autres organes du CdE et autres réseaux européens).	Dialogue renforcé avec les tribunaux nationaux, accès plus efficace et amélioré aux études de droit comparé, mise en œuvre plus efficace de la Convention au niveau national
Utilisation accrue des Technologies de l'information	Début 2018 : Lancement de l'échange électronique de documents sur les cas communiqués avec les représentants des requérants (eComms). Fin 2018 : Évaluation des systèmes d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle pour la plate-forme HUDOC. 2018-2019 : investissement et développement continus des systèmes de base de gestion des requêtes et de gestion des documents de la Cour pour s'adapter à l'évolution des méthodes de travail, rationaliser les processus et améliorer l'efficacité interne globale, y compris l'analyse des services Cloud et des applications Workflow.	Efficacité et vitesse de traitement accrues
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme		
Mesures pour améliorer l'efficacité des réunions CM DH	Processus en cours 2018 : - Ordre du jour unique pour les réunions du CMDH (à partir de mars 2018). - Méthodes de travail à revoir d'ici la fin de 2018	Plus de transparence dans le processus d'exécution ; meilleure utilisation de l'effet de levier du CM pour une exécution totale et rapide des arrêts

INITIATIVES DE RÉFORME	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	BÉNÉFICES ESCOMPTÉS
Échanges de bonnes pratiques dans les débats thématiques, activités de coopération plus ciblées et synergies avec les autorités nationales, les instances du Conseil de l'Europe et d'autres partenaires	<p>En cours en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication de fiches d'information pays - Organisation d'un débat autour de la publication du rapport annuel du CM sur la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication de fiches thématiques - Organisation de débats thématiques 	Cohérence et partage d'expérience accrus en ce qui concerne le processus d'exécution des arrêts ; mise en œuvre de la déclaration de Bruxelles
Développement de pratiques et d'outils pour gérer l'exécution des arrêts rendus selon la procédure WECL (jurisprudence bien établie)	<p>En cours en 2017 : analyse.</p> <p>Mise en œuvre prévue en 2018.</p>	Le CM traitera rapidement ces affaires
Réorganisation des structures internes		
Passage en revue des structures	<p>2018 :</p> <p>Analyse visant à consolider et à rationaliser les activités au sein du secteur gouvernemental et à coordonner plus étroitement les activités des mécanismes de suivi de l'Organisation. Cette mesure sera mise en œuvre conjointement avec des mesures visant à renforcer la culture managériale.</p>	Harmonisation et rationalisation des structures ; évolution à moyen terme vers une structure plus plate
Renforcement de la bonne gouvernance interne		
Renforcement de la culture de l'évaluation et passage en revue de la politique d'évaluation	<p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passage en revue des méthodes de travail (Évaluation), y compris de l'utilisation possible de logiciels visant une efficacité accrue - Passage en revue de la politique d'évaluation en tenant compte des recommandations de l'examen par les pairs effectué récemment - Développement d'outils de communication sur l'évaluation - Formation pour le personnel du CdE et de la DIO (Évaluation) - Événements de haut niveau pour développer davantage la culture de l'évaluation - Contact avec des homologues au niveau international grâce au réseautage 	Meilleure prise de décision basée sur l'efficacité et l'impact ; culture de l'apprentissage
Création d'une fonction investigation/prévention de la fraude	<p>En cours en 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuation de la formation sur la fraude et la sensibilisation à l'éthique - Recrutement d'un enquêteur dédié - Passage en revue de l'arrêté sur la déclaration d'intérêts <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une nouvelle offre de formation incluant une formation en ligne - Publications régulières sur le portail concernant les questions de fraude et d'éthique (1 par trimestre) - Développement d'évaluations des risques de fraude pour les entités administratives - Examen et réponse aux alertes reçues 	Développement d'une culture anti-fraude ; réponse rapide en cas d'alerte ; réduction du risque de perte de ressources et d'atteinte à la réputation
Poursuite de la mise en œuvre d'outils de gestion des risques	<p>En cours en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption du registre des risques stratégiques - Développement d'un module de formation, formations des coordinateurs de programme et organisation d'ateliers de soutien pour les équipes de programme - Finalisation/mise à jour des registres des risques pour toutes les lignes de programme <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduction d'un registre des risques organisationnels. - Mise à jour annuelle des registres des risques pour toutes les lignes de programme - Analyse des options pour introduire un système informatique pour la gestion des risques en cohérence avec les systèmes informatiques de l'Organisation 	La prise de conscience précoce et l'atténuation des risques rend les opérations plus efficaces et réduit le gaspillage des ressources

INITIATIVES DE RÉFORME	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	BÉNÉFICES ESCOMPTÉS
Suivi des recommandations de l'audit et de l'évaluation	<p>Processus continu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi plus régulier et discussion des recommandations à la fois par la DIO et les MAE, rendu possible en partie par l'utilisation de l'outil informatique - Discussion des recommandations et suivi facilités par un travail de gouvernance parallèle sur la gestion des risques (souligne les risques de non-mise en œuvre et fournit un mécanisme d'escalade des risques / recommandations) 	Amélioration permanente en matière de gouvernance et de performance
Politique des ressources humaines et maîtrise des dépenses salariales		
Réglage fin de la politique contractuelle	L'état des lieux et le suivi de la mise en œuvre de la politique contractuelle révisée sont réalisés annuellement via le rapport annuel sur la politique contractuelle. Le prochain rapport sera publié au printemps 2018.	Équilibre optimal entre flexibilité, attractivité et réduction des charges administratives dans le domaine des RH.
Évaluation managériale à 360° et parcours de formations managériales	<p>En cours en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation à 360° obligatoire pour tous les managers A7 et A6 déclinée pour tous les managers sous leur responsabilité - Mise en place et suivi de parcours de formation managériale <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation à 360° obligatoire déclinée pour tous les niveaux de gestion 	Instauration d'une culture managériale soutenant la réforme
Programme pilote de mobilité managériale	La mobilité managériale sera expérimentée en 2018 dans le cadre de l'expérimentation de nouvelles pratiques managériales.	Plus de transversalité ; facilite la standardisation des méthodes de travail ce qui réduit la charge administrative ; améliore la motivation et la polyvalence des agents
Mesures d'encouragement à la mobilité vers le terrain	Introduction progressive des mesures à partir de fin 2017	Mobilité et polyvalence des agents ; transferts du Siège au terrain
Mesures en faveur de l'égalité des chances	<p>Nouvelles lignes politiques du SG et de la DSG pour 2017-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services qui recrutent chargés de veiller à ce que les entretiens de mobilité et de promotion soient menés conjointement par un homme et une femme; - Commission des nominations responsable de faire tous les efforts possibles pour recommander au moins un homme et une femme dans la liste de présélection finale. - Chefs des grandes entités administratives (MAE) devant saisir toutes les occasions d'améliorer l'équilibre entre les sexes au sein de leurs équipes lors des procédures de recrutement, de promotion et de mobilité interne. - Sensibilisation au niveau du management des MAEs. - Statistiques par entité publiées et mises à la disposition des managers pour suivre les progrès réalisés (sur une base trimestrielle). 	Permet d'utiliser les talents au mieux et de garantir le respect d'une des valeurs clés du Conseil de l'Europe
Révision du système d'appréciation	<p>En cours en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception d'un cadre d'expérimentation du système d'appréciation - Lancement d'expérimentations dans le cycle d'appréciation 2018-2019 	Remotivation des managers et collaborateurs pour ce qui est de l'appréciation ; améliore l'évaluation des collaborateurs ; allège la charge administrative
Test de nouvelles politiques	<p>En cours en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception d'un cadre d'expérimentation. - Lancement d'expérimentations dans le domaine de l'appréciation <p>2018:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'expérimentations dans le domaine du télétravail et des pratiques managériales 	Permet de tester et d'assurer le réglage fin de nouvelles politiques sans erreurs coûteuses et en suscitant une adhésion plus forte
Rationalisation des règles et procédures en matière de personnel	<p>En cours en 2017 : analyse d'un éventuel réexamen des procédures disciplinaires pour une mise en œuvre progressive en 2018</p> <p>2018: révision de la règle sur les congés</p>	Procédures plus efficaces dans des domaines clés de la gestion des RH ; simplification administrative
Passage en revue du système de pensions du Conseil de l'Europe et de ses perspectives financières	En cours en 2017 : en cours de révision pour mise en œuvre en 2018	Fournir au CM une base claire pour sa prise de décision ; soutenabilité à long terme

INITIATIVES DE RÉFORME	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	BÉNÉFICES ESCOMPTÉS
Rationalisation administrative et simplification		
Développements informatiques		
Gestion des données de l'Organisation	Poursuite de l'amélioration et du développement des principaux systèmes de gestion de données d'entreprise, tels que FIMS, PeopleSoft, des capacités de reporting et de PMM	Renforcement de la productivité, conformité, gestion des risques et gains d'efficacité
Gestion des contenus pour l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de gestion de documents (DMS) efficace pour la majorité du Conseil de l'Europe d'ici 2019. (L'analyse et la preuve de concept sont en cours avec pour objectif d'établir un contrat avec un fournisseur approprié au deuxième trimestre de 2018). - Amélioration des plateformes de communication externes et internes (Continu). - Adoption d'une stratégie d'archivage pragmatique (2018). 	Renforcement de la productivité et de la protection des données, efficacité de la collaboration externe et interne, amélioration de la communication et de la gouvernance
Sécurité et intégrité des données	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption et mise en œuvre d'un plan de continuité des opérations réaliste et réalisable pour l'Organisation (2019) - Amélioration continue des capacités de sécurité et de protection des données de l'Organisation 	Mise en œuvre d'un Plan de reprise des activités après une catastrophe, sécurisation et intégrité des données et atténuation des risques
Renouvellement des infrastructures	Poursuite du renouvellement et de l'amélioration de l'infrastructure informatique, des serveurs, des ordinateurs, des systèmes de sauvegarde et de stockage.	Forte accessibilité et assurance de qualité des systèmes informatiques du CdE qui garantiront la sécurité et une performance de haut niveau
Autres services communs		
Espaces de travail	<p>2018-2019 : Poursuite de l'introduction, à la demande des services, d'aménagements flexibles de l'espace de travail:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Palais de l'Europe (2018); - AGORA (2018-2019); <p>2018 : Nouvel appel d'offres pour optimiser les dépenses de mobilier associées</p>	Promouvoir de nouvelles méthodes de travail ; contribuer à résoudre les problèmes d'espace de travail
Outil de gestion des événements	Fournir un guichet unique pour l'organisation de conférences et d'événements au Conseil de l'Europe, en mettant en place un outil intégré de gestion des événements en 2018 pour une mise en œuvre complète en 2019.	Gestion des événements plus efficiente et moins coûteuse ; réduction de la charge administrative
Poursuite de l'élaboration des stratégies pour la Gestion des voyages et l'utilisation de la vidéoconférence	<p>Gestion des voyages En cours en 2017: Étude de marché 2018 : Lancement d'un appel d'offres afin d'identifier une nouvelle société de gestion des voyages.</p> <p>Vidéo conférence En cours en 2017 : Étude de marché 2018 : Guichet unique opérationnel</p>	Gestion des voyages plus efficiente avec une meilleure maîtrise des coûts ; réduction des dépenses liées au temps de voyage des experts/agents
Dématérialisation du processus des achats (appels d'offre informatisés etc.)	En cours en 2017 : Lancement des premiers développements de solutions d'e-procurement IT afin de dématérialiser le processus des achats 2018 mise en œuvre progressive	Meilleures pratiques et processus d'achat rationalisés
Amélioration des pratiques en matière d'achats	2018 : Développement des pratiques d'achats en vue d'assurer une approche orientée business (compétences des acheteurs, communication avec les fournisseurs, etc.).	Meilleures pratiques et processus d'achat rationalisés ; atténuation des risques
Rationalisation et modernisation de l'impression et des publications	Poursuivre la rationalisation des processus et des pratiques d'impression visant à assurer la continuité des activités avec des ressources réduites (2018-2019) ; utilisation continue des technologies modernes, y compris les badges, pour réduire la consommation de papier (tout au long de la période).	Processus et structures plus efficaces ; coûts d'impression rationalisés

Annexe IV – Budgets Annexes

Interprétation

Le Service de l'interprétation a pour objectif de fournir à l'ensemble de l'Organisation, de la manière la plus efficace et la plus économique possible, des prestations d'interprétation de qualité.

Le budget de l'interprétation couvre les frais d'interprétation de tous les budgets du Conseil de l'Europe ainsi que ceux refacturés à des tiers. Le budget 2018-2019 est basé sur une prévision des besoins en interprétation tels qu'ils ont été estimés par les gestionnaires de budget de l'Organisation.

Les services d'interprétation sont fournis par une équipe composée d'interprètes permanents qui est complétée par des interprètes rémunérés à la journée.

Le nombre de jours d'interprétation est de :

2018 : 3 706 2019 : 3 710

Le coût standard du jour d'interprétation pour 2018 s'élève à : 2 057,71 €.

Secrétariat : 9 postes (6L 3B) en 2018 et 2019.

Le résultat attendu relatif au budget de l'interprétation est inclus sur la ligne de programme « Ressources humaines – Autres services communs ».

Budget de l'interprétation

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	7 961,8	8 090,1
Autres recettes	7 961,8	8 090,1
Refacturation des prestations d'interprétation en interne	7 526,3	7 654,6
Refacturation des prestations d'interprétation à des tiers	435,5	435,5
Total recettes	7 961,8	8 090,1

Traduction

Le Service de la traduction a pour objectif de fournir à l'ensemble de l'Organisation, de la manière la plus efficace et la plus économique possible, des prestations de traduction de qualité (la CEDH et la Pharmacopée ont leur propre service de traduction).

Les services de la traduction sont fournis par une équipe composée de traducteurs permanents qui est complétée par des traducteurs rémunérés à la page (37% des pages en 2016). Le nombre de pages de traduction estimé est de :

2018 : 111 000 2019 : 111 000

Le coût standard par page traduite en 2018 est de 32,68 €.

Le budget est équilibré par une dotation du Budget ordinaire.

Secrétariat : 34 postes (28 L 6B) en 2018 et 2019.

Le résultat attendu relatif au budget de la traduction est inclus sur la ligne de programme "Logistique".

Budget de la traduction

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	5 194,0	5 268,8
Autres recettes	5 194,0	5 268,8
Refacturation des services de traduction	3 271,7	3 346,5
Dotation du Budget ordinaire	1 922,3	1 922,3
Total recettes	5 194,0	5 268,8

Documents

Ce budget reprend :

- les coûts directs de fabrication des documents dans les ateliers de l'Organisation
- les coûts d'affranchissement
- les coûts des activités de prépresse

Le budget des documents pour 2018-2019 a été établi sur la base des propositions reçues dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour le renouvellement du contrat relatif au système d'impressions qui couvrira la période 2016-2020. Le budget est basé sur les estimations du volume de production suivant :

- 2018 : 36,6 millions de pages (-3,4 millions (-8,5%) comparé au budget 2017)
- 2019 : 36,6 millions de pages

Le coût standard de cent pages imprimées pour 2018 s'élève à 3,96 €.

Le budget est équilibré par une dotation du Budget ordinaire.

Secrétariat : 23 postes (16B 7C) dont 1B (1 mois) gelé en 2018 et dont 1B gelé en 2019.

Le résultat attendu relatif au budget des Documents est inclus sur la ligne de programme « Logistique ».

Budget des documents

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	2 968,4	2 986,4
Autres recettes	2 968,4	2 986,4
Dotation du Budget ordinaire	293,7	293,7
Refacturation de service : fabrication de documents	1 723,7	1 741,7
Refacturation de service : prépresse	600,3	600,3
Refacturation de service : affranchissement	350,7	350,7
Total recettes	2 968,4	2 986,4

Publications

Ce budget englobe les crédits destinés à la production, la promotion et la distribution des publications commercialisées, des périodiques et matériels audiovisuels destinés à la vente ainsi que les dépenses de personnel y afférent. Le financement des dépenses de personnel est assuré par une dotation du Budget ordinaire. Les recettes – en dehors de la dotation du Budget ordinaire – proviennent des ventes, des abonnements, des contrats de coédition et de la diffusion.

Le Résultat attendu relatif au budget des Publications est inclus sur la ligne de programme « Communication ».

Secrétariat : 2,5 postes (0,1 A et 2,4 B) et 2 fonctions

Budget des publications

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	304,5	308,5
Autres recettes	304,5	308,5
Publication conjointes	28,0	30,0
Publication et droits d'auteurs	80,0	80,0
Ventes publications de la Cour	1,0	1,0
Solde Budget années précédentes	79,5	79,5
Dotation du Budget ordinaire	116,0	118,0
Total recettes	304,5	308,5

Centres européens de la jeunesse (CEJ)

Ce budget subsidiaire est financé par une dotation du budget ordinaire et par d'autres recettes générées par des activités « autofinancées ».

Les activités de programme ayant lieu dans les CEJ sont réparties parmi le programme Jeunesse pour la Démocratie au sein du secteur « Promouvoir la participation et la diversité ». Par ailleurs, les CEJ accueillent d'autres activités de la jeunesse comme le Fonds européen pour la Jeunesse, le partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse et Mobilité des jeunes par la carte jeune. Ce programme finance également les coûts de fonctionnement des bâtiments des CEJ.

Dans le cadre des activités « autofinancées », les CEJ accueillent des activités pour les directions du Conseil de l'Europe qui utilisent les infrastructures existantes pour leurs propres activités à un coût économique et aux organisations partenaires pour leurs propres activités. Ces activités génèrent des recettes qui complètent la dotation annuelle du budget ordinaire du Conseil de l'Europe aux Centres. D'autres recettes sont générées par les frais d'inscription demandés pour certaines activités de programmes. Pour 2018-2019 les frais d'inscription s'élèvent à :

Sessions d'études : 50 €
 Formations : 60 €
 Symposiums/Conférences : 40 €

En cas de recettes supplémentaire en cours d'exercice, dues à un niveau d'activités extérieures « autofinancées » supérieur à celui prévu initialement, les crédits initialement accordés seront ajustés en fonction de ces recettes supplémentaires. Dans ce cas, les crédits seront ajustés en fin d'exercice pour effectuer une dotation sur un compte spécial, à consacrer au financement des activités et installations futures des CEJ.

Budget des Centres européens de la jeunesse

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	3 816,0	3 816,0
Autres recettes	3 816,0	3 816,0
Droits d'inscription	26,7	26,7
Hébergement et location de salles	850,0	850,0
Dotation du Budget ordinaire	2 939,3	2 939,3
Total recettes	3 816,0	3 816,0

Annexe V – Plans des projets d'investissement 2018-2019

En 2015, le Conseil de l'Europe a entrepris un examen approfondi de ses besoins en investissements stratégiques clés au sein des secteurs fondamentaux, à savoir les bâtiments et les technologies de l'information pour lesquels les besoins en investissement sont cruciaux pour maintenir la valeur de l'actif, maximiser la gestion des connaissances et accroître l'efficacité des méthodes de travail.

Ces besoins en investissement se déclinent comme suit :

- **TI**: la Stratégie TI présentée dans le document GR-PBA(2015)6 énonce les principaux domaines d'investissement dans le domaine des technologies de l'information au cours des prochaines années.

- **Bâtiments** : le Schéma Directeur Immobilier présenté dans le document GR-PBA(2015)2 et revu par le Comité ad hoc d'experts sur les bâtiments (CAHB) (cf. CM(2016)81) donne un aperçu des investissements relatifs à l'immobilier. Le CAHB a revu le plan détaillé pour 2018-2019 tel que présenté dans le document CM(2017)38-add. Après la cessation du statut de grand contributeur de la Turquie, le schéma directeur immobilier sera revu afin de maintenir une gestion responsable des installations à long terme dans le nouveau cadre budgétaire. La mise en œuvre du schéma directeur immobilier devra être étendue de 15 à 20 ans.

- **Cour européenne des droits de l'homme** : le renouvellement de l'équipement informatique, l'amélioration des bases de données et l'achat de nouveaux logiciels pour la Cour.

Plans des projets d'investissement 2018-2019

K €	Budget 2018	Budget 2019
Lignes de programme		
1. Stratégie TI	3 788,4	3 903,4
2. Schéma Directeur Immobilier	4 387,5	4 387,5
3. CEDH Solutions Métiers TI	600,0	600,0
Total Projets d'investissements	8 775,9	8 890,9
Financements disponibles		
1. Dotation des lignes de programme du Budget Ordinaire :		
- Investissements	8 062,4	8 157,4
- Exécution des arrêts	100,0	120,0
- Cour européenne des droits de l'homme	600,0	600,0
2. Dotation du budget extraordinaire	13,5	13,5
Total Financements disponibles	8 775,9	8 890,9

Autres dépenses en immobilisations

Le programme et budget pour l'exercice biennal comprend également des dépenses en immobilisations ne figurant pas dans la liste des projets d'investissement pluriannuels mais qui répondent à la définition des investissements telle que spécifiée par les normes IPSAS, engagées dans d'autres lignes budgétaires, d'autres budgets et leasing. Comme point de référence, les dépenses dans les budgets et les comptes spéciaux de 2016 (hors EDQM) s'élevaient à 2,7 M €.

Afin de donner une vision globale des dépenses réelles en investissement, le détail des dépenses, ventilé par budget et compte spécial, sera rapporté dans les comptes de gestion budgétaire.

Plan des projets d'investissement EDQM 2018-2019

Afin de mieux assurer sa mission, à savoir contribuer au droit humain fondamental que constitue l'accès à des médicaments et soins de santé de qualité et plus largement promouvoir et protéger la santé humaine et animale, l'EDQM a procédé à un réexamen de ses besoins en matière d'investissements stratégiques pour les deux années à venir. Le plan des projets d'investissement de l'EDQM couvre trois grands domaines.

- **Investissements techniques / scientifiques** : achat de nouveaux équipements pour faire face à des activités nouvelles ou en cours de développement, et remplacement d'équipements existants (la durée de vie des équipements varie de 4-5 ans à 8-10 ans selon le type d'équipement), afin de maintenir la valeur des actifs et la capacité opérationnelle.

- **Investissements TI** : développement de nouveaux systèmes et bases de données, maintien à jour des systèmes et bases de données existants. La ligne de programme 2018-2019 prévoit une extension du système SAP à de nouvelles fonctionnalités telles que des modules Santé et sécurité et Gestion de projet, ainsi que la modernisation des outils informatiques existants.

- **Investissements concernant les bâtiments** : financement du futur site secondaire de l'EDQM (y compris création d'un stock de secours des étalons de référence) ; nouvelle extension projetée du laboratoire de l'EDQM et des zones de distribution et de production pour répondre aux besoins futurs ; rénovation des installations existantes pour mise en conformité avec les dispositions légales.

Plan des projets d'investissement EDQM

K €	Budget 2018	Budget 2019
Lignes de programme		
1. Investissements et renouvellements scientifiques et techniques	2 260,0	1 360,0
2. Investissements et renouvellements TI	730,0	530,0
3. Renouvellement et mise en conformité des bâtiments*	7 280,0	8 480,0
Total Projets d'investissements	10 270,0	10 370,0
Financements disponibles		
1. Dotation du Budget de l'EDQM	10 300,0	10 300,0
2. Solde des projets des années précédentes et des projets achevés dans l'exercice	91,0	121,0
Total Financements disponibles	10 391,0	10 421,0
Solde disponible pour les investissements futurs	121,0	51,0

* dont 6,3 M € inclus en 2018 et 2019 pour la création du site secondaire de l'EDQM

Autres dépenses en immobilisations

Le budget de l'EDQM pour l'exercice biennal comprend également des dépenses en immobilisations ne figurant pas dans la liste des projets d'investissement pluriannuels mais qui répondent à la définition des investissements telle que spécifiée par les normes IPSAS, engagées dans d'autres lignes budgétaires, d'autres budgets et leasing. Comme point de référence, les dépenses dans le budget de 2016 s'élevaient à 1,3 M €.

Afin de donner une vision globale des dépenses réelles en investissement, le détail des dépenses, ventilé par budget et compte spécial, sera rapporté dans les comptes de gestion budgétaire.

Annexe VI - Taux des honoraires et autres indemnités pour 2018 (en €)

Indemnités journalières	2018
Experts et autres personnes : Pour les représentants des États membres aux Comités d'experts ; les membres des organes directeurs du Centre européen de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse, du Comité du budget ; les experts consultants ; les boursiers des bourses coordonnées ; les bénéficiaires de l'assistance technique accordée dans le cadre de l'échange de personnel pénitentiaire	175
Journalistes invités à Strasbourg	123
Membres de l'Assemblée parlementaire et Délégués des Ministres, juges et juges ad hoc de la Cour européenne des droits de l'homme, membres du Panel consultatif et Commissaire aux droits de l'homme en mission officielle	269
Membres des organes du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe	
Réunions sauf pour les réunions de liaison hors Strasbourg	175
Réunions de liaison en dehors de Strasbourg	269
Membres du Comité européen des Droits sociaux, membres du Tribunal administratif, Commissaire à la protection des données, membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, experts assistant le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, membres du Comité d'experts de la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires, membres de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, membres et membres additionnels du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)	
Par jour de fonction	323
Pour les travaux à domicile (sauf pour les experts assistant le CPT)	147
Forfaits annuels des membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants	
Membres (y compris Président et Vice-président)	30 700
Honoraires	
Honoraires des juges ad hoc : au titre de chaque journée durant laquelle ils exercent leurs fonctions, les juges ad hoc reçoivent une indemnité d'un montant égal au 1/365e du traitement annuel payable aux juges de la Cour en vertu de l'article 1, paragraphe 1, de l'Annexe II de la Résolution Res(2004)50 : Règles régissant les conditions de service des juges ad hoc	
Honoraires des experts assistant le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants	
Visite d'une durée inférieure à une semaine (maximum)	2 572
Visite d'une durée inférieure à deux semaines (maximum)	5 144
Visites dont la durée est comprise entre une et deux semaines (maximum)	<i>pro rata</i>
Indemnité kilométrique	
Experts et autres personnes voyageant à la charge du Conseil de l'Europe	0,25

Annexe VII – Analyse des crédits par nature pour 2018

Nature de la dépense	Droits de l'homme		État de droit		Démocratie		Organes directeurs, Services généraux et autres		Total 2018 (1)	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Personnel permanent et fonctions	70 691,6	66,08%	8 310,0	47,33%	20 738,0	50,23%	36 467,7	46,37%	136 207,3	55,71%
Personnel temporaire	106,6	0,10%			637,7	1,54%	1 178,7	1,50%	1 923,0	0,79%
Fonctionnaires mis à disposition	449,7	0,42%	255,6	1,46%	345,9	0,84%	309,2	0,39%	1 360,4	0,56%
Autres dépenses de personnel	394,7	0,37%			27,5	0,07%	3 285,6	4,18%	3 707,8	1,52%
Total Personnel	71 642,6	66,96%	8 565,6	48,79%	21 749,1	52,68%	41 241,2	52,44%	143 198,5	58,57%
Secrétaire Général/Secrétaire Générale Adjointe/ Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire					257,6	0,62%	570,2	0,73%	827,8	0,34%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	11 377,5	10,63%							11 377,5	4,65%
Missions (personnel/juges/commissaire)	899,6	0,84%	567,9	3,23%	853,4	2,07%	744,4	0,95%	3 065,3	1,25%
Consultants et activités externalisées	739,7	0,69%	359,4	2,05%	650,1	1,57%	980,9	1,25%	2 730,1	1,12%
Frais de voyage/séjour/honoraires	4 611,9	4,31%	2 710,6	15,44%	3 592,6	8,70%	279,8	0,36%	11 194,9	4,58%
Fonds de réception	71,0	0,07%	13,6	0,08%	129,3	0,31%	129,2	0,16%	343,1	0,14%
Interprétation (2)	1 990,8	1,86%	607,7	3,46%	2 651,1	6,42%	588,8	0,75%	5 838,4	2,39%
Traduction (2)	1 070,0	1,00%	508,2	2,89%	1 035,4	2,51%	2 316,0	2,94%	4 929,6	2,02%
Documents et affranchissement (2)	558,5	0,52%	104,6	0,60%	387,9	0,94%	280,6	0,36%	1 331,6	0,54%
Bâtiments, véhicules et équipements	69,8	0,07%	0,2	0,00%	51,9	0,13%	10 530,7	13,39%	10 652,6	4,36%
Technologies de l'information	1 176,0	1,10%	43,8	0,25%	175,2	0,42%	5 191,1	6,60%	6 586,1	2,69%
Médias et relations publiques	9,9	0,01%	8,8	0,05%	56,6	0,14%	397,6	0,51%	472,9	0,19%
Publications (2)	233,9	0,22%	140,1	0,80%	215,6	0,52%	604,3	0,77%	1 193,9	0,49%
Subventions à des groupes politiques					770,0	1,86%			770,0	0,31%
Investissements	530,0	0,50%					8 062,4	10,25%	8 592,4	3,51%
Dotations	361,2	0,34%	32,0	0,18%	3 782,7	9,16%	717,4	0,91%	4 893,3	2,00%
Autres types de dépenses	843,0	0,79%	236,4	1,35%	704,5	1,71%	1 026,0	1,30%	2 809,9	1,15%
Programmes conjoints	1 361,8	1,27%	2 302,6	13,12%	881,9	2,14%	790,0	1,00%	5 336,3	2,18%
Plans d'action et actions prioritaires (CV)	219,2	0,20%	243,1	1,38%	330,8	0,80%	322,2	0,41%	1 115,3	0,46%
Total autres dépenses	26 123,8	24,42%	7 879,0	44,88%	16 526,6	40,03%	33 531,6	42,64%	84 061,0	34,38%
Total avant contribution au FRP	97 766,4		16 444,6		38 275,7		74 772,8		227 259,5	
Contribution au Fond de réserve pour les pensions	9 219,4	8,62%	1 111,3	6,33%	3 012,3	7,30%	3 874,8	4,93%	17 217,8	7,04%
TOTAL	106 985,8		17 555,9		41 288,0		78 647,6		244 477,3	

(1) Le pourcentage des dépenses est basé sur le budget total des dépenses.

(2) Les crédits d'interprétation, de traduction, de documents et de publications incluent les frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs Services Généraux et autres comprend une dotation de 2,0 M € au service de la Traduction, une dotation de 0,3 M € au service de la Prépresse et une dotation de 0,1 M € au budget de publications.

Annexe VII (suite) – Analyse des crédits par nature pour 2019

Nature de la dépense	Droits de l'homme		État de droit		Démocratie		Organes directeurs, Services généraux et autres		Total 2019 (1)	
	€ K	%	€ K	%	€ K	%	€ K	%	€ K	%
Personnel permanent et fonctions	69 986,1	65,36%	8 112,1	46,42%	20 344,9	49,61%	36 303,1	45,88%	134 746,2	55,07%
Personnel temporaire	106,6	0,10%			637,7	1,56%	1 177,8	1,49%	1 922,1	0,79%
Économies à identifier							(1 299,0)	-1,64%	(1 299,0)	-0,53%
Fonctionnaires mis à disposition	449,9	0,42%	255,7	1,46%	345,6	0,84%	459,2	0,58%	1 510,4	0,62%
Autres dépenses de personnel	624,7	0,58%			27,5	0,07%	3 755,5	4,75%	4 407,7	1,80%
Provision pour ajustement salarial							2 424,6	3,06%	2 424,6	0,99%
Total Personnel	71 167,3	66,46%	8 367,8	47,88%	21 355,7	52,08%	42 821,2	54,12%	143 712,0	58,73%
Secrétaire Général/Secrétaire Générale Adjointe/ Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire					257,6	0,63%	584,3	0,74%	841,9	0,34%
Juges et Commissaire aux droits de l'homme	11 377,5	10,63%					189,7	0,24%	11 567,2	4,73%
Missions (personnel/juges/commissaire)	904,1	0,84%	562,0	3,22%	854,1	2,08%	803,9	1,02%	3 124,1	1,28%
Consultants et activités externalisées	746,7	0,70%	359,4	2,06%	650,0	1,59%	844,8	1,07%	2 600,9	1,06%
Frais de voyage/séjour/honoraires	4 582,1	4,28%	2 795,4	16,00%	3 593,2	8,76%	291,8	0,37%	11 262,5	4,60%
Fonds de réception	71,0	0,07%	13,6	0,08%	129,5	0,32%	148,9	0,19%	363,0	0,15%
Interprétation (2)	2 024,7	1,89%	633,0	3,62%	2 706,7	6,60%	610,0	0,77%	5 974,4	2,44%
Traduction (2)	1 111,8	1,04%	519,2	2,97%	1 058,2	2,58%	2 349,5	2,97%	5 038,7	2,06%
Documents et affranchissement (2)	593,9	0,55%	105,2	0,60%	389,8	0,95%	288,3	0,36%	1 377,2	0,56%
Bâtiments, véhicules et équipements	79,8	0,07%	0,2	0,00%	51,9	0,13%	10 568,1	13,36%	10 700,0	4,37%
Technologies de l'information	1 501,0	1,40%	43,8	0,25%	175,2	0,43%	5 059,3	6,39%	6 779,3	2,77%
Médias et relations publiques	19,9	0,02%	8,8	0,05%	57,6	0,14%	402,8	0,51%	489,1	0,20%
Publications (2)	227,1	0,21%	140,3	0,80%	215,6	0,53%	621,4	0,79%	1 204,4	0,49%
Subventions à des groupes politiques					770,0	1,88%			770,0	0,31%
Investissements	620,0	0,58%					8 157,4	10,31%	8 777,4	3,59%
Dotations	361,3	0,34%	32,0	0,18%	3 782,7	9,22%	757,4	0,96%	4 933,4	2,02%
Économies à identifier							(1 359,3)	-1,72%	(1 359,3)	-0,56%
Autres types de dépenses	877,5	0,82%	232,4	1,33%	704,5	1,72%	1 085,2	1,37%	2 899,6	1,19%
Programmes conjoints	1 375,4	1,28%	2 308,0	13,21%	915,1	2,23%	537,8	0,68%	5 136,3	2,10%
Plans d'action et actions prioritaires (CV)	219,2	0,20%	243,1	1,39%	330,8	0,81%	366,7	0,46%	1 159,8	0,47%
Total autres dépenses	26 693,0	24,93%	7 996,4	45,76%	16 642,5	40,58%	32 308,0	40,84%	83 639,9	34,18%
Total avant contribution au FRP	97 860,3		16 364,2		37 998,2		75 129,2		227 351,9	
Contribution au Fond de réserve pour les pensions	9 220,5	8,61%	1 111,6	6,36%	3 010,9	7,34%	3 988,8	5,04%	17 331,8	7,08%
TOTAL	107 080,8		17 475,8		41 009,1		79 118,0		244 683,7	

(1) Le pourcentage des dépenses est basé sur le budget total des dépenses.

(2) Les crédits d'interprétation, de traduction, de documents et de publications incluent les frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs Services Généraux et autres comprend une dotation de 2,0 M € au service de la Traduction, une dotation de 0,3 M € au service de la Prépresse et une dotation de 0,1 M € au budget de publications.

Annexe VIII – Personnel

Postes par grandes entités administratives au 1^{er} janvier 2018

	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	B1	C6	C5	C4	C3	C2	Total	
Budget Général	3	7	31	49	123	356	3	14	27	6	20	102	170	507	132	2	4	16	22	44	12	1 650	
Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale Adjointe	2		1	2	3							1	4	4									17
Secrétariat du Comité des Ministres		1	1	1	3	2						3	4	6									21
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1	1	1	8	11	23					1	5	10	17	6								84
Grefe de la Cour européenne des droits de l'homme		1	9	11	33	117	1	4	11		3	33	38	309	28		1		1	9	1		610
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux		1	1	2	3	8						2	6	10	4								37
Bureau du Commissaire aux droits de l'homme			1		3	12							2	4	2								24
Bureau de la Direction générale des programmes			1	3	3	7						2	3	6	2	2							29
Direction générale I : Droits de l'homme et Etat de droit		1	3	6	20	73					1	9	12	25	35								185
Direction générale II : Démocratie		1	3	8	20	54					1	14	16	33	27			1	1	4	1		184
Direction générale de l'Administration		1	3	4	10	30	2	10	16	6	13	18	56	63	21		3	15	20	31	10		332
Protocole				1							1	2	2	2	1								9
Direction de la communication			1		2	9						6	12	16	3								49
Direction des affaires politiques			1		2	5								3	1								12
Direction de la planification politique			1		2	1						1	1	2									8
Direction des relations extérieures			1	1	1	4						2	1	1	1								12
Direction du Programme et Budget			1		2	1						3		2									9
Direction du conseil juridique et du droit international public			1	1	2	6							2	1	1								14
Direction de l'audit interne et de l'évaluation			1	1	2	4						1	1	1									11
Tribunal administratif					1										1								2
Comité du personnel															1								1
Accords Partiels	0	0	2	13	21	105	0	1	4	0	1	28	60	50	47	0	0	1	0	3	18	354	
DGI - GRECO				1	1	6							1	1	2								12
DGI - Groupe Pompidou				1	1	2						1	1	1	1								8
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1	1	4	7						1	1	5	3								23
DGII - Risques naturels (EUR-OPA)						2							1	1									4
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)					1	2							2		2								7
DGII - Eurimages				1	1	5						2	2	2	2								15
DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			1	6	10	75		1	4		1	15	50	34	33			1			3	18	252
DGII - Lisbonne				1		1						2			1								5
DGII - Secrétariat Banque de Développement				1	1	3							1	1	1								8
DGII - Sport				1	1								1	1									4
DGII - Mobilité des Jeunes														1									1
Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1						7		3	2								15
Total	3	7	33	62	144	461	3	15	31	6	21	130	230	557	179	2	4	17	22	47	30	2 004	

Annexe VIII – Personnel (suite)

Fonctions financées par des ressources budgétaires au 1^{er} janvier 2018

	A5	A4	A2/3	B5	B4	B3	B2	C3	C2	Total
Budget Général	1	11	42	4	5	5	6	1		75
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire			3			1				4
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux							1			1
Bureau du Commissaire aux droits de l'homme			3							3
Bureau de la Direction générale des programmes	1	9	10							20
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit			16				1			17
Direction générale II : Démocratie		2	3		2		2	1		10
Direction générale de l'Administration			1	3						4
Direction de la communication			1		3	4	2			10
Direction des affaires politiques			2							2
Direction de la planification politique				1						1
Direction du Programme et Budget			1							1
Direction du conseil juridique et du droit international public			1							1
Direction de l'audit interne et de l'évaluation			1							1
Accords Partiels	1	9	1	11	6	4			13	45
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1							1
DGII - Eurimages			4				2			6
DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			4		11	5	2		13	35
DGII - Lisbonne				1		1				2
DGII - Itinéraires Culturels		1								1
Total	1	12	51	5	16	11	10	1	13	120

Annexe VIII – Personnel (suite)
Postes par grandes entités administratives au 1^{er} janvier 2019

	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	B1	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Budget Général	3	7	31	49	123	356	3	14	27	6	20	102	170	507	132	2	4	16	22	44	12	1 650
Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale Adjointe	2		1	2	3							1	4	4								17
Secrétariat du Comité des Ministres		1	1	1	3	2						3	4	6								21
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1	1	1	8	11	23					1	5	10	17	6							84
Grefe de la Cour européenne des droits de l'homme		1	9	11	33	117	1	4	11		3	33	38	309	28		1		1	9	1	610
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux		1	1	2	3	8						2	6	10	4							37
Bureau du Commissaire aux droits de l'homme			1		3	12							2	4	2							24
Bureau de la Direction générale des programmes			1	3	3	7						2	3	6	2	2						29
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit	1	3	6	20	73						1	9	12	25	35							185
Direction générale II : Démocratie	1	3	8	20	54						1	14	16	33	27			1	1	4	1	184
Direction générale de l'Administration	1	3	4	10	30	2	10	16	6	13	18	56	63	21			3	15	20	31	10	332
Protocole				1							1	2	2	2	1							9
Direction de la communication			1	2	9							6	12	16	3							49
Direction des affaires politiques			1	2	5									3	1							12
Direction de la planification politique			1	2	1							1	1	2								8
Direction des relations extérieures			1	1	4							2	1	1	1							12
Direction du Programme et Budget		1	2	1								3	2									9
Direction du conseil juridique et du droit international public			1	1	2	6							2	1	1							14
Direction de l'audit interne et de l'évaluation			1	1	2	4						1	1	1								11
Tribunal administratif					1									1								2
Comité du personnel														1								1
Accords Partiels	0	0	2	13	21	107	0	1	4	0	1	28	62	53	47	0	0	1	0	3	18	361
DGI - GRECO				1	1	6							1	1	2							12
DGI - Groupe Pompidou				1	1	2						1	1	1	1							8
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1	1	4	7						1	1	5	3							23
DGII - Risques naturels (EUR-OPA)					2								1	1								4
DGII - Centre pour les langues vivantes (Graz)				1	2								2	2								7
DGII - Eurimages				1	1	5						2	2	2	2							15
DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			1	6	10	77		1	4		1	15	52	37	33			1		3	18	259
DGII - Lisbonne				1	1							2			1							5
DGII - Secrétariat Banque de Développement				1	1	3							1	1	1							8
DGII - Sport				1	1								1	1								4
DGII - Mobilité des Jeunes														1								1
Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1						7	3	2								15
Total	3	7	33	62	144	463	3	15	31	6	21	130	232	560	179	2	4	17	22	47	30	2 011

Postes/fonctions gelés - situation fin 2019

	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	B1	C6	C5	C4	C3	C2	Total	
Total Budget Général	0	1	5	10	4	14				2	1	1	8	11	7				1	5	3	73	
DGI - Groupe Pompidou					1																		1
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit					1																		1
DGII - Risques naturels (EUR-OPA)					1							-1											0
Total Accords Partiels					3							-1											2
Total		1	5	10	4	17				2	1		8	11	7				1	5	3	75	

Annexe VIII – Personnel (suite)

Fonctions financées par des ressources budgétaires au 1^{er} janvier 2019

	A5	A4	A2/3	B5	B4	B3	B2	C3	C2	Total
Budget Général	1	11	42	4	5	5	6	1		75
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire			3			1				4
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux							1			1
Bureau du Commissaire aux droits de l'homme			3							3
Bureau de la Direction générale des programmes	1	9	10							20
Direction générale I : Droits de l'homme et Etat de droit			16				1			17
Direction générale II : Démocratie		2	3		2		2	1		10
Direction générale de l'Administration			1	3						4
Direction de la communication			1		3	4	2			10
Direction des affaires politiques			2							2
Direction de la planification politique				1						1
Direction du Programme et Budget			1							1
Direction du conseil juridique et du droit international public			1							1
Direction de l'audit interne et de l'évaluation			1							1
Accords Partiels		1	9	1	11	6	4		13	45
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1							1
DGII - Eurimages			4				2			6
DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			4		11	5	2		13	35
DGII - Lisbonne				1		1				2
DGII - Itinéraires Culturels		1								1
Total	1	12	51	5	16	11	10	1	13	120

Annexe VIII – Personnel (suite)

Répartition géographique des emplois de la catégorie A

[cf. Directive adoptée par le Comité des Ministres le 20 janvier 1978 – 281^e réunion des Délégués des Ministres]

Situation au 30 juin 2018 sur la base des postes et fonctions prévus au budget 2018-2019

États membres	Situation de fait Cumul du nombre de points correspondant aux postes et fonctions occupés	Nombre de points attribués	Nombre de points entre lesquels se situe la fourchette comprise entre + 10% et - 10% ou entre + 3 et - 3 points de son quota	
			plafond	plancher
Albanie	23,0	8,0	11	5
Andorre	0,0	8,0	11	5
Arménie	19,0	8,0	11	5
Autriche	41,5	43,0	47	39
Azerbaïdjan	12,5	11,0	14	8
Belgique	57,0	53,0	58	48
Bosnie-Herzégovine	15,0	8,0	11	5
Bulgarie	51,0	8,5	12	6
Chypre	2,5	8,0	11	5
Croatie	16,5	8,0	11	5
République tchèque	19,0	24,0	27	21
Danemark	20,5	33,5	37	30
Estonie	10,0	8,0	11	5
Finlande	26,5	27,0	30	24
France	401,0	270,5	298	243
Géorgie	15,0	8,0	11	5
Allemagne	255,0	270,5	298	243
Grèce	45,0	26,5	30	24
Hongrie	28,5	17,0	20	14
Islande	6,5	8,0	11	5
Irlande	33,5	26,5	30	24
Italie	185,5	270,5	298	243
Lettonie	7,5	8,0	11	5
Liechtenstein	0,0	8,0	11	5
Lituanie	7,5	8,0	11	5
Luxembourg	2,5	8,0	11	5
Malte	7,5	8,0	11	5
République de Moldova	29,0	8,0	11	5
Monaco	0,0	8,0	11	5
Monténégro	5,0	8,0	11	5
Pays-Bas	48,0	86,5	95	78
Norvège	28,0	47,0	52	42
Pologne	55,5	67,5	74	61
Portugal	26,5	25,5	29	23
Roumanie	63,0	28,0	31	25
Fédération de Russie	149,0	270,5	298	243
Saint-Marin	0,0	8,0	11	5
Serbie	29,5	8,0	11	5
Slovaquie	7,5	11,5	15	9
Slovénie	13,5	8,0	11	5
Espagne	113,0	146,5	161	132
Suède	25,0	56,5	62	51
Suisse	36,0	68,5	75	62
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	11,0	8,0	11	5
Turquie	102,5	104,5	115	94
Ukraine	49,0	35,0	39	32
Royaume-Uni	191,0	270,5	298	243
TOTAL	2 291,0	2 467,5		

Annexe VIII – Personnel (suite)
Répartition géographique des emplois de la catégorie A (1)
 [cf. Directive adoptée par le Comité des Ministres le 20 janvier 1978 – 281^e réunion des Délégués des Ministres]
Tableau synoptique de l'évolution au cours des dix dernières années

ETATS MEMBRES	2008 (2)	2009 (2)	2010 (2)	2011 (2)	2012 (2)	2013 (2)	2014 (2)	2015 (2)	2016 (2)	2017 (2)
Albanie	11,5	8,0	11,5	8,0	14,0	8,0	15,5	8,0	20,5	8,0
Andorre	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0
Arménie	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0
Autriche	30,0	35,5	30,0	36,0	38,0	35,0	39,0	34,5	39,0	40,0
Azerbaïdjan	10,0	8,0	10,0	8,0	10,0	8,0	11,5	8,0	7,5	10,5
Belgique	54,5	43,0	48,5	44,0	48,5	50,0	48,5	42,5	44,5	49,0
Bosnie-Herzégovine	5,0	8,0	5,0	8,0	7,5	8,0	10,0	8,0	10,0	8,0
Bulgarie	37,0	8,0	39,5	8,0	39,5	8,0	37,0	8,0	38,5	8,0
Croatie	12,5	8,0	16,5	8,0	19,0	8,0	16,5	8,0	2,5	8,0
Chypre	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0
République tchèque	16,5	16,0	16,5	17,5	16,5	18,0	19,0	20,0	19,0	22,5
Danemark	25,5	29,0	28,0	30,0	26,5	28,5	26,5	27,5	32,5	31,0
Estonie	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0
Finlande	23,0	22,5	23,0	23,0	19,0	22,5	19,0	21,5	19,0	25,0
France	315,0	210,0	317,0	217,5	335,0	216,5	337,5	212,0	397,0	249,5
Georgie	19,5	21,0	20,5	21,5	20,5	21,5	20,0	20,5	20,0	24,5
Allemagne	32,0	29,5	33,5	31,5	37,0	32,0	44,0	31,0	41,5	26,0
Grèce	24,0	15,0	24,0	15,5	20,0	16,0	17,5	15,5	20,0	15,5
Hongrie	7,5	8,0	7,5	8,0	10,0	8,0	10,0	8,0	4,0	8,0
Islande	29,0	22,0	29,0	23,0	29,5	22,0	29,5	22,0	29,5	22,0
Irlande	165,0	210,0	165,5	215,5	180,0	212,0	167,0	202,5	152,0	249,5
Italie	2,5	8,0	5,0	8,0	5,0	8,0	5,0	8,0	5,0	8,0
Lettonie	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0
Liechtenstein	5,0	8,0	5,0	8,0	5,0	8,0	5,0	8,0	5,0	8,0
Lituanie	13,0	8,0	13,0	8,0	13,0	8,0	13,0	8,0	13,0	8,0
Luxembourg	2,5	8,0	5,0	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0	7,5	8,0
Malte	15,0	8,0	20,0	8,0	20,0	8,0	21,5	8,0	21,5	8,0
République de Moldova	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0
Monaco	0,0	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0	2,5	8,0
Monténégro	49,0	72,5	55,0	74,0	45,0	72,0	45,0	71,0	42,5	79,5
Pays-Bas	21,5	31,0	16,5	33,0	24,0	34,5	24,0	35,0	24,0	46,0
Norvège	47,5	44,0	54,0	47,0	54,0	50,0	52,5	50,0	53,0	62,0
Pologne	21,0	23,5	21,0	24,0	25,0	23,5	25,0	23,0	23,5	24,0
Portugal	34,0	17,5	44,0	19,5	44,0	21,0	51,0	22,5	51,0	25,5
Roumanie	111,5	210,0	121,5	217,5	118,0	216,5	118,0	212,0	115,5	249,5
Fédération de Russie	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0
Saint-Marin	7,5	8,0	10,0	8,0	10,0	8,0	18,0	8,0	18,0	8,0
Serbie	10,5	8,0	10,5	8,0	10,5	8,0	10,5	9,0	10,5	8,0
Slovaquie	7,5	8,0	10,0	8,0	10,0	8,0	10,0	8,0	11,0	10,5
Slovénie	14,5	13,5	14,5	13,5	12,5	13,5	12,5	13,5	12,5	13,5
Espagne	43,5	42,0	38,5	42,5	33,5	41,0	33,5	39,5	27,5	52,5
Suède	44,0	42,5	44,0	42,5	44,0	41,0	41,5	43,0	39,0	39,0
Suisse	5,0	8,0	6,5	8,0	6,5	8,0	6,5	8,0	6,5	8,0
« Lev-République yougoslave de Macédoine »	70,5	63,0	70,5	67,5	82,0	80,5	82,0	84,0	88,0	107,5
Turquie	40,0	26,5	37,5	28,5	45,0	30,0	47,5	30,0	45,0	35,0
Ukraine	203,5	210,0	193,5	217,5	191,0	216,5	180,0	212,0	198,0	249,5
Royaume-Uni	1 833,5	1 947,5	1 940,5	2 016,0	2 003,0	1 933,5	1 912,5	1 940,5	2 280,0	2 446,5
Total	1 833,5	1 947,5	1 940,5	2 016,0	2 003,0	1 933,5	1 912,5	1 940,5	2 280,0	2 446,5

(1) Les emplois et leurs titulaires relevant de la Direction Européenne de la Qualité du Médicament ne sont pris en compte qu'à partir de 2016 dans la répartition géographique.
 (2) Chaque colonne comprend deux chiffres : le premier représente le nombre de points correspondant aux postes et fonctions actuellement occupés et financés par le budget ordinaire, le second représente le nombre de points attribués à chaque Etat membre en fonction du tableau des emplois, conformément à la Directive du 20 janvier 1978.
 Secrétaire Général : M. Thorbjørn JAGLAND (Norvège) (depuis le 1^{er} octobre 2009)
 Secrétaire Générale Adjointe : Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI (Italie) (depuis le 1^{er} septembre 2012)
 Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire : M. Wojciech Sawicki (Pologne) (depuis le 1^{er} février 2011)

Annexe VIII – Personnel (suite)
Informations supplémentaires en rapport avec les dépenses de personnel

Nature de dépenses	Budget 2018 K €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget	Budget 2019 K €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget
DROITS DE L'HOMME	97 766,4		97 860,3	
Personnel	71 642,6	73,28%	71 167,3	72,72%
Juges	11 160,6	11,42%	11 160,6	11,40%
Commissaire aux Droits de l'Homme	216,9	0,22%	216,9	0,22%
Autres dépenses (1)	14 746,3	15,08%	15 315,5	15,65%
ETAT DE DROIT	16 444,6		16 364,2	
Personnel	8 565,6	52,09%	8 367,8	51,13%
Autres dépenses (1)	7 879,0	47,91%	7 996,4	48,87%
DEMOCRATIE	38 275,7		37 998,2	
Personnel	21 749,1	56,82%	21 355,7	56,20%
Fonctionnaires hors cadre (2)	257,6	0,67%	257,6	0,68%
Autres dépenses (1)	16 269,0	42,50%	16 384,9	43,12%
ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES (4)	74 772,8		75 129,2	
Personnel	41 241,2	55,16%	42 821,2	57,00%
Fonctionnaires hors cadre (2)	570,2	0,76%	584,3	0,78%
Autres dépenses (1)	32 961,4	44,08%	31 723,7	42,23%
Total budget ordinaire	227 259,5		227 351,9	
Personnel	143 198,5	63,01%	143 712,0	63,21%
Fonctionnaires hors cadre	827,8	0,36%	841,9	0,37%
Juges et Commissaire aux Droits de l'Homme	11 377,5	5,01%	11 377,5	5,00%
Autres dépenses (1)	71 855,7	31,62%	71 420,5	31,41%
Total services internes refacturés	14 612,4		14 822,2	
Personnel (3)	6 211,5	42,51%	6 309,4	42,57%
Autres dépenses	8 400,9	57,49%	8 512,8	57,43%
Total Personnel - Plafond salarial	149 410,0	65,74%	150 021,4	65,99%
Personnel - Budget ordinaire	143 198,5	63,01%	143 712,0	63,21%
Personnel - Services internes refacturés	6 211,5	2,73%	6 309,4	2,78%
Total budget ordinaire après contribution au Fonds de réserve des pensions	244 477,3		244 683,7	
Total budget ordinaire avant contribution au Fonds de réserve des pensions	227 259,5		227 351,9	
Contribution au Fonds de réserve des pensions	17 217,8		17 331,8	

(1) Cette ligne comprend les éléments de coût de personnel des services refacturés.

(2) Les fonctionnaires hors cadre sont le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale Adjointe et le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire.

(3) Ces chiffres n'incluent pas les coûts des interprètes et des traducteurs freelance.

(4) La provision pour ajustement salarial est incluse sous le pilier Organes directeurs, Services généraux et Autres.

Annexe IX – Ressources extrabudgétaires : besoins globaux pour 2018-2019

Coopération et assistance technique

Les programmes d'assistance technique du Conseil de l'Europe font partie intégrante du triangle stratégique de l'établissement des normes, du suivi et de la coopération. La coopération vise à aider les États membres à remplir leurs obligations statutaires et spécifiques et à les aider à rapprocher leur législation, leurs institutions et leurs pratiques des normes européennes dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. Il repose largement sur des ressources extrabudgétaires.

Les Plans d'action par pays, arrêtés entre le Conseil de l'Europe et les autorités concernées d'un État membre ou d'un pays du voisinage partenaire, sont des instruments programmatiques stratégiques et sectoriels qui permettent de mener les activités de coopération selon une approche inclusive et cohérente. Ils peuvent comporter un passage en revue du cadre législatif, politique et réglementaire, ce qui aide à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux, et peuvent aboutir à des recommandations pour une meilleure conformité avec les normes du Conseil de l'Europe et les bonnes pratiques internationales. Les activités de sensibilisation et de consolidation de capacités au niveau régional et national pour les pouvoirs publics, les praticiens et la société civile sont capitales pour une coopération réussie avec les États membres, accompagnées par des formations et ateliers spécialisés ciblés.

Des documents programmatiques spécifiques ont été élaborés et adoptés par les Délégués des Ministres pour l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine, le Kosovo³⁹ et le Bélarus, ainsi que pour la Jordanie, le Maroc et la Tunisie dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines. Un certain nombre de nouveaux documents programmatiques spécifiques par pays sont en préparation pour 2018 et au-delà et seront présentés pour adoption en temps voulu.

En principe, les actions ou document programmatique n'a été adopté pour un pays, les priorités sont négociées avec les autorités du pays concerné sur la base des recommandations des mécanismes de suivi et d'autres sources pertinentes.

La presque totalité des actions spécifiques par pays sont mises en œuvre par l'intermédiaire des bureaux sur le terrain.

Depuis 2014, le Conseil de l'Europe est éligible au titre de l'APD (Aide Publique au Développement) avec un coefficient de 40 % applicable aux contributions des États membres au Budget ordinaire, comptabilisable en tant qu'APD multilatérale. Les contributions volontaires pour les activités de développement menées dans des pays ou territoires inscrits sur la Liste du CAD des bénéficiaires de l'APD sont comptabilisables en tant qu'APD bilatérale à hauteur de 100 %.

Coopération multilatérale et assistance technique

Des actions de niveau régional renforcent l'approche spécifique par pays grâce à l'échange de bonnes pratiques, les évaluations par les pairs ou encore des formations. Les projets relevant de cette catégorie (par exemple la lutte contre la cybercriminalité ou la promotion des droits des enfants) permettent d'obtenir des résultats supplémentaires qui viennent renforcer l'impact spécifique pour le pays concerné.

Les projets régionaux sont mis en œuvre depuis Strasbourg, et les Bureaux du Conseil de l'Europe qui servent de pôle régional, et, pour ce qui est des activités relatives à la cybercriminalité, à partir du Bureau de Programme sur la Cybercriminalité à Bucarest.

Projets thématiques

Si les ressources limitées du Budget ordinaire ne permettent pas de financer totalement l'ambition de l'Organisation pour développer davantage un thème donné, des contributions extrabudgétaires sont recherchées. Pour des priorités identifiées par le Comité des Ministres, des Plans d'action thématiques peuvent être élaborés. À l'heure actuelle, il s'agit de : Construire des sociétés inclusives; Inclusion des Roms et des Voyageurs; Renforcer l'indépendance et l'impartialité judiciaires; et Protéger les réfugiés et les enfants migrants en Europe. Un axe thématique n'entraîne pas nécessairement un Plan d'action, comme le montre par exemple le programme des Villes culturelles ou les contributions volontaires pour la Cour européenne des droits de l'homme. Ce type de projet est mis en œuvre depuis Strasbourg.

Coordination

Le Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP) coordonne la programmation et la mobilisation des ressources pour des activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires, ainsi que la mise en œuvre décentralisée par le biais des 17 Bureaux du Conseil de l'Europe et Bureaux des programmes. L'apport substantiel en termes de coopération et d'assistance technique est fondé sur les recommandations des mécanismes de suivi, ainsi que des activités de suivi et d'observation de l'Assemblée parlementaire, du Comité des Ministres, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et du Commissaire aux droits de l'homme.

Une étroite coopération avec d'autres organisations internationales, tant au niveau du Siège que sur le terrain, contribue à éviter les doublons et à créer des synergies et un renforcement mutuel. Cet élément est particulièrement important pour ce qui est de l'Union européenne, le partenaire le plus important du Conseil de l'Europe en matière de coopération et d'assistance technique. Des consultations à intervalle régulier complètent les mécanismes existants bien établis, et permettent l'échange d'informations et le réglage fin de l'action menée avec l'Union européenne à Bruxelles et avec les délégations de l'Union européenne.

³⁹ Voir note 19, page 27.

Afin de consolider la programmation stratégique et à obtenir des résultats et un impact durables, le Conseil de l'Europe s'efforce de conclure des cadres de coopération à plus long terme, qui permettent une meilleure prévisibilité des ressources et facilitent la planification des ressources humaines. Ces cadres sont en place avec l'Union européenne pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Bélarus (Partenariat pour la bonne gouvernance) et l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", la Turquie et le Kosovo⁴⁰ (Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie). La Turquie n'est pas un bénéficiaire de l'assistance technique mais peut bénéficier dans le cadre de cette Facilité de l'expertise du Conseil de l'Europe par le biais du mécanisme de coordination des compétences. De plus, les pays du voisinage méridional sont couverts par le Programme Sud. Des accords pluriannuels et multi-pays ont également été négociés avec la Norvège et la Suède.

Gestion de projet

La méthodologie de gestion de projet pour les activités de coopération et d'assistance vient d'être modernisée et un nouvel outil informatique a été introduit pour faciliter leur mise en œuvre. Cette méthodologie complète basée sur les résultats, qui met en particulier l'accent sur la durabilité des résultats et l'appropriation par les bénéficiaires, s'applique à toute activité financée par des ressources extrabudgétaires. La coopération avec la société civile, l'égalité entre les femmes et les hommes, la non-discrimination et l'élaboration d'une approche complète pluri-institutionnelle et spécifique au Conseil de l'Europe sont des questions transversales qui s'appliquent indépendamment du thème traité.

PILIER / SECTEUR / PROGRAMME	Plan d'action par pays			Plan d'action thématique			Autres projets			Besoins totaux
	UE/PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins	UE/PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins	UE/PJ Montant assuré	VC Montant assuré	Besoins	
DROITS DE L'HOMME	5 480,9	3 681,6	10 876,1	3 950,9		520,2	7 245,8	1 095,1	29 731,8	41 128,1
PROTEGER LES DROITS DE L'HOMME	4 247,3	3 555,3	5 299,4				7 245,8	789,4	12 285,6	17 585,0
Cour européenne des droits de l'homme			200,0					379,4	3 048,9	3 248,9
Exécution des arrêts de la CEDH									3 000,0	3 000,0
Efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	4 247,3	3 555,3	5 099,4				7 245,8	410,0	6 236,7	11 336,1
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)										
PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITE	1 233,6	126,3	3 576,7	3 950,9		520,2		139,0	14 239,7	18 336,5
Commissaire aux droits de l'homme									100,0	100,0
Egalité et dignité humaine - GREVIO	171,0	10,5	493,3						2 000,0	2 493,3
Anti-discrimination - Minorités nationales, Langues régionales ou minoritaires	1 062,5		1 900,0						5 884,0	7 784,0
Intégration sociale et respect des droits de l'homme : Migrants, Roma - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE			150,0	3 950,9		520,2		139,0	411,0	1 081,2
Droits des enfants		50,0	783,3						5 844,7	6 628,0
Bioéthique		65,8	250,0							250,0
GARANTIR LES DROITS SOCIAUX			2 000,0					166,7	3 206,6	5 206,6
Charte sociale européenne			2 000,0						2 650,0	4 650,0
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM, Pharmacopée)								166,7	556,6	556,6
ETAT DE DROIT	15 058,1	670,5	11 343,5			891,0	13 916,7	1 970,4	19 437,5	31 672,0
ASSURER LA JUSTICE	6 160,9	377,2	5 792,7				7 136,7	1 650,0	3 405,1	9 505,5
Indépendance et efficacité de la justice	3 238,1	339,8	3 025,4				2 220,0	1 650,0	2 005,1	5 030,5
Prisons et police	2 922,7	37,4	2 767,3				4 916,7		1 400,0	4 475,0
RENFORCER L'ETAT DE DROIT	1 911,5		3 760,6					24,5	6 250,8	10 144,7
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	412,0		100,0					24,5	366,7	466,7
Normes et politiques communes			500,0						55,6	555,6
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	1 499,6		3 160,6			133,3			5 828,6	9 122,5
LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ETAT DE DROIT	6 985,7	293,3	1 790,2			450,0	6 780,0	295,9	9 781,6	12 021,8
Terrorisme, corruption et crimes organisés - MONEYVAL - GRETA - GRECO - Abus et trafic de drogues (Groupe Pompidou)	6 985,7	293,3	1 790,2			450,0	6 680,0	295,9	8 748,2	10 988,4
Intégrité et valeurs du sport - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)							100,0		1 033,3	1 033,3
DEMOCRATIE	2 054,9	1 403,8	10 615,7	800,0		3 483,3	4 497,8	155,9	16 094,6	30 193,6
RENFORCER LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION	652,0	971,1	6 522,6				150,0	143,7	11 433,5	19 099,5
Assemblée parlementaire		1,9	1 100,0					51,6	3 108,9	4 602,2
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux		219,3	45,8						720,0	765,8
Gouvernance démocratique	652,0	750,0	5 376,8			750,0	150,0	92,1	7 604,7	13 731,5
PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITE	1 402,9	432,7	4 093,1	800,0		2 340,0	4 347,8	12,3	4 661,0	11 094,1
Education pour la démocratie - Centre européen pour les langues vivantes - Centre Nord-Sud	1 402,9	380,0	3 829,6			1 390,0	3 279,1		2 165,0	7 384,6
Jeunesse pour la démocratie - Fonds européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes		52,7	113,5			950,0	600,0	12,3	1 137,5	2 201,0
Culture, Nature et Patrimoine - Eurimages - Itinéraires culturels - Risques naturels (EUR-OPA) - Observatoire européen de l'audiovisuel			150,0	800,0			468,8		1 358,6	1 508,6
Centres européens de la Jeunesse (bâtiments)										
ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES						27,1			260,0	373,4
ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GENERAUX						27,1			260,0	373,4
Affaires politiques, Planification politique et Relations extérieures et Programme et Budget						27,1			260,0	373,4
Total	22 593,8	5 756,0	32 835,3	4 750,9		5 007,9	25 660,3	3 221,4	65 523,9	103 367,1

⁴⁰ Voir note 19, page 27.

Annexe X – Programmes conjoints avec l'Union européenne

Pilier/Programme	Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution de l'UE en K€	Contribution de l'UE en %	Contribution du Cde en K€	Contribution du Cde en %
DROITS DE L'HOMME				34 549,7		6 703,3	
	P artenariat pour la bonne gouvernance - Promotion de la mise en œuvre des normes européennes pour les droits de l'homme aux niveaux régional et national ³	01/01/2018	31/12/2018	827,4	61,06%	527,6	38,94%
	Renforcer l'efficacité du système albanais de protection des droits de l'homme et de lutte contre les	01/12/2015	31/05/2018	1485,0	90,00%	165,0	10,00%
	Programme Sud III ²	01/01/2018	31/12/2018	1254,0	95,00%	66,0	5,00%
	Soutien à la Cour Constitutionnelle de la Turquie pour une mise en place effective du système de recours	01/12/2015	08/12/2018	5 882,2	92,17%	500,0	7,83%
	Facilité horizontale - Promotion de l'anti-discrimination et protection des droits des groupes vulnérables :	24/05/2016	23/05/2019	1326,3	80,00%	331,6	20,00%
	Droits de l'homme - Anti-discrimination ³	24/05/2016	23/05/2019	2 705,6	80,00%	676,4	20,00%
	Facilité horizontale - Garantir la justice : Droits de l'homme, y compris la jurisprudence de la Cour ³	01/06/2018	31/05/2021	3 300,0	89,92%	370,0	10,08%
	A améliorer les techniques d'investigation et renforcer l'efficacité des procureurs publics, en ligne avec les normes européennes (Turquie) ⁴	01/12/2017	30/11/2019	895,0	79,98%	224,0	20,02%
	HELP (Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit) dans l'UE (UE-CdE)	01/10/2017	30/09/2020	495,0	79,84%	125,2	20,16%
	HELP (Prévention de la radicalisation (UE-CdE)	01/12/2017	31/05/2021	4 500,0	90,00%	500,0	10,00%
	Renforcer le système de justice pénale et la capacité des professionnels de la justice en matière de prévention des violations de la Convention européenne des droits de l'homme en Turquie ⁴	01/01/2018	31/12/2020	3 900,0	89,97%	390,0	10,03%
	Renforcer la capacité des barreaux et des avocats sur les normes européennes en matière de droits de	01/01/2018	31/12/2018	180,1	61,06%	114,9	38,94%
	P artenariat pour la bonne gouvernance - Promotion de l'égalité et la dignité humaine (Convention	24/05/2016	23/05/2019	954,9	80,00%	238,7	20,00%
	Facilité horizontale - Promotion de l'anti-discrimination et protection des droits des groupes vulnérables -	01/01/2018	31/12/2018	386,1	63,30%	247,3	38,94%
	P artenariat pour la bonne gouvernance - Protection des droits des minorités nationales et ethniques ³	24/05/2016	23/05/2019	477,5	80,00%	119,4	20,00%
	Facilité horizontale - Europe du Sud-Est - Promotion et protection des droits des groupes vulnérables : Minorités nationales et Anti-discrimination ³	01/10/2016	31/03/2018	680,4	80,00%	170,1	20,00%
	Accès à la justice des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage	01/06/2018	31/05/2020	499,2	80,00%	124,8	20,00%
	Les médias communautaires comme agents d'inclusion et de gestion de la diversité ⁴	01/04/2018	30/09/2019	700,0	80,00%	175,0	20,00%
	Accès à la justice pour les femmes issues des communautés roms et de gens du voyage (JUSTROM 2e	01/01/2018	31/03/2019	700,0	80,00%	175,0	20,00%
	ROMACT 5 - Renforcer la volonté politique et la compréhension de l'inclusion des Roms au niveau local et	01/05/2017	30/04/2020	3 000,0	80,00%	750,0	20,00%
	ROMACTED - Promouvoir la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation des Roms au niveau	01/05/2017	31/12/2018	700,0	50,00%	700,0	50,00%
	Écoles inclusives : changer pour les enfants roms	01/02/2018	31/08/2018	100,0	89,00%	12,4	11,00%
	Élaboration d'un plan d'action détaillé pour le pilotage de Banahus en Slovaquie ⁴			92 242,3		10 064,8	
ÉTAT DE DROIT							
	P rogramme Sud III ²	01/01/2018	31/12/2018	1254,0	95,00%	66,0	5,00%
	Facilité horizontale - Garantir la justice : Justice - CEPEJ ³	24/05/2016	23/05/2019	3 289,1	80,00%	822,3	20,00%
	Améliorer l'efficacité de l'administration judiciaire et renforcer la capacité institutionnelle du Conseil d'État -	01/01/2018	31/12/2021	3 000,0	89,96%	335,0	10,04%
	A améliorer l'efficacité et la qualité de la justice au Maroc à travers la mise en œuvre d'outils de la CEPEJ	01/01/2018	30/06/2018	1 600,0	90,00%	177,8	10,00%
	P artenariat pour la bonne gouvernance - Renforcement de l'indépendance et l'efficacité de la justice ³	01/01/2018	31/12/2018	149,6	61,06%	95,4	38,94%
	Soutien aux autorités kazakhes pour améliorer la qualité et l'efficacité du système de justice kazakhe	25/07/2014	24/07/2018	2 000,0	100,00%	0,0	0,00%
	Renforcer l'efficacité et l'efficacité de la Cour de Cassation (Turquie) ⁴	01/01/2018	31/12/2021	2 700,0	90,00%	300,0	10,00%
	Facilité horizontale - Garantir la justice : Prisons et Police ³	24/05/2016	23/05/2019	5 092,8	80,00%	1273,2	20,00%
	Soutien d'avantage la réforme pénitentiaire (Azerbaijan)	01/09/2016	30/04/2018	500,0	89,93%	56,0	10,07%
	A améliorer le système des mesures disciplinaires et le système de suivi civil des prisons (Turquie) ⁴	01/01/2018	31/12/2020	2 750,0	89,87%	310,0	10,13%
	P artenariat pour la bonne gouvernance - Prisons et Police ³	01/01/2018	31/12/2018	419,3	61,06%	266,7	38,94%
	Développement d'un rapport SP ACE plus élaboré et d'un réseau des mécanismes de suivi des prisons (plus particulièrement les MNP) dans l'UE sous l'objectif spécifique du P programme Justice : faciliter et soutenir la coopération judiciaire en matière civile et pénale ⁴	01/04/2018	30/09/2019	300,0	80,00%	75,0	20,00%
	Réseau des correspondants nationaux de SP ACE et réseau des mécanismes nationaux de suivi des prisons (plus particulièrement les MNPs)	01/10/2016	31/03/2018	200,0	80,00%	50,0	20,00%
	Renforcer le régime et améliorer la mise en œuvre de liberté conditionnelle dans le système pénitentiaire turc pour empêcher la récidivité (Turquie) ⁴	01/01/2018	31/12/2021	5 500,0	89,94%	615,0	10,06%

Pilier/Programme	Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution de l'UE en K€	Contribution de l'UE en %	Contribution du Cde en K€	Contribution du Cde en %	
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	Partenariat pour la bonne gouvernance - Renforcement de la justice constitutionnelle et la réforme de la législation et pratique électorale ³	01/01/2018	31/12/2018	70,2	61,06%	44,8	38,94%	
	JUFREX - Renforcement de l'expertise juridique sur la liberté d'expression et de médias dans l'Europe du Sud-Est	20/04/2016	04/04/2019	2 500,0	80,65%	600,0	19,35%	
	Partenariat pour la bonne gouvernance - Société de l'information et gouvernance de l'internet (media) ³	01/01/2018	31/12/2018	122,7	61,06%	22,7	38,94%	
	Promotion de la liberté des médias et du pluralisme en République de Moldova	17/02/2016	16/12/2018	500,0	83,33%	100,0	16,67%	
	Partenariat pour la bonne gouvernance - Lutte contre la corruption et renforcement de la bonne gouvernance; Lutte contre le blanchiment de l'argent; Action de la justice pénale sur la cybercriminalité ³	01/01/2018	31/12/2018	12 242,9	61,06%	780,7	38,94%	
	Renforcement de l'état de droit en Asie centrale ⁴	01/01/2018	31/12/2021	20 000,0	89,97%	223,0	10,03%	
	Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo ⁵ (PECK II)	01/01/2018	31/12/2018	2 000,0	89,89%	10,1%	10,1%	
	Action Globale sur la Cybercriminalité (GLACY+)	01/03/2016	28/02/2021	11 700,0	90,00%	1 300,0	10,00%	
	Facilité horizontale - Europe du Sud-Est - Lutter contre la corruption, la criminalité économique et le crime	24/05/2016	23/05/2019	3 163,0	80,00%	795,8	20,00%	
	Projet pour renforcer la prévention et la lutte contre la corruption au Kirghizistan (PSP CC-KY)	01/08/2016	31/07/2018	500,0	90,00%	55,6	10,00%	
Terrorisme, corruption et crime organisé	PROCEEDS - Coopération sur la cybercriminalité; le ciblage de produits de la cybercriminalité sur Internet en Europe de Sud-Est et Turquie	15/12/2015	14/06/2019	5 000,0	89,93%	560,0	10,07%	
	CyberSouth - Coopération sur la cybercriminalité dans la région du voisinage méridional	01/07/2017	30/06/2020	3 000,0	89,55%	350,0	10,45%	
	Contrôler la corruption par l'application de la loi et la prévention (CLEP) - République de Moldova	01/06/2017	31/05/2020	2 000,0	89,89%	225,0	10,1%	
	ProS4+/ Promouvoir et renforcer les normes du Cde sur la sécurité, la sûreté et le service lors des matches de football et autres manifestations sportives	01/01/2017	30/06/2018	300,0	71,43%	120,0	28,57%	
	Promouvoir et intégrer les normes du Conseil de l'Europe sur la sûreté, la sécurité et les services lors des matches de football et autres événements sportifs (ProS4+2) ¹	01/07/2018	31/12/2019	300,0	71,43%	120,0	28,57%	
	DÉMOCRATIE			17 056,2		5 042,4		
	Gouvernance démocratique	Programme Sud III ¹	01/01/2016	31/03/2018	200,0	80,00%	50,0	20,00%
		Gestion des ressources humaines dans l'administration locale en Serbie (phase 2) ¹	01/01/2018	31/12/2021	5 500,0	89,94%	615,0	10,06%
		Projet d'assistance « Renforcement institutionnel de la gouvernance locale » - Grèce	01/01/2018	31/12/2018	70,2	61,06%	44,8	38,94%
		Dialogue de la société civile - Azerbaïdjan	20/04/2016	04/04/2019	2 500,0	80,65%	600,0	19,35%
Facilité horizontale - Promotion de l'anti-discrimination et protection des droits des groupes vulnérables -		24/05/2016	23/05/2019	2 015,9	80,00%	504,0	20,00%	
Facilité horizontale - Lutter contre la corruption, la criminalité économique et le crime organisé - Corruption		24/05/2016	23/05/2019	954,9	80,00%	238,7	20,00%	
Faisons vivre une culture démocratique et inclusive à l'école ⁴		01/01/2018	31/12/2019	690,0	60,00%	460,0	40,00%	
« Génération Démocratie » Renforcement de la Culture démocratique dans les Institutions d'éducation de Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues V		01/01/2018	31/12/2018	3 600,0	90,00%	400,0	10,00%	
ILEGEND: Apprentissage Interculturel à travers l'Éducation à la Citoyenneté Globale, le Networking et le		01/01/2018	31/12/2018	400,0	50,00%	225,0	50,00%	
Accord de partenariat dans le domaine de la jeunesse 2018 ⁵		01/01/2018	31/12/2018	600,0	50,00%	600,0	50,00%	
Jeunesse pour la démocratie	Accord de partenariat dans le domaine de la jeunesse 2019 ⁵	01/01/2019	31/12/2019	600,0	50,00%	600,0	50,00%	
	Journées européennes du patrimoine 2018 ³	01/01/2018	31/12/2018	400,0	50,00%	400,0	50,00%	
	Journées européennes du patrimoine 2019 ³	01/01/2019	31/12/2019	200,0	50,00%	200,0	50,00%	
	Favoriser le développement régional au moyen de politiques et de pratiques transnationales en matière de	01/01/2017	31/05/2020	1000,0	90,09%	10,0	9,91%	
	La voie de la Convention de Faro: une participation accrue dans le patrimoine culturel ⁴	01/01/2018	31/12/2019	50,0	50,00%	50,0	50,00%	
	STePs - Spécifier le Territoire par ses Patrimoines	01/12/2016	30/11/2018	50,0	50,00%	50,0	50,00%	
				143 848,3		21 810,6		

(1) Contribution de l'UE pour la durée totale du programme conjoint. Pour les programmes qui n'ont pas encore été signés, la durée exacte et les montants sont indicatifs et sujets à changement.

(2) Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

(3) Les montants et la répartition par ligne budgétaire sont indicatifs (en discussion) et sujets à changement.

(4) En cours de négociation.

(5) Programme récurrent.

Tableau 2 - Contributions nationales aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2018 (en €) - révisé

2018	TOTAL 2017	TOTAL 2018	Budget Ordinaire	Fonds de réserve pour les Pensions	Budget extraordinaire	Fond européen de la Jeunesse	Pharmacopée	Banque de développement	Groupe Pompidou	Risques Naturels	Eurimages	Commission de Venise	Carte Jeunes	Centre de Graz	GRECO	Centre Nord-Sud	APES (Sport)	Itinéraires Culturels
	65	66	47	47	47	47	38	41	39	25	38	61	21	33	49	21	38	30
ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE																		
ALBANIE	479 331,67	486 606,16	283 859,40	31 852,09	6 106,31	3 927,65		2 310,95			2 867,58	121 818,50	4 901,37		13 661,99	7 987,87		7 312,45
ANDORRE	236 697,28	233 813,50	159 528,47	17 900,82	3 431,74	2 207,33						4 901,37	1 815,66	13 661,99	7 987,87	9 941,25		5 124,55
ARMÉNIE	483 598,51	490 932,87	283 859,40	31 852,09	6 106,31	3 927,65					2 565,03	121 818,50	4 901,37	1 815,66	13 661,99	7 987,87		7 312,45
AUTRICHE	5 450 963,82	5 515 040,91	4 155 590,14	466 302,15	89 394,00	57 499,22	55 201,79		36 122,66		482 279,44	64 192,22	6 430,97	45 242,87	21 493,64			27 873,93
AZERBAÏDJAN	1 318 370,35	1 294 627,04	1 065 548,92	119 566,11	22 921,82	14 743,57			8 466,90	13 313,31		16 541,02	1 815,66		7 987,87	11 284,86		5 124,55
BELGIQUE	7 622 028,56	7 761 781,26	5 096 554,90	571 888,58	109 635,79	70 518,97	67 769,54	26 283,44	44 219,10	80 767,03	1 554 842,61	78 739,61			26 410,99			34 150,70
BOSNIE-HERZÉGOVINE	561 255,12	577 848,52	339 820,97	38 131,59	7 310,14	4 701,97	5 670,22	2 310,95	3 472,53	3 866,51	121 818,50	4 901,37	1 815,66	13 661,99	7 987,87	9 941,25		5 124,55
BULGARIE	1 168 351,71	1 175 676,84	825 243,33	92 601,23	17 752,42	11 418,56	11 438,62	4 425,93	6 583,83	10 432,40	138 946,18	12 806,23		13 661,99	7 987,87	9 941,25		5 124,55
CROATIE	1 063 256,12	1 056 161,14	696 860,89	78 195,33	14 990,69	9 642,18	9 499,46	3 679,64	5 752,20	9 698,07	171 203,72	10 795,19	1 815,66	13 661,99	7 987,87	9 941,25		5 124,55
CHYPRE	506 006,86	513 338,03	283 859,40	31 852,09	6 106,31	3 927,65	5 670,22	2 310,95	3 472,53	3 575,24	121 818,50	4 901,37	1 815,66	13 661,99	7 987,87	9 941,25		5 124,55
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	3 107 296,04	3 150 435,79	2 312 909,65	259 533,48	49 754,73	32 002,80	31 229,16	12 101,99	19 476,33		359 120,94	35 793,90		26 142,78	12 370,03			
DANEMARK	4 490 375,28	4 561 542,33	3 239 694,12	363 528,72	69 691,48	44 826,34	42 953,13	16 660,93			660 573,00	50 040,94		35 108,29	16 686,84			21 778,54
ESTONIE	485 702,74	494 043,65	284 872,26	31 965,75	6 128,10	3 941,66	5 670,22	2 310,95	3 472,53		121 818,50	4 901,37		13 661,99	7 987,87			7 312,45
FINLANDE	3 435 219,89	3 459 993,66	2 589 425,66	290 561,56	55 703,07	35 828,84	34 414,04	13 346,83	22 492,31		310 101,17	40 003,15	4 009,28	28 217,97	13 402,75			5 124,55
FRANCE	37 850 197,79	38 217 164,49	27 515 762,97	3 185 749,27	590 432,90	379 773,05	380 579,66	147 734,01	218 754,32		4 590 413,44	444 391,90		261 421,05	296 257,38			39 990,96
GÉORGIE	541 712,13	539 604,99	336 782,33	37 790,62	7 244,78	4 659,92		2 310,95			121 818,50	4 901,37			7 987,87			7 312,45
ALLEMAGNE	36 065 452,87	36 365 470,76	27 515 762,97	3 185 749,27	590 432,90	379 773,05	380 579,66	147 734,01			3 123 377,61	444 391,90		261 421,05	296 257,38			39 990,96
GRÈCE	3 532 872,35	3 394 325,49	2 553 721,68	286 555,19	54 935,01	35 334,80	34 420,19	13 340,74	21 576,14	37 804,64	221 734,03	39 511,27		28 753,28	13 608,79	31 043,40		5 124,55
HONGRIE	2 227 236,55	2 239 066,72	1 648 207,68	184 946,73	35 455,83	22 805,57	22 456,89	8 698,54	13 627,28		229 849,74	25 534,11	2 628,06		8 977,88			5 124,55
ISLANDE	499 445,74	509 083,19	283 859,40	31 852,09	6 106,31	3 927,65	5 670,22	2 310,95	3 472,53		138 020,36	4 901,37		13 661,99	7 987,87			7 312,45
IRLANDE	3 147 271,23	3 509 023,79	2 536 249,52	284 594,62	54 559,16	35 093,06	33 646,98	13 051,36	22 104,94		446 026,26	39 171,75	3 918,78	27 526,24	13 081,12			
ITALIE	34 984 652,01	35 261 058,35	27 515 762,97	3 185 749,27	590 432,90	379 773,05	380 579,66	147 734,01	218 754,32		2 061 631,93	444 391,90			296 257,38			39 990,96
LETTONIE	574 510,55	582 105,32	364 636,51	40 916,16	7 843,97	5 045,33	5 670,22	2 310,95			121 818,50	4 901,37		13 661,99	7 987,87			7 312,45
LIECHTENSTEIN	353 485,27	370 975,08	280 061,10	31 425,88	6 024,60	3 875,09		2 310,95	3 472,53			4 901,37		13 661,99	7 987,87	9 941,25		7 312,45
LITUANIE	795 221,13	807 793,30	550 753,05	61 800,45	11 847,66	7 620,55	7 474,38	2 895,79	4 594,69		121 818,50	4 901,37		13 661,99	7 987,87			5 124,55
LUXEMBOURG	1 055 417,65	1 107 368,11	575 062,17	64 528,19	12 370,59	7 956,89	7 584,84	2 943,51	5 066,61	9 466,29	371 643,88	4 901,37	1 815,66	13 661,99	7 987,87	9 941,25		5 124,55
MALTE	381 786,32	384 476,08	283 859,40	31 852,09	6 106,31	3 927,65	5 670,22	2 310,95	3 472,53	1 656,34		4 901,37	1 815,66	13 661,99	7 987,87	9 941,25		7 312,45
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	346 001,15	354 258,83	283 859,40	31 852,09	6 106,31	3 927,65	5 670,22	2 310,95	3 472,53	2 354,78		4 901,37	1 815,66		7 987,87			
MONACO	352 993,22	355 571,86	283 859,40	31 852,09	6 106,31	3 927,65			3 472,53	1 027,65		4 901,37			7 987,87			7 312,45
MONTÉNÉGR0	385 416,18	387 944,28	283 859,40	31 852,09	6 106,31	3 927,65	5 670,22	2 310,95	3 472,53			4 901,37	1 815,66	13 661,99	7 987,87	9 941,25		5 124,54
PAYS-BAS	10 695 455,73	10 912 096,09	8 298 537,74	931 212,02	178 515,64	114 823,26	110 225,61	42 752,50			906 086,00	128 197,26	12 840,67	90 322,56	42 909,38			55 673,45
NORVÈGE	6 313 458,07	6 100 985,69	4 499 715,85	504 916,78	96 796,74	62 260,75	59 423,77	23 056,66	39 552,16		636 087,48	69 467,93		48 318,57	22 988,70			8 027,03
POLOGNE	8 254 066,21	8 379 023,55	6 502 684,45	729 671,52	139 884,10	89 975,02	88 548,07	34 298,66	53 826,60		475 019,06	100 717,40		74 925,18	35 378,82			11 640,14
PORTUGAL	3 298 040,24	3 306 878,69	2 479 275,06	278 201,48	53 333,54	34 304,73	33 398,45	12 943,73	20 975,10	36 827,25	250 434,47	38 357,74	3 900,41		13 196,70	30 223,52		5 124,54
ROUMANIE	3 577 833,04	3 633 309,79	2 672 734,99	299 909,77	57 495,20	36 981,54	36 779,71	14 239,31	21 645,32	35 263,20	335 731,79	41 448,31		31 530,99	14 852,57	29 572,54		5 124,55
FÉDÉRATION DE RUSSIE	33 035 136,98	32 781 559,39	27 103 170,09	2 550 326,99	590 432,90	379 773,05			187 197,14	323 172,71	965 192,34	352 136,55			124 263,07			39 990,96
SAINT-MARIN	139 757,45	142 522,49	86 601,17	9 717,59	1 862,94	1 198,27		2 310,95	3 472,53	275,89		4 901,37	1 815,66		7 987,87	9 941,25		5 124,55
SERBIE	1 114 372,87	1 110 363,76	721 676,43	80 979,90	15 524,52	9 985,55	10 073,23	3 896,93	5 664,58	8 700,16	196 809,97	11 208,72	1 815,66	13 661,99	7 987,87	9 941,25		5 124,55
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	1 496 338,67	1 511 233,45	1 113 660,68	124 964,77	23 956,79	15 409,26	15 065,34	5 837,27	9 341,57		157 170,23	17 237,47	1 815,66	13 661,99	7 987,87			5 124,55
SLOVÉNIE	785 129,95	787 353,68	521 886,01	58 561,26	11 226,68	7 221,13	7 017,20	2 720,12	4 428,68		133 488,71	4 901,37	1 815,66	13 661,99	7 987,87			7 312,45
ESPAGNE	18 427 572,96	18 275 416,62	14 081 046,64	1 580 045,71	302 907,90	194 833,75	188 565,43	73 106,49			1 366 023,94	217 710,29			74 044,25	171 973,74		25 158,48
SUÈDE	7 193 692,61	7 261 146,63	5 431 564,71	609 480,30	116 842,44	75 154,37	72 028,34	27 940,51	47 370,36		709 982,58	83 893,44		58 898,10	27 991,48			
SUISSE	8 334 383,15	8 689 723,97	6 601 440,19	740 752,98	142 008,50	91 341,46	87 231,77	33 843,78	57 953,98		662 010,46	101 918,80	10 152,59	70 993,26	33 770,69		44 528,40	11 777,11
« L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE »	487 851,37	495 175,60	283 859,40	31 852,09	6 106,31	3 927,65	5 670,22	2 310,95	3 472,53	2 294,27	121 818,50	4 901,37		13 661,99	7 987,87			7 312,45
TURQUIE	33 849 161,62	14 568 797,17	11 478 762,97	1 288 049,27	246 932,90	158 873,05	159 379,66	62 834,01	96 854,32	175 972,71	657 088,99	178 191,90			65 857,39			
UKRAÏNE	4 269 377,54	4 011 652,06	3 360 733,19	377 110,61	72 295,24	46 501,11	47 923,78			34 735,02		52 321,86			20 031,25			
ROYAUME-UNI	32 465 498,24	32 792 947,14	27 515 762,97	3 185 749,27	590 432,90	379 773,05	380 579,66					444 391,90			296 257,39			